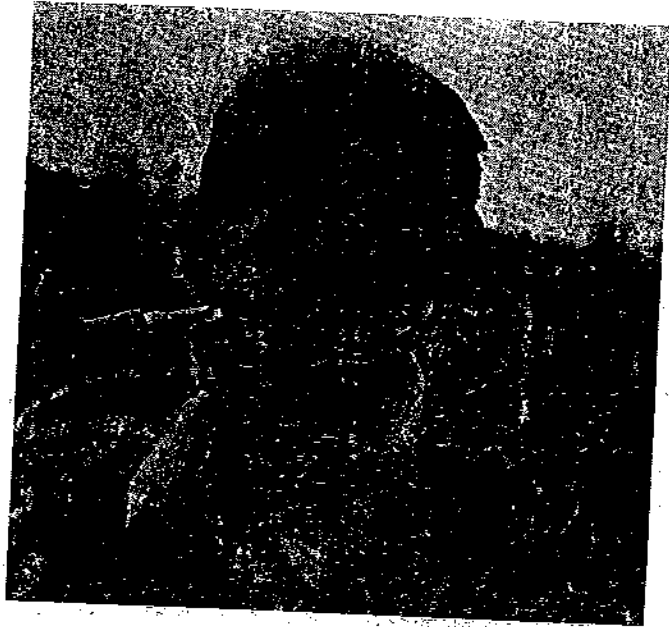


~~MAJOR LIZINDE Théoneste MUGABUSHAKA~~
MAJOR LIZINDE Théoneste MUGABUSHAKA



LA DECOUVERTE DE KALINGA

OU

LA FIN D'UN MYTHE

Contribution à l'histoire du Rwanda

La deuxième Guerre Mondiale durait depuis presque deux ans que nacquit à Munanira, le 22 novembre 1942 Théoneste LIZINDE troisième d'une famille qui devait compter plus tard plusieurs enfants (cinq garçons et cinq filles).

Après l'école primaire de Busasamana (Commune Rwerere, préfecture de Gisenyi), il entre au Groupe Scolaire d'Astrida (Butare), à l'issue d'un concours organisé par les autorités de Tutelle d'Usumbura au profit des élèves du RUANDA—URUNDI (Rwanda-Burundi) et de l'Est du Congo (Zaire).

En 1962 il entre à l'Ecole d'Officiers de Kigali d'où il sortira premier de promotion en 1964.

La carrière militaire le conduira aux fronts contre les ennemis du Pays au Bugesera, au Bugarama et à Bweyeye.

Après les cours d'Engins Lourds Mécaniques, Routes et Aérodromes (à Jambes-Namur) et de Technique d'Etat-Major à l'Ecole de Guerre de Bruxelles, le Major LIZINDE (alors Lieutenant) se voit confier les fonctions de Responsable d'instruction, opérations et renseignements militaires au Centre d'Instruction de Kanombe, de Chef de Bureau d'Etudes au Ministère de la Défense Nationale après avoir exercé le commandement des Compagnies Cyangugu, Kibungo et Bugesera.

Depuis le 13 août 1973, il exerce les fonctions de Directeur Général du Service Central de Renseignements du Rwanda.

Outre les diplômes et certificats militaires, le Major LIZINDE détient le diplôme de l'INADES (3 ans) sur l'Economie Politique, Planification et Sociologie.

A mon Grand-Père MUGABUSHAKA

A tous ceux, collaborateurs ou amis, qui m'ont encouragé et aidé
à réaliser ce livre.

Bideni Diogène
Kigali, le 8 sept. 2007

MAJOR LIZINDE Théoneste MUGABUSHAKA

LA DECOUVERTE DE KALINGA

OU

LA FIN D'UN MYTHE

Contribution à l'histoire du Rwanda

P R E F A C E

L'édifice socio-ethnique du Rwanda a toujours été, à l'instar des tribus peuplant l'ensemble de l'Afrique, composé de trois groupes non séparés géographiquement. Divers facteurs auraient donc pu favoriser leur compénétration: une langue homogène, un fort sentiment d'identité nationale, une unité des us et coutumes et une foi commune dans le même Imana du Rwanda. Toutefois, le désir de domination d'un groupe sur les autres a empêché l'amalgame des ethnies et leur fusion.

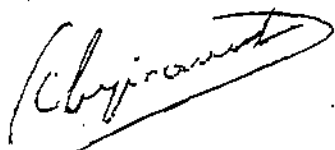
Le groupe tutsi a progressivement établi sa domination sur le Pays, il a consolidé et structuré les assises de son pouvoir, utilisant à son profit les traditions bantoues qu'il a trouvées sur place. Dans cette société sans écriture, la parole du Chef remplace nos décrets et nos lois bien élaborées, tandis qu'un des tambours dynastiques, dénommé KALINGA, jouera le rôle de drapeaux, armoiries et sceau officiel de nos Etats modernes. Son mythe a disparu avec la nudité de sa découverte

L'on a parfois essayé, à cause des mobiles politiques, de nier jusqu'à l'existence d'ethnies différentes au Rwanda, d'affirmer qu'il n'en existe qu'une seule, celle des BANYARWANDA. Attitude éphémère parce qu'irréaliste. Le présent ouvrage, loin de nier ces différences, les reconnaît et les veut complémentaires dans l'édification de l'ensemble national. L'auteur présente, avec une acuité singulière, une synthèse des problèmes liés à la coexistence des hutu, tutsi et twa au Rwanda. C'est dans la mesure où chacun occupera sa juste place, sans essayer de rogner sur celle d'autrui, que le Pays constituera un ensemble harmonieux. L'auteur retrace les étapes de notre histoire au cours desquelles une pyramide féodale, édifiée par une minorité, consolidée par la colonisation, a dominé une masse laborieuse et a établi sur elle le mythe de KALINGA et de ses attributs. Cette injuste situation, même si elle a duré des siècles, devait nous conduire inéluctablement à la Révolution Sociale de 1959.

Celle-ci, pareille au mouvement jacobin, s'est déroulée dans l'enthousiasme et dans l'idéalisme. Elle a mis en place des Institutions que l'Indépendance Nationale devait couronner. Toutefois, les velléités féodales ont maintes fois troublé la jeune république et mis à dures épreuves sa jeune armée qui l'a défendue avec un courage et un patriotisme hors pair. Pour la première fois, nous avons un ouvrage qui nous relate, avec la minutie du "De Bello Gallico" de Jules César, les faits et gestes de notre armée, lors des tentatives de reconquête du pouvoir par les féodaux. La victoire définitive sur l'ennemi venu de l'extérieur a malheureusement donné à la première république, une pause pour se livrer aux délices de Capoue et à leur inévitable corollaire l'intrigue qui sapait la paix à l'intérieur. Il a fallu abattre aussi ce nouvel ennemi. Le Major Théoneste LIZINDE nous présente une synthèse des faits qui ont conduit à la prise en mains des destinées du pays par l'armée rwandaise en 1973. Le lecteur lui en saura gré car cette partie de notre histoire, même récente, restait inanalysée et vaguement connue.

Certes, la deuxième république a décelé avec une réelle clarté de vision, notre troisième ennemi à abattre, le sous-développement. Elle en a déjà cerné les contours. Elle a instauré des idéaux qui doivent animer la lutte: la paix et la concorde nationales! Mais il faudra une arme supplémentaire: la vigilance! Et c'est la précieuse leçon de cet ouvrage que l'intellectuel, l'historien et l'honnête homme liront avec intérêt.

Spiridion SHYIRAMBERE
Docteur en Philosophie et Lettres.



AVANT-PROPOS

L'espoir et puis la conviction qu'un jour le problème ethnique au Rwanda trouvera une juste et saine solution m'ont poussé à livrer mes propres réflexions sur ce sujet dont certains ont horreur d'entendre parler, dont d'autres ont peur de parler et dont certains parlent avec un accent souvent fort exagéré.

Hier les complications ethniques tiraient leurs origines de la représentation économique des ethnies. Aujourd'hui, elles risquent de se transformer en problèmes entre nantis et dépourvus.

Il importe donc, en gardant chacun les origines auxquelles par ailleurs on n'a pas choisi d'appartenir, de résoudre les problèmes socio-économiques du Pays en toute équité et en toute justice. Problèmes jamais insolubles, difficiles à résoudre certes, mais qu'il faut absolument résoudre pour le bien-être et la survie du Rwandais.

Le lecteur remarquera que certains noms de personnes n'ont pas été cités car ils compromettaient et leur sécurité et peut-être aussi la sécurité nationale.

Enfin, ce livre apparaît au moment où tout Rwandais devrait réfléchir sur l'étape parcourue de 1959 à 1979 : 20 ans après la Révolution des Masses Hutu. Les résultats atteints et les résultats qui restent à obtenir devraient tenir une place importante dans leurs réflexions. Ce livre apparaît également presque deux ans après la découverte de Kalinga, symbole de la royauté Tutsi.

CHAPITRE I.

LES HABITANTS DU RWANDA

Section 1. TWA

Section 2. HUTU

Section 3. TUTSI

Introduction

On s'est toujours posé la question de savoir quels furent les véritables premiers habitants de ce territoire qui est devenu l'actuel Rwanda. A ce sujet quelques fouilles géologiques ont fait état de matériaux datant du paléolithique. A KABGAYI, à fleur du marais, nous rapporte de Lacger, le géologue Chanoine Salée recueillait en 1922 une hache biface amygdaloïde en quartzite du type campignien (1). D'autres pierres taillées de fracture moustérienne ont été découvertes au KINYAGA par Madame et M. BOUTAKOFF. Elles nous indiquent qu'elles avaient rapport à la chasse et à la préparation des peaux.

Les mêmes géologues ont découvert à l'abri sous roche dit de Ruhimandyalya mêlés à des cendres et des ossements subfossiles, des tessons de céramique variés de garbe et riches en décorations. Ils rapportent que ces vases avaient une forme de "grandes jarre à panse renflée et à fond arrondi, sans mamelons de préhension, mais munies en revanche et à cet effet sans doute d'un fort bourrelet sur le rebord, portant des cannelures plus ou moins profondes".

Le Chanoine de Lacger fait également état d'une demi-douzaine de briques bien cuites, mises à jour à un mètre de profondeur à la mission de Kansi en 1928 avec des décorations rappelant l'arête de poisson, la feuille de fougère et la palmette (2).

Des outils de fer tels que "des beaux fers forgés de haches et de houes, longs de trente à quarante centimètres ont été trouvés à 3 mètres de profondeur environ, lors de la construction de la route Kabaya-Gatumba, entre Bukonde et Muramba. Tout cela témoigne à suffisance de la présence humaine sur ce territoire depuis les temps fort reculés de l'histoire autrement dit depuis la préhistoire.

La population actuelle qui a été toujours témoin de la découverte de pareils outils, attribue leur origine à une population actuellement disparue, les Barenge.

Certains auteurs pensent que ces premiers habitants du territoire furent en contacts avec les Twa et les Hutu pionniers. Grâce à eux, ces derniers se seraient initiés et auraient adopté l'industrie du fer.

(1) et (2) de LACGER L.: RWANDA, Kabgayi 1959 pp. 38 et 40

Avec eux également, les Twa se seraient croisés pour altérer leurs traits sociologiques et ethnologiques qui les rapprochent au départ des autres négroïdes. De ce croisement, de Lacger nous dit ce qui suit: "... il reste que les négroïdes aient trouvé dans le pays une population autochtone de plus haute taille, avec laquelle ils se seraient alliés, suivant ce que suggère la préhistoire, cette population primitive elle aussi ayant été partiellement justiciable du régime économique dans lequel l'homme se contente d'exploiter les richesses naturelles sans chercher à les accroître par son travail".

Ceci signifierait que les Twa n'ont hérité des Barenge que les traits somatiques, la céramique et le fer en laissant de côté l'industrie de la brique.

Parlant du contact de cette population préhistorique avec les Hutu, l'auteur cité ci-dessus écrit: "A combien de millénaires en ça remonte ce peuplement intense? Il semble que ce soit postérieurement à l'âge du fer, dont les débuts dans la région, aux dires des préhistoriens, datent d'environ deux mille ans avant notre ère. Le Rwanda connaissait déjà par endroits le fer et la brique; le Muhutu prit le fer et laissa la brique". (1)

Pour un agriculteur sédentaire, ce point de vue soulève pas mal de points d'interrogation.

Le Muhutu aurait donc pris le fer pour ses besoins en rapport avec les principales activités naturelles du sédentaire. Il aurait négligé la brique qui ne lui assurait rien, tout en s'installant dans la dernière sous des pluies subéquatoriales. A moins, peut-être, que cette brique ne servît pas à la construction de maisons et serait certainement celle que les forgerons employaient et emploient encore actuellement pour bâtir leurs fours. Dans le premier cas l'hypothèse de de Lacger n'est pas vraisemblable.

On pourrait ici rapprocher ce fait du "Great Zimbabwe", monument gigantesque dont les murs étaient construits au moyen de blocs de pierre. Si cet édifice fut érigé pour la demeure royale et sa cour, il importe de souligner néanmoins que le petit peuple se construisait et vivait dans les habitations quelque peu semblables. Robert W. July nous le précise: "En dehors de la cour, la vie était simple. Les paysans, qui habitaient des huttes de terres abritées derrière des palissades, suivaient le cycle éternel de la nature, cultivaient leurs champs et élevaient leur bétail" (2).

Ainsi donc, compte tenu de la façon dont se faisaient les migrations à cette époque et surtout des peuples sédentaires qu'étaient ces supposés disparus, premiers habitants de l'actuel territoire du Rwanda, les considérations suivantes sont à émettre:

Pour que cette population, connaissant le fer et la brique disparaisse complètement de son territoire, il devait y avoir une cause suffisamment sérieuse. Un autre peuple envahisseur plus organisé techniquement et politiquement les y aurait chassé par la guerre. Or ni les Batwa ni les Bahutu qui leur aurait succédé n'étaient de cette taille. Ils ont même dû leur emprunter

le fer tout en laissant, nous le soulignons, la brique.

Ces Barenge auraient fui une épidémie quelconque qui a épargné leurs cohabitants Batwa et Bahutu? Cette hypothèse serait invraisemblable.

Auraient-ils évacué le territoire de leur propre gré? La chose ne serait pas à prendre au sérieux, car cela supposerait au moins que les moyens de subsistance s'épuisèrent. Même si cette population, dite primitive, se contentait du rudimentaire pour subsister, comme le prétend de Lacger, la question à se poser est de savoir si ce rudimentaire n'était plus accessible pour que tout un peuple doive immigrer sans que personne ne se décidât à rester sur place afin de profiter à lui seul de ce qui pouvait encore faire vivre le Mutwa et le Muhutu avec lesquels il venait de prendre contact.

Les auteurs comme KAGAME attribuent l'industrie du fer aux peuples hamites qui se seraient implantés sur ce territoire avant l'arrivée de leurs congénères Banyiginya. Ceci signifiant que les Barenge étaient des hamites, car, nous précise M. d'Hertefeldt, "les traditions orales populaires du Rwanda attribuent l'industrie du fer aux Reenge, ce terme désignant une dynastie de clan siinga, antérieure à l'arrivée des Tutsi".

X. Messé souligne que les Tutsi de type éthiopide arrivèrent au Rwanda au XVI^{ème} siècle, venus de la péninsule des somalis (1). La date de leur arrivée ne peut donc coïncider avec la présence des Barenge sur ce territoire, pas plus qu'elle ne peut leur attribuer l'industrie du fer. P. Gourou nous le défie en déclarant en substance que les somalis ont un "sentiment de supériorité sur les bantous". Qu'ils ont un "mépris du travail manuel", que les "forgerons", les "potiers", les "cordonniers", les "barbiers sont des hors-castes". Par ailleurs il ajoute que "les Tutsi ne sont pas des cavaliers" (2).

Qu'étaient donc ces Barenge qui ne sont ni Twa, ni Hutu ni Tutsi et qui ont apporté l'industrie du fer au Rwanda? Robert W. July nous le dit: "A l'Est dans la région des Grands Lacs, certaines preuves témoignent en faveur d'une migration bantou vers le Nord à partir d'un centre situé dans la vallée du Zambèze et qui introduisit la civilisation du fer au Rwanda, en Uganda et dans la partie occidentale du Kenya, au cours d'une longue période de 1.000 ans qui débute vers le VI^{ème} siècle de notre ère. Cependant, dans cette région, le mouvement bantou fut contrarié par des migrations de peuples nilotiques en direction du Sud" (3). Le même historien nous précise par ailleurs que ces peuples nilotiques pour ce qui concerne le Rwanda et l'Uganda étaient des Hima et des Tutsi, ce qui corrobore la réalité que nous connaissons. Il souligne qu'ils établirent leur domination sur les paysans bantous vers la fin du XV^{ème} siècle. Il tombe ainsi d'accord avec tous les autres historiens même avec KAGAME, car le premier royaume connu de la dynastie Nyiginya est Gasabo avec RUGANZU I Bwimba (± 1312 à 1345 d'après la chronologie KAGAME).

(1) MESSÉ X.: AFRIQUE PRESSE n° 37 juillet 1978 p. 44

(2) GOUROU P.: L'AFRIQUE, Paris 6^{ème} Hachette 1970 p. 309

(3) JULY R.W.: op. cit. p. 202

(1) de LACGER L.: op. cit. p. 50

(2) JULY R.W.: Histoire des Peuples d'Afrique Tome I, Nouveaux Horizons 1977 E 199 p. 199

Nous apprenons de KAGAME que les Banyiginya furent en effet en contact avec les Barenge: "Parlant de Rwoga, premier tambour emblème de la dynastie, cet Abbé nous précise que GIHANGA, ancêtre des Banyiginya l'adopta lorsque le nommé RUBUNGA lui révéla les premiers chants du code ésotérique qui appartenait à la dynastie mourante des Abarenge" (1). Ceci signifie donc que si même la dynastie en question était mourante les Barenge n'étaient pas tous morts pour autant; au contraire, ils existent encore actuellement et ils sont Bahutu même si certains se seraient infiltrés dans l'ethnie Tutsi comme pareils exemples abondent. Nous l'avons vu plus haut, les Barenge appartenaient au clan sindi et ils n'étaient ni Batutsi pas plus qu'ils n'étaient Batwa.

Dans son étude sur les clans du Rwanda ancien M. d'Herterfelt nous montre à partir d'un échantillon, que sur 100 personnes, 13,33 sont du clan Sindi, celui-ci se plaçant en deuxième position après le clan Singa. Dans ce même effectif, les Hutu appartenant au clan Sindi représentent 14,86% quand les Tutsi n'ont que 5,63% et les Twa 8,82% (2).

Si les Barenge étaient des bantous venus de la vallée du Zambèze à partir du VIème siècle, si ce sont eux qui ont apporté la civilisation du fer et s'ils vivent encore actuellement au Rwanda qu'est donc devenu leur industrie de la brique cuite? Furent-ils réellement les premiers habitants du Rwanda comme beaucoup d'historiens le prétendent? Nous savons cependant qu'en arrivant en Afrique méridionale, ces bantous y ont trouvé déjà installés et vivant de la chasse et de la cueillette une population de négrilles, les Boschimans et les Hottentots. Si nous nous référons à la date de leur départ de cette partie de l'Afrique pour le Rwanda (VIème siècle) et l'arrivée approximative des Bahutu (entre VII et Xème siècle), nous ne pouvons plus douter de ce que ces Barenge sont des Hutu et qu'ils ont trouvé déjà installés au Rwanda, vivant de la cueillette et de la chasse, les Twa qui furent bien leurs prédécesseurs et avec lesquels ils entreprirent des croisements comme ce fut le cas avec les derniers arrivés, les Batutsi.

Ainsi donc les objets découverts et datant de la pierre taillée (moustérien) ne fournissent pas de preuves suffisantes pour qu'ils soient attribués aux Barenge ou à un peuple disparu et non aux Twa d'autant plus qu'ils avaient rapport à la chasse. L'industrie de la brique cuite qui donne ces traces sur ce territoire et qui est disparue mystérieusement en même temps que son auteur, ne se justifie pas comme nous l'avons vu, si elle n'a pas de rapport avec la construction du four de forgeron telle qu'elle existe encore de nos jours.

Si d'autres preuves ne viennent pas étayer l'hypothèse, nous considérons que les premiers habitants de ce territoire furent les Twa suivis par les Hutu et enfin, en dernier lieu, par les Tutsi.

Cela étant, nous allons voir comment chacun de ces groupes ethniques fit son apparition au Rwanda, son apport respectif, et, enfin, comment se forma la Nation Rwandaise et son extension jusqu'au partage de l'Afrique entre les puissances coloniales lors de la conférence de Berlin (1884).

(1) KAGAME A.: Un Abrégé de l'Étano-Histoire du Rwanda, Tome I Butare 1972, pp. 39-40
 (2) D'HERTEFELT M.: Les Clans du Rwanda Ancien, Tervuren, Bruxelles 1971 et Butare 1971

Section I: Les Batwa

Le terme Batwa, déborde de loin la zone interlacustre; nous le voyons, en effet, en usage en Afrique Méridionale pour désigner les Bushmans: Batwa, et en Afrique Centro-Occidentale (sous les formes Batchwa et Batwa) pour désigner les ethnies pygmoides de la forêt.

Xavier Messé nous apprend qu'ils sont en effet apparentés aux pygmées des forêts équatoriales du Cameroun, du Gabon et du Zaïre (1).

De Lacger va plus loin. Ils les rangent parmi les négrilles comme les anthropologues et les ethnographes les classent à côté des négritos de l'Indonésie pour former la grande famille des pygmées (2).

Mais d'où viennent-ils et quand firent-ils leur apparition sur ce territoire?

Nous avons montré, et nous allons le faire encore une fois dans les lignes qui suivent, que le mouvement migratoire des bantous pionniers a toujours trouvé sur son passage, déjà installées, des populations de race pygmoïde vivant de chasse et de cueillette; autrement dit, vivant sous un système d'économie primitive où l'homme se contente de ce que lui offre la nature sans penser à la faire fructifier.

Au VIème siècle avant Jésus Christ, Aristote parlait déjà d'hommes de petite taille à la source du Nil, vivant dans les cavernes et se nourrissant du fruit de la chasse. Les Grecs avaient donc été jusqu'aux lacs en amont de l'Égypte. Xavier Messé ajoute que "cette description sommaire de l'auteur grec corrobore deux évidences: le Nil prend l'une de ses sources dans le lac Victoria, et dans la vallée de l'Akagera", pour nous signifier que les Grecs de ce temps avaient déjà pris connaissance de l'existence des pygmées (Batwa) dans cette partie de l'Afrique (3).

Pour ce qui est de l'origine de cette peuplade, la vérité là-dessus n'est pas encore claire.

À l'état actuel des connaissances par les recherches archéologiques, on attribue à l'Afrique le berceau de l'humanité. Plus précisément l'Afrique de l'Est. Là furent découverts les restes d'une créature qui devait avoir vécu au Miocène. Cet être fut appelé Kenyapithécus. Il y eut d'abord ce qu'on a appelé le Kenyapithécus africanus dont l'espèce fut éteinte il y a 20 millions d'années et la seconde espèce, le Kenyapithécus Wickeri qui vivait il y a 12 à 14 millions d'années. Le Kenyapithécus, précise Robert W. July "coexistait avec les grands singes tout en possédant des caractéristiques structurelles qui font de lui l'ancêtre de l'homme moderne".

"Il est néanmoins difficile de connaître par manque d'informations, l'évolution de l'homme à partir de son ancêtre préhominién Wickeri", précise le même historien (4).

Dans cette même partie du continent africain a été découvert par le Dr. L.S.B. Leakey, un autre être baptisé Homo-Habilis. Ce dernier vivait il y a 2 millions d'années et fut considéré par celui qui le découvrit comme appartenant directement à la lignée de l'homme moderne de par bien de ressemblances: des squelettes semblables; le passage du stade de prédateur carnivore à l'état de chasseur et de fabrication d'outil avec une habileté

(1) MESSE X.: op. cit. p. 44

(2) de LACGER L.: op. cit. p. 45

(3) MESSE X.: op. cit. p. 44

(4) JULY R.W. op. cit. p. 17

remarquable. Il coexistait avec le *Jinjanthrope* dont l'espèce n'a pas subsisté. Le même ethnologue vient de découvrir un être bipède qui vivait il y a 3.600.000 ans. Son pied était identique à celui de l'homme actuel.

On affirme par ailleurs qu'il y a 500.000 ans le coup de poing en pierre taillée par éclats, arme en forme de poire, à base épaisse et à lame tranchante ou pointue était le type d'outils le plus répandu. Il servait à dépouiller les animaux et à découper la viande. Xavier Messé nous confirme la découverte au Rwanda à une époque assez récente, d'outils datant de cette période. Nous pouvons penser aux découvertes des pierres taillées au Kinyaga par les géologues Mme et M. Boutakoff (1). C'est de nouveau au cours de cette même période du paléolithique que l'homme avec les mêmes caractéristiques se répandit en Asie et en Europe. Robert W. July nous apprend que "c'est néanmoins l'Afrique qui continua d'être le centre de la grande activité humaine à mesure que les hommes se répandaient sur l'ensemble du Continent" (2).

Après l'homo-habilis vint l'homo-sapiens ou l'homme moderne, celui doté de capacités intellectuelles achevées. Il fit son apparition il y a environ 35.000 ans. Il se fabriquait déjà des pièges, des arcs, des flèches. Il utilisait déjà les peaux de bêtes, l'os, la corne, etc...

Au néolithique, certaines sociétés humaines avaient passé de l'économie de chasse et de cueillette à celle fondée sur la culture, nous précise Robert W. July. Il ajoute que les hommes venaient d'atteindre leur aspect actuel et les boshimans, comme nous l'avons vu, apparentés aux Batwa, étaient déjà installés sur les plateaux de l'Afrique du Sud. Il précise qu'ils étaient petits et sveltes avec le teint basané et vivaient de chasse et de cueillette... Ils parcouraient les hauts pâturages en bandes dont l'importance variait en fonction de l'abondance des points d'eau et du gibier" (3).

Parlant des Batwa, KAGAME nous dit "qu'il est hors de doute qu'ils furent les premiers habitants de cette zone qui devait s'appeler le Rwanda. Qu'ils évoluaient alors dans la forêt primitive, qui s'étendait à perte de vue. Que leur organisation sociale actuelle doit être la même qu'au début, leur économie n'ayant pas subi de modification profonde. Qu'ils se répartissaient en groupes familiaux et qu'ils délimitaient la forêt en district de chasse. Que chaque groupe ne pouvait chasser qu'à l'intérieur de son district mais pouvant poursuivre leur animal même en dehors de leur frontière. Il conclut en soulignant, ce qui est évident, qu'ils étaient "nomades" ne comptant principalement que sur leur arc pour gagner la vie" (4).

L. de Lacger fait constater qu'ils étaient tous chasseurs à la base et que, à cet effet, ils élevaient le chien, seul animal domestique, mais qu'en contact avec la civilisation bantoue, une partie est venue s'installer à la lisière de l'habitat de leurs hôtes. Répugnant à la culture, ils se réfugièrent d'abord dans le métier de potier. Ce sont ici les Twa céramiste que nous voyons encore actuellement. Leurs frères restèrent néanmoins dans la forêt et continuent

(1) Mme et M. Boutakoff: Premières explorations méthodiques des gisements de l'âge de la pierre au Rwanda-Urundi: Institut Colonial Belge, Bulletin des Séances: 1937, Tome VII p. 179-301 avec cartes et gravures.

(2) et (3) JULY R.W.: op. cit. p. 19 et 21

(4) KAGAME A.: op. cit. p. 22

à fabriquer des arcs, des flèches en bambou souvent empoisonnées pour l'efficacité, des engins de pêche et des pièges. Ce sont les Impuyu actuels dont les enfants et les femmes s'occupaient de la cueillette.

Ces métiers leur permettant de se procurer vêtements, armes en fer, légumes, tabac et boissons, quand ils étaient prospères, ils ont fini néanmoins par devenir sylvicoles et semi-nomades pour les premiers, les autres semi-céramistes et semi-agriculteurs. Les soins de quelques rares cultures vivrières qu'ils pratiquent autour de leurs huttes sont laissées aux femmes. C'est ce que fait remarquer Robert W. July pour le reste des pygmoïdes de l'Afrique Subéquatoriale: "Dans un passé plus récent, souligne-t-il, le passage d'une économie de chasse à une économie de culture, se fit lentement en Afrique Subéquatoriale, non par la conquête et l'assimilation, mais par l'adaptation progressive des peuples de l'âge de la pierre aux techniques de leurs voisins, les cultivateurs bantous qui connaissaient l'usage du fer" (1).

Ceci vient encore une fois attester le fait que les premiers usagers de l'industrie du fer furent les Bahutu même si ceux-ci étaient des Barenge au Rwanda et pour lesquels certains contestent cette appartenance ethnique. Ils n'ont pas disparu comme on le prétend puisque avant Ruganzundoli, le Muhinza Mashira-a annexé le Maranga leur territoire, ainsi que nous le fait savoir, le Chanoine de Lacger.

En conclusion, les premiers habitants de ce pays furent bien les Batwa et si en l'état actuel des découvertes archéologiques, on situe le berceau de l'humanité en Afrique de l'Est, ces hommes y prennent origine et, contrairement à leurs frères ou fils: les Boshimans, les Hottentos, les pygmées des forêts équatoriales et les négritos de l'Indonésie qui ont dû se déplacer jusque là où ils se trouvent à l'heure actuelle; les autres n'ont pas senti le besoin de se déplacer en dehors de leur berceau.

Amis du bois comme ceux qui se sont séparés d'eux à la recherche du gibier dans d'autres districts, ils se sont contentés de ce qui pouvait encore les faire survivre sur place et ils ont survécu, organisés en groupes familiaux avec des techniques de l'âge de la pierre jusqu'à leur contact avec la population bantoue (Hutu).

A partir de ce moment, ils ont adopté partiellement l'économie de culture de leurs nouveaux voisins connaissant l'âge du fer. Ils se sont métissés peu à peu avec eux, ce qui a altéré certaines de leurs caractéristiques physiques qu'ils partageaient avec le reste des autres négrites. Ils ont créé le mythe entre autres.

Nous leur reconnaissons l'élevage du chien, la flèche en bambou, les pièges pour attraper le gibier, certains aspects du folklore tels la danse Intore, le sport, la musique (ikondera) ainsi que certains styles de poterie qui leur sont propres. Leur religion animiste n'a pas eu d'influence sur les autres peuples postérieurement arrivés; ainsi il n'y a aucun Muhutu ou Mututsi qui adore le soleil. Ils sont caractérisés par un profond humour et une bouffonnerie mordante, philosophie qui a influencé beaucoup la sagesse rwandaise. C'est ce qu'on désigne communément sous le vocable de "Ubwenge-twa", terme qui n'est pas si péjoratif dans son fond comme les mal-avisés ont l'air de le croire.

(1) JULY R.W.: op. cit. p. 39

Section II: Les Bahutu

A la lumière des données jusqu'ici fournies par la recherche archéologique, on place l'origine de l'homme, en Afrique Orientale.

Des fossiles d'hominiens ou primates supérieurs ont été découverts en Egypte. Ils auraient vécu il y a environ 40 millions d'années. Nous soulignons que les primates sont une espèce commune à l'homme, au singe et aux lémuriers. Ils étaient en cet état il y a à peu près 60 millions d'années.

Dans le chapitre précédent, nous avons mentionné l'existence à des époques longues mais successives du Kenyapithécus, de l'homo-habilis (coexistant avec le Jinjanthrope qui a stoppé son évolution) et finalement de l'homo-sapiens datant du néolithique (10.000 ans).

Nous avons signalé qu'à cette dernière époque le Boshiman avait déjà atteint l'Afrique du Sud et sa civilisation restait encore au stade du paléolithique, autrement dit, de l'âge de la pierre.

Robert W. July nous fait remarquer que les bantous "avaient dû prendre possession des plaines de l'Afrique Centrale et Orientale, en compagnie des Boshimans avec lesquels ils avaient — ce qui n'est qu'évident (notre ajout) — des Ancêtres communs (1).

Nous avons aussi rappelé que c'est au cours de la longue époque du paléolithique, que l'homme s'est répandu en Europe et en Asie, et avec lui, le coup-de-poing, instrument caractéristique de l'homo-habilis déjà vu (500.000 ans).

L'homo-sapiens (35.000 ans) aboutit au néolithique (10.000 ans) au passage de l'économie de chasse et de cueillette à l'économie de culture.

C'est à cette même époque que des périodes d'humidités s'amorcèrent au Sahara dès lors inaccessible à l'homme. La première datant du début de la dernière époque glaciaire en Europe, époque qui avait abaissé les températures de ce continent et humidifia le climat africain. La seconde venant approximativement entre 5.500 et 2.500 ans avant Jésus-Christ.

Le Sahara connut ainsi une riche flore et une faune variée où vinrent cohabiter de nombreuses communautés de chasseurs et de pêcheurs. Il s'agit notamment, nous dit Robert W. July, de caucasiens ou méditerranéens (lointains ancêtres des Tutsi) et des peuples négroïdes venant du Sud où ils avaient occupé apparemment les forêts de l'Afrique Occidentale, le bassin du Congo et les grandes parties de l'Afrique Centrale et Orientale.

Nous venons de voir plus haut que le virage de l'économie paléolithique vers l'économie de culture débute avec le néolithique et que le Sahara de cette époque hébergeait diverses communautés humaines venues les unes du Nord (Méditerranée) et les autres du Sud, notamment des forêts de l'Afrique Occidentale.

Ces communautés vivaient de chasse et surtout de pêche si on en croit Pierre Gouru qui signale les "traces de lacs et des débris laissés par des populations de pêcheurs" (2). July fait mention de "découverte dans le désert de l'Est de la Mauritanie, d'instruments de pierre, semblables à des houes, qui

auraient pu servir à la culture de l'igname et du millet à l'époque des grandes pluies". Il situe cette expérience à environ 5.000 ans (1).

Ces instruments justifieraient ainsi, conclut-il, "l'existence de communautés qui vivaient dans la savane et qui se consacraient à l'agriculture dès le premier millénaire avant Jésus-Christ".

Les traces de l'industrie du fer sont, a-t-on décelé, introduits en Afrique Occidentale vers le III^{ème} siècle avant Jésus Christ. En effet confirme l'historien ci-haut cité, "des récentes découvertes au plus profond de la forêt du Nigéria Occidental ont mis au jour un squelette dans un site dont l'ancienneté a été évaluée grâce au Carbone 14 et se situe entre 9.000 et 11.000 ans (2).

Ceci prouve donc que l'homme du Sahara déjà sédentarisé avait fini par acquérir des instruments capables de lui permettre de dominer la forêt.

Nous apprenons également que c'est à la fin du 4^{ème} millénaire que commença la domestication des animaux par les chasseurs et pêcheurs sahariens. On cite entre autres animal, la chèvre naine.

L'assèchement progressif du Sahara dès le milieu du 3^{ème} millénaire obligea les populations qui s'y agglutinaient à se diriger vers d'autres territoires plus hospitaliers.

Ces émigrants étaient donc désormais en possession de techniques de production capables de leur permettre d'affronter même les grandes forêts de l'Afrique Occidentale. C'est ainsi que nous venons de les voir plus haut dans pareilles conditions au plus profond de la forêt du Nigéria au premier millénaire. Ils étaient déjà agriculteurs et éleveurs. Nous les voyons déjà enfin au III^{ème} siècle avant Jésus-Christ, avec l'usage du fer. Depuis l'homo-sapiens, l'homme avait acquis la capacité de réflexion. Il devient dès lors artiste, et s'adonne à certaines activités religieuses.

Parmi ces anciens habitants du Sahara viable, figuraient des communautés négroïdes, avons-nous dit, dont les populations bantoues.

Les recherches linguistiques les font venir dès le premier siècle de l'ère chrétienne du cours moyen du fleuve Benoué aux confins de la frontière camerouno-nigérienne. Il y en a qui placent leur "origine autour du lac Tchad", ce qui est peu différent.

Contraints par plusieurs impératifs: poussée démographique, contraintes sociales et religieuses, épuisement du sol dû aux techniques d'exploitation non appropriées quoiqu'efficaces (agriculture sur brûlis), la recherche du gibier; ils ont dû occuper, nous dit July, "la majeure partie de l'Afrique Subéquatoriale au cours des 15 premiers siècles suivants, sinon plus. Vers le 18^{ème} siècle, les têtes de pont bantoues étaient déjà installées le long de la côte orientale de l'Afrique du Sud où elles rencontrent les pionniers de la colonie du Cap dans le Zuurveld, à quelques 600 kms à l'Est de la ville du Cap" (3).

(1) JULY R.W.: op. cit. p. 22

(2) GOURU P.: op. cit. p. 117

(1), (2) et (3) JULY R.W. op. cit. pp. 34-37

Ce sont ces mêmes individus que les Portugais ont rencontrés autour du Zambèze vers la dernière partie du XVIème siècle. Ils les appelaient Monomotapa du vrai surnom Mwena Mutapa (Maître Pillard) attribué à Mutota et à son fils Matope qui venaient de marquer l'éclosion du grand empire de Zimbabwe.

Nous avons signalé dans notre introduction qu'une vague de groupes bantous, partie d'un centre situé sur le Zambèze, a apporté le fer dans les régions des Grands Lacs notamment au Rwanda, en Uganda et au Kenya. Ce mouvement aurait débuté vers le VIème siècle et se poursuivit pendant une période de 1.000 ans.

Le même groupe appartiendrait aux premiers bantous arrivés en Afrique Méridionale, c'est pourquoi certains auteurs l'appellent: "Proto bantou".

La majorité des historiens font remonter l'arrivée au Rwanda du premier contingent de bantous entre le 7ème et le 10ème siècle. Ils étaient armés de lances de fer et élevaient la chèvre en même temps qu'ils étaient chasseurs et agriculteurs.

Robert W. July nous fait savoir que partout où les bantous passaient ils attiraient et assimilaient d'autres groupes si bien que toute la population africaine du Sud de l'Equateur fut, "en grande partie, convertie à l'âge du fer et à la langue (culture) bantoue" (1).

L. de Lacger abonda dans le même sens et précisa: "... entrant en contact, là avec les blancs bronzés (Tutsi non encore métissés) et les négritisant, ici avec les noirs aborigènes (Twa) fusionnant avec eux, implantant partout par effet de leur sédentarité leurs croyances, leurs institutions et jusqu'à leur langue agglutinante, le Bantu, la langue humaine par excellence, — bantu signifiant les hommes, — fractionnée en maints dialectes. "Ils n'est pas jusqu'aux usages et aux institutions de la vie privée, et même de la vie publique qui ne procèdent de lui pour la plus grande part" (2).

Les premières populations qui s'introduisirent sur le territoire du Rwanda et qui ont apporté avec elles l'usage du fer selon les traditions orales populaires, sont des Barenge. Nous l'avons souligné, ils appartiennent au clan Sindi. Ils sont bantous et n'ont pas disparus comme on a l'air de le croire. Nous ajoutons même que ce sont ces protobantous que nous avons vu venir du Benoué moyen via le Zambèze après avoir traversé la forêt d'Afrique Equatoriale. Beaucoup de preuves corroborent ce fait même, si d'autres groupes de bantous seraient venus les rejoindre par après.

Nous avons vu, d'après KAGAME, que les premiers chants du code érotique de la dynastie Nyiginya furent dictés à GIHANGA par le nommé RUBUNGA (3).

Nous apprenons dans le même livre que ce code appartenait à une dynastie mourante des Barenge. Nous pouvons conclure que ce RUBUNGA qui

(1) JULY R.W.: op. cit. p. 201

(2) de LACGER L.: op. cit. p. 49

(3) KAGAME A.; op. cit. pp. 39-40

en détenait la clé devait être lui aussi un Murenge donc un Bantou (HUTU).

Cependant KAGAME attribue aux Barenge l'appartenance à l'éthnie tutsi (1). Or dans notre introduction nous avons montré qu'ils étaient Hutu.

L. de Lacger pense que ce peuple des Barenge qui n'était ni Hutu ni Twa ni Tutsi a disparu avec la civilisation de la brique cuite mais il ne nous indique pas les raisons qui furent à la base de cette disparition mystérieuse. Il ne nous dit pas non plus d'où ils venaient avant leur établissement sur leur dernier territoire.

Nous le voyons de nouveau et mystérieusement les ressusciter quelques siècles plus tard cette fois-ci Hutu, pour leur attribuer le territoire du Marangara que le Muhinza MASHIRA annexera (2).

Ceci nous montre une série de contradictions qui nient en affirmant ce que nous venons de voir, encore une fois, que les Barenge étaient d'origine bantoue. Ils sont donc arrivés au Rwanda entre le 7ème et le 10ème siècle, avec des lances de fer et étaient éleveurs de chèvres, chasseurs et agriculteurs. Ils venaient du Fleuve Zambèze (VIème siècle) et comme le dirait de Lacger, ce sont ces Bahutu qui ont "stimulé la nature par un labour obstiné, satisfaisant aux besoins croissants"; ce sont eux "qui ont conquis et créé réellement le Rwanda, qui l'ont doté (comme ailleurs) du mode d'existence aujourd'hui général, qui ont imprimé le cachet de sa langue et de ses institutions, qui ont baptisé tous ses sites, ses monts, ses cours d'eau, ses "pays" ou cantons, ses collines et sections de collines". Il ajoute que la pénétration silencieuse de ces pionniers est de la même nature que celle des Slaves au Moyen-âge dans l'Europe Orientale, de celle du Canadien et de l'Anglo-Saxon modernes dans le Far-West américain et grâce à eux la terre s'est remplie et humanisée, l'antique organisation tribale s'est muée en régime de gouvernement territorial (3).

En effet tous ceux qui se sont intéressés au déploiement de ce peuple sur le territoire rwandais font état de ce que nous allons décrire ci-dessous.

En arrivant, organisés en groupes familiaux, ces agriculteurs bien décidés se sont rués à la forêt naturelle antique qui couvrait ce territoire. Ils l'ont défrichée par le feu et par la hache. Ils pratiquaient déjà, nous l'avons vu, l'agriculture sur brûlis.

Chaque famille se taillait un domaine propre dans lequel elle s'installait et exploitait paisiblement après l'avoir délimité au moyen de signes conventionnels, les herbes vivaces par exemple. Elle disposait de sagaie et de massue pour abattre les animaux car elle était chasseuse.

Elle était sédentaire. Elle savait donc se construire une hutte et nous sommes déjà témoins de son ingéniosité en cette matière. Le Tutsi n'a jamais su se construire sa hutte. Le Twa n'a jamais pu soigner la sienne aussi bien que le Hutu, signe que ces deux premiers n'ont jamais disposé d'instruments à cette fin, qui étaient et restèrent la serpette et la hache.

(1) KAGAME A.; op. cit. p. 27

(2) et (3) de LACGER L.; op. cit. pp. 37, 48-49

Le Hutu produisait le grain, le transportait et le conservait. Il avait ainsi des instruments à cette fin. Certainement la corbeille ou le panier, le grenier, le van et la natte pour le séchage. Il avait déjà l'éleusine et le sorgho. Ni Tutsi ni Twa n'ont jamais produit des corbeilles et des greniers, du moins la très grande majorité en dehors de ceux qui se sont convertis à l'agriculture.

Il savait brasser la bière et il lui fallait des cruches. Il devait être céramiste. L'exemple des Bayovu est très éloquent. Leurs pots ont la grande célébrité d'être de loin beaucoup plus solides que ceux des Batwa trop fragiles. Ils en connaissaient en effet la finalité.

Le Muhutu est un sculpteur bien reconnu. Il fait des écuelles pour repas (imbehe), des cuves (umuvure) pour brassage de bière, des sièges. Il devait disposer de couteau, d'herminette et de ciseaux.

Mais pour tous ces instruments en fer, le Muhutu devait être forgeron et on le voit extracteur dans les gîtes métallifères (ubutare). Il est fondeur et charbonnier à la fois. Nous avons encore, frais dans la mémoire, les fameux forgerons Baberuka. Ils n'avaient jamais été en contact avec les Tutsi; et les Twa de Rugezi menaient et mènent encore une vie marginale.

Ces artisans extrayaient de la lignite (amakara) dans le marais mouvant de Rugezi. Cette technique s'appelait dans la langue locale "kuduha". Ils amenaient le butare (minerai de fer) de Bulinga (Gitarama) et en extrayaient dans le gîte de MUSHONGI. Ils en éliminaient la gangue en le faisant fondre sous l'action de la chaleur des "amakara". La qualité de cet acier est plus que légendaire. Nul adulte au Rwanda n'ignore la houe "imberuka", et la serpette de ces mêmes forgerons dont certains sont encore en vie. Le vieux GAKURU de Rusayu, près de Miyove exerce encore sporadiquement son métier, mais cette fois-ci avec de la ferraille.

Nos industriels devraient plutôt songer à ressusciter et à valoriser cette technique des ancêtres pour leur intérêt et celui du monde et cela avant qu'il ne soit trop tard.

Après toutes ces activités artisanales, et artistiques, le Muhutu avait sa religion. Le culte des ancêtres et celui de mânes (abazimu) pour s'en attirer les faveurs se pratiquaient et se pratiquent peut-être encore au Zimbabwe où le Muhutu a dû faire escale, nous l'avons déjà mentionné. Le chef de la famille est en même temps le chef religieux. C'est celui-ci, nous allons le voir plus loin, qui, une fois dans la dernière demeure, sera vénéré par sa descendance. Nous soulignons par contre que tout cela ne se substitue pas à la croyance ferme en l'Imana qui est le Dieu par excellence du Rwanda. "Yilirwa ahandi igataha i Rwanda", pour dire que le Rwanda est sa demeure la plus confidente.

Jusqu'ici nous nous étions arrêté au niveau de la famille telle qu'elle devait être organisée chez le Muhutu pionier. Il est évident que ces cellules initiales devaient s'agrandir avec le temps. Le domaine de l'ancêtre allait

ne pas pouvoir suffire à toute sa progéniture indéfiniment. Nous avons vu également que l'agriculture sur brûlis qui était sa technique d'avant-garde, épuisait très vite le sol. C'est ainsi que de nouveaux groupes se détachèrent des premiers, à la conquête de la forêt, pour de nouvelles terres. Néanmoins ils restaient moralement et religieusement attachés à leurs ancêtres. L. de Lacger nous fait savoir, par contre, qu'ils formaient ainsi "des bourgs distincts; qui parfois s'opposaient et se querellaient" (1).

Les premiers Européens ont pu reconnaître certains aspects de ces organisations antiques dans la partie nord du pays. C'est cela qui fait dire à de Lacger que "dans certains cantons du Nord, sur les nappes d'épanchement des laves volcaniques, les groupes familiaux ont gardé leur cohésion originelle. Ils ont pu essaimer au dehors; ils n'ont pas été compénétrés, noyautés, dissociés par des intrusions étrangères... Ils ont pu conserver leur organisation... patriarcale primitive" (2).

Le Père Pagès donne des exemples suivants: Batembe, Bahigo, Bashyoby, Bahuma, Bakora, Bahuku, Basinga, Bahanda, Banyunyu, dont il décrit la situation politique comme suit:

"Les petites provinces du Buberuka, du Kibali, du Buyoka, du Bugurura et du Mulera surtout, gardèrent leur organisation première et n'eurent jamais de rois. Chaque tribu se gouvernait et s'administrait d'après ses propres lumières. Aussi étaient-elles presque toujours en guerre les unes contre les autres pour affaire de vols, de limites ou de vendetta" (3).

Ces tribus, nous indique L. de Lacger, avaient pour "Gouvernement Central, le corps des chefs de famille, présidé par le Chef de la branche aînée qui a le rang de patriarche sans en porter le nom" (4). Nous sommes témoins des survivances de cette organisation, même actuellement. Pour ces groupes de familles qui ont un ancêtre commun, chaque groupe a son chef. Mais tous ces chefs et tous les membres de ces familles reconnaissent en principe l'autorité de celui qui l'est de droit par succession à partir de la famille aînée.

C'est celui-là qui préside à toutes les cérémonies usuelles notamment le culte de l'ancêtre. C'est ce même Chef qui ailleurs détient le trésor liturgique de la communauté. Pour certains clans, c'est le tambourin, pour d'autres c'est un objet matériel quelconque tel la corne d'antilope chez les Bashyoby de Nyundo.

En dehors de ces organisations que nous pourrions appeler tribales et qui ont survécu jusqu'à nous, nous en connaissons d'autres qui furent plus étendues, plus fermes et plus centralisées.

Les querelles entre les groupes tribaux offraient souvent, on s'en doute bien, des occasions d'hégémonies des uns sur les autres. Tel groupe vaincu devenait sujet du chef du second. Il lui devait des contributions matérielles en guise de reconnaissance de son autorité. Il en est de même pour des groupes faibles qui se mettaient sous la protection d'autres plus forts pour parier contre l'envahisseur. A la longue ils devaient être assimilés.

De la même manière nous pourrions penser aux ralliement d'un cer-

(1), (2), (3) et (4) de LACGER L.; op. cit. p. 48, 57, 76

tain nombre de ces groupes pour se renforcer toujours dans le but de se défendre contre les voisins belliqueux si pas les attaquer et annexer leurs territoires.

Il va sans dire que quelques chefs de familles noyaux de ces nouvelles formations étaient plus malins que d'autres pour les renverser et se hisser à la tête du groupe élargi avec beaucoup plus de sérieux dans leur autorité prise par force ou par intrigues. Les chefs évincés conservaient néanmoins les attributions de chefs de famille ou de chefs de clan qui étaient tous, comme nous dit KAGAME, d'ordre magico-religieux et qui sont en gros les suivants: (1) l'accomplissement du cérémonial destiné à faire prospérer les récoltes: on dirait les RUMEZA de la dynastie Nyiginya puisqu'ils étaient en même temps pluviateurs du royaume (ceux du Busigi et du Bukunzi l'étaient encore jusqu'à une époque très récente). Ils procédaient au cérémonial imprécatoire du Kuvuma. Ils goûtaient les premiers le fruit de la nouvelle récolte. A cette occasion ils accomplissaient toujours les premiers l'acte conjugal. Ils procédaient à la cérémonie d'investiture qui, d'après KAGAME, consistait dans les débuts en cadeau de serpette donné à un membre du groupe qui voulait se tailler une propriété neuve ou qui voulait déboiser une portion congrue de la forêt en vue de se créer une propriété personnelle. Cette serpette symbole de défrichage était en fait à la fois une autorisation de déboiser l'espèce de sa convenance.

En compensation de tout cela les subordonnés étaient soumis à des prestations de tous ordres à leur chef religieux et terrien: des cruches de bière, des denrées de la nouvelle récolte, des hoes, des animaux domestiques. C'est l'écueil du servage proprement dit.

Tous ces rites, remarque M. d'Hertefeldt, ont probablement été repris dans le rituel de la dynastie Nyiginya. La lecture de ce dernier ne fait que renforcer cette impression (2).

L'autorité du monarque Muhutu, ce Mwami ou ce Muhinza (roi agriculteur) était absolue. Il avait droit de vie et de mort sur ses sujets. L'emblème de son pouvoir est le tambourin dont nous avons déjà vu l'usage dans les clans. Et comme nous le dit de Lacger, cet instrument est traditionnel dans les sociétés africaines depuis des temps immémoriaux... Il est figuré battu par les Noirs sur les monuments pharaoniques. Il est battu en l'honneur du Muhinza parce qu'il est l'ishakwe, précise le même auteur (3). Nous allons pouvoir citer quelques-uns de ces Bahinza dans les chapitres suivants. Le Mwami hutu est salué par le battement des mains. C'est ce qui se faisait au Zimbabwe où il a fait un long escale et où il a laissé certainement des ancêtres. Robert W. July nous décrit comme suit, la cour du roi au Zimbabwe: "Le roi était vénéré comme un dieu et vivait somptueusement au milieu de sa cour, de ses femmes, de ses concubines et des dignitaires du royaume... Ses audiences étaient publiques, mais lui-même demeu-

(1) KAGAME A.; op. cit. pp. 23-26
(2) d'HERTEFELT M.; op. cit. p. 48
(3) de LACGER L.; op. cit. p. 84

rait derrière un écran, dissimulé aux solliciteurs qui rampaient pour lui rendre hommage". On s'approche du monarque incliné, plié en deux et les yeux baissés (1).

Nous apprenons de L. de Lacger que le Muhinza ou le Mwami gouvernait de concert avec une femme qui n'est pas son épouse mais sa mère (2) July a observé la même chose au Great Zimbabwe.

Au Zimbabwe l'autorité, en tant que telle, du monarque n'était qu'un symbolisme car placée sous la dépendance de l'entourage: légion des dignitaires, comme qui dirait Abiru pour la dynastie Nyiginya; les courtisans les reines qui détenaient une grande partie du pouvoir réel (3).

Au Rwanda, le pouvoir du Muhinza était limité par les conseillers, comme les vieillards surveillants au Busozo. Le dernier roitelet de cette principauté est mort en 1925, nous rapporte Pagès (4). Il répondait au nom de BUHINGA. Mais en général, nous précise de Lacger, le pouvoir du monarque Muhutu était tempéré par la coutume et par l'opinion (5).

A la mort du monarque, deux à trois de ses officiers étaient égorgés pour l'accompagner dans le trépas. Cela s'appelait "gusegura umwami". Sa dépouille était desséchée au petit feu, déposée dans une hutte et en suite inhumée sur place. Un bouquet d'arbres était planté sur sa sépulture pour marquer son emplacement. Nous dirions pour le roi Munyiginy: "imisezero". C'est là où se célèbrent les parentales (6).

Des similitudes avec le grand royaume du Zimbabwe ne sont pas surprenantes. Quand le roi mourait, nous apprend July, "ses femmes et quelques-uns de ses ministres étaient exécutés pour lui tenir compagnie dans le monde des esprits". Nous dirions, au Rwanda, dans le monde des "bazi mu" (7).

Les successions, comme lors de la catastrophe de Rucunshu, sont de occasions de compétitions ardentes.

de Lacger nous cite l'exemple du Busozo à la mort de l'avant-dernier monarque le nommé NYUNDO. Celui-ci légua le pouvoir à son fils BUHINGA. C'était en 1904 et le jeune monarque avait à peine 10 ans. Il dut être arraché à un complot tramé contre sa vie. Il fut amené par sa mère jusqu'à Bujumbura où se trouvait un poste allemand qui dut le restaurer.

Nous reproduisons ci-après une liste non exhaustive des Bami Hutu qui ont dû coexister avec le petit royaume Nyiginya de Gasabo. Ces entités politiques qui se partageaient l'aire du Rwanda sont les suivantes :

1. Le Mubali de la dynastie des Bazigaba qui régnaient avec le tambourin SERA. Le dernier monarque fut BIYORO descendant de KABEJA
2. Le Bugesera de la dynastie des Bahondogo. Leur tambour était Bu komba-mazi et le dernier monarque NSORO IV NYAMUGETA

(1), (3) et (8) JULY R.W.; op. cit. pp. 198-199
(2), (5), (4) et (6) de LACGER L.; pp. 83-86 99

LA DECOUVERTE DE KALINGA

3. Le Gisaka était le royaume de la dynastie des Abagesera et MUSHONGORE le dernier prince qui régnait sur le MIGONGO.
4. Le Nduga de la dynastie des Ababanda. Leur tambour emblème était Nyabahinda. Le fameux MASHIRA fut le dernier monarque qui avait étendu son royaume jusqu'au Nord de la Préfecture de Butare.
5. Le Bungwe de la dynastie des Abenengwe. Leur tambour était Nyamibande. Le dernier monarque célèbre est SAMUKENDE époux de BENGINZAGE surnommée NYAGAKECURU. La fédération des Abenengwe qui groupait le Busanza et le Bufundu avait pour monarque supérieur le nommé RUBUGA fils de SAMUKENDE.
6. Le Bugara de la dynastie des Abacyaba. Leur tambour était Rugara. Le dernier monarque fut NZIRA fils de MURAMIRA. Il régnait autour des Lacs Ruhondo-Bulera.
7. Le Bugoyi avait pour tambour enseigne Mpatsibihugu qui fut élevé à JENI fils de RURENGE.
8. Le Bwanacyambwe et le Buliza-Sud de la dynastie des Abongera où régnait NKUBA dernier monarque. Son tambour emblème était Kamuhagama.
9. Le Buliza-Nord où régnait MUGINA avec tambour emblème Bushizimbeho. C'est une autre fraction des Abongera.
10. Le Ndorwa de la dynastie des Abashambo (tutsi) avec le tambour enseigne Murorwa. Le dernier monarque fut RUBUNDA fils de GAHAYA II MUZORA.
11. Le Bunyabungo ou Bushi dont faisait partie la rive orientale du lac Kivu. C'est le pays de NTSIBURA.
12. Le Burwi de la dernière dynastie des Abarengé (Basinga). Le dernier monarque était NYARUZI, il régnait sur la partie Sud de la Préfecture de Butare.

D'autres petites principautés d'importance relative ont dû également faire preuve de spécialistes. C'est notamment le Busigi et le Bukunzi dont les roitelets étaient des faiseurs de pluie. Le Bunyambilili avait des roitelets maudisseurs des fléaux menaçant l'agriculture. Nous citons enfin les roitelets Hutu du Busozo et du Bushiru de clan Gesera dont les traditions font remonter leur généalogie aux rois RUREGEYA et KIMENYI du Gisaka d'où ils provenaient. Ils gouvernaient leurs pays jusqu'à une époque fort récente. NYAMAKWA du Bushiru est encore dans la fraîche mémoire de ses hommes.

Voilà donc résumée la situation politique du Rwanda par la conquête paisible de l'artisan Hutu avant l'expansion du royaume Munyiginya à partir du bourg de Gasabo.

OU LA FIN D'UN MYTHE

Le Rwanda était donc constitué d'une mosaïque de principautés plus ou moins indépendantes et spécialisées. Ils avaient néanmoins en commun la même langue et la même religion.

Les sujets étaient tous des agriculteurs plus ou moins soumis à l'économie d'auto-suffisance, mais parmi ces paysans et toujours en rapport avec le cultivateur sédentaire, on en dénombreait, comme c'est le cas actuellement, des spécialistes en arts et en métiers: des forgerons, des sculpteurs, des vanniers, des potiers, des chasseurs, des tanneurs, des magiciens, des officiers du culte rendu aux ancêtres, des musiciens, etc.

L'unité de langue, de culture et de religion, assuraient l'unité du peuple rwandais et ce n'est pas original. C'est le propre des autres peuples et spécialement du peuple bantou. Voici ce que nous en dit Robert W. July: "L'Etat et la société étaient tous deux étroitement liés à la doctrine et à la pratique religieuse des Bantous. La ferme croyance en un monde surnaturel, l'efficacité de la magie, la nécessité du rituel de la sorcellerie pour s'attirer les faveurs des esprits, et la croyance en un continuum métaphysique unissant les vivants à leurs ancêtres étaient assorties d'importantes sanctions venant renforcer les valeurs sociales fondamentales. Ainsi l'institution d'une royauté divine était fondée sur la croyance au pouvoir du roi sur la fertilité, tandis que la prédominance accordée aux ancêtres contribuait à raffermir l'unité essentielle du groupe dans un monde précaire" (1)

(1) JULY R.W.: op. cit. p. 211-212

Section III: Les Batutsi

Nous savons maintenant où on situe à l'heure actuelle le berceau de l'humanité. Nous avons pu constater que le Mutwa ne s'est pas tellement déplacé loin de la région où vécut son ancêtre le Kenyapithécus. Par contre, le fils de ce dernier l'homo-habilis était déjà répandu en Europe et en Asie au cours du paléolithique. A l'époque de l'homo-sapiens le Muhutu se trouvait déjà en bordure du Sahara. Au moment où ce dernier devint viable, c'est-à-dire au néolithique, nous le voyons cohabiter avec le caucasien ou méditerranéen ancêtre du Mututsi.

Les caucasiens nous dit July "sont les ancêtres de peuples contemporains comme les Berbères et les Touaregs de l'Afrique du Nord et du désert, les Gallas, les Somalis, les Bidjas de la corne de l'Afrique Orientale et les Egyptiens de l'époque Pharaonique" (1).

Lors de l'extension de la sécheresse du Sahara, nous l'avons vu, les populations qui y vivaient se sont dispersées vers les terres plus hospitalières notamment au Nord-Est vers l'Egypte. July nous précise qu'au cours du troisième millénaire, la Nubie fut occupée par des pasteurs caucasiens ou méditerranéens venant probablement du Sahara" (2). Tous les historiens affirment que ses populations avaient une peau brune semblable à celle des Somalis contemporains et des Egyptiens. Qu'ils furent en contact avec ces derniers sans que leur activité principale, l'élevage, les intéressât. Les Egyptiens les appelaient Kaouchou, et les hébreux en avaient fait Kousch.

Les Romains qui les connaissaient déjà, leur avaient attribué le surnom de "Aetiopsis" ou visage brûlé. Les Arabes traduisirent dans leur langue, Ethiopian par Hamite. Ils avaient dû fusionner avec eux pour produire le dialecte sémite qui est devenu l'Ethiopien (le Ge'eze). Les Sémites venus du Yémen ont atteint l'Ethiopie au premier millénaire avant Jésus-Christ.

Avant d'entreprendre leur exode vers le Sud à la recherche des pâturages, le journaliste Xavier Messé, nous l'avons vu plus haut, place leur séjour dans la péninsule des Somalis (3).

Le géographe P. Gourou, décrivant la nation somali, nous fait noter entre autres — nous l'avons vu également — que le Somalien a un mépris traditionnel envers le travail manuel et que pour cela ceux qui s'y adonnent sont considérés comme des hors-castes (4). Ceci corrobore bien le vrai penchant hamite, l'éleveur bouvier par excellence.

Le Chanoine de Lacger nous les identifie par leur vache caractéristique. C'est la Hâtor aux longues cornes (inyambo notre ajoute) des monuments pharaoniques, le boeuf "vénéralisé comme divinité sur les rives du Nil et qui est moins altéré que le berger". Ce sont donc ces hamites, type éthiopide, pasteurs nomades par excellence qu'on découvrit dans la région des Grands Lacs entre le 15ème et le 16ème siècle, à la tête d'immenses troupeaux de bovins. Ils sont descendus de la péninsule des somalis en quête de pâturage pour leurs énormes bêtes peu sobres. Ils ont dû s'arrêter là où ces conditions s'offraient, et surtout, là comme le dit bien de Lacger "où ces bêtes

pacifiques et pesantes n'autorisent pas les grands raids de conquête et de pillages, espace libre, gras pâturages, population clairsemée, timide et généralement accueillante" (1).

Ils formaient trois groupes distincts: les Hima qui se sont fixés entre autre en Uganda dans l'Ankole et le Bunyoro; au Rwanda dans l'Indorwa où ils fondèrent la dynastie des Bashambo; en Tanzanie, la dynastie des Abahinda qui régnèrent sur le Karagwe; au Burundi dans sa partie méridionale. Ils sont communément appelés Banyambo.

Les Massaï se sont installés dans le territoire à cheval sur la frontière Kenya-Tanzanie après avoir longtemps vécu en nomades dans les régions pluvieuses entre le Kenya et l'Elgon. Leur peau claire des origines n'est pas encore complètement altérée bien qu'il y a souvent métissage avec les femmes noires prises pour le travail des champs notamment.

Les Tutsi enfin, s'établirent au Rwanda et au Bunyabungo. Ce sous-groupe du Bunyabungo mène encore une vie précaire, semblable à celle des Bagogwe et des Bahima du Mutara. Ils ne se sont pas intéressés à fonder des dynasties.

Les Tutsi s'introduisirent au Rwanda par le Mubali où ils reconnurent ce royaume dès lors gouverné par un roi Hutu du nom de KABEJA.

D'après l'Abbé BUSHAYIJA, "la première phase n'a guère duré longtemps. Le MUTUTSI arrivait dans le pays sans arme, il n'avait pas l'idée de se battre. L'eut-il eue, son infériorité numérique ne lui permettait pas d'y penser. Il ne disposait que de moyens pacifiques. Il chercha à nouer des liens d'amitié avec le MUHUTU. Par ces services rendus, par ces cadeaux fréquents, par sa gentillesse, sa courtoisie, par ce tact raffiné dont il est un virtuose inégalé, le MUTUTSI eût bien fait de conquérir la sympathie du puissant MUHUTU. Quant le MUTUTSI eut offert gratuitement ce breuvage aussi étrange que délicieux, le lait de la vache dont il avait le secret, l'amitié du MUHUTU devient indéfectible. Celui-ci fut heureux d'avoir dorénavant pour concitoyen, cet homme aussi étonnant par la structure et par la finesse de ses traits que par sa beauté.

Le MUTUTSI mit à profit cette bonne entente et consolida son amitié avec le MUHUTU d'une façon fort intelligente. Il prit femme parmi les jeunes filles costaudes BAHUTU et donna ses filles et ses soeurs en mariage aux BAHUTU. Toutes ces unions augmentèrent le contingent MUTUTSI. Le MUTUTSI proposa aussi le pacte de sang. La violation de ce pacte, disait-il, pouvait conduire aux plus grands malheurs et amener la malédiction sur ceux qui manqueraient aux promesses scellées par l'échange de sang.

C'est ainsi que sans coup férir le MUTUTSI devint insensiblement le maître du pouvoir. Les notions d'étrangers, d'hôtes, de nouveaux venus avaient disparu et fait place à celles d'oncle, tante, neveu, cousin, grand-père, belle-mère, bru, etc... Il n'y avait plus qu'une seule communauté de familles

(1) et (2) JULY R.W.; op. cit. p. 22-34

(3) MESSE X.; op. cit. p. 44

(4) GOUROU P.; op. cit. p. 219

(1) de LACGER L.; op. cit. pp. 56-57

et de clans apparentés les uns aux autres. Il ne restait plus qu'à organiser cette grande famille. Le MUTUTSI s'en chargea. Son raisonnement était le suivant: il fallait un arbitre suprême pour diriger les différends et maintenir la paix, un père de famille qui maintint l'union des familles et des clans; un gardien et un défenseur du territoire, en un mot un Mwami. Le conseil plût à tous. On choisit donc un Mwami, et comme c'était à prévoir, ce fut un MUTUTSI. Les qualités des BATUTSI, leur sagesse, leur sens politique et leur intrépidité, tout les désignait pour fournir un Mwami".

"Alors les BATUTSI se mirent à faire la cour à leur frère devenu Mwami, roi sacré. Par des cadeaux, des offres de services, ils firent tout pour plaire au souverain et obtenir ses faveurs. Jalousies, rancunes, rapportages, malveillants ne tardèrent pas à envenimer le climat de l'entourage royal. Dépayés, le Muhutu céda la place au Mututsi, et force lui fut de chercher "Buhake" et protection, auprès du Mututsi, hier encore son égal... Les Bahutu furent ainsi évincés de leurs droits anciens, ils perdirent leur honneur et devinrent les serviteurs de leurs hôtes et amis, un ordre était créé, fondé sur l'inégalité et l'injustice" (1).

A leur arrivée, nous dit KAGAME, les Batutsi étaient "organisés en groupes familiaux comme les autochtones bantou" (2). Le même auteur nous dit par ailleurs qu'ils élevaient les bovidés et étaient habillés de la peau de brebis pour nous signifier que ces deux espèces d'animaux sont leur apport, ce qui peut être vraisemblable, car jusqu'à une époque récente la brebis a tous jours pâturé côte à côte avec la vache.

Nous pourrions cependant formuler des réserves concernant la race ovine, car le Tutsi consommait la viande de vache alors qu'un grand dédain lui interdisait la consommation du mouton. Par contre parlant des Bakiga dans sa brochure de géographie du Rwanda qui, comme on le sait, n'ont pas beaucoup subi d'influence de l'envahisseur Mututsi, le département de géographie à l'Institut Pédagogique National leur attribue, entre autres, l'habitude traditionnelle de consommer le mouton.

Comme ils sont Hutu et qu'ils sont arrivés les premiers au Rwanda, on ne voit pas pourquoi on leur refuserait l'introduction de cet animal dans le pays. Et puis nous savons que les Hutu étaient éleveurs de petit bétail.

KAGAME suppose que les Tutsi, dont il est question ici, ne sont pas les premiers hamites à fouler du pied le sol du Rwanda, mais qu'ils y ont trouvé des prédécesseurs notamment les Barenge. Il essaie de le prouver avec des arguments qui ne nous convainquent pas beaucoup. Il se base sur l'exemple des puits creusés dans des endroits parfois rocheux pour conclure qu'ils devaient ne l'avoir été que par les forces d'un peuple outillé et que ce dernier ne devait être que hamite lui qui a introduit le fer au Rwanda. Il semble ajouter que c'est même ce hamite, qu'il appelle pionnier, qui a organisé les petits royaumes que le Munyiginya a trouvés sur place.

Nous noterons cependant que, pour ce qui est des puits, le problème s'est posé dans les régions kenyane et tanzanienne qui ont reçu les Massaïs sans qu'on puisse supposer l'existence de Massaïs pionniers qui les auraient creusés et de ce fait plus outillés.

On précise par contre que les Massaïs tels qu'on les connaît n'étaient pas capables de réussir pareille entreprise que l'on attribue, pour finir, à une population antérieure d'agriculteurs sédentaires.

Concernant l'organisation des anciens royaumes qui se partageaient l'aire du territoire rwandais, et que KAGAME attribue au seul génie hamite, des considérations suivantes sont à prendre, ce génie ayant principalement pour source, la supériorité militaire du Hamite sur les autochtones bantous: Nous avons montré que le Hamite tutsi n'était pas cavalier et qu'il dédaignait le forgeron. A supposer qu'il sût utiliser valablement les outils de ce dernier, sans savoir les produire lui-même, il devrait être venu en sa compagnie pour continuer à lui fournir des armes, l'importation n'était pas, à ce moment, chose croyable.

Nous pensons néanmoins que cet état de chose n'est pas possible, le forgeron étant plus que quiconque un sédentaire malgré lui. Il devait avoir besoin de matière première et en se nomadisant il ne pouvait pas la trouver dans tous les coins de son passage. Nous l'avons vu, ce métier appartenait aux Hutu qui même s'ils étaient Barenge introduisirent dans ce pays l'usage du fer.

KAGAME ajoute par ailleurs que dans leur organisation et leur stratégie les Banyiginya imitaient leurs devanciers. Pourtant, Delmans écrit, et nous l'avons montré plus haut: "Si nous nous basons sur les dires de nos informateurs les plus qualifiés, à l'arrivée des Bimanuka Hamite, il n'y avait pas au Rwanda d'autres Tutsi. Toute la population était de race Bantu" (1).

Ce sont donc ceux-là que les Banyiginya ont imité sur bien des points. KAGAME écrit que lorsque le territoire d'un patriarche était annexé, sa lignée était respectée et ses fonctions magico-sociales se trouvaient englobées pratiquement dans le patrimoine conquis (2). Nous ajoutons que, sans ces deux fonctions, en fait pilier du pouvoir chez le Mwami Hutu, la dynastie Nyiginya n'aurait pas tenu longtemps. Nous enregistrons dans sa généalogie, les noms de RUMEZA et de NYARUME respectivement signifiant celui qui fait germer et maître de la rosée, assimilable à pluviateur. Nous savons que le roi munyiginya n'a jamais échappé à ces fonctions dans ses attributions.

Nous avons souligné que GIHANGA, supposé être l'ancêtre des Tutsi a reçu de RUBUNGA, un Murenge, les premiers chants du code ésotérique de la dynastie des Barenge et que c'est à partir de ce moment qu'on parle de la dynastie Nyiginya qui débute avec cet ancêtre légendaire.

Nous savons aussi que c'est sous MUTARA I SEMUGESHI que ce code fut complété par la Voie des Abreuvoirs importé du Burundi. C'est le Murrundi KINIGA qui, remplaçant à la cour du Rwanda son concitoyen NYAMWONDA, a assuré cette initiation. D'après la chronologie de KAGAME

(1) Abbé BUSHAYIJA

(2) KAGAME A.; op. cit. p. 26

(1) DELMANS voir d'HERTEFELT M.; op. cit. p. 33

(2) KAGAME A.; op. cit. p. 32

ce devait être exactement au 16ème siècle et le roi en question était le 15ème de la dynastie.

Ainsi donc la supposée supériorité de l'institution des monarques tutsi sur celle des roitelets Hutu peut être mise en doute.

Puisque il y a bien lieu, comme nous venons de le montrer plus haut, de douter également de la supériorité militaire du hamite sur le Muhutu, qu'elles furent les vraies assises sur lesquelles ont reposé l'hégémonie du Munyiginya sur les autres clans plus précisément les clans Hutu ?

Au départ, nous le savons déjà, Gihanga était un chef de famille patriarcale comme le furent les bami hutu qu'il a trouvés sur place. Les descendants en quête de pâturage, se sont dispersés et ont formé des noyaux dans la masse des Hutu. Comme le dit M. d'Herzefelt ils se sont insérés dans les clans traditionnels rwandais, ce qui fut un des gros aspects de leur rwandisation. Cette insertion reste en effet imparfaite comme le souligne le même auteur, dans les régions où leur influence a été trop relative notamment dans les régions du Nord et du Nord-Ouest. C'est de cette manière qu'il faut imaginer leur première forme d'organisation toute calquée sur celle des autochtones (1).

A. KAGAME souligne que "cheminant avec leurs troupeaux en quête de pâturage, ils ne savaient pas où ils allaient" mais ils étaient organisés en groupes familiaux comme les Bahutu (2).

Leur premier et principal outil de conquête fut assurément la vache. L. de Lacger nous le précise lorsqu'il écrit comme suit: "Ici encore à n'en pas douter, l'or carthaginois, représenté par des troupeaux entiers de bovins, facilita l'adhésion des toparches Bahutu à un ordre de chose qui s'avérait supérieur" (3).

Parlant d'Ubuhake toujours basé sur la vache, KAGAME souligne qu'il serait une adaptation, sur le plan bovin, du servage terrien que les Batutsi auraient observé chez les autochtones bantu" (4).

Nous pouvons donc considérer qu'il y eut d'abord une intense colonisation à régime de féodalité pastorale et cela au niveau de groupes familiaux tutsi qui noyautaient la masse hutu.

Nous le pensons d'autant plus que le premier royaume connu des Banyiginya est celui de Gasabo fondé par RUGANZU I Bwimba et que KAGAME situe aux environs du XIVème siècle.

Nous savons que ce minuscule territoire coexistait avec des royaumes hutu étendus sur des territoires relativement considérables. Nous avons entre autres cité le Mubali, le Bugesera, le Gisaka, le Nduga et le Bungwe.

Nous pouvons donc conclure que le principal apport tutsi fut la vache tout en soulignant qu'un clan de Hima, les Cwezi, a apporté du Kitara la secte religieuse des Imandwa. Le chef principal de cette secte était LYANGOMBE qui, accompagné d'un certain nombre de personnes, atteignit le Rwanda sous le règne de RUGANZU II Ndoli. D'après la chronologie de KAGAME, ce serait au début du XVIème siècle.

(1) d'HERTEFELT M.; op. cit. p. 24

(2) et (4) KAGAME A.; op. cit. 27-30

(3) de LACGER L.; op. cit. p. 108

Le royaume de Kitara s'étendait au-delà du Lac Rwivanzige (lac Edouard ou Idi Amin).

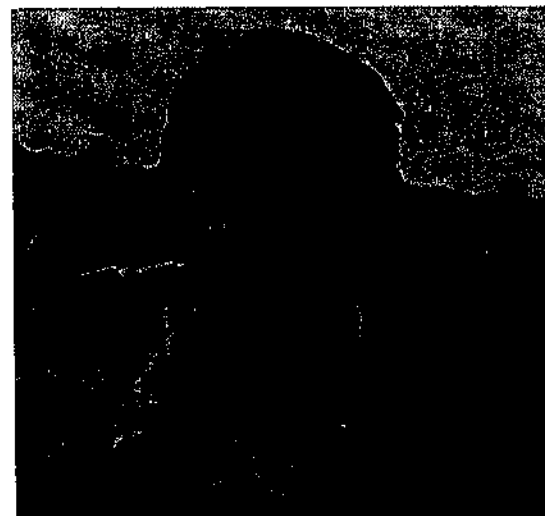
Nous pouvons inclure dans cette série d'apports, des métissages divers avec les autochtones. Nous pouvons citer les Basyete et un certain nombre d'Ibyihutire.

Du reste on dirait avec de Lacger que "ces nouveaux venus n'ont trouvé rien de mieux que de coucher dans le lit de leurs prédécesseurs" (1).

(1) de LACGER L.; op. cit. p. 68



TYPE UMHUTU





TYPE UMUTUTSI



TYPE UMUTWA





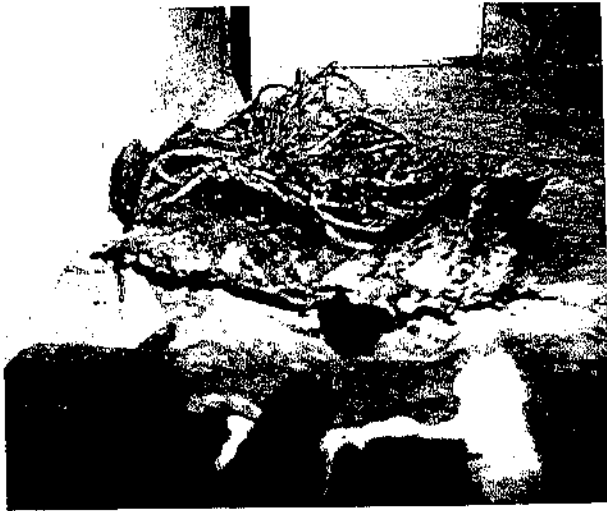
Le Mwami KIGELI V Ndahindurwa



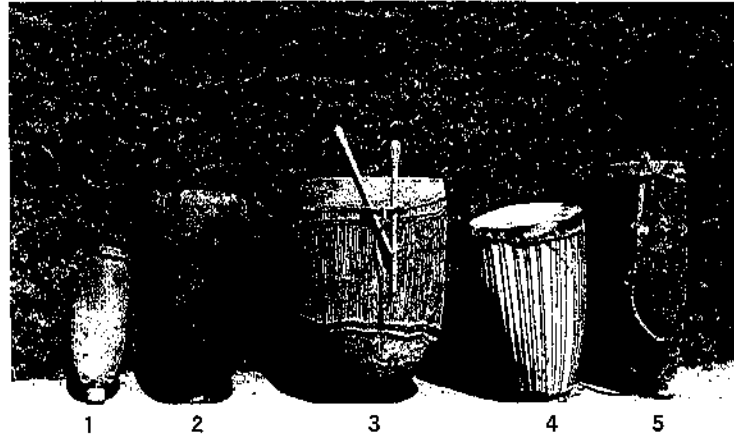
Le Mwami MUTARA III Rudahigwa



Vallée de GAHONDO :
RUSATSI devant la tombe d'où l'on a déterré les
restes des tambours royaux ci-dessous.



Les restes des tambours royaux KALINGA et
KIMUMUGIZI.



D'autres Tambours découverts (I.N.R.S.) et qui
entraient dans certains rites de la Cour.

1. BALIBA
2. RWAMO
3. NANGUBURUNDI
4. NANGIBIRENGERE
5. RWAGAGAZA.



Un des 4 tambours retrouvés dans les célèbres tombes de
Gahondo : indistinctement Kiragutse ou Mpatsibihugu .



Les deux confidents des Tambours royaux
découverts.



CHAPITRE II.

LE RWANDA SOUS UN TRIPLE JOUG

AGRANDISSEMENT DU RWANDA ET PARTAGE DE BERLIN (1884)

Nous venons de fixer le Rwanda sur la petite colline de GASABO. C'est précisément le berceau du royaume Nyiginya, le "Rwanda Rugali rwa Gasabo".

Il débute avec le Roi RUGANZU I Bwimba, qui, en comparaison des monarques voisins qui gouvernaient des royaumes de loin beaucoup plus étendus semble être plutôt un Chef de famille, un roitelet. Nous sommes aux environs du XIVème siècle si nous nous fions à la chronologie de KAGAME.

Nous avons vu plus haut que des familles ou des groupes de familles Tutsi étaient déjà dispersés ici et là dans le pays.

La vache, cet or carthaginois, venait déjà d'opérer les premiers succès auprès des roitelets Hutu dont les royaumes vont être bientôt annexés un à un.

Les successeurs de RUGANZU I Bwimba, nous dit d'Hertefeldt, vont "par ruse ou par force, exploitant la faiblesse des uns, surprenant la bonne foi des autres annexer les territoires constituant les deux-tiers du Rwanda actuel, jusqu'à ce que le mouvement de la conquête ou de l'infiltration bloqué au Sud par le Burundi, ralenti au Nord par les montagnards Hutu, entraîné à l'Ouest par les Havu et les Shi, s'arrête définitivement dans les hauteurs du KINGOGO devant le drapeau impérial allemand" (1).

Nous sommes entre 1892 et 1893 d'après KAGAME et c'est l'arrivée de l'Allemand le Dr BOUMANN et surtout du Comte Von Götzen en 1894 qu'accompagnait une importante caravane sous la protection de 127 soldats. Le monarque régnant était KIGELI IV RWABUGILI (2).

Mais alors pouvons-nous croire que l'outil dont a usé le Mwami Munyiginya pour conquérir tous ces territoire dût à lui seul être efficace sans qu'il soit fondé sur des éléments propices antérieurs?

L. de Lacger nous affirme que les "indigènes de ce pays ont bien le sentiment de ne former qu'un peuple, celui des Banyarwanda qui a donné son nom au Territoire". Il ajoute que ce sentiment national ne s'est pas fondé uniquement sur le loyalisme dynastique mais encore sur des éléments antérieurs. L'unité linguistique, qui presque d'un bout à l'autre du territoire, conditionne la facilité des relations entre toutes les gens; l'unité d'institution, de coutumes et d'usages dans la vie privée, la vie sociale et la vie publique; l'unité religieuse enfin (3).

Ce n'est guère le moment de le prouver; nous avons pu nous rendre compte de la réalité de cette situation chez les royaumes préhamites.

Sur ces bases, nous allons voir monarque par monarque, les différentes conquêtes de la dynastie Nyiginya à partir de son berceau GASABO.

(1) d'HERTEFELT M.; op. cit. p. 24

(2) KAGAME A.; Un Abrégé de l'Histoire du Rwanda de 1853 à 1972 p. 95

(3) de LACGER L.; op. cit. pp. 36-37

Nous nous situons au règne du 8ème Roi RUGANZU I Bwimba, tout le groupe des monarques précédents n'ayant pas fait preuve de conquêtes que l'on sache.

RUGANZU I Bwimba régnait à l'époque de NSORO I Bihembe du Bugesera et KIMENYI I Musaya du Gisaka. Ce dernier convoitait le petit Gasabo et Bwimba s'en doutait bien. Nous voyons le Roi du Gisaka épouser ROBWA soeur de Bwimba à cette fin. Nous voyons encore ce dernier s'attaquer à son ennemi et se faire tuer.

Son fils CYILIMA I Rugwa entreprendra une série d'intrigues contre la Cour du Gisaka pour venger son père. Avec une fille promise à NSORO il réussira à se faire un enfant la nuit même des noces, enfant qui lui succédera sous le nom de KIGELI I Mukobanya. C'est celui-ci encore déjà prince qui entreprendra des conquêtes pour agrandir le territoire de ses ancêtres. Il annexera le royaume des Abongera qui comprenait une partie de la province de Bwanacyambwe et du Buliza Sud. Le roitelet NKUBA détrôné se réfugiera au BUGUFI et le tambour emblème KAMUHAGAMA sera pris par les Banyiginya.

Il a également détrôné MUGINA roitelet du Buliza Nord qui avait sa résidence à NYAMITANGA à la pointe Nord du Mont Jali. Il le tuera et s'emparera de son tambour BUSHIZIMBEHO.

Il annexera le territoire de BUSARASI où régnait le roitelet SAMBWE. Cette principauté s'étendait sur la province du Bumbogo.

Il s'attaquera aux toparchies de l'Est de NYABARONGO pour s'emparer du BUSHEGESHI et du BUNYAGITUNDA régions qui s'étendaient approximativement sur les Communes Runda, taba et une partie de Kayenzi.

MIBAMBWE I MUTABAZI I se rendra célèbre par la conquête du grand royaume de la dynastie des Ababanda après une série d'intrigues. MASHIRA sera tué par surprise de sa bonne foi et le NDUGA fera partie du territoire Nyiginya.

Il enlèvera à MURAMIRA, roitelet du Bugara, les territoires du Kibali, Bukonya et Bugarura.

Sous YUHI II Gahima II la dynastie Nyiginya conquerra le NYANTANGO, le BUGAMBA, l'ITARE, le KINGOGO, le BWANAMUKALI, le BUSHIRU et le BUHOMA. Elle annexera le BUDAHA et le BWISHZA. Le MULERA, le BUHANGA de la dynastie Cyaba et le royaume du BUGARA seront conquis ainsi que le MUBALI de la dynastie Zigaba. Le monarque CYUBAKA sera tué et le tambour SERA enlevé. Le BUDAHA et le BWSHAZA seront annexés.

Nous signalerons que pour les principautés de l'Ouest et du Nord-Ouest, le Roi Munyiginya ne s'est contenté que de l'annexion. D'après KAGAME toutes les dynasties furent laissées en place et se sont perpétuées jusqu'à des époques fort récentes. Il importe de se demander le pourquoi de cette tolérance. Ne serait-ce pas parce que des véritables conquêtes étaient peu faciles face à cette population de montagnards dont le caractère universellement connu est l'esprit d'indépendance ?

Le règne de NDAHIRO I CYAMATARE connaîtra le partage du royaume entre le BUNYABUNGO pour la partie occidentale, et le NDORWA pour la partie septentrionale. Le monarque rwandais sera tué par NSIBURA I du BUNYABUNGO et le tambour RWOGA enlevé.

RUGANZU II NDOLI entreprendra la réorganisation du pays dès lors tombé dans l'anarchie. Il intronisera le tambour KALINGA et conquerra la rive orientale du Kivu et de l'île IJWI.

Il tuera NZIRA du BUGARA et annexera définitivement son territoire. On raconte à cet effet une série d'intrigues dont il s'est servi pour le mettre dans le piège.

Il annexera le BUNYAMBILILI et tuera le roitelet GISURERA dont la lignée sera réhabilitée par la Cour comme maudisseurs des fléaux menaçant l'agriculture. Il s'attaquera au BWANAMUKALI et l'annexera après avoir tué les grands notables NYAKARASHI de Zivu et MPANDAHANDE de Ruhanda.

Le BURWI se soumettra après la mort de NYARUZI dernier roitelet de la dynastie des ABENENGWE.

Les zones du BUGOYI, BYAHI et BWISHYA environnant les volcans seront conquises et le BUFUMBIRA annexé.

Sous MUTARA I SEMUGESHI nous assistons à la conquête de la fédération des ABENENGWE. Leur territoire s'étendait sur le BUNGWE, le BUFUNDU et le BUSANZA. C'est alors la mort de la fameuse BENGINZAGÉ surnommée NYAGAKECURU et de son fils RUBUGA. Leur tambour NYAMIBANDE est pris. C'est à ce moment que la voie des Abreuveurs est reçue du Burundi.

KIGELI II NYAMUHESHERA se lança à la conquête de BUKUNZI et du BUSOZO. Il soumit le BISHUGI au Sud du BUNYABUNGO. Le BUHUNDE et le BUZI furent nominalement annexés. Leurs Chefs doivent tout simplement des tributs au Monarque Munyiginya mais cela ne durera pas longtemps. Il annexera le KAMURONSI, le GISHALI et TONGO jusqu'au Lac Idi Amin (Edouard). La limite fut l'escarpement dit de KABASHA qui faisait frontière avec le royaume de KITARA, région d'où était venu RYANGOMBE.

Le BUBERUKA fut annexé et le roitelet MWERU exécuté. Plusieurs expéditions au KIGEZI essayèrent cependant de gros échecs. Pendant ce temps BWANACYAMBWE avait été annexé par le Gisaka.

Sous SEKARONGORO I GISANURA il n'y eut pas de nouvelles conquêtes. Le monarque mourut d'infirmité mentale. On parle tout simplement d'apparition des perles.

CYILIMA I RUJUGIRA se lancera à la reconquête de la partie septentrionale du Royaume qu'avait annexé le NDORWA après la mort de NDAHIRO II CYAMATARE. Il reprendra le BUGANZA, la partie Sud du MUHAZI au détriment du GISAKA, les territoires de RUTARE, MUHURA et GITI annexés par le royaume du NDORWA ainsi que le MUTARA jusqu'à la rivière WARUFU.

Le NDORWA sera conquis et le dernier monarque RUBUNDA tué. Le tambour MURORWA ne sera pas cependant capturé. KIGELI III NDABARASA s'emparera du MUBALI où s'était rétabli BIYORO comme monarque de cette principauté ZIGABA. Il sera tué.

MIBAMBWE III MUTABAZI II SENTABYO annexera au détriment du Burundi, le BUGESERA jusqu'aux lacs RWERU et CYOHOHA où régnait NSORO IV NYAMUHESHERA.

YUHI IV GAHINDIRO conquiert le BUHUNDE et mit à mort son roitelet KARINDA. La province du BUYENZI fut rattachée au Rwanda au détriment du Burundi. Ce règne coïncida avec la grande famine RUKUNGUGU due à la sécheresse.

MUTARA II RWOGERA conquiert le GISAKA mais ne réussit pas à s'emparer du tambour emblème RUKURURA. Le dernier prince à périr fut MUSHONGORE qui régnait sur le MIGONGO. Nous nous situons autour de 1850. A ce moment l'île IJWI se déclarait indépendante.

KIGELI IV RWABUGILI reconquit l'île IJWI où s'était rétabli NKUNDIYE fils de KABEGO. Il soumit définitivement le NDORWA et temporairement le BUNYABUNGO.

Le Mulera qui s'était insurgé sous le commandement de RUKARA fils de BISHINGWE fut pacifié. Il conquiert le BUSHUBI et le BISHUGI gouverné par KATABIRURWA qui fut tué. Le règne de RWABUGILI se termina 11 ans après le partage de Berlin qui eut lieu le 15 novembre 1884. Le Rwanda fut amputé des territoires suivants: Au Nord-Ouest la région de BWITO qui atteignait le Lac Idi Amin (Edouard), communément dénommé RWICANZIGE. Le GISHALI, la région de MASISI (Tongo) et le BUHUNDE qui atteignaient la forêt inhabitée.

A l'Ouest, l'île IJWI et à la pointe Sud Occidentale la région de BISHUGI. Tous ces territoires furent rattachés au Zaïre.

Au Nord, les principautés de Bunyaruguru, d'IGARA, et une partie de l'ancien royaume de NDORWA jusqu'à sa frontière avec Kigezi et l'Ankole furent attachés à l'Uganda.

Il est néanmoins à souligner que tous ces territoires auxquels il faut ajouter les régions occidentales et du Nord étaient momentanément soumise. Après les événements de RUCUNSHU, des insurrections de contestation contre l'autorité royale surgirent de toutes parts au cours du règne de MUSINGA, l'usurpateur. Nous voyons le Prince MUHIGIRWA soulever le Sud, BALYINYONZA l'Est, et le Mutwa BASEBYA se rendre maître de la partie Nord du pays. Tous ces insurgés ne furent matés que par l'intervention de l'autorité coloniale allemande, sans quoi le pays allait connaître des morcellements sans précédents.

Longtemps autonome, la monarchie rwandaise va devoir subir l'influence ou mieux la domination de l'homme blanc dès l'aube du 20ème siècle. Aussi, successivement, va-t-elle voir défilier sur son territoire Allemand et Belge, chacun avec son apport et sa façon de vivre avec les responsables du pays.

Les réalisations de ces deux occupations varieront selon les points de vue de chaque occupant et les circonstances nationales et internationales.

Un développement réel, mais loin d'être équitablement conséquent nira par tirer du néant la conscience nationale, la conscience des réalités nationales avec tout ce que cela supposait alors comme problème épineux. Ce n'est ni la volonté des féodaux, encore moins le goût de domination du colonisateur qui émanciperont le Rwanda, mais bel et bien la volonté ferme irréversible des Hutu, volonté qui crie à tue-tête contre l'injustice politique socio-économique, qui libérera le peuple rwandais du joug féodo-colonial.

Après son indépendance, le Rwanda doit alors, à travers un chemin nouveau, faire vivre son indépendance.

1. SOUS L'OCCUPATION ALLEMANDE :

a. Occupation

En 1884, le partage de l'Afrique par les Européens plaça le Rwanda sous l'autorité coloniale allemande. Il fit ainsi partie du grand empire de Bismarck qui comprenait en outre le Burundi, le Sud de l'Uganda actuel et l'actuelle Tanzanie. Dar-es-Salaam était la Capitale de la Deutsch Ost Afrika.

Par suite du découpage du grand protectorat allemand, le Rwanda se trouvait être dans la région dénommée Ruanda-Urundi avec pour Capitale Bujumbura.

Le premier poste allemand au Rwanda fut établi à Shangi en 1898. Le Ruanda-Urundi était ainsi gouverné par l'intermédiaire de l'autorité coutumière et il le sera jusqu'au départ des Allemands.

L'Allemagne recevait le droit de surveillance sur le pays et le monarque devait consentir le refus d'intervention de tout autre européen.

En 1908, le premier Résident allemand le Dr KANDT fixa sa résidence à Kigali avec une administration civile.

Ce fut en 1894 que le comte Von Götzen alors Gouverneur de l'Afrique Orientale allemande pénétra au Rwanda à la tête d'une expédition militaire forte de 600 hommes. Il ne rencontra pas beaucoup de difficultés de la part du Roi RWABUGILI (1853-1895) encore moins de la part du Roi MUSINGA (1897-1931).

A cette époque, des trafiquants d'esclaves tentaient en vain d'entrer au Rwanda. On rapporte que l'Autrichien SHINDELAAR et l'Africain PRACTERIUS qui parcouraient le pays et contraignaient les possesseurs du bétail à accepter les pagnes en paiement furent neutralisés. Le Rwanda connaît alors de nombreuses dissensions internes du système politique du Rwanda Central en faveur de la consistance des régimes politiques tant hutu que tutsi des régions voisines. Aussi une grande partie du Rwanda moderne échappait à l'autorité centrale.

Par ailleurs à la mort du Roi RWABUGILI, une succession particulièrement sanglante oppose deux clans tutsi rivaux Bega et Banyiginya.

Les membres du premier éliminent systématiquement ceux du second au "coup d'Etat" de Rucunshu (1897) qui porta au trône MUSINGA malgré que RUTALINDWA (1895-1896) était légué par la coutume. Après l'éviction de ce dernier, son soi-disant petit-fils NDUNGUTSE lança un mouvement d'insurrection contre l'autorité du Roi.

Enfin entre 1909 et 1912, Hutu, Tutsi et Twa de plusieurs régions déclenchèrent une attaque contre le régime MUSINGA.

C'est dans ces circonstances que s'opéra la triple alliance: MUSINGA — Allemands — Eglise. Von Götzen et après lui KANDT (1907-1913) réprimèrent tous les mouvements autonomistes et annexèrent les diverses contrées du pays sous l'autorité nominative de MUSINGA. Les Allemands conservèrent les chefs coutumiers Hutu et Tutsi dans leurs communautés traditionnelles. Mais les monarques Hutu et Tutsi du Busozo (Sud-Ouest), du Bushiru-Kingogo (Crête Zaïre-Nil), les chefs des puissantes familles claniques Hutu de Mulera-Bukonya et du Buberuka (Nord-Ouest), ainsi que les chefs des groupements socio-ethniques tutsi de Mubali-Mutara et Ndorwa (Est et Nord-Est) sans parler d'un bon nombre de chefs toparchiques ou claniques du Bugoyi-Kanage (Ouest), tous ceux-là furent contraints de reconnaître l'autorité de Nyanza, intermédiaire entre eux et la puissance coloniale.

De même la malice allemande intervint pour réduire le Gisaka, autre royaume de l'Est qui refusait son annexion au Rwanda Central.

En échange, MUSINGA dut en 1899 exprimer au Capitaine BETHE son acceptation du protectorat allemand sur le Rwanda. Cet accord fut verbal.

b. Les réalisations

Dix ans après (1910) aura lieu la Conférence Internationale de Bruxelles qui fixera les limites actuelles du Rwanda. Elle réunissait les représentants de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la Belgique. Résultat: Le Rwanda se voit amputé du Bufumbira au profit de l'Uganda, du Bwishya, du Gishali et de l'Ile Ijwi au profit du Congo-Belge. La frontière du Rwanda à travers le Lac Kivu sera fixée définitivement par l'accord de 1912.

Pendant ce temps, le Dr Richard KANDT avait déjà élaboré son premier plan d'action qui ne visait que l'économie du pays. On peut mettre à son actif un intense reboisement (eucalyptus), un grand programme de caféiers et la création de routes. En 1915, une mission allemande pour le chemin de fer qui devait relier Kigali à Dar-es-Salaam via Tabora campait déjà à Rusumo.

L'enseignement fut le domaine des missionnaires mais les Allemands fondèrent l'Ecole des Chefs de Nyanza qui sera consacré par les Belges.

Le souci du Dr KANDT "d'assimilation totale et d'humanisation des rapports entre le Mwami et les autres ethnies rwandaises ne verra certes pas le jour et le bilan allemand dans ce sens se limitera à

quelques mesures de pacification et de sécurité ainsi qu'à une ébauche de documentation" (1).

Les Allemands se sont donc peut intéressés à l'administration du pays qui, durant de longues années, n'avait profité qu'au Mwami et plus tard qu'à quelques chefs.

Au cours de leur "occupation — les féodaux — surent se servir habilement des européens pour assurer leur domination et leur puissance et surtout pour faire rentrer leurs impôts: MUSINGA demandait aux Allemands leur appui et ceux-ci envoyaient quelques soldats pour aider le Chef. Résultat: quelques Bahutu étaient tués, d'autres prenaient fuite et le Chef raffait tout le bétail qu'il pouvait rassembler..." (2).

Des exemples concrets abondent dans ce sens: au Buhoma, les Batutsi furent introduits et installés en 1911 par la force militaire allemande sous le commandement du Lieutenant GUDOWIUS. Beaucoup de Hutu succombèrent par suite de résistance à l'envahisseur, d'autres regagnèrent la forêt et les Batutsi razièrent tout le bétail. Un jour les Bahutu du Bugarura (Ruhengeri) se rebellèrent contre leur Chef RWANGEYO jusqu'à cesser le paiement du tribu royal. A la demande de MUSINGA, le Lieutenant GUDOWIUS (Bwana Lazima) organisa une police à travers toute la région. Les combats eurent lieu à Remera. Les Bahutu furent tués et leur bétail razié.

Le même Lieutenant à la tête d'un détachement de 150 soldats, de retour d'une expédition contre NDUNGUTSE et ses acolytes RUKARA et BASEBYA au Mulera et au Buberuka (1911-1912), massacra les Bamonyo de Gitwa et de Nyundo qui s'étaient révoltés contre la domination tutsi. Chaque fois, l'expédition revenait chargée de butin, et à la tête d'importants cheptels enlevés aux régions visitées.

En 1900 le nommé RUKURA au Gihunya tente un soulèvement contre l'autorité de MUSINGA. Il était appuyé par un certain SPEARS et prétendait descendre de KIMENYI, dynastie des Bagesera. Il fut maté par l'intervention des Allemands et dut s'enfuir au Tanganyika pour être finalement ramené et exécuté au Rwanda. C'est donc dans ces perspectives que se réalisait le programme du premier Gouverneur allemand Résident au Rwanda, le Dr KANDT qui écrivait un jour: "Notre intérêt politique et colonial exige le soutien du Roi et le maintien de la domination tutsi, qui va de pair avec une forte dépendance de la grande masse du Rwanda" (3).

Les domaines politique et judiciaire restèrent ainsi l'apanage du Mwami et des grands du royaume. Pour MUSINGA, le droit de vie et de mort était "confirmé dans l'exercice de ses pouvoirs traditionnels". KAGAME nous précise que "la faction des légitimistes eut même plus tard un espoir inattendu lorsqu'éclata la deuxième guerre mondiale. Elle souhaitait la victoire des Allemands parce qu'elle se rappelait que du temps de leur protectorat, ils n'intervenaient pas dans la politique intérieure du pays" (4).

(1), (2) HISTORIQUE ET CHRONOLOGIE sans date ni nom de l'auteur p. 22 et 147

(3) NKUNDABAGENZI F.: RWANDA POLITIQUE 1958-1960 Bruxelles I 1962 pp. 220-221

(4) KAGAME A.: UN ABREGE DE L'HISTOIRE DU RWANDA, de 1853 à 1972 Tome Deuxième, Butare 1972 p. 196

Cette collaboration entre l'autorité allemande et le pouvoir royal devait, dans l'esprit allemand, sauvegarder les structures politico-sociales du moment pour la facilité de la "gestion" et pour la consolidation des assises de l'autorité et de l'influence allemandes et permettre de tenir les forces allemandes disponibles pour faire face à une agression de la Belgique qui, maîtresse du Congo (Zaire), rêvait d'avoir un accès au Lac Victoria et de la puissance anglaise qui voulait posséder toute l'Afrique Orientale.

Cette option de l'Allemagne en matière d'administration du territoire devenu son protectorat était partagée par l'Eglise qui, elle aussi, intervint pour consolider l'autorité centrale. Les missionnaires étaient en cela fidèles aux consignes ci-après du Cardinal LAVIGERIE: "Dans une société violente subdivisée en une multitude de tribus qui vivent à l'état patriarcal, ce qui importe surtout, c'est gagner l'esprit des chefs". On s'y attachera donc d'une manière spéciale, sachant qu'en gagnant un seul chef, on fera plus pour l'avancement de la mission qu'en gagnant isolément des centaines de pauvres noirs.

Une fois les chefs convertis, ils entraîneront tout le reste après eux. On n'omettra pas de leur faire observer que la doctrine chrétienne est tout à fait favorable à leur pouvoir, puisqu'elle enseigne qu'ils sont les véritables représentants de Dieu sur la terre au point de vue temporel (1).

L'on notera, à cet effet, l'intervention du Père Loupias tué le 1er avril 1910 par des hommes du chef clanique Hutu RUKARA (exécuté le 18 avril 1910) ainsi que l'exécution du chef Twa BASEBYA le 15 mai 1910.

La première mission catholique (Save) fut fondée en 1900, c'est-à-dire durant la période de l'administration militaire allemande. Le sens de la stratégie et les circonstances du moment décidèrent les missionnaires à fonder leur premiers postes à la périphérie et Kabgayi (1906) au centre pour assurer la coordination: MUSINGA cachait à peine sa réticence à leur implantation au centre du pays, à proximité de la Capitale royale. Tandis qu'en 1903 les missionnaires catholiques avaient entamé la formation de futurs prêtres "indigènes", l'administration allemande ouvrit en 1910 une Ecole Officielle à Kigali, correspondant à celle ouverte à Usumbura (actuellement Bujumbura, Capitale du Burundi) en 1909.

A l'actif de cette période, on doit reconnaître que l'administration allemande et les missionnaires ont contribué à l'"humanisation des moeurs": ils ont tempéré la rigueur de certaines coutumes disciplinaires, et ont adouci le pouvoir discrétionnaire du Mwami sur la vie des citoyens. C'est aussi à cette époque que les grandes querelles régionales prirent fin et que l'unité du Rwanda fut réalisée dans ses frontières actuelles, frontières qui furent officialisées entre Belges et Anglais, consécutivement au Traité de Versailles.

2. SOUS L'OCCUPATION BELGE :

Fidélité à la tradition coloniale allemande :

Mais le destin du Ruanda-Urundi n'était pas encore réglé, lorsqu'en 1916 les Allemands furent délogés sous les coups impitoyables des troupes anglo-belges.

Voici en effet, qu'en 1919, le Conseil Supérieur des Puissances Alliées confia à la Belgique le mandat sur le territoire du Ruanda-Urundi. Ce mandat fut officiellement confirmé par la Société des Nations en 1923. Dans la loi du 21 avril 1925 sur le territoire sous-mandat, la Belgique définissait en ces termes le rôle qu'elle entendait jouer au Ruanda-Urundi :

Article 1er : Le territoire du Ruanda-Urundi est uni administrativement à la colonie du Congo-Belge, dont il forme un vice-gouvernement général. Il est soumis aux lois du Congo-Belge sous réserve des dispositions suivantes :

Article 2 : Le Ruanda-Urundi a une personnalité juridique distincte. Il a son patrimoine propre. Ses recettes et dépenses sont inscrites à des tableaux spéciaux de la Colonie. Entre ces tableaux et les autres tout virement est interdit.

Article 3 : Les décrets et les ordonnances législatives du Gouvernement général, dont les dispositions ne sont pas spéciales au Ruanda-Urundi, ne s'appliquent à ce territoire qu'après y avoir été rendus exécutoires par ordonnance du Vice-Gouverneur Général qui l'administre.

Article 4 : Le recrutement de la force publique est régi dans le Ruanda-Urundi par des règles particulières. Les indigènes de ce pays ne peuvent être incorporés que pour assurer la police locale et la défense de leur territoire.

L'essai d'imposition d'un nouveau système d'administration dût se heurter à l'intransigence de MUSINGA pour le maintien de ses privilèges et de ceux de sa caste. Devant cette barrière, les nouveaux venus ne purent que se réserver la peine capitale. Ils purent également obtenir de MUSINGA la liberté de culte. Du reste ils optèrent, et encore superficiellement, pour la politique allemande qui consistait d'abord au développement économique du pays. Le programme de l'administrateur Voisin (1930) recommandait entre autres, que le personnel de l'administration européenne doit s'imprégner de l'idée que sans la collaboration des autorités indigènes, le pouvoir occupant se trouverait impuissant et en présence de l'anarchie.

Ainsi se concrétisait déjà ce qu'écrivit en 1957 Monsieur MAUS, membre du Conseil du Vice-Gouvernement Général, qui dit, entre autres choses, que le territoire sous mandat n'a pas été gouverné par des hommes pourvus d'une forte personnalité et qui auraient su canaliser les courants progressistes au lieu de les contrarier pour apaiser le Mwami, choisissant ainsi une politique de facilité.

(1) LAVIGERIE GRANDS LACS, Louvain 1935 pp. 245-250

Les Belges s'attelèrent donc à la recherche minière (1927), l'exploitation proprement dite des mines et l'introduction du caféier ne voyant le jour qu'en 1932. Ils continuèrent l'intensification du reboisement naguère conçu par les Allemands. Les centres commerciaux et de négoce se répandirent dans le pays ainsi que les hôpitaux et dispensaires. Les cultures vivrières connurent un grand essor dans leur expansion. Tout cela cependant ne fut exécuté, comme le dit bien l'Abbé KAGAME Alexis, que sous une forme de "corvée pour soi-même". Plusieurs Hutu durent ainsi émigrer dans les pays limitrophes, l'Uganda en l'occurrence, où ils pouvaient trouver encore un travail beaucoup plus rémunérateur et beaucoup plus sain.

a. Politique administrative :

Nous allons pouvoir nous rendre compte que jusqu'à la veille de l'indépendance, l'administration belge n'aura pas encore fait beaucoup de choses pour la préparation des cadres nouveaux et l'établissement d'un ordre social plus juste en détruisant les inégalités sociales qui pesaient lourdement sur les masses populaires. De toute façon, Xavier Messé nous défie de ce souci: "Loin de s'attaquer profondément au mal qui consistait en la suprématie tutsi sur la majorité hutu, la réforme administrante belge était très nuancée et renforça l'empire du Mwami sur les Bahutu. Cette réforme au sein de laquelle l'administration belge gouvernait conjointement avec la féodalité était conçue pour céder le pouvoir à cette dernière au moment de l'indépendance. Ces dispositions étaient contenues dans le décret du 1er juillet 1952" (1).

Ainsi tous les gestes posés par la masse qui tentait de se libérer du joug de la féodalité se trouvaient cruellement étouffés. Les exemples ci-après sont clairs à ce sujet :

Sans être en révolte, les Bahutu du Buhoma et du Bushiru refusèrent un moment de fournir toute prestation. Ils prétendaient faire la loi chez eux et au besoin empêcher tout passage à travers leur pays à ceux qui ne leur plaisaient pas; Européens ou Batutsi. Ils fléchirent devant une section de mitrailleurs et de fusiliers sous le commandement de Bidoul, un agent militaire. Cela se passait en 1918, à peine deux ans après l'occupation du Rwanda par les Belges.

En effet les chefs de clans du Bushiru avaient pu conserver leurs attributions politico-religieuses jusqu'à l'arrivée des Belges. Ceux-ci y introduisirent des chefs Batutsi qu'ils durent y maintenir momentanément avec une police pendant près d'un an (1919-1920).

Le premier chef nommé par MUSINGA ainsi que son successeur durent abandonner le commandement sous les menaces de la population, cédant ainsi place au récent Muhinza NYAMAKWA qui sera redéposé vers fin 1924.

La révolte des Bateke du Rukiga (Byumba) en 1919 fut l'origine des troubles et incidents que les Bahutu provoquèrent dans les provinces du Bumbogo et du Buliza. L'Abbé KAGAME précise qu'ils s'attaquèrent à la

(1) MESSÉ X.; op. cit. p. 46

résidence de la soeur de la reine-mère, la nommée NYAMASHAZA à Masoro (Rutongo) et qu'ainsi "la grande dame" devait "périr dans l'incendie de sa résidence" (1).

Les Bakiga du Busigi ne se virent imposés (1929) le chef RWIGEMERA, frère même du Mwami régnant, qu'après avoir incendié sa résidence à plusieurs reprises.

En 1928, au Ndorwa et Rukiga (Byumba) une révolte à la tête de laquelle se trouvait un certain SEMARASO originaire du Kibali (Ruhengeri), aux fins de faire disparaître du trône l'usurpateur MUSINGA, fut matée par un détachement de la force publique à Kaniga, commune actuelle de Kiyombe près de l'usine de la Mulindi. Résultat: une cinquantaine d'indigènes y laissèrent leur peau.

Le premier chef connu dans la région de Ndorwa (1931) fut BUKI qui n'a réussi d'obtenir des Bahutu de cette province que le paiement du tribut. C'est de cette situation que provient l'adage: "Umuzungu ni Rusangiza", c'est grâce au blanc que nous pouvons manger côte à côte (sous entendu avec les Tutsi). Les Basoro de Goko (Kibali-Ruhengeri) furent réduits au silence par l'Administrateur territorial, Monsieur Borger. Ils avaient tenté de se libérer de leur Chef de famille SEKANYAMBO, vassal du chef Mututsi SENYAKAZANA. Tous les indigènes du Kibali durent, par la même occasion, accepter cette leçon.

Les tentatives des Belges pour glisser quelques éléments Hutu aux postes de commandement furent anéantis. Ces rares éléments étaient sabotés de toute part par les Tutsi, et leur autorité s'en trouvait affaiblie.

Le Père Heremans nous précise que même "Monseigneur Classe était à ce moment opposé à la nomination des Hutu à des postes". Il affirme qu'il est intervenu deux fois en 1927 et en 1930; cette dernière intervention étant décisive car, continue le même auteur, jusqu'en 1952 tous les postes de direction étaient occupés par des Batutsi" (2).

Il importe de souligner le rôle extrêmement prépondérant de ce prélat dans plusieurs décisions d'importance émanant de l'autorité administrante. Nous savons que c'est sous son avis que le Roi MUSINGA fut destitué par le Gouverneur Voisin. C'est également auprès de lui que le Roi RUDAHI-GWA fut initié à son rôle et ensuite choisi sous son avis pour succéder à son père. C'est ce missionnaire lui-même qui lui a choisi le nom de MUTARRA, de connivence avec les Abiru.

Il est en fait connu que MUSINGA fut déposé non seulement parce qu'il tentait de se rebeller contre les ordres de l'autorité administrante, mais plus encore parce que superstitieux et trop enclin aux sorcelleries, il constituait un gros mur pour la conversion de ses sujets à la religion chrétienne. Son entourage, à commencer par ses opposants, vit à temps ce danger et sut l'éviter en se convertissant à la religion de l'autorité coloniale.

Pour sauver ses intérêts profondément menacés, il fallait se ranger du côté du plus fort en passant par un intermédiaire le mieux accessible, le plus sûr, le plus intéressé et le mieux écouté, c'est-à-dire le missionnaire. Il

(1) KAGAME A.; Tome Deuxième, op. cit. p. 139

(2) HEREMANS P.R.; Introduction à l'Histoire du Rwanda, 2ème édition, Kigali et Bruxelles 1973 p. 73

fallait donc se convertir.

La politique missionnaire épaula étroitement la politique coloniale et contribua à renforcer le régime féodo-monarchique. C'est ainsi que le 21 septembre 1927, dans une lettre adressée à Monsieur Mortehan, Résident du Rwanda, Mgr Classe écrivait: "Si nous voulons nous placer au point de vue pratique et chercher l'intérêt vrai du pays, nous avons dans la jeunesse mututsi un élément incomparable de progrès que tous ceux qui connaissent le Rwanda ne peuvent sous-estimer. Avides de savoir, désireux de connaître ce qui vient d'Europe, ainsi que se rendant suffisamment compte que leurs coutumes ancestrales n'ont plus de raison d'être, conservant néanmoins le sens politique des anciens et le doigté de leur race pour la conduite des hommes, ces jeunes gens sont une force pour le bien et l'avenir économique du pays. Qu'on demande aux Bahutu s'ils préfèrent être commandés par des roturiers ou par des nobles, la réponse n'est pas douteuse; leur préférence va aux Batutsi. Chefs nés, ceux-ci ont le sens du commandement... C'est le secret de leur installation dans le pays et de leur main-mise sur lui..."

En 1930, renchérit le Chanoine de Lacger, "craignant qu'une politique contraire ne finit par prévaloir, Mgr Classe reprenait son plaidoyer dans un mémoire que la puissance mandataire l'avait prié de rédiger sur la question". Le plus grand tort, écrivait-il, que le Gouvernement pourrait se faire à lui-même et au pays serait de supprimer la caste mututsi. Une révolution de ce genre conduira le pays tout droit à l'anarchie et au communisme haineusement anti-européen.

Loin de promouvoir le progrès, elle annihilera l'action du Gouvernement, le privant d'auxiliaires nés capables de la comprendre et de la suivre. C'est la pensée de l'intime conviction de tous les supérieurs de mission au Rwanda sans exception. En règle générale, nous n'aurons pas des chefs meilleurs, plus intelligents, plus actifs, plus capables de comprendre le progrès et même plus acceptables du peuple que les Batutsi. C'est surtout et avant tout avec eux que le Gouvernement arrivera à développer à tous les points de vue le Rwanda" (1).

Cette double intervention devait décider la conduite de toute l'action politique belge au Rwanda, action qui, à l'instar de celle des Allemands, visait un équilibre politico-social ne reposant que sur des bases fondamentalement inégales.

L'autorité de l'Eglise pesait donc lourdement.

Il est aussi un fait certain, que si MUSINGA l'avait intériorisé, ne fût-ce que dans les derniers moments, même superficiellement, ses opposants, les successeurs de KABARE contre lesquels il s'était officiellement déclaré, n'auraient pas eu le dessus sur lui. La preuve est qu'ils ne purent rien contre RUDAHIGWA, qui pourtant s'était toujours montré trop attaché à la poli-

tique de son père, mais qui finit plutôt par voir clair dans la situation, pour suivre les conseils du chef de l'Eglise du Rwanda.

Ici donc, on doit bien voir comme l'Abbé KAGAME, que "dans beaucoup de cas... il s'agissait plus d'adhésion politique que de conversion à christianisme" (1). Il faut également pouvoir constater, que constamment soucieux de son lendemain plutôt incertain, il y allait toujours de son plus grand bien de s'aligner du côté du plus fort. On dira même que dans ce monde enclin au féodalisme, ce devait alors n'être que la règle d'or.

Nous sommes donc emmené à être d'accord totalement avec KAGAME qui voit que, pour la masse du peuple, il était tout naturel de faire comme tout le monde sans aucun critère de la véritable conversion.

Si on accepte cependant que, pour les grands du royaume, les raisons politiques, ou plus précisément le souci de sauvegarder des prérogatives, fait vite d'être à la base de la conversion à la religion du plus fort, il faudra ne pas oublier qu'il devait aller de soi pour la masse du peuple naguère opprimée, de tendre sa main la première à la nouvelle puissance que son oppresseur lui-même redoutait en hésitant de l'accepter. Ainsi comme le remarque bien le Père Herman "les Bahutu furent les premiers à se convertir à la religion chrétienne" (2).

Pour ceux qui peuvent encore s'en souvenir, du moins à partir des régions où l'évangélisation n'est pas encore plus vieille de 30 ans, les premiers convertis étaient dispensés de pas mal de prestations humiliantes.

Ainsi, des risques étaient immédiats pour le Chef qui se montrait trop exigeant envers les fidèles en les considérant comme les païens alors tous jours taillables et corvéables.

Le territoire du Ruanda-Urundi, nous venons de le voir, était administré selon les mêmes règles que le Congo-Belge (sauf en ce qui concerne le Budget et l'incorporation dans la Force Publique). Or, le Congo-Belge était une colonie et les Belges y avaient tout à dire! C'est qu'après tout, la distinction entre l'administration d'une colonie et celle d'un territoire sous-mandat (ou sous-tutelle) n'était que formelle.

Tandis que la législation du territoire sous-mandat ou sous-tutelle depuis 1946 était calquée sur celle du Congo-Belge, l'administration tutélaire avait eu soin de maintenir et de soutenir, nous l'avons vu, le pouvoir monarchique au Rwanda comme au Burundi (car c'était deux royaumes différents en dépit du fait qu'ils étaient unis sous une même autorité coloniale).

Le décret du 14 juillet 1952 (entré en vigueur le 1er avril 1954) portant organisation de la population du pays n'est venu que pour formuler ce qui existait depuis de longues années, et non pour opérer des changements substantiels.

D'après ce texte, les circonscriptions indigènes étaient :

- le pays ayant à sa tête le Mwami;
- les chefferies, ayant à leur tête un chef pour chacune;

(1) Extraits des lettres de Mgr Classe, Grands Lacs, Louvain mars 1935 pp. 523-524

(1) KAGAME A.: Tome deuxième op. cit. p. 178

(2) HEREMANS P.R.: op. cit. p. 77

— les sous-chefferies, reconnues conformément à ladite législation et ayant à leur tête un sous-chef.

Ces circonscriptions étaient administrées conformément à la coutume, pour autant qu'elle ne fut pas contraire à l'ordre public ni aux dispositions législatives ou réglementaires ayant pour but de substituer d'autres règles à celles de la coutume indigène.

Il appartenait à la coutume de déterminer la personne devant être revêue de la qualité du Mwami, suivant la procédure de désignation des autorités coutumières.

L'action du Résident (la plus haute autorité tutélaire au niveau de chaque pays) ou de son délégué sur le Mwami, l'action de l'administrateur territoriale sur le chef et le sous-chef, s'exerçait par voie de veto.

Suivant le contexte, on entendait par "territoire" l'ensemble du Ruanda-Urundi, ayant à sa tête, comme général tutélaire, un Gouverneur général (qui devint Résident Général en 1956), ou une circonscription administrative groupant, au niveau de chaque pays, un certain nombre de chefferies et sous-chefferies et ayant à sa tête comme autorité tutélaire représentant le Résident, un Administrateur territorial.

b. La politique de l'Enseignement Secondaire :

Nous avons déjà fait mention de l'Ecole des Chefs de Nyanza fondée par les Allemands en 1907 et confirmée par les Belges au début. Il serait certainement superflu de faire constater son caractère sélectif trop en faveur des grands de l'époque et immanquablement, de la seule ethnie tutsi.

Le Groupe Scolaire de Butare en 1929 n'a pas échappé à cette partialité dans ses recrutements, si on sait que les ressortissants, comme le dit KAGAME, étaient "les auxiliaires les plus prisés de l'administration mandataire. En 1956, il comptait encore 143 Bahutu contre 279 Batutsi. Au Collège Interracial du Saint-Esprit à Bujumbura, il y avait à la même époque 135 Batutsi et 67 Bahutu; pour 57 Batutsi à l'Athénée Royal de Bujumbura, il y avait 12 Bahutu" (1).

Il y a cependant à nous souvenir que le Petit Séminaire avait déjà commencé depuis 1912 et qu'il dispensait de cette manière un enseignement secondaire peu spécialisé et qui avait beaucoup à envier sur le plan de formation technique et administrative au Groupe Scolaire d'Astrida vu plus haut. Mais le Séminaire donna lui aussi l'élite rwandaise digne de ce nom. Il faut également souligner qu'il était moins raciste de par sa doctrine même. Toutes les ethnies pouvaient ainsi s'y bousculer sans complexe quelconque. Les premiers contingents de prêtres autochtones à majorité Hutu peuvent convaincre tout incrédule.

Par ailleurs, nous devrions affirmer, à l'instar de KAGAME que ceux

qui quittaient le Séminaire n'étaient embauchés que dans le secteur privé. Cependant, ce n'était pas parce qu'ils n'avaient pas reçu la formation spécialisée de Butare, qui était certes le prétexte facile pour les écarter de l'administration, mais plutôt parce qu'ils étaient le plus souvent les fils du petit peuple. Des Tutsi de cette catégorie d'intellectuels, qui avaient des postes de commandement, ont été toujours enregistrés.

De toute façon l'enseignement secondaire au Rwanda, même lorsqu'il fut placé entre les mains des missionnaires (convention de 1931), fut toujours dispensé pour le besoin de l'utilisateur et dans l'intérêt immédiat de la classe dominante.

L'école primaire du reste semblait largement suffire pour le reste du vulgaire.

c. La masse du peuple :

Ainsi comme il ressort de ce qui précède, le colonisateur ne s'est jamais ou alors superficiellement, soucieux du sort du petit peuple. Ce dernier continuait donc à subir les exactions les plus serviles de la part du seigneur d'antan.

Certaines mesures prises par l'autorité administrante pour alléger les charges qui pesaient sur le Muhutu pour le protéger contre l'arbitraire des Tutsi et des notables n'ont pas été suffisamment prises en considération par ceux-ci.

En effet, l'autorité coutumière est restée l'intermédiaire officiel entre l'administration tutélaire et la population.

En 1959, Monsieur A. De Schrijver, dans une conférence au "Cercle Catholique Africain" disait entre autre ceci: "L'administration belge est jusqu'à présent tributaire de l'administration indigène qui peut contre-carrer toute son action quand elle le veut" (1).

En effet, c'était toujours le Mwami qui nommait les chefs de provinces avec le consentement du Résident, raison pour laquelle il n'y eut jamais un Muhutu à ce poste. Ainsi on comprendrait aisément pourquoi le contrat de servage pastoral persista, malgré son abolition en 1926. Les saisons culturelles étaient souvent perturbées dans certaines régions dans l'attente "élastique" des vaches des chefs qui devaient d'abord passer pour pâturer après la récolte de sorgho et de petit pois. Elle ne sera supprimée qu'en 1954 avec le partage des vaches, qui lui aussi, n'a pas échappé aux abus et injustices. Beaucoup de vassaux Hutu se sont vu spoliés leurs inkuku (vaches obtenues par des moyens autre que le servage) par le jeu des intrigues de la part de leurs patrons. De cette manière, le régime foncier ne connaîtra jamais de rectification. En 1934 les prestations en vivre sont remplacées par un rachat de 1,5 FRW aux Chefs et de 3 FRW

(1) NKUNDABAGENZI F.: RWANDA POLITIQUE 1958-1960, Bruxelles I, 1962 p. 63

(1) NKUNDABAGENZI F.; op. cit. p. 85

aux Sous-chefs. Les corvées n'auront pas de rachat jusqu'en 1949, mais tout cela ne sera que théorique car les gens n'étant pas préparés, ils continuaient à obéir à la tradition. Les autorités coutumières pour lesquelles c'était la grande affaire, se forgeront toujours des occasions pour faire perdre leurs prérogatives.

Les ex-chefs des armées continueront à récolter des redevances (ibihuni-kwa) par l'intermédiaire des chefs de colline auprès de la population soumise. Une certaine quantité de récoltes leur est toujours perçue auprès de la plèbe. Les journées de corvée (uburetwa) dans leurs champs seront respectées.

Si le tribut royal (ikoro) est racheté officiellement par 0,7 franc à prélever sur l'impôt personnel, il demeura en pratique. Il faut s'imaginer la compétition des chefs en ce qui concerne la quantité destinée au Roi pour mesurer l'ampleur des exactions et le sort du contribuable.

Nous ajouterons à cela les redevances de la part du manant à ses chefs coutumiers et à tous les niveaux (Bamotsi, Chefs de colline, Chefs de chefferie) ainsi que les exigences du client vis-à-vis de son seigneur. Il faut les veiller la nuit, les porter en litière, leur réserver des cadeaux de circonstance en vivre ou en objets pour les spécialistes: miel, hoes, peaux, nattes, etc... Il faut exécuter les travaux domestiques divers, la garde des troupeaux, la culture des champs vivriers, l'exploitation des briquetteries et les plantations de rapport, la participation pécuniaire pour la construction des maisons et achats de véhicules.

Ainsi, "le tiers du travail d'un homme", estime le P. HEREMANS, était destiné à entretenir les bénéficiaires du système fiscal qui étaient, le roi, ses favoris et les chefs administratifs.

Si on pense que c'est l'autorité coutumière qui était juge et qui nommait les juges, même si l'ordonnance législative du 5 octobre 1943 n'accordait aux tribunaux indigènes que la compétence pénale seulement, il faut ne pas s'étonner de la survivance de certains abus et injustices d'antan jusqu'à la veille de l'indépendance. Nous lisons en partie cela dans "historique et chronologie" qui affirme que "les Bahutu continuent à être victimes d'abus de tous genres par leurs dirigeants autochtones. Cela durait en 1923 et plus tard", ajoute l'auteur (1).

En 1959, le Président du Groupe de travail envoyé par le Gouvernement belge pour l'étude du problème social rwandais, constatait encore ceci: "pour la masse des Hutu et pour les Tutsi progressistes la revendication prioritaire était la réforme de la justice"... "Ils souhaitent", précise-t-il, que les juges soient choisis surtout parmi les blancs, même si tout le reste était remis entre les mains des Africains (2).

En 1924 étaient supprimées les prestations suivantes de manière offi-

(1) HISTORIQUE ET CHRONOLOGIE, op. cit. pp. 23-24

(2) NKUNDABAGENZI F.: op. cit. p. 85

cielle, ou plutôt théorique car elles persistaient pratiquement sous d'autres formes; nous le verrons plus bas.

Etaient donc prohibés sans qu'il fut question de restituer ce qui était déjà ainsi accaparé, les abus suivants: le bétail exigé (imponoke) par un mututs de ses clients lorsque ses troupeaux avaient été éprouvés par des mortalités extraordinaires.

Le bétail ou autres prestations exceptionnelles exigés (Indebukirano) par un mututs lors de la prise de commandement.

La coutume par laquelle un notable indigène envoyait des gens dans la bananeraie de ses sujets pour marquer et ensuite couper des régimes nécessaires à son ravitaillement. Si cela était trop éhonté, jusque dans les années 50, la besogne était exécutée par les propres enfants des seigneurs, comme pour la rendre moins coupable.

Le caprice d'envoyer paître ses troupeaux dans les plantations d'un Mututu, le dépouillement de se récoltes, de ses cruches de bières, etc...

On raconte qu'un jour (1919), "des policiers de MUSINGA de passage au Kibali (Ruhengeri), tuèrent quelque Bahutu. Bientôt le bruit se répandit que MUSINGA voulait faire arrêter le Chef NYILIMBILIMA dans le but de l'exécuter. Ainsi débuta la belle époque des intrigues Batutsi au Mulera et tous ceux qui avaient une haine à satisfaire contre NYILIMBILIMA ou les gens de sa suite, pillèrent sans pitié ceux qui étaient soupçonnés d'être restés plus ou moins fidèles à l'ancien Chef" (1).

C'est donc par le travail de la plèbe taillable et corvéable à merci, ajoutera plus tard CYIMANA dans son plaidoyer pour le menu peuple, que pouvait vivre et prospérer le seigneur du Ruanda-Urundi.

Ceci se perpétuant plus ou moins d'une façon limitée, il n'était pas rare que les Chefs percevassent l'impôt légal deux fois, les taxes pour combler les trous dans les caisses des chefferies, la spoliation des terres, des "bituga" de tous genres, abus auxquels il faut ajouter des atrocités capricieuses exercées sur les Bahutu.

Après la famine Matemane 1943-1944, un sous-chef de Byumba exigea de ses sujets l'extraction prématurée et systématique des champs de patates pour le stockage en vue de prévenir une nouvelle disette mais en fait de la créer puisque les tubercules ne mirent pas une semaine sans se voir réduites inconditionnellement en pourriture exécrable.

Dans les années 50, un seigneur de la même région donnait encore les ordres à ses clients, la pointe de sa lance enfoncée dans leur pied sous le poids de son corps. Gare à celui qui faisait le moindre mouvement pour s'en défaire.

Nous pourrions ici songer à la scène macabre exécutée par la reine-mère KANJOGERA chaque fois avant de se prolonger paisiblement dans son lit. L'on raconte qu'elle se levait appuyée lourdement sur deux cou-

(1) Historique et Chronologie op. cit. p. 152

teaux (inkota) plongés au niveau des clavicules dans deux beaux bébés placés de part et d'autre pour cette immolation cynique.

C'est ainsi que les entraînements au tir à l'arc par les jeunes Tutsi ayant comme cible la cruche au-dessus de la tête d'un Muhutu tel que des cas se présentaient jadis, voyaient encore leur expression à la veille de l'indépendance nationale.

Ce faisant, la masse du peuple n'était pas seulement éprouvée par les abus des autorités autochtones, certains Européens n'y ont pas échappé. L'Abbé KAGAME nous cite l'exemple des exploitations organisées par les Blancs travaillant pour le compte des alliés au cours de la deuxième guerre mondiale par la fourniture obligatoire des denrées alimentaires qui étaient acheminées au centre minier du Congo et l'intensification de la corvée pour soi qui s'ensuivait. Résultat: la famine de 43-44" (1).

Certains grands travaux exigés par l'autorité administrante étaient exécutés à des prix illusoire: nous nous souvenons encore des jarres métalliques (rutare) que les Hutu devaient remplir d'eau et transporter, montagnes gravissant, matraque sur le derrière et au prix d'un demi-franc le tour.

Des quantités de lait exigé pour la laiterie de colline (Umugogoro) et par vache possédée dont les factures impayées ou détournées au profit des sous-chefs parce qu'il n'y avait pas le moindre contrôle, n'ont pas laissé un bon souvenir.

Des travaux durs, comme la construction de routes, des maisons de l'administration ou le drainage des marais s'effectuant à des distances parfois incroyables des exécutants sans que cela leur apportât un sou, toujours matraques sur le dos, ne sont pas encore effacés dans certaines mémoires.

A. CREATION DES CONSEILS

Historique

Nous pouvons le souligner avec G. LEBART, "avant 1943 l'administration titulaire au Rwanda, était une administration empirique. Les Belges s'étaient inspirés de la ligne de conduite suivie antérieurement par les Allemands et qui consistait, nous l'avons vu, à assurer la paix et l'ordre public en maintenant l'équilibre qui existait entre les groupements indigènes, l'ordre politique étant généralement accepté comme un phénomène naturel" (2). L'Ordonnance-Loi du 4 avril 1917 émanant du Commissaire Royal pour le Territoires de l'Est-Africain Allemand occupé par la Belgique, stipulait entre autre: que "les sultans exercent sous la direction du Résident leurs attributions politiques et judiciaires dans la mesure et de la manière fixée par la coutume indigène et les instructions du Commissaire Royal" (3).

(1) KAGAME A.; Tome Deuxième op. cit. p. 287

(2) et (3) LEBART G. La Revue Nouvelle 16c année n° 5, Bruxelles 15 mai 1960 pp. 469-470

La Belgique optait donc pour une politique d'administration indirecte qui s'appuyait sur un système d'organisation politico-administrative d'une classe dirigeante minoritaire raciste et exploiteuse. La structure et l'atmosphère politico-administrative du Rwanda étaient traditionnellement conçues de la manière suivante telle que la décrit G. LEBART dans la Revue Nouvelle du 15 mai 1960. C'était donc écrivait-il, une monarchie absolue en droit et en fait, une division très poussée de l'autorité subordonnée dans les provinces (Chef de l'Armée, Chef de la terre et des Hutu, Chef du bétail et des Tutsi) un morcellement géographique aussi par la création d'apanages nombreux enclavés dans d'autres commandements. C'était, au vrai une véritable mosaïque systématiquement composée et recomposée sans cesse, tendant à susciter et à entretenir concurrence, rivalité et espionnage mutuel, entre les délégués du pouvoir central dans l'intérieur du pays, à prévenir tout essai de coalition en faisant vivre chacun dans une constante alerte, dans la peur de perdre son bénéfice ou sa charge par la dénonciation d'un voisin... Pour être considéré comme un fial serviteur du Mwami celui-ci comme l'Imana étant le coeur du pays (notre ajoute) il fallait encore par des cadeaux en bétail, en bière de miel, en vivres divers, lui manifester un hommage tenu: il fallait entretenir les résidences royales par des corvées de la main d'oeuvre servile. Il fallait encore- sinon surtout- faire aussi souvent que possible le voyage de Nyanza, capitale et résidence de la Cour, y séjourner auprès du Roi pour rester en sa faveur, s'assurer la continuité des bonnes grâces, déjouer les manoeuvres insidieuses de rivaux en mal de vous dépasser dans la faveur et peut être de vous évincer d'un commandement envié et lucratif... Les Chefs et notables Tutsi toujours avec force suivants, quémandeurs, aspirants à la possession d'une vache, courtisans, gens de service, tous tendant l'oreille, attentifs au moindres rumeurs utiles à rapporter au maître pour en être bien vu ou de nature à vous éclairer sur plus ou moins d'audience de tel ou tel auprès de lui. L'objet fondamental et permanent de cette vie politique est évidemment le maintien de la domination des pasteurs sur le pays et ses masses hutu, l'objet immédiat, dans chacun des membres de la caste, est la possession du plus grand nombre possible de bétail, de serfs et de terres (pâturages surtout) (1). Voilà donc une situation politico-sociale regrettable que le pouvoir tutélaire avait toujours cautionné à telles enseignes qu'à la veille de l'Indépendance Nationale, elle n'était pas encore assainie.

La vie politique au Rwanda était donc, nous dit G. LEBART l'apanage de la caste tutsi, sa chose exclusive; les Hutu n'y avaient aucune part directe, aucune initiative; ils sont entièrement dans les mains des Seigneurs, instruments de leurs manoeuvres et des obligations qu'ils ont à l'égard des grands qu'eux-mêmes.

La division entre les grands tutsi est si parfaitement machinée que la révol-

(1) LEBART G. op. cit. pp. 464-465

te violente et collective ne paie pas; l'opposition au Roi n'a qu'une issue. L'intrigue ourdie fil à fil, dans le secret; elle peut aller jusqu'au meurtre, par empoisonnement de préférences sous le couvert d'une contenance extérieure impeccablement sereine et qui affiche une fidélité insoupçonnable. Ceci est l'école et le conservatoire vivants de la diplomatie tutsi, dépassant celle d'un Talleyrand (1). La première action administrative belge consista d'abord à détacher les "délégués" des Résidents auprès de certains Chefs coutumiers avec mandat temporaire marqué de mobilité. Dans la suite en 1932, ils devinrent des administrateurs territoriaux.

Nous avons vu que ce système n'a pu obtenir du monarque régnant (MUSINGA) que la liberté de culte et se réserver superficiellement la peine capitale, car sur ce point les gens continuaient à être exécutés discrètement à la cour de Nyanza.

Nous l'avons également souligné, le contrat de servage domestique suivi par le rachat, la réglementation de redevances en nature durent persister malgré leur abolition en 1923, comme la tentative, en 1930 et en 1932, d'insérer quelques éléments Hutu dans l'administration indigène a du essuyer chaque fois un échec devant l'intrigue des Tutsi, la masse des Hutu y étant mal préparée.

Dès 1923, le roi ne pouvait plus nommer et démettre unilatéralement les Chefs. Par contre le rapport administratif de 1938 déclarait que le Gouvernement était de plus en plus convaincu "s'efforcer de maintenir et de consolider le cadre traditionnel de la classe dirigeante des Tutsi à cause de ses grandes qualités, de son indéniable supériorité intellectuelle et de son potentiel de commandement.

Mais que la mentalité de cette classe devra peu à peu se transformer. Qu'il faudra chercher à modifier progressivement la conception qu'elle s'est faite de l'autorité en enlevant à celle-ci l'allure d'une domination exercée exclusivement au profit de son détenteur pour lui donner le caractère d'un pouvoir plus humain, destiné à servir l'intérêt des populations.

C'est certes dans cet ordre d'idées, que vint l'ordonnance-loi du 5 octobre 1943 qui fixa et modifia les limites de chefferies et sous-chefferies et qui réserva également à l'administration tutélaire l'investiture du mwami, des Chefs et des sous-chefs; leur infliger des peines disciplinaires ainsi que d'autres mesures telles que déterminer le nombre du personnel, réglementer l'exécution des travaux imposés, fixer les centimes additionnels à l'impôt, rendre exécutoires les budgets.

Sur le plan politique l'ordonnance-loi de 1943 créa deux conseils; le conseil du pays et le conseil de chefferie dont les avis n'étaient requis qu'à titre consultatif dans quelques cas et dans des domaines mineurs. Il faut souligner cependant qu'aucun texte écrit ne déterminait la composition et la compé-

(1) LEBART G. op. cit. pp. 464-465

tence de ces conseils si bien que dans le fond, rien n'était pratiquement venu diminuer les abus de l'administration traditionnelle.

La politique administrative belge s'inspirait ainsi des principes en application au Congo-Belge; soit la politique du Ministre Franck de l'administration indirecte (1923). Les directives parvenaient aux résidents et administrateurs sous-forme de circulaires et G. LEBART nous précise "qu'il y en eut peu de réellement explicites à caractère doctrinal". Il faut souligner d'ailleurs que le personnel territorial était recruté par le Ministère des Colonies à Bruxelles, et s'intéressait plutôt à l'économie du pays qu'à l'action politique et judiciaire de celui-ci. Par exemple: Pour les attributions judiciaires des bami et des chefs, nous pouvons noter qu'elles furent limitées au plan pénal au profit des juridictions nouvellement créées (tribunaux de police, de Résidence, de première Instance) selon les normes de législation congolaise jusqu'au décret du 5 juillet 1948. Pourtant le Mwami continuait à nommer les Chefs de province et ceux-ci gardèrent une grande influence dans le domaine judiciaire.

B. ELECTION DES CONSEILS

Introduction

Le Conseil Supérieur du Pays fut institué par le décret-loi du 14 juillet 1952 qui consacrait ainsi l'existence des conseils introduits par l'ordonnance-loi du 5 octobre 1943 et créait les conseils à l'échelon sous-chefferie et territoire. En outre, il multipliait les attributions des Conseils et imposait leur consultation sur toute question les intéressant. Le mwami est ainsi tenu par l'avis du conseil supérieur du pays en 22 cas et le chef par le conseil de chefferie en 10 cas. L'action de l'autorité administrante s'exerçait par droit de conseil et de veto.

Le décret avait donc entre autre but de définir concrètement ou mieux de réorganiser la politique indigène de la Belgique sur le territoire sous tutelle et surtout de limiter le pouvoir du Chef et du Mwami pour davantage servir l'intérêt des populations. C'était donc une façon d'imposer à tous les échelons politiques, un frein à un pouvoir devenu petit à petit synonyme de propriété privée, et de conduire le pays vers l'indépendance tout en maintenant en place le pouvoir existant.

Nous pouvons le souligner cependant avec MUPANGU que l'on "conçoit aisément que la démocratisation réelle des institutions substituant un système représentatif efficace à l'ancienne omnipotence des bami et des Chefs et sous-Chefs dépendait surtout du mode de désignation des membres des différents conseils" (1).

La charte de l'organisation des Nation-Unies ainsi que l'Accord de Tutelle enjoignaient à l'autorité administrante de conduire les peuples sous tutelle vers la maturité et l'autodétermination, l'autorité coloniale devant s'y soumettre.

(1) MUPANGU. La Revue Nouvelle, op. cit. p. 476

C'est cela qui constitue l'essence même du décret du 14 Juillet 1952 que nous venons de voir. Elle constituait une tentative de démocratisation des institutions existantes par des élections d'où devait sortir un conseil supérieur du Pays à partir des conseils inférieurs aux niveaux des territoires, chefferies et sous-chefferies.

Les élections eurent donc lieu en 1953 et le mode de désignation fut le suivant:

a. *Le Conseil de Sous-Chefferie*

Outre le Sous-Chef qui en est membre de droit, les autres membres furent choisis en son sein par un collège électoral composé de notables dont les noms figuraient sur une liste établie par le sous-chef en tenant compte de la préférence des habitants. Cette liste devait être approuvée par le Chef et l'Administrateur.

b. *Le Conseil de Chefferie*

Le Chef en est membre de droit avec un certain nombre de Sous-Chefs élus par leurs pairs auxquels il faut ajouter un nombre égal de notables élus par un collège électoral composé de 3 notables par Sous-Chefferie élus par le Conseil de Sous-Chefferie.

c. *Le Conseil de Territoire*

Outre le Chef du Territoire membre de droit, il comprenait un nombre de Sous-Chefs égal à celui des Chefs, élus par un collège électoral composé de 3 notables par chefferie élus par chaque conseil de Chefferie.

d. *Le Conseil Supérieur du Pays*

Est présidé par le Mwami et a pour membre les Présidents des Conseils de Territoire, 6 Chefs élus par leurs pairs, un notable élu par chaque Conseil de Territoire parmi les notables qui y siégeaient ainsi que 8 membres cooptés par les membres cités ci-devant.

A la lecture de ce qui précède, il importe de constater que cette réorganisation de la politique du pays consacrait et renforçait visiblement le mode de désignation des autorités coutumières, alors que c'est précisément à cela que toute réforme qui se voulût profonde devait s'attaquer avant tout. Ce système d'élection à plusieurs degrés, aboutissait, dès l'échelon du conseil de Chefferie, à l'hégémonie Tutsi. La presque totalité des Chefs et Sous-Chefs étant de cette race. Le renforcement de la main-mise du pouvoir du roi sur la grande partie des membres du conseil le plus important, le Conseil Supérieur du pays, était chose assurée. Le décret augmentant en effet son contrôle sur les nominations des Chefs et des Sous-Chefs.

Ainsi donc les conseils ne servaient finalement que la classe dirigeante. Même si l'intention de la puissance administrante était de se conformer à l'esprit de l'accord de Tutelle, les bases n'étaient pas posées, ayant omis de remplacer la philosophie féodale par une philosophie démocratique authentique et non

de façade. Nous l'avons vu pourtant dans le rapport établi pour l'année 1938, le Gouvernement Belge n'ignorait pas la malice du régime féodo-monarchique.

L'article 28 de ce décret sur l'institution des conseils déterminait donc les attributions générales de ceux-ci. Pour le Conseil Supérieur du Pays, sa compétence était prépondérante dans le domaine coutumier mais tous les conseils avaient un pouvoir consultatif.

Pour qu'ils fussent saisis d'une question, l'initiative pouvait venir soit du Président du Conseil lui-même, soit de trois au moins de ses membres, soit aussi d'un conseil placé sur un échelon supérieur: des autorités territoriales pour les conseils de chefferies et de sous-chefferies et du Conseil Supérieur du pays pour les Conseils de Territoire. A aucun niveau cependant, l'autorité n'était tenue de requérir l'avis du conseil, si ce n'est dans un certain nombre de cas pour le Mwami. Ces autorités devaient, avant d'agir, demander l'avis respectivement du conseil de chefferies et du Conseil Supérieur du Pays et étaient obligées de le suivre lorsqu'il avait recueilli plus de la moitié des voix émises.

Cela montre que le décret visait à diminuer, ou du moins à tempérer le pouvoir du Chef et celui du Mwami en les obligeant à demander et à suivre l'avis de personnes de rang inférieur. Adjoindre à l'autorité, des conseils qui puissent, par leur notabilité, constituer un contrepoids efficace aux abus du pouvoir tels semblent avoir été les points que poursuivait la tutelle. C'est de là que naîtra, nous le verrons plus loin, cette conscience des réalités, cette volonté du peuple de se libérer d'un système qui devenait de plus en plus anachronique et d'être consulté.

Le mandat des conseils était de trois ans renouvelables. Ainsi, les élections aux différents conseils qui s'étaient déroulées en 1953, devaient-elles se répéter en 1956.

Aux premières élections de 1953, l'Assemblée du Pays élu par les conseils inférieurs fut presque exclusivement composée de Tutsi.

Ci-après la liste des membres du Conseil Supérieur du Pays tels que repris dans le compte-rendu de sa première session du 14 février 1954.

Le Président: le Mwami MUTARA III RUDAHIGWA

Secrétaire : RWAGASANA

Autres membres:

- | | |
|----------------|------------------------|
| 1. GITEFANO | : Chef du RWANACYAMBWE |
| 2. BWANAKWELI | : " KABAGALI |
| 3. RUSAGARA | : " MVEJURU |
| 4. MBANDA | : " NYARUGURU |
| 5. NYANGEZI | : " BUSHIRU |
| 6. BINIGA | : " BIRU |
| 7. BISALINKUMI | : " BUKONYA |
| 8. GACINYA | : " GIHUNYA |
| 9. MUNGARULIRE | : " NDORWA |

10. MUTERAHEJURU	:	"	NYANTANGO
11. SERUVUMBA	:	"	BWISHAZA
12. RWIGEMERA	:	"	RUKIGA
13. RUHARA	:	"	BUSANZA
14. RWABULINDI	:	Chef	BUHOMA
15. KALIMA	:	"	KIBALI
16. KAREKEZI	:	"	Commis
17. MUNYAKAZI	:	"	"
18. RUTAYISIRE	:	"	"
19. MUNYANGAJU	:	Clerc à la Sédec	Bukavu (Hutu)
20. BUSHAYIJA (Abbé)	:	Supérieur de la Mission	de Kamonyi
21. MUSONI (Abbé)	:	Prêtre à la Mission	de Rulindo
22. RUNUYA	:	Assistant Agricole	
23. NDAMAGE	:	"	"
24. KABAGABO	:	"	"
25. NDAZARO	:	Commis	
26. BAGILISHYA	:	Assistant Médical	
27. MUGABO	:	"	"
28. NEMEYABAHIZI	:	Moniteur de Mission	
29. MULINDA	:	Gérant de Coopérative	
30. MAJORO	:	Directeur d'Ecole	
31. SENDANYOYE	:	Président Suppléant du Tribunal	du Mwami.

Dans ce Conseil, la majorité Hutu était donc représentée par un seul homme contre 33 Tutsi le roi y compris. Quelques années plus tard, à la vue de cette situation, le Groupe de travail déjà vu plus haut, devait lui-même s'écrier: "Des élections organisées il y a quelques années à l'échelon sous-chefferie furent, bien que des Hutu aient été élus vouées à l'échec par ce que maintenues en échec par les chefs supérieurs" (1).

En effet, à l'échelon initial (sous-chefferie), 6.501 Bahutu, soit 66,72% avaient été élus contre 3.223 Batutsi, c'est-à-dire 33,08%. A l'échelon suprême, le Conseil Supérieur regorgeait de 33 Tutsi sur un Hutu, venons-nous de dire.

Nous le savons déjà, le Conseil Supérieur du Pays avait un avis prépondérant sur ce qui était du domaine coutumier. Il est évident que le muhutu n'avait rien à attendre de cette assemblée pour ce qui est du changement de son statut traditionnel de roturier taillable et corvéable à merci.

Nous pouvons cependant l'affirmer avec de WOOT, et cela après la lecture attentive des comptes-rendus de ses différentes commissions que "le Conseil Supérieur du Pays avait tendance à déborder de ses attributions strictement locales et à se saisir des problèmes relevant de l'exécutif du territoire ou du pouvoir de la Tutelle. Qu'une tension mais plus dissimulée existait aussi entre le même Conseil Supérieur et le Mwami dont le pouvoir "divin" était parfois mis en doute.

De toute façon tout le monde tombait unanimement d'accord lorsqu'il s'agissait de défendre les plus chers des intérêts de sa caste. C'est dans cette mesure que les débats sur le régime foncier n'eurent jamais d'issue heureuse

(1) NKUNDABANGEZI F., op. cit. p. 86

en faveur de la majorité roturière asservie.

Devant cette situation politique qui ne changeait rien sur celle qui avait toujours prévalu, la puissance administrante voulut apporter quelques modifications quand au mode de désignation.

En raison de l'expérience acquise, en raison aussi de l'état d'esprit qui régnait au sein de la population (laquelle avait pris un avant-goût de ses responsabilités, grâce à cette expérience de 1953), des changements furent introduits dans la réglementation et l'organisation des consultations de 1956. Cette année présenta en effet le fait le plus important et le plus significatif dans l'évolution du Rwanda: la participation directe du peuple à la désignation des conseillers aux autres échelons. Un groupe de travail devait les préparer.

Par une lettre du 4 août 1956, Jean-Paul HARROY, Gouverneur du Rwanda-Urundi annonça qu'il avait décidé "d'associer directement, par le suffrage secret, la population mâle adulte des circonscriptions coutumières à l'établissement des listes électorales, préalables à la constitution des conseils de sous-chefferies".

L'innovation introduite en 1956 n'altéra point le fondement de la législation existante, relative à la constitution des conseils: elle constituait plutôt une modalité d'application du décret du 14 juillet 1952. Au lieu de confier l'établissement des collèges électoraux de sous-chefferies à la discrétion des sous-chefs, les notables des collèges électoraux de base seront désignés par les votes secrets de toute la population mâle adulte. Il s'agissait cependant d'une consultation populaire et non pas d'une élection proprement dite. En effet les sous-chefs gardaient le pouvoir sur la liste électorale, de telle manière qu'ils avaient la faculté de porter sur la liste le nom de quelqu'un qui n'avait pas bénéficié de la préférence de la population consultée. Toutefois le Gouverneur du Rwanda-Urundi, exprimait sa conviction qu'une telle intervention ne serait pas de nature à jeter le trouble dans la consultation, vue l'approbation des listes électorales par le Chef et leur agrément définitif par l'administrateur de Territoire.

Le sens de cette consultation populaire était de donner au vote populaire une influence directe sur la composition des conseils qui supprimerait le défaut de la consultation de 1952: l'impossibilité pour l'opinion publique des'exprimer directement.

Aussi, et de nouveau, le Conseil Supérieur du Pays n'enregistrera pas plus de Hutu qu'auparavant. Ci-après la liste des membres du Conseil Supérieur renouvelé:

Président : Le Mwami MUTARA III RUDAHIGWA

Secrétaire : RWAGASANA

Autres Membres:

1. MUNGARULIRE : Chef du BWANACYAMBWE
2. NCOGOZABAHIZI : " KABAGALI

3. KIMONYO	:	"	MAYAGA
4. KABERUKA	:	"	BULIZA
5. NDAHIRO	:	"	BUGANZA-RUKARYI
6. GAKOKO	:	"	CYESHA
7. MBANDA	:	"	NYARUGURU
8. KAYIHURA	:	"	BUGOYI
9. RWABUKAMBA	:	"	BUGARURA-BUKONYA
10. RWABULINDI	:	"	BUHOMA-RWANKELI
11. RWANGOMBWA	:	"	NDORWA
12. BWANAKWELI	:	"	RUSENYI-ITABIRE
13. GACINYA	:	"	GIHUNYA
14. RWIGEMERA	:	"	RUKIGA
15. GASHUGI	:	"	BUHANGA-NDARA
16. MULINDA	:	Gérant de la Coopérative à Kigali	
17. BAGILISHYA	:	Assistant Médical à Rushashi	
18. BUSHAYIJA (Abbé)	:	Supérieur à Kamonyi	
19. NDAMAGE	:	Assistant Agricole à Rubona	
20. KAYUMBA	:	Assistant Administratif à Cyangugu	
21. BUTWATWA	:	Commerçant à Rubengera	
22. MBANDIWIMFURA (Abbé)	:	Supérieur à Nyundo	
23. KAGIRANEZA (Abbé)	:	Supérieur à Rambura	
24. MUNYAKAZI	:	Commis du Gouvernement à Gitarama	
25. KAGABO	:	Assistant Agricole à Kinigi	
26. KAREKEZI	:	Assistant Agricole à Byumba	
27. AFRIKA	:	" " "	
28. RUNUYA	:	" " Kibungo	
29. MUSONI (Abbé)	:	Supérieur à Rwamagana	
30. MPYISI	:	Pasteur Adventiste à Gitwe	
31. KAREKEZI A.	:	Commis du Gouvernement à Kigali	
32. BIRASA D.	:	Assistant Agricole à Gisenyi	

La présente liste se passe parfaitement de tout commentaire pour ce qui est de l'exclusivité représentative de l'ethnie minoritaire. Il faut bien le dire avec G. LEBART "les tutsi du Rwanda surent se plier à bien des exigences formulées par les Belges. Dans leur esprit, en tout cas, jusqu'aux explosions de 1959, ils étaient restés les vrais maîtres du pays car la grande masse des Hutu leur était toujours asservie. L'histoire d'une aussi longue domination avait exacerbé chez eux un orgueil narcissique dont on mesure difficilement l'étendue" (1).

(1) LEBART G.: op. cit. p. 466

Pour donner un exemple concret sur ce que nous disons ici nous reproduisons intégralement l'extrait d'un rapport du comité d'Etude du Problème Social Mututsi-Muhutu pour vous permettre de juger à l'aise jusqu'où peut conduire le narcissisme égocentrique d'un pouvoir qui tient à l'origine. Le comité dont question ici était composé:

- a. De six membres du Conseil Supérieur du Pays les plus en vue dont Monsieur BAGILISHYA comme Président, et Messieurs: BWANAKWELI, GASHUGI, MBANDA, RWAGASANA et MUNGARULIRE (Rapporteur) comme membres.
- b. De 5 membres présentés par les signataires du Manifeste des Bahutu: Messieurs: BENDANTUNGUKA, BICAMUMPAKA, GITERA, MULINDAHABI et NIYONZIMA.

La séance se tient à Nyanza en date du 31 mars 1958 et du 1-2 et 3 avril 1958 et les discussions ici rapportées sont basées sur le secteur administratif.

M. Le Président: propose d'examiner d'abord les choses telles qu'elles existent. La question est celle-ci: est-ce que le muhutu n'a pas place dans l'Administration indigène du pays au même titre que le mututsi ?

M. NIYONZIMA: sans nier qu'il y ait quelques bahutu dans l'Administration indigène, lesquels disent d'ailleurs ne plus l'être, à part ceux-là que nous ne considérons plus comme des bahutu, il n'y a pas un seul muhutu véritable dans l'Administration indigène.

M. Le Président: votre véritable muhutu à quoi le reconnaîtriez-vous, puisque vous dites que celui qui est nanti d'un commandement n'en est plus un, à quoi reconnaîtriez-vous le muhutu véritable ?

M. NIYONZIMA: on le reconnaît, primo à sa façon d'agir et secundo, à sa fierté de conserver la dénomination: Muhutu, contrairement à ce que le Conseil du Pays a souhaité de voir supprimer les termes muhutu-mututsi et mutwa.

M. Le Président: s'attacher à ces termes n'est pas mal en soi, ça ne le devient que quand on s'y réfère pour provoquer ou prôner une division raciale, mais pour le point de vue qui nous occupe, je voudrais tabler sur la réalité et, je crois que nous pouvons trouver dans le rapport annuel, le chiffre exact des bahutu qui sont dans l'Administration indigène.

M. MULINDAHABI: la question de répartition des charges égales pour le muhutu et le mututsi dans l'Administration indigène n'est même pas à soulever, car je puis affirmer que le muhutu y est tout à fait absent, étant donné que même les quelques-uns qui y sont, ce n'est qu'une façon savante de sauver les apparences. Du reste, ceux-là n'y sont arrivés que grâce au système féodal de courtoisannerie et de favoritisme.

M. MUNGARULIRE: voici, à mon avis ce que je constate: je ne connais aucune mesure qui entrave l'égalité des chances aux Bahutu comme aux Batutsi et à l'obtention de places dans l'Administration indigène, aucune mesure exclusive n'en réserve l'accès à un seul groupe racial, mais ce qu'il y a en fait, c'est que les bahutu sont peu nombreux dans l'Administration indigène.

Tout le Comité se rallie à ce point de vue.

M. Le Président: je demande si dans l'ancien Rwanda cette situation était la même qu'aujourd'hui?

M. Bicumupaka: Je le crois bien, car cet état de choses actuel doit avoir son origine dans le passé.

M. Gatera: Voici à ce sujet ce que dit M. l'Abbé Kagame dans son livre; il écrit qu'il y avait une quarantaine d'autorités indigènes batwa et plus nombreux encore des bahutu qui avaient un commandement politique.

M. le Président: Après avoir constaté qu'il y eut dans le Ruanda ancien, de nombreux bahutu qui ont exercé un commandement politique, passons maintenant au deuxième point de la question, à savoir: *Le motif ayant causé cet état de choses.*

M. Gitera: Je crois que cet état de chose provient de ces deux raisons suivantes: 1° Les bahutu n'étaient pas connus à la cour royale et par ce fait, la possibilité de les aligner parmi les candidats, n'était même pas envisagée, lors de la distribution de charges politiques.

2° Leur complexe d'infériorité.

M. Gashugi: Je crois qu'il y avait également une autre cause. Anciennement, la nomination des autorités coutumières revenait au Mwami seul, il le faisait en choisissant dans tous les cadres sans y être limité, après l'occupation européenne, il y eut un changement, le Mwami fut obligé de choisir uniquement dans le cadre de ceux qui avaient suivi l'école, or, la première école qui prépara les candidats à ces charges, fut l'école de Nyanza, où l'on admettait que des batutsi; ajoutez que dans ce temps, on ne voulait pas du tout donner un commandement à quelqu'un qui n'était pas issu d'une famille d'éleveur, il s'en suit que l'une des causes, fut la politique gouvernementale, qui comme je viens de l'expliquer, a donné plus de spécialité à un seul groupe ethnique.

M. Mulindahabi: Puis-je connaître celui qui est chargé de la nomination des autorités?

M. le Président: C'est le Mwami qui nomme sur proposition de l'autorité administrative, mais je crois que les chefs de chefferie ici présent peuvent mieux nous le dire.

M. Rwangombwa: D'après le Décret de 1952, c'est le Mwami qui nomme avec agrégation de l'administration tutélaire, et c'est elle qui destitue, le Mwami entendu.

M. Mungarulire: Je partage l'idée du membre Gashugi, en ajoutant qu'au Groupe Scolaire d'Astrida, spécialement l'on créa une section des candidats-chefs, et là on prépara uniquement les batutsi aux futures fonctions d'autorités indigènes.

M. Mbanda: Voyons l'histoire: d'abord ce furent les Allemands qui en 1907, commencèrent une école préparant aux charges administratives, et dans laquelle n'entraient que des enfants batutsi, puis ce fut les Pères qui en 1917, créèrent une autre école de même genre à Kigali; enfin c'est l'école

de Nyanza, et la Section des candidats-chefs d'Astrida déjà citée, moi-même j'ai été dirigé sans le vouloir vers cette section. En conclusion, la cause principale ne vient pas du Mwami qui nomme, elle ne vient pas non plus de la coutume, mais elle réside dans l'obligation qu'a le Mwami, de choisir dans un groupe préparé à cet effet par l'instruction et cette instruction avait été, par les soins de l'Administration, dispensée aux seuls batutsi.

M. Rwangombwa: Je crois d'ailleurs que les vraies nominations faites par le Mwami ne datent que de 1943, avant il ne faisait qu'agréer les nominations faites par le Gouvernement.

M. Bwanakweri: C'est tout à fait logique, les places étaient octroyées aux gens ayant reçu une certaine instruction, il n'y avait que les batutsi à en avoir bénéficié suivant le choix fait par l'Administration tutélaire; il en découle naturellement que ce furent ceux-là qui après l'école, occupèrent les places à la tête du pays.

M. Gitera: En grande partie, j'ajoute foi à cet exposé, mais ne trouvez-vous pas qu'en partie, l'Administration indigène ait aussi une part de responsabilités dans cette politique; en ce sens que dans tout cela, le Gouvernement devait toujours avoir l'accord du Mwami, ce dernier aurait pu adopter une autre attitude, je ne peux me taire lorsque je vois que l'on dirige inadéquatement mon service.

M. Mungarulire: Je n'y trouve aucun tort de la part du Mwami, comment aurait-il pu refuser d'agréer, alors qu'on lui proposait des gens qui seuls y avaient été préparés par une instruction préalable, où aurait-il trouvé d'autres candidats ayant mêmes capacités?

M. Gashugi: J'ai connu dans le temps, une dizaine de bahutu ayant reçu un commandement politique en territoire d'Astrida, ils ont été en peu de temps destitués pour incapacité et abus notoires. Voyant cela, le Gouvernement n'a plus donné ces charges aux bahutu je ne vois pas ce que le Mwami aurait pu faire en pareille circonstance.

M. Bwanakweri: Le Mwami ne pouvait rien y changer dans le temps, son pouvoir de nomination est encore récent. — Avant, ce fut l'Administration tutélaire qui conférait ces charges, ça c'est un fait. En arrivant dans le Pays, les Belges ont trouvé les trois races autochtones, mais en réalité c'est le mututsi qui avait le commandement, le Mwami lui-même en tant que Mwami n'était d'aucune race, mais notez qu'il sortait des familles batutsi. En principe l'européen ne pouvait changer, en un jour un système qu'il trouvait assis, il devait le maintenir tout en l'évoluant autant que possible — ce ne fut donc non plus une faute de leur part. Je trouve qu'il n'y a donc plus à s'attarder sur ce point, et je propose de continuer notre étude.

M. le Président: Je résume les aspects de ce point que nous venons de passer en revue:

1° Ce n'est point par favoritisme que le Mwami et les batutsi occupent en forte majorité les places dans l'Administration indigène.

2° La véritable cause est l'école créée par l'Administration européenne, la-

quelle prépara les batutsi seuls aux charges publiques.

3° Cet acte n'a pas été une faute de la part de la dite administration, mais plutôt une mesure de sagesse consistant à ne pas provoquer des réformes brusques qui pouvaient être nuisibles au Pays, en bouleversant les institutions antérieures sans très bien les connaître.

4° Ce fut parfois à cause d'un certain complexe d'infériorité, en ce sens-ci que les bahutu, même instruits ne voulurent point assumer ces charges; et d'autres s'en montrèrent incapables; des exemples peuvent être cités.

M. Gitera: Dans ce qu'a dit le membre Bwanakweri, je veux bien admettre les causes qu'il cite, mais il y a un passage qui n'est pas en concordance avec la conception indigène, c'est d'affirmer, comme il vient de le faire, que le Mwami est mututsi.

M. le Président: Je rectifie. M. Bwanakweri n'a pas dit que le Mwami est un mututsi, mais qu'il est issu des familles batutsi, et qu'il reste mututsi jusqu'à son intronisation.

M. Gitera: Je ne comprends cependant pas, pourquoi le Mwami ait admis que les batutsi aient joui seuls des avantages que confère l'exercice des charges dont il est question.

M. le Président: Vous savez très bien qu'il n'avait pas le pouvoir de s'y opposer, le Roi Musinga lui-même a été déposé, vous le savez bien, il est donc puéril de croire qu'il aurait pu empêcher d'investir ou de destituer qui l'on voulait; je crois du reste que cette question a reçu réponse et vous propose d'aller de l'avant.

M. Gitera: J'insiste sur le fait, car maintenant aussi, le mututsi ne veut favoriser qu'un autre mututsi. Je ne puis admettre qu'en ce moment là aussi le mututsi n'y est arrivé sans un certain favoritisme, le mututsi monte parce que soutenu par d'autres batutsi, nous autres n'avons pas de pistons.

M. Gashugi: J'ajoute aux causes déjà énumérées, cette autre provenant directement des bahutu eux-mêmes; je connais les bahutu, Kayibanda, Petro Muzungu et Angelo de chez-moi qui ont refusé un commandement politique, qui leur avait été offert.

M. Gitera: Pourquoi est-ce qu'ils l'ont refusé?

M. le Président: Ils auraient refusé pour les raisons que nous avons vues plus haut, un certain complexe, et un manque d'instruction les ayant peu préparés à ces charges, trouvez-vous une autre cause?

M. Gitera: Oui, je trouve trois autres causes:

1° le système féodal étant encore solidement implanté, le muhutu se voit incapable d'aller faire la cour à son chef, de lui offrir des cadeaux afin de se maintenir dans sa fonction.

2° une question économique: peut-être voyaient-ils qu'ils ne gagneraient pas mieux leur vie dans l'administration indigène que dans le service qu'ils occupaient ailleurs.

3° des manigances politiques de savoir plaire, de savoir flatter pour se maintenir, choses que le muhutu est incapable de faire.

M. Mungarulire: Je crois que nous devons nous garder de blesser des gens. Monsieur Gitera nous présente comme une condition sine qua non et générale pour se maintenir dans l'Administration indigène, les cadeaux, les flatteries, les manigances politiques que sais-je encore. Ceci n'est pas vrai du moins chez la plupart - je ne crois pas que ces agissements soient nécessaires à une autorité coutumière pour se maintenir.

M. Gitera: Il faut appeler un chat un chat, même si cela blesse.

M. Kayibura: Incorporé au comité depuis peu de temps, prend la parole: il est vrai que ces mesures ne soient pas nécessaires pour se maintenir, la cour telle que M. Gitera l'a prétendue ci-dessus, n'existe plus; se laisser duper par les flatteries ne peut être qu'un cas individuel, et non une situation générale.

M. Rwangombwa: J'ajoute encore aux causes qui font que les bahutu sont peu nombreux dans l'Administration indigène, cette autre: "Certains milieux de bahutu n'auraient voulu à aucun prix, un chef ou un s/chef muhutu; ils sont tout à fait hostiles à être commandés par un muhutu".

M. Gitera: C'est vrai, mais ajoutez que je peux donner des exemples en Territoire de Byumba entre autres, des chefs qui refusent qu'un muhutu proposé soit nommé s/chef dans sa circonscription.

M. le Président: Nous venons d'examiner la cause à la base de cette situation: les bahutu eux-mêmes, la politique de l'autorité tutélaire, et même le peuple qui parfois s'opposait à être commandé par un muhutu: passons à la troisième question: *Comment y porter remède?*

Le Comité demande aux auteurs de la pétition le remède qu'ils y auraient préconisé.

M. Mulindahabi: Ce remède est le suivant: choisir un comité électoral dans une s/chefferie, ce comité élirait lui-même son s/chef pour une durée de trois ans; -pour les chefs, le même procédé par un comité électoral de la chefferie; les candidats ainsi élus seraient proposés au Mwami pour agrégation.

M. Gitera: Oui, les conseils de chefferie et de s/chefferie pourraient élire et proposer au Mwami des candidats que celui-ci nommerait, mais ceci est une solution lointaine. Pour l'immédiat, et afin de réveiller le sentiment politique endormi chez les bahutu, il faut que le Conseil Supérieur du Pays proclame l'autorisation pour le muhutu de *s'organiser dans le but de réveiller ce sentiment*.

M. Bwanakweri: En dessous de tout ceci il y a les abus de certains s/chefs et chefs et c'est pour les enrayer, à mon avis, que l'on propose d'adopter la méthode d'élire les autorités. Il y a pour cela deux solutions, le suffrage universel, ou la nomination par le Mwami, et pour empêcher les abus, le contrôle des autorités indigènes par les conseils respectivement de chefferies et de s/chefferies. C'est cette dernière solution que je propose, la première provoquerait des changements trop fréquents des dirigeants et compromettrait la stabilité dans le commandement sans oublier qu'elle diminuerait le pouvoir du Mwami.

M. Gitera: Je signale que le contrôle des abus par les Conseils de s/chefferie ne serait pas efficace car maintenant aussi ces conseils existent mais n'empêchent que bien d'abus se commettent. A certains endroits même, les membres du Conseil de s/chefferie sont devenus des "bilongozi", ou dans certains cas, n'ont pas été en accord avec le s/chef, qui a choisi tout bonnement d'autres.

M. Kayihura: Je ne suis pas de l'avis du membre Gitera quand il parle de candidats à proposer au Mwami par les conseils; cette solution pourrait donner lieu à un désaccord entre le Mwami et son peuple, dans le cas par exemple où pour l'une ou l'autre raison, le Mwami n'aurait pas admis les candidats lui présentés par ces conseils.

M. Gitera: Le choix des autorités indigènes par élection aurait un triple avantage, à savoir :

1° Le Mwami serait en possession des candidatures qui dans l'état actuel des choses, ne peuvent lui parvenir;

2° Ce système abolirait le monopole clanique;

3° Il supprimerait les abus, en provoquant chez les candidats la crainte de n'être plus réélus, s'ils s'étaient rendus coupables d'une faute quelconque.

M. Rwangombwa: Comme M. Gitera, je crois que les élections empêcheraient le monopole et les abus, mais ce n'est pas une bonne solution, car le système peut être cause de luttes claniques et souvent l'élu ne sera pas le plus indiqué, ou le plus capable, et il peut arriver que le choix tombe sur un non instruit.

M. Bicomumpaka: Je ne crois pas qu'un non instruit puisse être élu, peut-être dans les contrées habitées principalement par des hahuu. Cette éventualité pourrait se rencontrer mais pas dans toutes les contrées du Rwanda.

M. Bwanakwari: On peut trouver un correctif à cette solution: c'est inclure dans les conditions à remplir par les candidats aux élections par exemple: être âgé d'au moins 30 ans, savoir lire et écrire, etc...; ceci éviterait donc d'élire des incapables, mais malheureusement ce système présente un autre inconvénient.

M. Mungarulire: La question qui nous occupe, je la diviserai en deux: 1° comment empêcher le monopole et 2° comment supprimer les abus? A mon avis, pour empêcher le monopole je crois que les deux solutions suivantes conviennent:

a) Diffuser la nouvelle que quiconque remplit telle ou telle condition, peut présenter au Mwami sa candidature - que tout le monde soit parfaitement informé, qu'en remplissant certaines conditions déterminées, d'instruction par exemple, n'importe qui peut présenter sa candidature.

b) Attirer l'attention des Autorités pour se pencher davantage sur les candidatures muhutu ceci pour rattraper le retard.

Quant aux abus, je crois que, primo, la suppression de l'Akazi comme cela a été proposé par le C.S.P., diminuerait fortement les abus, puisque l'on n'aurait plus l'occasion par excellence de contraindre et de favoriser; secundo, il faut

donner plus de vitalité aux Conseils existants en leur faisant savoir que leur véritable rôle est entre autres, celui de signaler les abus qu'ils constatent et, tertio, comme proposé par le C.S.P. dans la cotation des Autorités indigènes, 50% de leurs notes seraient attribués à leur sens social — je crois que ces solutions empêcheraient les abus.

Je propose ces trois solutions pour l'immédiat, car ce n'est que plus tard à mon avis, après une étude approfondie que nous pourrions envisager avec chances de succès des solutions, comme les élections directes en vue d'une démocratisation; suivant qu'elles nous conviennent mieux, nous ne pouvons sans examen calquer nos institutions sur celles de l'Europe.

M. Bwanakwari: Se modeler aux pays démocratiques d'Europe est un idéal, mais en fait nous ne pouvons y arriver du jour au lendemain, il faut faire quelque chose dans l'entre-temps, et ainsi j'admets la solution du membre Mungarulire, mais pour autant que les nominations ne portent que sur des personnes remplissant des conditions requises.

M. Gitera: J'admets aussi cette solution quant au point précis de faire porter à la connaissance de tout le monde la possibilité de présenter sa candidature, pour l'accès aux fonctions publiques, une propagande organisée ayant un chef propagandiste est nécessaire. Cette question d'attirer l'attention des autorités ainsi que celle de supprimer l'Akazi sont aussi très intéressantes.

M. Niyonzima: Je suis d'accord pour la présentation des candidatures, mais si pour cela il faut suivre la procédure habituelle, il n'y a rien de changé, c'est dire qu'il faut d'abord une explication de la candidature, puis on doit travailler longtemps au Territoire, puis accomplir un stage, on vieillirait avant d'être nommé. Je préfère être directement élu, tandis que l'ancien procédé, met la patience des candidats à contribution.

M. Rwangombwa: Je me rallie aussi à la proposition du membre Mungarulire, j'ajoute pourtant qu'il faut, puisque nous sommes dans une phase transitoire, déterminer les conditions à remplir par les candidats, et il faut que ces conditions soient examinées par le Conseil.

M. Gitera: J'admets l'idée du membre Rwangombwa, il faut des conditions, je demande même de nous passer de suite ces conditions, afin de les emporter quand nous rentrerons.

M. Mulindahabi: Je suis d'accord également avec M. Mungarulire mais seulement pour l'immédiat en attendant le changement du Décret qui devra permettre les élections directes.

M. Bicomumpaka: Si le Décret peut être modifié, dans l'immédiat il faut alors des élections libres pour désigner les autorités aptes aux emplois publics. Ensuite, la ratification royale serait exigée pour l'agrément et l'investiture.

M. Rwagasana: Pour l'immédiat je suis contre les élections faites dans ce sens par la masse puisque celle-ci, a-t-on affirmé, est encore arriérée et féodale; dans la pratique ce serait peu intelligent. Que va-t-il se passer d'après moi: chaque famille originaire d'une quelconque région, et constituant la majorité dans cette contrée sera enclin à élire ses propres membres, de famille sans

aucune autre considération, ce qui pourrait conduire à un système attardé et incomplet. Je crois que, pour arriver au but souhaité, il faudrait plutôt attendre l'éducation de la masse.

M. Rwangombwa: Je propose plutôt la création des services qui seraient responsables de tout, même de ces nominations.

M. Gitera: Une propagande par les bahutu doit être soigneusement menée pour éveiller la masse endormie; cette propagande existerait et serait organisée en vue de recueillir les candidatures et les présenter au Mwami pour agrégation. Cette agrégation par le Mwami serait accompagnée de la nomination directe là où il y aurait des places libres sans pour cela passer par l'intermédiaire de l'Administrateur de Territoire.

M. le Président: Je ne comprend pas comment le Mwami pourrait intégrer ces propagandistes dans le rouage administratif.

M. Bwanakweri: Pour le moment tout le cadre dans lequel se recrutent les candidats, est composé par des employés du Gouvernement. Maintenant pour permettre à n'importe qui d'y accéder, il faudrait suivre la solution que j'ai déjà préconisée, ou bien recourir à un concours — le gouvernement aurait ses propagandistes qui rempliraient cette mission. Le membre Gitera fait une confusion totale, la propagande organisée comme il le dit ne peut-être qu'un mouvement politique, et un mouvement politique n'a pas à présider des candidatures dans l'exécutif mais plutôt dans le législatif. La solution qu'a donné le membre Mungarulire n'en est pas une non plus, ce sont des qualités à posséder, et cela en soi n'est pas une solution.

M. Rwangombwa: Je suis en partie d'accord avec le membre Bwanakweri, sauf au sujet de ces intermédiaires propagandistes, même s'ils sont du Gouvernement.

M. Mungarulire: Comme solution transitoire, je crois en avoir donné une qui conviendrait: ce ne sont pas seulement des qualités comme vient de le dire le membre Bwanakweri mais des méthodes à appliquer; j'admets bien que ce n'est pas une solution définitive il faut comme je l'ai dit, mûrir la question pour trouver une solution adéquate et définitive, ce que j'ai proposé serait une mesure transitoire.

M. Gitera: C'est le système démocratique auquel nous voulons aboutir, seulement avant de l'obtenir il faut une phase transitoire, et j'entrevois pour cela trois étapes:

- 1° appliquer la solution du membre Mungarulire, pour l'immédiat en première étape;
- 2° la deuxième étape sera celle des élections.
- 3° et la troisième alors sera la démocratisation complète.

M. Mulindahabi: Nous avons longuement discuté sur ce point, je demande à M. le Président de passer la question au vote.

M. le Président: Avant de les soumettre au vote, précisons les trois solutions proposées:

- 1° la solution de M. Niyonzima, faire des élections en laissant au Mwami l'agrégation;
- 2° la solution de M. Mungarulire, faire connaître partout la possibilité de présentation des candidatures et attirer l'attention des autorités sur les candidatures muhutu.
- 3° le système de M. Gitera qui préconise une propagande organisée avec un chef propagandiste, pour informer le peuple, recueillir et présenter au Mwami les candidatures.

M. Rwangombwa: Je crois que ce qu'étudie notre comité ne peut pas être confirmé par un vote; notre comité, comme vous le savez est composé de membres du C.S.P. et de la délégation des pétitionnaires, notre comité n'est donc pas constitué de façon à ce qu'un vote qui en résulterait serait significatif et efficient.

M. Gitera: Nous avons eu, initialement, si je ne m'abuse, le désir de constituer un comité sans tenir compte de la provenance de ces membres, je crois que nous pourrions voter.

M. Kayihura: Avant de voter, êtes-vous d'accord que l'on doit arriver à un système définitif par pallier ou bien directement proposer des mesures définitives, en d'autres termes faut-il directement arriver au définitif ou plutôt passer par le transitoire?

M. Mungarulire: Je précise, la solution que j'ai proposée est transitoire, et je la crois seule possible pour l'immédiat, je ne vois pas une solution définitive qui serait immédiate.

M. Bwanakweri: il faut une démocratisation complète comme elle existe dans les pays civilisés de gouvernement démocratique, tel que la Belgique par exemple, ou alors comme premier pas, les suffrages universels.

M. le Président: Passons au vote cette solution de M. Bwanakweri: *Quels sont ceux qui sont pour la démocratisation inspirée de la Constitution Belge, ou comme premier pas le suffrage universel?*

2 membres votent pour, et 8 membres votent contre.

Maintenant passons à la solution de M. Mungarulire, *quels sont ceux qui sont pour la solution de "Faire connaître partout la faculté de présentation des candidatures et attirer spécialement l'attention des autorités sur les candidatures muhutu?"*

7 membres votent pour et 3 s'abstiennent du vote.

M. Rwagasana: C'est une demi-solution à laquelle je ne puis adhérer, elle est transitoire. D'autre part, je comprends que l'on ne peut directement passer au définitif; faute de solution satisfaisante, je m'abstiens.

M. Bwanakweri: J'estime que cette solution serait un remède agissant contre les abus, mais pour le bien de l'Administration, elle n'est d'aucun intérêt car, une propagande au sein de la masse dégènerait en parti politique, mieux eut été d'instaurer un système de concours.

M. Ndahayo: s'ajoute au Comité, il fait partie du groupe des pétitionnaires.

M. Murindahabi: Je n'ajoute rien à ce que nous venons de conclure, mais je demande que les hautes autorités se penchent davantage sur les abus éventuels du cadre politique indigènes afin que ceux qui se rendent coupables d'injustices soient vite écartés.

Voilà donc en gros et concrétisée la position des délégués des signataires du Manifeste des Bahutu et la réponse qu'ils reçurent de la part des représentants du Conseil Supérieur du Pays sur le problème Muhutu-Mututsi.

Réaction Tutsi :

Le Mwami MUTARA qui se piquait certainement à l'avance du fameux résultat des dernières élections en faveur de ses congénères, devait déclarer au peuple: "On ne fait pas de différence entre les deux races pour le choix des candidats aux fonctions publiques: on choisit selon les capacités et les mérites" (1).

Pourtant, il ne s'en souvenait peut-être plus, le même MUTARA avait publiquement déclaré en plein conseil du Vice-Gouvernement du Ruanda-Urundi le 21 avril 1956 qu'il était très difficile de définir les termes mututsi ou muhutu, vu que l'on ne saurait fixer aucun critère pour les différencier. Il venait donc de nier ce qui allait servir d'argument massue à ses opposants pour ébranler sa politique désabusée sur laquelle néanmoins devaient désormais s'accrocher désespérément ses fidèles adeptes.

Le géant Mwami n'était pas sans prendre conscience de ce que pouvait être une attitude passive devant l'acuité du problème qui se posait et où il allait de son intérêt et de celui de ses congénères d'y trouver une solution urgente, fut-elle même malhonnête en soi.

Pour sauver la monarchie et ses prérogatives, il fallait pousser les événements "ventre à terre" vers une indépendance immédiate. Il n'avait pas tardé à mettre de l'eau dans le moulin et, dès la promulgation du décret du 14 juillet 1952, il entendait devoir attraper les mouches par le miel.

Le servage pastoral, par le partage des vaches, était ainsi supprimé en 1954, et devait être suivi bientôt par la suppression des corvées. Pour ces dernières, nous dit KAGAME, "il entendait mettre de son côté l'opinion des masses contre l'administration qui avait introduit le système des travaux forcés" (2).

L'autorité coloniale qui se voyait ainsi usurper le pouvoir par celui qu'elle avait mis au trône et, pis encore, par celui qu'elle avait toujours soutenu dans l'exercice de ses fonctions pour l'intérêt de sa dynastie et de la minorité bénéficiaire, devait s'en trouver fort déçue.

Aussi par la suppression des corvées, il venait de ranger contre lui un bon nombre de Tutsi. En effet, la plupart de petites gens de l'ethnie dominante avaient toujours su, de connivence avec leurs congénères bien situés, profiter du système des corvées. Or, dans certaines régions, depuis la suppression de ces dites corvées, on décida immédiatement de se refuser à toutes les exigences hier consenties gentiment à leur seigneurs. C'est parmi ces derniers qu'on enregistrera qui se rangeront dans les partis d'opposition ou de modérés dans les mois qui devaient suivre.

Pour le Mwami en tout cas, on avait la majorité pour soi, il fallait courir vite à l'indépendance pour sauver ce qui pouvait encore l'être, quitte à reprendre tranquillement, indépendance obtenue, ce qui pouvait avoir été perdu en cours de route.

A ce sujet, KAGAME écrit : "... entre le roi et les représentants de la Belgique avait commencé à se développer un double jeu à peine voilé. L'entrée en lice de l'O.N.U. laissait entrevoir en effet, une issue de rechange ; l'indépendance devenait une possibilité tangible. Le roi se leurrant de pouvoir l'obtenir pour son propre compte et en faire bénéficier le Rwanda qu'il continuerait à gouverner sur le mode traditionnel. Comptant sur l'attachement atavique que lui vouait la masse, il ne faisait pas attention aux partis politiques qui commençaient à s'esquisser sous l'impulsion des Européens"; (2). Nous ajouterons: qui commençaient à s'esquisser sous l'oeil intéressé des Européens à qui celui-là venait de jouer pas mal de tours.

L'Eveil Hutu: 1957-1961

a. Prise de conscience :

Nous l'avons déjà vu, la première élite rwandaise digne de ce nom, et surtout Hutu, avait été formée dans le Séminaire. Elle en sortait suffisamment imprégnée de la doctrine chrétienne en ce qui concerne entre autres choses la justice, l'égalité et la charité entre les hommes. Elle avait toujours observé et vécu le contraire dans son pays.

Dès son entrée dans la vie, elle avait été emmenée à se débrouiller dans le secteur privé en majorité tenu par les Européens. Nous le savons déjà, la porte était fermée dans le secteur public pour ceux qui n'avaient pas fréquenté le Groupe Scolaire, pire encore, quand ils avaient le malheur de ne pas être de la race au pouvoir.

Les élites Hutu formées au Séminaire, quand ils n'arrivaient pas au sacerdoce, n'avaient aucune chance d'occuper des emplois proportionnels à leur culture. Or c'était le Séminaire qui, du point de vue moderne, donnait le plus de culture. Les ex-séminaristes tutsi étaient souvent bloqués, mais

(1) et (2) KAGAME A.: Tome deuxième op. cit. pp. 234-235

(1) NKUNDABAGENZI F.: op. cit. pp. 407-408

leurs compagnons Hutu l'était davantage. Ce furent les intellectuels Hutu, anciens séminaristes qui devaient surtout diriger la révolution hutu: Grégoire KAYIBANDA, Joseph GITERA, Aloys MUNYANGAJU, Anastase MAKUZA, Jean Baptiste RWASIBO, Balthazar BICAMUMPAKA (ex-Frère Josephite), Otto RUSINGIZANDEKWE, Gaspard CYIMANA, Maximilien NIYONZIMA, Calliope MULINDAHABI, etc...

A ces Hutu, venaient s'ajouter par la suite un certain nombre de Tutsi que le régime féodal aux idées superstitieuses et périmées avait fini par décevoir, et ce faisant, forçait à souhaiter le changement.

"Ce groupe", écrivait la Libre Belgique du 27 janvier 1957, "entra en conflit avec le Mwami dans la mesure où celui-ci se montrait réactionnaire au sens politique du terme. Cette situation, ajouta-t-elle, prévalait il y a cinq ou six ans.

Des éléments de ce groupe, nous pourrions citer le Muhutu GITERA et le Mututsi BWANAKWELI qui étaient entrés en conflit déclaré avec le Mwami (1).

Nous nous souvenons encore de la situation qui prévalait entre ce dernier et l'autorité administrative au sujet de l'indépendance. Certains voix s'élevaient déjà pour parler en faveur du Muhutu, voix émanant des milieux tant gouvernementaux que religieux tels Monsieur A. MAUS, membre du Vice-Gouvernement provisoire, le Vice-Gouverneur J. Paul HARROY et un Abbé non autrement identifié dont on a publié l'interview dans l'hebdomadaire Presse Africaine édité à Bukavu. Certains Bahutu s'étaient vite rendus compte de cet appui et allaient pouvoir s'en servir à bon escient.

La marmite se trouvait donc en ébullition sur trois fronts et à la moindre occasion, il fallait tirer le couvercle.

Le résultat des élections de 1956, trop en faveur d'une seule ethnie, s'y prêtait sans doute trop bien et ce catalyseur ne tardera pas à donner ses effets.

Les Chefs Tutsi pour qui c'était la grande affaire entendirent déclarer leur loyalisme au Mwami en s'attaquant à certains articles parus dans la Presse Africaine, et qui avaient soulevés le problème socio-ethnique du Rwanda en son moment crucial.

La position des Chefs ne fut qu'apporter de la poudre au canon! Depuis lors, les articles sur le malaise socio-politique rwandais développèrent de plus en plus cette thèse qui, cette fois-ci, allait alerter toutes les opinions tant du Congo, de la Métropole, que de l'intérieur (Kinyamateka).

Ce déferlement d'idées aboutit le 24 mars 1957 à la publication d'un important document, le "Manifeste des Bahutu", signé par 9 personnes dont Grégoire KAYIBANDA et J. HABYARIMANA. Il réclamait l'émancipation intégrale des Bahutu, émancipation étouffée depuis des siècles par le monopole Tutsi appuyé dans la suite par l'administration coloniale. Ils s'opposait

à l'indépendance immédiate et au départ des Européens avant l'aboutissement de cet objectif.

Ce document suscita une pluie de vives réactions dans la presse tant locale qu'extérieure. Pour certains, le serpent montrait déjà la tête et il fallait l'étouffer car il constituait une menace. Pour d'autres au contraire, le vin était tiré et il fallait le boire.

En juin 1957, Monsieur Grégoire KAYIBANDA, co-signataire du Manifeste des Bahutu fondait déjà le Mouvement Social Hutu, réclamant la démocratisation des institutions.

Quelques mois plus tard, précisément le 1er novembre 1957, était fondé dans le même sens un second Mouvement dit Association pour la Promotion Sociale de la Masse (APROSOMA), ayant pour organe d'expression "Ijwi rya Rubanda rugufi". Il entendait donc ainsi faire lui-même sa propagande pour sensibiliser la masse concernée par la démocratie qu'il demandait en sa faveur et d'une façon intransigeante. Ce mouvement fut fondé par Joseph GITERA.

Il attaquait violemment tout le système politique tutsi et le Kalinga, tambour royal (ce qui était à ce moment absolument inouï). Il risquait gros. Mais Monsieur GITERA est d'un courage peu commun. Toute la presse du Rwanda ainsi que Temps Nouveaux d'Afrique d'Usumbura (Burundi), celle du Congo (Zaire) et plusieurs familiers de journaux belges ne cessèrent plus de s'intéresser au problème Hutu du Rwanda sur ces mille côtés.

Le Rassemblement Démocratique Rwandais (RADER) fut fondé par Prosper BWANAKWELI.

b. Position de l'Eglise face au problème Hutu-Tutsi :

L'année 1957 est celle de la lettre collective des Evêques du Ruanda-Urundi sur la justice. Les abus de tout genre y étaient condamnés sans équivoque. Cette année est aussi celle de l'écrit connu sous le nom de "Manifeste des Bahutu". Un groupe de dix Hutu parmi l'élite qui comptait l'ethnie, faisait impitoyablement l'analyse de la réalité sociale et politique du Rwanda, il posait la question dans les termes de Hutu et Tutsi et reconnaissait que les Hutu qui constituaient 90% de la population n'étaient qu'une masse pauvre exploitée et sans chances de promotion. Les dix Hutu proposaient une série de réformes qui devaient, selon eux hâter le progrès de leur classe.

Entretemps, dans la presse, la question était traitée clairement. Les dirigeants Tutsi lisaient tout cela avec mauvaise humeur et les Belges encore avec embarras ou réserve. Et, chose remarquable, de cette époque, dans l'opinion, il s'établit un certain lien entre les revendications Hutu et l'Eglise Catholique.

Il ne faudrait rien connaître du Rwanda pour douter de l'action de l'Eglise Catholique dans ce pays depuis sa fondation. Les missionnaires catholiques, Pères Blancs, sont arrivés la première fois au Rwanda en 1900.

(1) NKUNDABANGEZI F.: op. cit. pp. 407-408

Les débuts de l'évangélisation furent pénibles quoique ces missionnaires qui étaient Français dans leur immense majorité fussent assez soutenus par le Gouvernement Allemand. Ce furent surtout les Hutu (nous l'avons déjà signalés) qui entrèrent dans l'Eglise Catholique et donnèrent les premiers candidats au sacerdoce. Mais plus tard, surtout à partir du règne du Roi MUTARA RUDAHIGWA (1931-1959), il s'établit une alliance, entre le Gouvernement Belge, l'autorité Tutsi et l'Eglise Catholique. Les Chefs Tutsi se convertirent presque tous et avec eux une masse de Hutu et d'autres Tutsi. En 1922 le Rwanda avait été constitué en vicariat apostolique sous la direction de Mgr CLASSE, lequel remplaçait Mgr HIRTH. Celui-ci avait dirigé l'Eglise du Ruanda-Urundi sous le nom de Vicariat Apostolique du Kivu. En 1945 quand mourut Mgr CLASSE, il laissait une Eglise florissante; un assez nombreux clergé autochtone, de même que deux congrégations religieuses rwandaises. Son successeur Mgr DEPRIMOZ, devait démissionner pour infirmité en 1955. Il fut remplacé par Mgr PERRAUDIN l'actuel Archevêque de Kabgayi. Mais en 1952 le Rwanda avait été divisé en deux sur le plan ecclésiastique: il comprenait dès lors le vicariat de Kabgayi et celui de Nyundo avec titulaire pour ce dernier Mgr Aloys BIGIRUMWAMI, un Tutsi. Son sacre eut lieu le 1er juin 1952. Pendant tout ce temps l'Eglise Catholique joua un rôle remarquable non seulement religieux mais économique, social et culturel.

A partir des années 1930 presque tout l'enseignement était entre ses mains. Elle pesa fort sur des décisions parfois capitales. C'est ainsi qu'en 1927 et 1930, quand les Belges eurent la velléité de renverser la situation politique au bénéfice des Hutu, Mgr CLASSE protesta disant que les Tutsi étaient mieux indiqués pour la conduite du Rwanda. Sans être toujours si conservatrice, on ne peut pas dire que l'action de l'Eglise avait été formellement révolutionnaire. Surtout à cette époque l'Eglise insistait beaucoup sur le respect aux autorités et sur le sens hiérarchique. Mais plusieurs Hutu avaient pu fréquenter soit l'école primaire soit le Séminaire.

Le 5 septembre 1958 Monseigneur BIGIRUMWAMI rejetait l'existence du problème Hutu-Tutsi. Il se fondait sur les mélanges entre les diverses ethnies pour balayer la question raciale. Il se classa lui-même dans l'ethnie Hutu, chose paradoxale puisqu'il n'en existait pas dans la réalité selon lui! Parlant au nom de la justice et de la charité, il concluait, que si, injustice il y avait eu ou il y avait encore, c'était la faute de celui qui la subissait ou la subit encore, car il n'avait qu'à s'adresser à l'autorité!

Il oubliait de ce fait qu'une lettre des évêques du Rwanda et du Burundi avait dénoncé un an auparavant à l'occasion du carême de 1957, les injustices des dirigeants, prenant ainsi position pour la justice sociale.

Dans les premiers mois de 1959, Mgr PERRAUDIN Vicaire Apostolique de Kabgayi, dans son sermon de carême sur la charité, traita du problème. Il se prononça clairement sur le fait qu'il existait un problème Hutu. Il invita les responsables de la politique et les porte-parole des Hutu à l'examiner franchement et à lui trouver des solutions justes. Il connut dans les milieux

rwandais traditionnalistes une opposition qui ne désarma pas. On prétendit qu'il était antitutsi. Mais pour qui l'a connu réellement, il n'y a rien de plus injuste que pareilles allégations. Ce qui est exact, c'est qu'il comprit vite la question, alors qu'elle était souvent noyée dans toute sorte d'éléments qui l'obscurcissaient. Mais tout en reconnaissant le bien-fondé de pareil problème, les Tutsi trouvèrent toujours chez ce prélat un homme bon et compréhensif. On opposa aussi son attitude à celle de Mgr BIGIRUMWAMI Vicaire Apostolique de Nyundo. On peut également dire que ce dernier n'a pas dissimulé non plus son point de vue. Il connut même quelques hostilités de la part des personnalités belges et rwandaises pour avoir protesté contre les abus des tribunaux, contre les injustices dont souffrait la population du Bugoyi (région de Nyundo).

c. Réaction tutsi :

Face à cette nette prise de conscience par les Bahutu de leur situation et la forte détermination de leur engagement quant à la demande de solution, les milieux de la cour vont réagir violemment. Ils se refusèrent à toute concession quant au régime foncier. Pour eux c'était leur droit inaliénable et l'explication est la suivante: Puisque donc nos rois ont conquis les pays des Bahutu en tuant leurs roitelets et ont ainsi asservi les Bahutu, comment maintenant ceux-ci peuvent-ils prétendre être nos frères?

Cette prise de position des Bagaragu b'Ibwami allait bientôt se concrétiser. Le Conseil Supérieur du Pays vota quelques jours plus tard une motion demandant au "Gouvernement pour que soient rayés de tous les documents officiels les termes Bahutu, Batutsi, Batwa". C'était une façon délibérée d'étouffer le problème socio-ethnique posé par les leaders Hutu. Le Commissaire provincial du Ruanda-Urundi allait se ranger de leur côté.

Ceux-ci étaient donc désormais traités comme des ennemis de l'"Union Nationale" agissant sous la remorque des blancs ou noirs aux "idées communistes". Il fallait les combattre.

Des mesures draconiennes furent envisagées à ce sujet par le Mwami lui-même à l'issue des débats du Conseil Supérieur. "Le pays entier est coalisé à la recherche de l'arbre mauvais qui produit ces mauvais fruits de division, "dit-il". Quand il sera trouvé, il sera coupé, déraciné et brûlé, pour qu'il disparaisse et que rien ne reste. L'ennemi du Pays tombe victime dans les pièges que lui tend le Pays".

C'est dans ce sens qu'un tract fut lancé en s'attaquant violemment à l'AFROSOMA et à son fondateur nommé. Il était accusé de combattre Kalinga, de s'opposer à l'indépendance et d'être ainsi l'ennemi du Pays et du Mwami, d'où en conclusion: il devait être "garrotté".

Il faut noter néanmoins, et à la grande surprise du Mwami MUTARA, que toutes les idées développées par les Bahutu recueillaient visiblement la faveur des Européens. C'est à ce stade des événements que l'Abbé KAGAME raconte ce qui suit: "Le Roi qui redoutait bien des conséquences de cette situation en sa défaveur dut composer une commission spéciale des Rela-

tions Sociales au Rwanda composée par moitié de Bahutu et moitié de Batutsi. Il voulait attirer l'attention sur l'existence réelle du problème soulevé par les leaders Bahutu, principalement sur le plan du commandement et des fonctions publiques. La conclusion donnée par le Mwami fut qu'il n'y avait pas de problème (racial) (1). Loin de désarmer par contre, les leaders Bahutu durcirent de plus en plus leur position et posèrent avec insistance le problème Muhutu en s'indignant de la décision ainsi prise.

Dans l'hebdomadaire "Temps Nouveau d'Afrique" sous le titre: "La peur et le désordre seront-ils finalement plus fortes que la justice et la charité? Aloys MUNYANGAJU s'exprimait ainsi: "Le problème n'échappe pas à ceux qui le nient, car personne n'ignore les aspects du problème. Comme personne n'ignore qu'il y a une promotion de masse à réaliser, deuxième aspect du problème. S'il serait injuste de nier que quelque chose a été fait, il serait tout aussi injuste de nier qu'une tâche urgente s'impose dans tous les domaines où l'égalité de droit n'existe pas".

d. Evolution de la crise et radicalisation des partis :

Le ton montait de plus en plus. Le Gouvernement belge envoya au Ruanda-Urundi une mission chargée d'enquêter sur place pour dégager des conclusions en vue d'opérer des réformes avant une indépendance que certains voyaient encore dans le lointain. Au retour de cette mission, Monsieur A. DESCHRIYVER qui l'avait conduite, devait dire qu'il lui semblait que la démocratie se ferait contre les Chefs et que le Roi resterait cantonné dans un rôle purement constitutionnel. La "démocratie" c'est un mot qu'il avait dû entendre et souvent. A cette époque c'était celui qui était peut-être le plus souvent prononcé! De la "République", un petit nombre que plusieurs prenaient pour de purs idéalistes, en parlaient aussi déjà, quelquefois dans le privé. Mais pour qui voulait voir froidement les questions posées, le problème hutu ne pouvait pas laisser subsister la monarchie rwandaise.

Avant d'aller à l'exposition universelle de Bruxelles (1958) le Roi MUTARA RUDAHIGWA fut invité par le Gouvernement belge à tenter avec les auteurs du Manifeste des Bahutu de trouver un terrain d'entente. Les discussions furent longues dans une commission spécialisée puis au Conseil Supérieur du Pays, lui-même présidé par le Roi.

Les autorités Tutsi sentaient bien la gravité du moment et leurs privilèges mis en question. Au lieu de réponses appropriées et claires, on blâma. On douta de la représentativité de la législation hutu, certains avaient même amené, par précaution, des lettres venant des provinces, par lesquelles certains Tutsi déniaient toute mission à cette élite qui bataillait pour leur promotion. Le Roi déclara que les termes Hutu, Tutsi et Twa ne devaient pas figurer dans les papiers officiels, ni sur les fiches scolaires des écoles, que tous les habitants du Pays n'avaient qu'un nom rwandais. La représentation Hutu protesta, disant qu'elle se considérerait toujours comme Hutu, que du reste ces noms maintenus montreraient dans la suite si le progrès se faisait réellement dans tous les milieux sociaux du Rwanda. Le Conseil Supé-

rieur du Pays admit qu'il eut des élections au Rwanda. Les Tutsi escomptaient que le peuple ne disposait pas suffisamment de moyens d'information, et que donc les élections ne bouleverseraient pas le régime en vigueur. Dans toutes les interventions des délégués que comptait le Conseil Supérieur, perçait l'idée que traduisait une formule du Roi MUTARA clôturant ces réunions et devenue fameuse: Il n'y a pas de problème. Sur 33 ou 34 délégués qui composaient le Conseil Supérieur du Pays, trois personnalités prirent clairement une position favorable à la thèse Hutu et réclamèrent aussi des réformes profondes: ce furent Monsieur MAKUZA Anastase, le seul Hutu qui était membre de cette assemblée, et deux Tutsi: Monsieur l'Abbé Stanislas BUSHAYIJA et Monsieur Alexis KAREKEZI (ce dernier étant commis de l'administration). Avant de partir pour Bruxelles, le Roi MUTARA insista sur l'union, dit que la cohésion était nécessaire et que les prétendus problèmes étaient de faux problèmes, que ceux qui provoqueraient la désunion parmi les Rwandais seraient un mauvais arbre qu'on arracherait pour le brûler.

C'est dans cette atmosphère que vint l'Exposition Universelle de Bruxelles (1958). Le Mwami, qui s'y rendit en personne, vit encore une fois empirer sa situation déjà précaire quant aux relations entre lui et l'autorité administrante en acceptant des invitations dans d'autres pays sans tenir compte de l'avis de qui que ce soit.

"De retour, nous dit KAGAME, il tenta de créer un "Mouvement National", choisit à sa tête un Président Hutu, Monsieur REBERAHO Côme et durcit son attitude rebelle contre l'administration belge. Il devait ensuite adoucir cette attitude quelques jours avant sa mort après s'être rendu compte que sa position était quelque peu dangereuse pour son règne et pour ses congénères.

Il est un fait indéniable que beaucoup de leaders Hutu qui avaient participé à la même exposition étaient également rentrés riches en idées nouvelles. Ils avaient pu rencontrer d'autres intellectuels provenant du Congo et du Burundi et avaient pu discuter à tête reposée, sur les problèmes intéressant leurs pays respectifs. Des idées nouvelles venaient certes de naître.

Entretemps le Conseil Supérieur du Pays dressait un rapport à soumettre au groupe de travail et dans lequel il souhaitait l'élaboration d'un plan d'émancipation du Pays vers l'autonomie interne et l'établissement d'un timing vers l'indépendance.

Ce groupe fut institué le 16 avril et déposa son rapport le 2 septembre 1959. Les conclusions de ses enquêtes minutieuses sur la situation politique qui prévalait dans le Pays se révélèrent très favorables aux souhaits des groupes démocrates. En mai suivant et dans une conférence au Cerle Catholique Afrique, le Président de ce groupe s'exprimait ainsi: "La réflexion qui s'impose: on sent qu'on doit absolument établir la démocratie et que ceci demande une longue campagne d'information et de formation. La revendication: démocratie, remplace la revendication de l'autonomie et de l'indépendance..."

(1) KAGAME A.; Tome Deuxième op. cit. p. 234

"Mais il faut se garder, c'est le voeu des masses et des Tutsi progressistes, d'y introduire une démocratie de façade". Il souligne que le groupe a dû s'habituer aux astuces et manoeuvres courtoises et habiles des Chefs et dirigeants du Pays. Il n'oublie pas de préciser par ailleurs que pour le reste de ceux qu'ils avaient rencontrés, et de crainte d'être vus, "ces pauvres gens avaient, pour passer inaperçus, caché leurs cahiers sous leur chemise, ne les sortant que devant nous". Il fait également remarquer que "la question capitale est la question raciale"; que les familles dominantes continuent à nier le problème racial et social mais qu'au fond elles ne veulent pas la démocratie si ce n'est pour la forme, pensant à la détourner habilement à leur profit après l'indépendance (1).

Entretemps cependant, le 25 juillet 1959, vint à Bujumbura et d'une façon inattendue, la mort du Mwami MUTARA III, qui sera imputée aux Européens. Des bruits se répandirent en effet dans le Pays, laissant entendre que ce sont les blancs qui ont empoisonné le Mwami.

De là, une série d'attentats pour le venger s'enregistrèrent aux alentours de Nyanza pendant les trois jours qui séparèrent ce décès de la proclamation du nouveau Mwami. Ils étaient organisés par des groupes de Batwa inféodés.

Le 28 juillet suivant au milieu des foules armées et à la grande surprise de l'autorité administrante eurent lieu l'enterrement et la nomination de NDAHINDURWA comme successeur sous le nom de KIGELI V.

L'article 15 du décret du 14 juillet 1952 prévoyait en effet que le Gouvernement devait être informé au préalable de la désignation du nouveau Mwami. Pour la faction des monarchistes, cette surprise constituait en fait un Coup d'Etat, cette faction se taillait ainsi une nouvelle victoire contre la puissance titulaire.

Le nouveau monarque allait néanmoins, le 9 octobre 1959, accepter de régner en Mwami constitutionnel, et le Gouverneur accepter de procéder à son investiture. Néanmoins, il faut préciser que le Conseil du Pays ne fut pas moins surpris par l'événement en soi particulier, car nous dit A. MAUSS (ex-membre du Vice-Gouvernement) il avait proposé une régence, ou à défaut un candidat dont le nom n'a pas été révélé". A ce sujet KAGAME écrit: "En tentant l'intronisation de KIGELI sans tenir compte de l'autorité de la tutelle, les Abiru redevinrent réellement l'institution qu'ils étaient avant la prise en main du Pays par les Européens" (2).

Pendant que ces cérémonies se passaient à Mwima, les leaders Hutu se trouvaient réunis à Ruhengeri pour définir leur stratégie.

C'est ainsi que les débuts du mois de septembre allaient voir se former une série de partis politiques.

Le 3 septembre était fondée l'Union Nationale Rwandaise (UNAR) par les membres les plus en vue du Conseil Supérieur du Pays.

(1) NKUNDABAGENZI F.; op. cit. p. 84

(2) KAGAME A.; Tome deuxième op. cit. p. 264

Il comptait aussi maintenir la situation traditionnelle. Il visait l'autonomie interne le plus rapidement possible (1960) et l'indépendance totale (1962). Il niait le problème Hutu-Tutsi. Il déclara sa rupture avec l'administration dans la configuration actuelle. Le désir de l'émancipation des Hutu, faisait-on croire, était une manoeuvre de la puissance tutélaire pour renverser la structure politique traditionnelle du Rwanda et maintenir un régime colonial dans le Pays.

Il entendait ainsi faire appel au Nationalisme: "ABASHYIRAHAMWE B'U RWANDA et son organe d'expression fut le journal "RWANDA-NZIZA". Dans sa charte, il se proposait d'envoyer, à titre d'observateur, un délégué au Conseil de Tutelle à l'ONU. Son Président était RUKÉBA. "Homme très réactionnaire, intransigeant et anti-européen", ajoute KAGAME.

Le 4 septembre voit naître le Parti du "Rassemblement Démocratique Rwandais" (RADER). Il est pour des réformes progressives vers une monarchie constitutionnelle. Son Président est BWANAKWELI que nous avons déjà vu depuis 1954 en conflit avec le Mwami MUTARA III.

Le 9 octobre suivant était créé le Parti du Mouvement de l'Emancipation Hutu (PARMEHUTU). Son manifeste publié en Kinyarwanda était traduit par Jean BIRARA, alors étudiant en Belgique. Il préconisait l'union dans l'égalité des races; la démocratie véritable. Il dénonçait les abus de la domination tutsi et se déclarait prêt à remonter les Bahutu qui en avaient souffert. Son Président est Grégoire KAYIBANDA, l'un des signataires du Manifeste des Bahutu et fondateur du Mouvement Social Hutu.

Le Parti de l'Association pour la Promotion Sociale de la Masse (APROSOMA) avait été fondé le 1er novembre 1957 et proclamé parti politique le 15 février 1959. Il se voulait démocratique. Son Président est GITERA. Nous l'avons mentionné, depuis la fin de la IIème Guerre Mondiale, il s'était déjà levé contre l'institution monarchique.

e. Les années fatidiques: 1959-1960 :

L'année 1959 est une année qui sera chargée d'événements qui allaient marquer un grand tournant dans l'histoire du Pays.

Les débuts de l'année furent marqués par beaucoup d'événements favorables aux groupes Hutu. Ces derniers redoublèrent de vigueur pour définir leurs positions et poser de plus belle l'existence du problème qui les opposait aux Tutsi. Les leaders Hutu Aloys MUNYANGAJU et Gaspard CYIMANA se distinguèrent sur ce côté des choses.

Le 11 février de cette année Monseigneur Perraudin lança sur le thème de la charité une lettre à ses ouailles réclamant des transformations au sein de la Société Rwandaise. Il reconnaissait l'existence d'un problème racial à la base.

La lettre fut taxée de raciste par certains milieux Tutsi et allait être à la base de leur rupture psychologique avec la Religion Catholique. Le pré-

lat fut rangé du côté des Européens qui soutenaient les partis d'opposition. Il fallait donc le combattre et avec lui la religion. On ne communit plus sous prétexte qu'on userait de ce moyen pour empoisonner les gens dont on ne veut pas. Si on communit, les Hutu ne vont pas chez les prêtres Tutsi ou vice-versa. Certains prêtres Tutsi ne se gênent pas proclamer du haut de la chaire que l'APROSOMA est un parti communiste et que ses membres n'étaient pas désirables à l'Eglise.

Dès les débuts, l'UNAR gagne de plus en plus du terrain. Il a en effet un soutien matériel assez imposant. Les Chefs et les Sous-Chefs le soutiennent et portent son influence dans les masses. Il se lance dans une violente campagne contre les leaders des partis progressistes, contre l'administration et contre les missions qu'il accuse de soutenir les partis d'opposition.

Par suite de leurs campagnes de dénigrement contre l'autorité tutélaire, alors qu'il leur était interdit de participer aux meetings populaires et surtout d'y prendre la parole, trois Chefs Unaristes KAYIHURA, MUNGARULIRE et RWANGOMBWA se voient infligés une mutation disciplinaire. Ceux-ci ne voulurent pas obtempérer aux ordres. Ce comportement d'insoumission fut appuyé par KIGELI V qui se montrait ainsi en faveur de l'UNAR alors qu'en tant que Mwami, il devait se placer au-dessus des partis. Il se déclare dans l'impossibilité de collaborer avec la Résidence Belge de Kigali et l'accuse d'avoir fondé un parti contre la dynastie rwandaise: "La mesure qui frappe KAYIHURA, dit-il n'apparaît que comme une attaque à moi-même et contre la coutume du Rwanda" (1). Il s'en suivit une manifestation à Kigali qui coûta la vie à trois personnes de l'UNAR. Le 20 septembre, un groupe de 4 Batwa s'attaquèrent à GITERA après une manifestation de ses foules (4.000 hommes environ) à Astrida contre l'UNAR. Le 24 suivant, Mgr BIGIRUMWAMI et Mgr PERAUDIN lancèrent une lettre de mise en garde contre les agissements de l'UNAR et vers fin octobre, l'UNAR s'attaqua aux prêtres dont Mgr Peraudin.

Le Parti RADER dénonçait à ce moment les actes terroristes de l'UNAR contre les membres des partis progressistes.

Le 1er novembre 1959, pendant que KIGERI V venait de refuser une invitation que le Roi des Belges lui avait adressée en prévision de la déclaration gouvernementale sur la politique à suivre dans le Pays, un groupe de jeunes Tutsi Unaristes s'attaquèrent à un Chef Hutu MBONYUMUTWA près de Byimana et le molestèrent. Cette attitude déclencha une série de violences dans tout le Pays, des attentats, pillages, destructions et incendies. Le bilan estima-t-on, fut évalué à "350 personnes tuées dont 50 par la force publique, 2.400 habitations incendiées, 71.600 Tutsi sinistrés ou déplacés et 23 Chefs en fuite" (2). Les régions les plus bouillantes furent Butare

(1) NKUNDABAGENZI F. op. cit. p. 104

(2) MESSE X.; op. cit. p. 46

(Sud), Gitarama (Centre) et Ruhengeri (Nord).

Le 7 novembre, le Vice-Gouverneur lance un appel au calme et le 10 novembre un communiqué signé par le Colonel Logiest — récemment venu rétablir l'ordre — et le Mwami, dénonçait l'offensive tutsi qui venait de s'attaquer aux membres de l'APROSOMA à Nyanza. Cependant le Mwami et ses conseillers avaient dénoncé quelques jours auparavant l'inefficacité des forces de l'ordre due à leur carence et à leur complicité avec les Hutu. Ils demandaient de rétablir l'ordre eux-mêmes, ce qui leur fut refusé. De même, l'UNAR jetait la cause des événements sur le dos de l'administration, qui selon ce parti, voulait semer la confusion aux fins de retarder l'indépendance. Il réclamait l'intervention de l'ONU et la levée des troupes belges. Cette position persista dans toutes ses interventions auprès de l'ONU.

L'état d'exception ainsi établi le 9 novembre 1959 sera levé le 14 novembre 1960. Tandis que le Gouvernement, le Parlement Belge, l'administration et les trois autres grands Partis politiques du Rwanda imputaient à KIGERI et à l'UNAR, la véritable cause des troubles de novembre et demandaient que les coupables soient poursuivis en justice. Le 10 novembre 1959 était publiée la déclaration gouvernementale belge sur la Politique de la Tutelle au Rwanda. Elle fut mise en vigueur 15 jours après. Elle était en fait orientée dans le sens de la démocratisation du Pays; comme nous l'avons vu plus haut, cela avait été tenté en 1927 et 1930. Dès lors 120 postes de Sous-Chefs et Chefs vacants par suite des événements de novembre, furent distribués aux Bahutu par le Colonel Logiest.

La Déclaration Gouvernementale fut accueillie avec enthousiasme par les Hutu, et avec beaucoup de déceptions par l'UNAR, parce qu'elle ne visait pas son but, l'autonomie et l'indépendance. Réaction: il demanda de nouveau le retrait des troupes belges pour confier le Pays à l'ONU.

Le 12 janvier 1960, fut créé un Conseil Spécial Provisoire en remplacement du C.S.P., devenu en fait inopérant, la plupart de ses membres étant déjà à l'extérieur du Pays comme réfugiés politiques. Il est composé de représentants des quatre grands partis politiques: 2 membres du PARME-HUTU, 2 du RADER et 1 respectivement de l'APROSOMA et l'UNAR. Ses travaux étaient préparés et dirigés par un fonctionnaire ayant des fonctions de Conseiller Spécial du Mwami. Il fut installé à Kigali le 4 février 1960. Le Mwami s'abstint d'y assister.

Le 22 janvier, RUKÉBA, Président de l'UNAR, était condamné à 6 ans de Servitude Pénale tandis que les autres leaders de l'UNAR se réfugiaient en Afrique Britannique.

Le Conseil Spécial provisoire installé proposa alors au Mwami quelques mesures de pacification, lui demanda entre autres de revoir le protocole de la Cour qui favorisait le seul Parti UNAR et de reconnaître les autorités intérieures en acceptant de signer tous les textes approuvés par ces dernières dans un délai de 8 jours. De fixer sa résidence à Kigali, de remplacer le Kalinga par un drapeau et de supprimer l'institution des Abiru. Le tout fut récusé le 23 avril 1960 en optant en principe pour la résidence à Kigali.

LA DECOUVERTE DE KALINGA

Le 30 avril KIGERI est déclaré destitué par les 3 partis regroupés en un Front Commun qui réclamèrent en même temps un Mwami plus ouvert aux problèmes du moment.

A l'issue d'une assemblée extraordinaire tenue à Ruhengeri le 6 juin 1960, le PARMEHUTU se déclara républicain. Il venait déjà de prendre la Dénomination de Mouvement Démocratique Républicain (M.D.R.), le 8 mai avant. Il demanda les élections communales en juin suivant. Elles devaient être suivies immédiatement d'élections législatives en août en vue de l'établissement d'institutions démocratiques chargées de préparer l'indépendance.

f. Les Elections Communales :

A l'intérieur du Pays les leaders Hutu avaient suffisamment intensifié leur propagande. En peu de temps ils retournèrent complètement et pratiquement toute la masse en leur faveur. Par contre, à l'extérieur, en dehors des pays occidentaux et en général de l'Afrique Francophone, l'UNAR gagna à sa cause l'opinion internationale. Les Unaristes qui vivaient ainsi à l'extérieur ne se rendaient aucun compte des changements qui, au Rwanda, s'opéraient dans les esprits.

Les élections communales eurent donc lieu en juillet, mais il avait été décidé en principe et suivant la recommandation de la Mission de Visite de l'O.N.U., qu'elles devaient être précédées par un colloque de réconciliation des partis et la préparation d'un colloque général où devaient prendre part les représentants de l'UNAR.

Du 30 mai au 7 juin 1960 se tenait alors le colloque restreint de Bruxelles qui devait préparer les élections communales du 26 juin au 31 juillet suivant.

Par un communiqué du 20 mai précédent, l'UNAR de l'Extérieur avait ordonné à ses membres de l'Intérieur de ne pas participer à ces élections et de se retirer du Conseil Spécial Provisoire sous peine d'être exclus de ce parti.

Aux approches des élections, le 20 juin 1960 précisément, GITERA déclarait de changer l'appellation de son premier Parti APROSOMA. Le nouveau Parti prendrait dès lors la dénomination de "UHURU". Ses anciens collaborateurs ne prirent cependant pas le même virage et gardèrent le premier. GITERA, dans ses nouvelles visées, réclamait l'indépendance immédiate et se déclarait Mwami des Bahutu. Le 9 octobre suivant il optera pour la République et ne voudra d'aucun Mwami de n'importe quelle ethnie qu'il soit. Il souhaitera par la même occasion un porte-feuille au sein du Gouvernement provisoire en tant que premier leader Hutu. Il se rangera du côté du RADER le mois suivant pour accuser d'une part le PARMEHUTU ainsi que son collègue KAYIBANDA, alors Chef du Gouvernement provisoire, d'être dictatorial, racial et raciste, d'autre part d'avoir pris la décision de supprimer les institutions KALINGA et ABIRU sans consulter le Conseil Provisoire dont il était alors Président. Le 15 février 1961 il dissoudra de

OU LA FIN D'UN MYTHE

nouveau l'APROSOMA pour créer le Parti National Rwandais APROBAMI qu'il intitulait aussi "Association des Partis Monarchistes Rwandais, Hutu-Tutsi et Twa autour d'un père commun". Le 12 mars suivant il signera avec un certain Isidore RWUBUSISI alors avocat près de la Cour d'Appel à Usumbura, le manifeste du Rwanda-Union. Ils prouvent la réconciliation de toutes les ethnies en dépolitisant le problème rwandais, et le suffrage universel direct d'où sortira le "Père de la Nation". Ils sont pour le recommencement des élections communales. Le grand leader Hutu se trouvait ainsi visiblement déphasé.

Les élections communales de juin-juillet 1960 se déroulèrent en faveur du PARMEHUTU qui enregistra les 70,4% des sièges à pourvoir; l'APROSOMA avec 7,4% et le RADER 6,6%. L'UNAR malgré son refus d'y participer, y enregistra 1,7% des sièges.

Après les élections, les partis RADER et l'UNAR se coalisèrent autour de KIGERI pour rejeter les résultats. Ils demandent en même temps le retrait de la Tutelle Belge qu'ils considèrent comme inadaptée et épuisée par les événements du Congo (Katanga).

Nous soulignons que le Mwami KIGERI alors en résidence surveillée à Usumbura était parti au Congo au mois de juillet et qu'il avait commencé une campagne de sabotage contre l'administration et la République auprès de l'ONU.

Les Partis Hutu demandèrent la création d'une garde territoriale en vue du maintien de l'ordre à l'intérieur du Pays en prévision de l'autonomie interne et dans la suite pour pouvoir parer à un coup de force éventuel de la part de l'UNAR après l'indépendance. GITERA et RADER se rangeront par la suite contre sa composition exclusive par des partisans du PARMEHUTU.

Le 26 août 1960 l'APROSOMA dénonce les contacts de KIGERI avec des émissaires russes et ses intentions de former des armées de mercenaires pour se lancer dans des activités terroristes contre le Pays à partir du Congo.

Le 26 octobre 1960 suivant eut lieu à Kigali l'installation du Gouvernement et du Conseil Provisoire institués 8 jours avant. Monsieur Grégoire KAYIBANDA leader du PARMEHUTU nommé Premier Ministre, présenta son équipe ministérielle composée de 5 membres Hutu, de 2 Tutsi et de 2 Européens. Le Conseil Provisoire sera composé de 48 membres et aura pour Président Joseph GITERA. L'UNAR n'aura aucun représentant dans ces deux institutions.

Organisé par le Gouvernement Belge, le 7 décembre 1960 se tenait à Gisenyi un colloque qui devait réunir tous les Partis politiques. Il y fut décidé l'ouverture prochaine de l'élection d'une Assemblée Législative composée de 44 membres. L'UNAR et le RADER se retirèrent de la salle lorsqu'il fut question de voter par personne et non par parti, des décisions à prendre.

Le Colloque d'Ostende du 7 janvier 1961 confirma les décisions de ce-

lui de Gisenyi. Les représentants de l'UNAR et du RADER s'absentèrent le dernier jour de la conférence; les élections législatives furent prévues au mois de janvier sous la supervision d'une Commission de l'ONU. A cette occasion le PARMEHUTU et l'APROSOMA se refusèrent à tout retour de KIGERI sous n'importe quelles conditions que ce soit.

g. L'Autonomie Interne, le Coup d'Etat de Gitarama et enfin l'Indépendance:

L'Autonomie Interne fut signée le 15 janvier 1961 et ses pouvoirs confiés au Gouvernement Provisoire le 25 du même mois.

La 4ème Commission de l'Assemblée Générale de l'ONU avait décidé de reporter au mois d'août 1961 la date des élections législatives naguère attendues au mois de janvier. Le Gouvernement Belge venait de montrer son intention quant à l'application de cette résolution. Une Commission de l'ONU sur la situation qui prévalait au Pays, devait arriver à Usumbura le 28 janvier suivant, jour où eut lieu la proclamation de la République à Gitarama. En effet, un communiqué du Ministre de l'Intérieur, Jean Baptiste RWASIRO, venait de convoquer une assemblée extraordinaire de tous les Conseils Communaux et des Bourgmestres du Pays, des membres du Gouvernement et du Conseil Provisoire en vue de chercher ensemble ce qui pourrait ramener la paix au Rwanda.

Ils se rassemblèrent tous à Gitarama le 28 janvier 1961, jour où fut décidée l'abolition de la féodalité, des institutions des Abiru et du Tambour Kalinga ainsi que la déchéance de KIGERI V.

Monsieur Dominique MBONYUMUTWA du PARMEHUTU fut élu Président Provisoire ou mieux, intérimaire, de la République en défaveur de GITERA de l'APROSOMA. Celui-ci sera désigné Président de l'Assemblée Législative sur proposition du PARMEHUTU.

Monsieur Grégoire KAYIBANDA devient Premier Ministre et présente son Gouvernement. Il fut également créé une Cour Suprême dont le Président fut Monsieur Isidore NZEYIMANA. Les grands principes qui allaient guider le nouvel Etat étaient proclamés.

Toutes ces mesures furent reconnues par l'autorité tutélaire qui transféra aux nouvelles autorités le pouvoir d'Autonomie Interne du 15 janvier dernièrement exercé par le Gouvernement et le Conseil Provisoire alors dissous. Cette attitude du Gouvernement Belge sera regrettée par l'Assemblée Générale de l'ONU sans que rien ne vint changer l'événement.

L'explication de la mesure du 28 janvier était le rapport des Elections législatives, contrairement aux conclusions des colloques de Gisenyi et d'Ostende par les Partis majoritaires. En effet, l'attitude de l'Assemblée Générale de l'ONU reflétait trop l'influence de KIGERI et de l'UNAR, car le report de la date des élections législatives avait été le souhait de l'UNAR et du RADER lors du Colloque de Gisenyi.

Le 16 février 1961 GITERA démissionne de la Présidence de l'Assemblée Législative et dissout le parti APROSOMA dont il était Président-Fondateur pour fonder le Parti du "Rwanda-Union". Nous en avons vu la

suite plus haut (Elections Communales).

En mars 1961, une Mission de l'ONU vint enquêter sur la situation du Pays en préparation des élections législatives prochaines ainsi que du Référendum. Celles-ci eurent lieu le 25 septembre 1961.

Les partis Hutu et l'Administration s'opposèrent à tout retour de KIGERI avant le Référendum sur sa personne. Les résultats des élections rejetèrent la Monarchie par 80% des voix.

Pour les Législatives, les 44 sièges disponibles furent partagés comme suit: le PARMEHUTU obtint 77,7% soit 25 sièges, l'UNAR 16,8% soit 7 sièges. L'APROSOMA aura 3,5% et recevra ainsi 2 sièges. Le RADER ne put avoir de siège.

Il faut cependant souligner que l'UNAR, déçu ne participera à aucune décision ultérieure.

Le 2 octobre suivant, l'Assemblée Législative élit son Président, Monsieur RUGIRA Amandin. Monsieur Aloys MUNYANGAJU devenait Vice-Président par acclamation.

Le 26 octobre 1961, Monsieur Grégoire KAYIBANDA fut élu Président de la République par 36 voix et 7 abstentions (UNAR). Il était en même temps Premier Ministre. Le régime présidentiel ayant été voté le 4 octobre précédent, il présenta ensuite son équipe gouvernementale composée de 11 Ministres.

Le 21 décembre de la même année par l'intervention de la 4ème Commission de l'ONU, l'UNAR qui avait refusé de participer au Gouvernement, se vit attribuer deux porte-feuilles ministériels en guise de la Réconciliation.

Le 1er juillet 1962 était célébrée l'Indépendance du Rwanda et la Jeune République avec sa jeune Garde Nationale allait devoir faire face aux incursions terroristes de l'UNAR qui forçait le retour de KIGERI. L'ennemi fut repoussé et les Inyenzi s'en allèrent d'où ils sont régulièrement sortis pour tenter de troubler, mais en vain, la paix et l'indépendance du Rwanda.

Le Rwanda Indépendant

Le Rwanda accéda à l'Indépendance le 1er juillet 1962, on vient de le dire.

En 1965, eurent lieu de nouvelles élections législatives et présidentielles conformément aux lois qui fixaient le mandat des députés à l'Assemblée Nationale et du Président de la République à quatre ans et au suffrage universel.

En 1969, d'autres élections législatives et présidentielles confirmèrent de nouveau Monsieur KAYIBANDA à sa fonction de Président de la République pour un mandat de quatre ans. Il dirigea le Pays jusqu'au 4 juillet 1973.

En effet, le régime KAYIBANDA issu de la volonté du peuple avait fini par se désintégrer au point que les fruits de la Révolution de 1959 étaient

tombés dans l'oubliette. Le Parti PARMEHUTU au lieu de libérer le petit comme cela était énoncé dans ses principes fondateurs était devenu un instrument d'oppression dès le début de l'année 1973 de la part de ceux-là même qui devaient garantir la paix et la concorde. C'est à la suite de cette déchéance du régime que les Forces Nationales de Sécurité sous la conduite de Son Excellence le Général-Major HABYARIMANA Juvénal prirent en mains sans le moindre effusion de sang, le matin du 5 juillet 1973, les destinées de la République Rwandaise dans le calme absolu et la sagesse qui caractérisent le peuple Rwandais.

Il fut créé un Comité pour la Paix et l'Unité Nationale chargé de rétablir la paix et la concorde sur tout le territoire national.

Le 1er août 1973 fut le jour de la mise en place du premier Gouvernement de la IIème République. Composé de personnalités jeunes, dynamiques et compétentes, ce Gouvernement s'attèle à l'exécution des grandes priorités ci-après définies dans le Discours-Programme du 1er août 1973 de Son Excellence le Général-Major Juvénal HABYARIMANA, Président de la République et Président du Comité pour la Paix et l'Unité Nationale :

1. Mobilisation de toutes les forces vives spécialement la nombreuse jeunesse en vue du développement national et ce, dans la paix et l'unité nationales;
2. Assainissement de l'Economie Nationale;
3. Augmentation et amélioration de la production agricole (l'année 1974 a été instituée année du développement de l'agriculture);
4. Révision du système d'enseignement en vue d'en faire un véritable moteur du développement national;
5. Mise au point d'un plan réaliste de développement national;
6. Politique d'ouverture au Monde:
 - rétablissement des bonnes relations avec les Etats voisins et frères
 - renforcement de l'entente et de la Coopération économique-sociale avec toutes les nations
 - coopération avec les Organisations Internationales
 - appui pour la lutte juste et légitime des Mouvements de Libération Nationale
 - jouer son rôle de membre actif et dynamique au sein des Organisations Internationales.

CONCLUSION

Comment peut-on raconter l'histoire d'un pays, ne fût-ce que pour la période d'une année sur quelques pages? C'est ce que, cependant nous venons de tenter de faire pour le Rwanda, pour une période de 74 ans. Ces 74 ans ont vu se dérouler sur le sol Rwandais de multiples événements, à la fois compliqués et angoissants.

1899 a signifié à MUSINGA la fin de l'autonomie de la monarchie Rwandaise. La guerre civile sécessionniste qui faisait rage dans le pays, facilita honteusement l'installation allemande au Rwanda. Préoccupé d'abord par les problèmes économiques, les Allemands n'ont jamais pris aucun soin pour améliorer le système féodo-monarchique tutsi désuet. Vivant sur le qui-vive dès 1914, ils furent délogés par les Belges dès 1916. Cependant, reconnaissons-leur la pacification du Pays, le début de l'enseignement, la délimitation du Territoire Rwandais, la limitation à peine sensible du pouvoir royal.

1916 accueillit les Belges; ceux-ci pour un temps, se contentèrent de marcher sur les traces de leurs prédécesseurs. Mais ils ne dormirent pas longtemps sur leurs lauriers parce que la Charte de la SDN renforcée par celle de l'ONU les enjoignaient de conduire le Pays vers l'indépendance. En plus, les cris lancés contre l'injustice les reveillèrent de ce profond sommeil. De fait, l'autorité coloniale avait procédé à l'amélioration du statut économique, social, culturel du Rwanda, mais au seul profit de la classe dominante: les Tutsi. La main-mise de la Belgique sur le Rwanda est donc loin de se défaire de sa complicité avec les Tutsi dans l'écrasement de la masse laborieuse. Les cris angoissés et fermes des Hutu seront à l'origine des réformes administratives, sociales et économiques que le colonisateur entreprendra dès 1952.

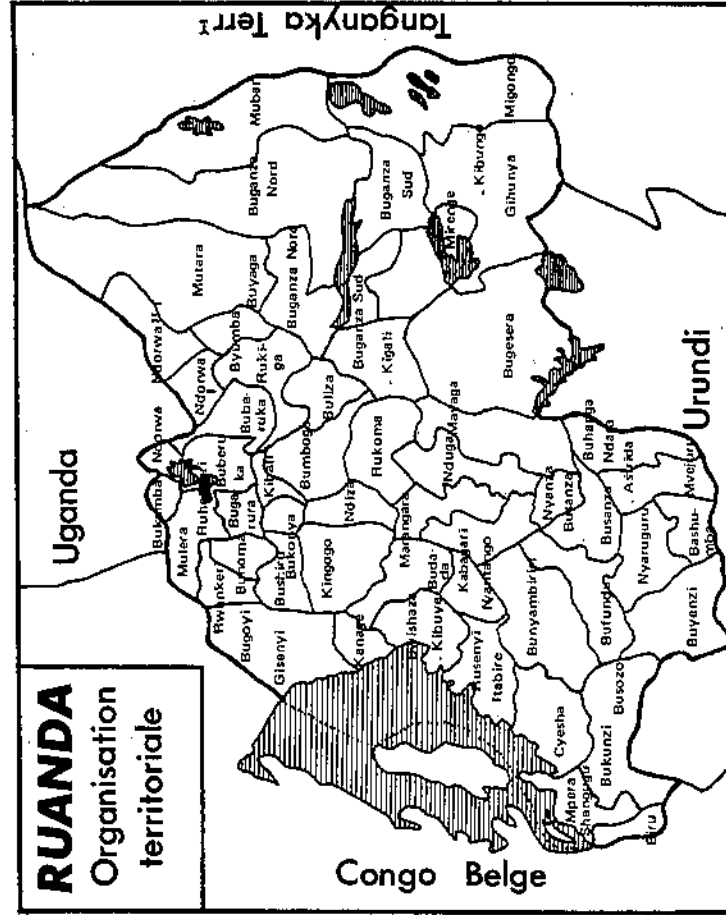
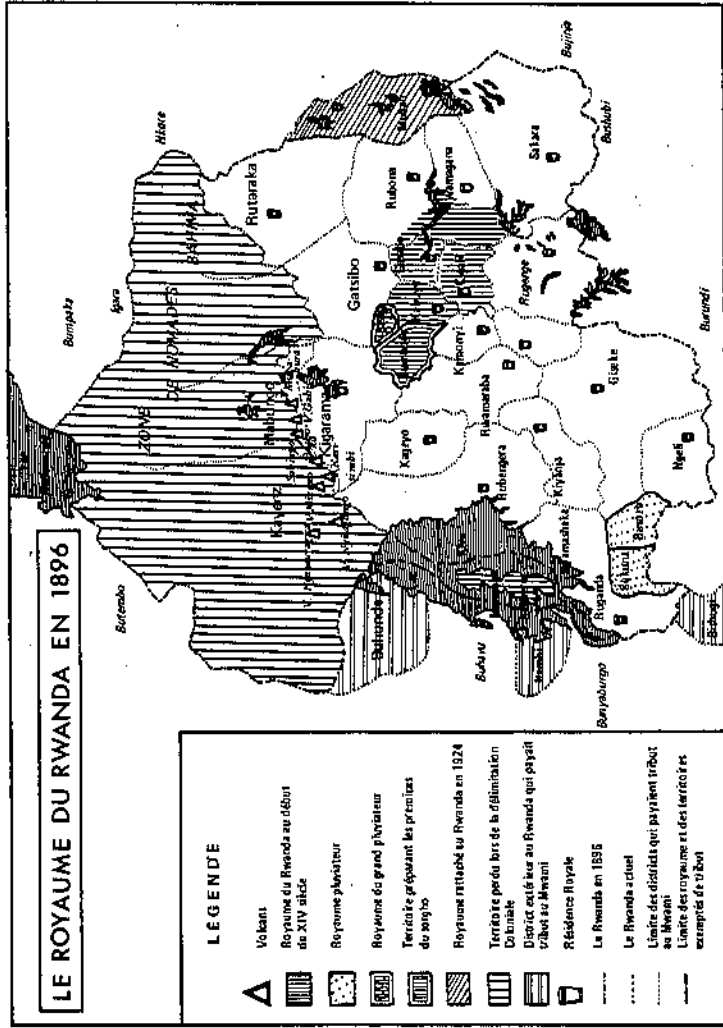
Mais les réformes étaient étonnamment profitables à la classe tutsi et l'injustice devint plutôt plus criante.

A cela s'ajoute l'éveil réel de l'intellectuel Hutu, frustré dans tous les domaines. La réclamation de la fin du régime féodo-monarchique ne tarda pas à se faire entendre dans tous les coins du monde.

Des partis naquirent. Celui des tenants de l'exploitation, l'UNAR, réclama l'indépendance qui devait lui servir dans l'élimination libre de la masse laborieuse, les partis des Hutu qui cherchaient l'émancipation totale et complète des Hutu et des Rwandais, en un mot, la fin du monopole multiforme tutsi.

La marmite, bien chaude, ne tarda pas à offrir à la Nation Rwandaise le mieux qu'elle avait. Ce feu, on le sait, était constitué de la sueur des Hutu. 1960 vit la formation d'un Gouvernement provisoire; 1961, la proclamation de la République et la fin du régime vétuste monarchique; 1962 consacra l'indépendance.

Celle-ci fut assumée tant mieux que mal; l'arrivisme et le profitarisme ségrégationniste furent à la base des torts qui ont provoqué la chute de la 1ère République, et l'avènement de la IIème République qui s'attèle, depuis juillet 1973, à rétablir la paix et la concorde nationales, sous le bâton directeur du Général-Major HABYARIMANA Juvénal.



OU LA FIN D'UN MYTHE

CHAPITRE III.

LES BIRU

OU LA FIN D'UN MYTHE

Les Abiru et le tambourin NANGAMADUMBU

Les abiru ne constituaient pas une assemblée ou un conseil. C'étaient des dignitaires dont les tâches étaient différentes et dont les charges étaient très strictement hiérarchisées, c'est-à-dire que chacun d'eux avait un rang particulier par rapport à tous les autres. Cependant, leur activité avait comme objet commun de préserver la connaissance rituelle et d'accomplir des cérémonies essentielles à l'existence du Ruanda et de son gouvernement. Cette connaissance et ces activités étaient gardées secrètes pour tous ceux qui n'étaient pas abiru.

Les abiru étaient sous l'autorité du roi en ce sens que celui-ci pouvait créer de nouvelles charges de umwiru et qu'il pouvait démettre de ses fonctions celui d'entre eux qui aurait été déloyal. Le contrôle royal se limitait à cela. C'était réellement le minimum sans lequel les abiru auraient été complètement indépendants du mwami. Les charges étaient héréditaires et même lorsqu'un umwiru avait été révoqué, c'était un de ses fils qui lui succédait. Comme nous l'avons vu précédemment, leur domaine était exempté de toute interférence du chef du sol ou du chef du bétail.

Les plus importants étaient les trois abiru à qui le roi communiquait le nom de son successeur et les recommandations qu'il désirait faire transmettre plus tard au nouveau roi. Il y avait environ une douzaine de charges principales d'abiru. Ces abiru importants avaient des assistants choisis dans leur lignage, qui étaient leurs successeurs possibles qu'ils formaient progressivement afin que les traditions orales ne se perdent pas.

Les abiru devaient apprendre par coeur les règles secrètes qui gouvernent, par exemple, l'ordre suivant lequel les reines seraient choisies dans différents groupes de parenté; le rituel à observer en cas de maladie épidémique du bétail, en cas de pluie abondante ou trop rare; le cérémonial de la guerre et de la célébration des récoltes de sorgho, etc.

L'institution des abiru était une sauvegarde pour les intérêts des grands groupes de descendance Tutsi. Cette fonction apparaît clairement dans la détermination, faite plusieurs règnes à l'avance, des lignages secondaires dans lesquelles les reines seraient successivement choisies. Les abiru en tant que représentants de leurs groupes de parenté avaient, si l'on peut dire, établi l'ordre dans lequel les intérêts de ces différents groupes de descendance seraient favorisés tour à tour.

Aucun mwiru ne connaissait le code entier des coutumes. Cette connaissance était divisée en parties dont chacune était confiée à la mémoire d'un umwiru, c'est-à-dire à un groupe de descendance puisque la charge était héréditaire. De cette manière l'on peut dire que la connaissance d'une partie du rituel le plus important du Ruanda était presque devenue la propriété de chaque grand groupe de descendance Tutsi.

Une seconde fonction de l'institution des abiru était d'assurer la continuité et la prédominance de la tradition, qui aurait pu être mise en danger par les pouvoirs très considérables du roi. Ce code traditionnel n'était pas tellement différent d'une constitution dans un état moderne et l'on peut dire

que l'institution des abiru a eu un rôle semblable à celui d'une cour suprême qui juge si une règle nouvelle est compatible avec la charte fondamentale du pays. Naturellement, ils n'avaient explicitement ni une telle tâche, ni des moyens institutionnalisés d'empêcher le mwami d'établir des règles nouvelles, mais la désapprobation d'une innovation par les abiru ne devait pas être prise à la légère, car ils représentaient les grands groupes de parenté Tutsi.

Pour déterminer plus exactement la fonction de cette institution, nous devrions connaître plus à son sujet. Les abiru actuels répugnent encore très fort à fournir des informations, et encore plus à les laisser publier, en dépit des encouragements qui leur ont été donnés (1).

En ce qui concerne les véritables Biru qui sont encore en vie, on n'en connaît qu'un seul, d'après les souvenirs de Monsieur RUGAMBA Cyprien et de l'Abbé KAGAME. C'est celui des Abacuzi le nommé KIMBILIMA fils de KANYANDEKWE domicilié à Rusatira.

Ce qu'il y a encore, nous précise l'Abbé KAGAME, ce sont les familles des Abiru qui sont à peu près les suivantes. Le nommé NYAMWENDA originaire de Gikomero en Commune Mushubati de l'une de ses familles nous l'a confirmé; il s'agit:

1. Des Abatsobe de Bumbogo chez RWAMPUNGU. Le Lt-Colonel RUHASHYA est de cette famille.
2. Des Abatsobe dits ABABONA descendants de RUTSOBE fils de RUVUZACYUMA. Ils habitent le BUNYAMBILILI.
3. Des descendants de NKWAYA fils de MUVUBYI qui habitent RUKOMA, Commune Runda.
4. Des descendants de CYENGE qui habitent MUSENYI Commune Mukingi (Marangara). Ils sont de la famille des ABAKOBWA. Le dernier représentant est le nommé GAHILIMA.
5. De la famille des ABATEGE du KABAGALI en Commune Murama-Préfecture de Gitarama. Le dernier représentant est le nommé SEZIBERA.
6. De la famille des ABATANDURA qui habitent BULINGA et MUSHUBATI en Préfecture de Gitarama. Le nommé RUKATSA de cette famille se prend pour un véritable Mwiru, mais le dernier représentant des Abatandura est le nommé BIHUBI.

Il y a encore à préciser que chaque monarque avait un certain nombre d'Abiru non officiels, dits personnels. L'Abbé KAGAME nous a expliqué le pourquoi de l'extinction de pareils personnages.

L'arrivée des Européens a apporté avec elle le christianisme et l'écriture. Le Roi MUSINGA ne voulait rien entendre de tout cela. D'une part parce que l'Européen, et surtout alors le Belge, commençait à grignoter un peu trop visiblement sur l'autorité royale naguère incontestée. D'autre part la religion catholique était trop publiquement choyée par l'administration belge. C'est ainsi que toute personne — et surtout de la grande noblesse —

qui se convertissait à la religion catholique, devenait par ce fait même un traître aux yeux du Monarque. Or, c'est à ce moment que beaucoup de jeunes gens de la haute classe étaient inscrits à l'Ecole des fils de Chefs à Nyanza, tandis que la plupart de leurs pères se faisaient baptiser dans la religion catholique, alors que c'était parmi eux que devaient se recruter les jeunes dépositaires du Code ésotérique. MUSINGA avait donc fini par se résoudre à ne plus accorder ce privilège aux pareils individus qui avaient failli à sa volonté et qui représentaient plutôt une honte pour la caste, et puis il y en avait de ses enfants qui savaient déjà écrire, dont RUDAHIGWA.

A l'avènement au pouvoir de ce dernier, il n'y avait plus que de vieux Biru, à qui, pour ne pas que cela disparaisse avec eux, il obligea de dicter le code jusque-là conservé dans leurs mémoires, à l'Abbé KAGAME. C'est donc celui-ci qui en détient actuellement toute la clé. Il sera bientôt au point de le publier.

S'agissant maintenant du tambourin NANGAMADUMBU, les choses se présentent comme suit: Ce tambour de dimensions à être transporté dans un panier, avait été conçu pour l'intronisation de RUGANZU II NDOLI. Celui-ci s'était réfugié au Karagwe pendant que le Pays était occupé par les Banyabungo après avoir tué son père NDAHIRO lors de la catastrophe dite de RUBI près de NYUNDO. Les assaillants ont vite mis la main sur le tambour RWOGA, emblème de la dynastie. Ils n'ont pas cependant pu s'emparer de CYIMUMUGIZI, tambour emblème de la reine-mère qui avait été caché dans une grotte à RUTAKA tout près de Gitarama par son gardien du nom de GITANDURA le jeune, ancêtre éponyme des Abatandura. Il descend de NDAHIRO I RUYANGE.

A sa découverte par les pâtres qui poursuivaient une chèvre, il fut reconnu comme tel par les dépositaires du Code ésotérique. GITANDURA était déjà mort sans révéler son secret à personne. Ce comportement, dit-on, est propre aux gens de ce genre. Pendant ce temps, NANGAMADUMBU dont l'appellation signifie "je hais les révolutions", avait été supplanté par KALINGA. Les raisons avancées étaient que ce tambour étant unique présentait le même inconvénient que RWOGA dans ce sens que disparu ou endommagé, il y aurait des difficultés à le remplacer. C'est pourquoi on en adopta KALINGA avec deux suppléants taillés dans un même tronc d'arbre. NANGADUMBU prit dès lors la place d'emblème de la reine-mère jusqu'à la découverte de CYIMUMUGIZI qui reprit sa place. Il fut alors confié aux descendants de GITANDURA comme mémorial du dévouement de leur ancêtre. C'est à cette même famille que revint la dignité de GARDIEN de CYIMUMUGIZI. Il faut également souligner qu'à ces mêmes BATANDURA était revenu le privilège d'imposer le premier nom aux enfants royaux. L'ancêtre de GITANDURA le jeune, dit GITANDURA l'ancien, avait obtenu ce droit à ses descendants sous le règne de RUGANZU I Bwimba (14ème siècle). Ce dernier s'étant porté au GISAKA comme libérateur, il avait laissé sa femme dans l'attente d'un fils, le premier et l'unique du libérateur. Ce fut GITANDURA l'ancien qui vint lui annoncer la nouvelle tandis qu'il

LA DECOUVERTE DE KALINGA

campait à la frontière du Gisaka pour ouvrir les hostilités. Le messager reçut l'ordre de retourner à la cour afin d'imposer au nouveau-né, le nom de RUGWE. C'est à partir de ce moment que sa descendance reçut à perpétuité le privilège d'imposer aux enfants royaux un nom, avant que le Monarque ne leur imposât le sien.

Le dernier représentant officiel de cette famille était BIHUBI. Il résidait à Kibingo, Commune Bulinga. Il n'a eu qu'un seul garçon du nom de RUHAMANYA déjà orphelin de mère à la mort de son père. Il se fit que n'ayant pas pu supporter de vivre près de sa marâtre, la nommée NYIRAGASHIKAZI encore en vie actuellement, ce bonhomme a mené la plus grande partie de sa jeune existence au service des Européens comme domestique. Il l'est encore aujourd'hui chez les Pères à Mushishiro. RUHAMANYA n'a donc jamais pu rentrer dans l'estime de son père pour recueillir sa succession bien qu'il a passé un certain moment à la cour de la Reine-mère comme tambourinaire.

Le privilège de succession fut dévolu à la fille de BIHUBI du nom de MUKANDUTIYE Clotilde. Celle-ci devait être assistée et conseillée par un certain NYAMWENDA alias MUGABOWIBANZE neveu paternel de BIHUBI. En l'absence de ce dernier, il représentait les Batandura à la Cour de la Reine-mère. Il était par exemple l'égal de MURASHI, Chef de la famille des ABALIMA à cette époque. Cette dernière famille habitait le NDIZA. Nous voudrions noter que c'est ce même NYAMWENDA qui fut choisi par BIHUBI pour accompagner le Roi RUDAHIGWA lors de son dernier voyage en Europe. C'est encore lui qui nous a dicté la plupart des noms de famille des Abiru, pour dire combien cet homme connaît cette question.

Revenant au tambourin NANGAMADUMBU, objet principal de ce chapitre, nous avons opéré deux interventions sans succès.

Nous nous sommes rendus à Kibingo en date du 30 Mai 1978 chez NYIRAGASHIKAZI, veuve de BIHUBI. Nous nous sommes entretenus avec elle ainsi qu'avec deux de ses filles au sujet de ce tambour. Le résultat fut négatif car toutes ces personnes ont catégoriquement nié avoir vu le fameux tambourin, ni en avoir jamais entendu parler. Pour elles, ce devait être la première fois qu'elles entendaient ce nom. Nous avons fait une perquisition ce jour-là et nous n'avons abouti à rien.

En date du 14 juin 1978, nous nous sommes entretenus avec un certain RUKATSA, demi-frère de BIHUBI. Quant à celui-là nous n'avons pas eu de problème pour lui faire dire la vérité. Il nous a fait savoir que le tambourin NANGAMADUMBU était connu de tous les BATANDURA et était gardé par le représentant de la famille. Il a cité deux autres noms parmi ceux qui en furent gardiens avant BIHUBI et a ajouté que tous étaient des Biru, ce qui est exact. Ce fut notamment MBONYIMBUGA et KINGALI. Il nous a précisé qu'il était de dimension à être transporté dans un panier et que jusqu'aux derniers événements de février-mars 1973, ce tambour était toujours chez la veuve de BIHUBI avec d'autres tambours qui l'accompagnaient et qui étaient battus en son honneur. Rappels que le NANGA-

OU LA FIN D'UN MYTHE

MADUMBU, n'était jamais battu, nous a-t-il précisé par ailleurs.

Nous avons aussi appris de ce même RUKATSA le climat dans lequel BIHUBI a passé sa succession à une fille plutôt qu'à son fils RUHAMANYA. A sa mort, ce fameux Mwiru était déjà assez vieux. Sa femme de second mariage, la première étant morte, était de loin beaucoup plus jeune, autoritaire voire acariâtre. Elle avait toujours imposé ses vues à son mari et avait fini par l'entraîner à la décision de prendre comme successeur, une de ses filles. Notons que cette femme NYIRAGASHIKAZI n'a pas eu un seul garçon.

Au moment où BIHUBI devait prononcer son testament, toujours sous la pression de sa femme, seul ne comptait dans l'assemblée des conviés qu'un seul Mutandura, le nommé SEMUTAKIRWA François. Ce fut dans ces circonstances que la nommée MUKANDUTIYE Clotilde recueillit la succession de son père.

Nous lui avons demandé, comme ce devait être la coutume, si dans l'héritage que lui a légué son père, il ne figurait pas le tambourin NANGAMADUMBU. Pour toute réponse elle a nié catégoriquement, comme sa mère, qu'elle n'a jamais vu cet objet, et n'en a même pas entendu parler. Pourtant, elle a ajouté, que si tambourin il y avait, ce ne devait pas être aux filles à la confier, sous prétexte qu'elles ne comptent pas beaucoup dans leurs propres familles. Elles doivent se marier et par ce fait appartenir pratiquement à d'autres familles. Nous soulignerons néanmoins que la femme en question vit chez sa mère avec deux autres de ses grandes sœurs. Elle s'était mariée mais n'a pu vivre avec son mari qu'une année seulement. Elle est revenue ainsi chez sa mère et a actuellement une grossesse. Ce comportement de tout nier mais en fait de garder le secret n'est pas à séparer, nous l'avons vu, des tabous consignés dans le code ésotérique, pour leurs dépositaires.

Nous voudrions signaler cependant que lors de notre premier entretien avec lui, RUKATSA qui nous avait certifié que le tambourin des Abatandura que nous cherchions se trouvait bien entre les mains de MUKANDUTIYE et de sa mère, nous avait donné rendez-vous pour un autre jour dans le but de disposer d'un temps nécessaire pour la localisation la plus exacte.

Nous y sommes retourné deux semaines après, plus précisément en date du 27 juin 1978. Notre interlocuteur nous a signifié que le lendemain de notre perquisition chez BIHUBI sans succès, le tambourin que nous cherchions a été transféré chez NYAMWENDA à Gikomero en Commune Mushubati. Nous l'avons vu plus haut, celui-ci est le Conseiller de MUKANDUTIYE. Nous aurions souhaité nous y rendre à l'instant même, mais il se faisait que la distance nous en séparant était assez considérable si bien que nous y serions arrivés dans la soirée, moment impropre à une perquisition. Nous avons remis la visite à un autre jour.

Lorsque nous nous y sommes rendus en date du 3 juillet 1978, l'homme que nous cherchions à Gikomero n'était pas là. Nous avons cependant tenté

une fouille mais sans succès.

Pour notre dernière démarche nous avons tenté une confrontation entre trois de ces personnes susceptibles de connaître l'emplacement de l'objet que nous recherchions. En face de MUKANDUTIYE, RUKATSA a réaffirmé ses propos au sujet de la détention de NANGAMADUMBU par cette femme.

Aux fins de savoir si la représentante actuelle des Abatandura ignorait l'existence de leur tambourin, ce vieil homme a déclaré que, sauf les enfants qui naissent actuellement, tous les Batandura connaissent parfaitement NANGAMADUMBU. Depuis leur grand-père NBONYIMBUGA jusqu'à son fils BIHUBI, ce tambourin était gardé par le représentant de la famille. Il a ajouté que MUKANDUTIYE a reçu la succession de son père en bonne et due conscience, et que c'était de sa part un mensonge de prétendre ignorer cet objet. Il a enchaîné en réaffirmant que, jusqu'aux derniers événements, ce tambourin se trouvait encore chez BIHUBI en compagnie des autres tambours dits Imivugo. Autrement dit, ceux qui étaient battus en son honneur, sous-entendu que l'autre n'était jamais battu. Il a précisé que si le tambour en question avait brûlé au cours de ces événements, c'était à son gardien de l'expliquer. Il a conclu en disant que ce dernier ne peut ignorer, à son âge, ce dont quoi ils ont toujours été en possession et que celui qui prétend le contraire n'est pas avec lui. Il a même affirmé qu'il ne disputait pas le commandement des Abatandura avec la jeune femme, pas plus qu'il n'a jamais eu le moindre malentendu avec elle, ni avec son père. Il a de nouveau fait remarquer à leur représentante, et cela en notre présence, qu'elle connaissait bien le tambour en question. Qu'en recevant la succession à la tête de la famille, ce tambour était bien là intact et qu'elle était à l'âge où elle ne pouvait pas l'ignorer. L'autre n'a rien ajouté pas plus qu'elle n'a accepté les faits étalés devant elle par ce témoin authentique.

L'autre qui l'a chargée sans jamais la ramener à la raison, est son demi-frère RUHAMANYA. Il abonda dans le sens de RUKATSA pour demander à leur représentante où doit se trouver leur tambour s'il n'a pas brûlé dans les derniers événements. L'autre a persisté dans ses déclarations, à savoir qu'elle n'a jamais connu le tambour qui nous occupe.

Concernant son transfert chez NYAMWENDA à Gikomero comme nous l'avait confirmé RUKATSA, ce premier a nié d'abord tout rapport avec les filles de BIHUBI actuellement pour dire que par conséquent, il ne peut être question de transférer ledit tambour chez lui.

Il nous a fait savoir qu'il n'était que simple vassal de BIHUBI et que de ce fait il ne peut avoir chez lui pareil objet en fait relatif aux affaires d'Abiru, c'est à dire les grands personnages en-

rôlés dans les affaires de la Cour.

Par contre, RUKATSA nous a dernièrement appris que ce tambour s'y trouvait encore et que probablement il aurait été caché chez l'un ou l'autre des membres de la famille de NYAMWENDA.

CHAPITRE IV:

KALINGA
ET LES AUTRES TAMBOURS ROYAUX

EXPOSE SUR LE TAMBOUR EMBLEME DU POUVOIR AU RWANDA "KALINGA"

Introduction

Il a été prouvé que le tambour prend ses origines dans les traditions africaines depuis les temps assez fort reculés de l'histoire. Son rôle initial est peut-être mal connu. Il est néanmoins un fait certain que le tambour a été utilisé ici comme moyen de communication entre les groupes humains habitant une portion de territoire donnée, là comme instrument de musique, et ailleurs, comme objet principal entrant dans des rituels de toutes sortes.

Dans son ouvrage intitulé "Rwanda", le Chanoine de Lacger nous dit ce qui suit en ce qui concerne le Rwanda: "Le tambourin était d'abord utilisé dans le culte des ancêtres fondateurs de clans, ceux dont on porte le nom, les héros éponymes".

Au Rwanda ancien le clan constituait un régime administratif organisé autour de l'ancêtre éponyme. Chaque clan avait son Chef. Dans le même ouvrage cité ci-dessus de Lacger nous l'apprend: "Le culte a pour sanctuaire un "haut lieu", c'est là que l'aïeul pionnier a élevé sa cabane (...), les deux poteaux qu'il a plantés sont devenus des arbres; un sycamore et une érythrine (...), le tambourin de la communauté est posé à côté. C'est là que se célèbrent les parentales de clan (...), sous la présidence d'un chef de clan" (1) Le même auteur nous signale que c'est ce même chef de clan, au départ chef de famille qui est passé du chef de tribu au Muhinza, et de ce dernier au Mwami.

L'Abbé KAGAME Alexis abonde dans ce sens lorsqu'il écrit dans son livre "Un abrégé de l'Ethno-histoire du Rwanda", ce qui suit: "Le chef patriarcal était un mwami-roi. Il régnait sur un peuple avec lequel il avait les liens de sang. Il représentait la lignée qui, de père en fils, avait gouverné le groupe et, par succession, se rattachait en cette qualité, à l'ancêtre fondateur.

Le pouvoir du monarque Muhutu était représenté par un tambourin à travers lequel, son ancêtre lui avait légué le trône. De Lacger nous indique que: "L'emblème du pouvoir est le tambourin, que nous avons déjà vu en usage dans les clans; qu'il est en effet traditionnel dans les sociétés africaines depuis des temps immémoriaux, puisqu'il est figuré, battu par des noirs sur les monuments pharaoniques. Le Muhinza est l'Ishakwe, celui en l'honneur de qui on le frappe, Umubambuzashakwe" (2).

Cela était la signification du tambourin emblème du pouvoir pour les royaumes pré-Nyiginya; qu'en est-il avec le royaume Nyiginya? L'Abbé KAGAME nous le précise, parlant de Gihanga fondateur de la dynastie

(1) et (2) de LACGER L.: op. cit. p. 78

Nyiginya. Il nous apprend que: durant la première période, l'emblème de sa dynastie était double: un marteau et un instrument de musique appelé Nyamiringa, espèce de fifre urusengo (...). Ce double emblème fut, au deuxième stade remplacé par le tambour Rwoga: le renommé, qui fut adopté lorsque le nommé RUBUNGA lui révéla les premiers chants du code érotique qui appartenait à la dynastie mourante des Abarenge. Cela se passa au Buhanga à la limite des communes Nyamutera et Nyakinama en Préfecture de Ruhengeri. C'est là que Gihanga fut investi de la royauté sous le signe du tambour Rwoga.

Ceci signifie donc qu'à leur arrivée au Rwanda, les Banyiginya, autrement dit les Batutsi, ne connaissaient pas le tambour, du moins pas comme symbole du pouvoir. Ils ont dû l'emprunter aux royaumes Hutu préexistants comme cela fut le cas pour bon nombre de coutumes, voire la langue.

De Lagger nous dit à ce sujet: "que par nombre d'usages protocolaires, de moeurs politiques, de formalités constitutionnelles, les toparques Bahutu ont frayé la voie et donné le ton aux Bami Tutsi (...), qu'ils ont trouvé dans ces cours vieillottes et surannées, paysannes et patriarcales, le titre de Mwami, l'institution de la reine-mère, la séquestration (...) le culte de tambourin enseigne, les rites funéraires inhumains, les intrigues et les tragédies de palais aux changements de règnes, le caractère théocratique et pontifical de l'autorité monarchique. On dirait que ces nouveaux venus n'ont trouvé rien de mieux que de coucher dans le lit de leurs prédécesseurs" (1).

Le Père PAGES constate à son tour que: "Nulle par néanmoins les batutsi n'ont imposé leur langue, ni même les usages et les institutions qui pouvaient leur être propres, tout au contraire qu'ils ont adopté parler, moeurs, coutumes des populations noires, dont ils devenaient des hôtes (...), qu'ils se sont coulés dans le moule de la vie Bantu, adoptant même les formes usitées du Gouvernement et jusqu'au titre Mwami donné au souverain (2).

L'Abbé KAGAME abonde dans ce sens peut-être sans le vouloir, car rejetant l'emprunt de quoi que ce soit des Tutsi au Bantu, il ne garde que le servage. Il dit à ce sujet, "Quand aux système de Buhake, nous pourrions même supposer qu'il serait une adaptation, sur le plan bovin, du servage terrien que les Batutsi auraient observé chez les autochtones bantu". On voit bien ici qu'il confirme ce qu'il nie, car le système d'ubuhake est en soi-même une forme assez subtile où toutes les organisations politico-socio-économico-administratives les plus modernes ont dû trouver leurs sources, du moins la grande majorité d'entre elles.

Ainsi donc le premier monarque tutsi était d'abord un chef de famille au même titre que son hôte. De ce dernier il a appris bon nombre d'usages protocolaires, de moeurs politiques, de formalités constitutionnelles, jusqu'à l'adoption du tambourin enseigne de la royauté "Rwoga". Celui-ci était donc identique aux autres tambourins des monarques Hutu ses voisins

(1) et (2) de LACGER L. p. 88 et 88

et ses initiateurs. La chose était d'ailleurs encore pareille jusqu'au règne du dernier monarque munyiginya, Charles RUDAHIGWA. En effet il ne recevait pas plus d'honneurs de ses sujets que NYAMAKWA du Bushiru ou BATSINDA du Bunyambiliri: "Twavuga Nyamakwa mu Bushiru, BATSINDA mu Bunyambiliri wavugirwaga n'ingoma nk'ukwami w'abatutsi kugeza ku ngoma ya Rudahigwa" (1).

Et maintenant, la découverte du tambourin Kalinga vient de soulever, tout au moins de raviver les souvenirs importants qui commençaient déjà à sommeiller dans la mémoire du peuple Rwandais. Ces souvenirs sont essentiellement axés sur les frais événements de 1959 et la conscience qui en est découlée ou qui doit en découler.

Le Rwanda est indépendant politiquement depuis une quinzaine d'années. Il fêtera bientôt (1979) le vingtième anniversaire de la Révolution Sociale de 1959.

Nous voilà fixés sur ce qui est des dates et des événements qui caractérisent le mode de vie de l'actualité politique nationale. L'avènement de la IIème République, lui-même, ne saurait cadrer avec l'histoire nationale s'il n'avait pour principe de base ces dates et ces deux événements clefs. Ce sont précisément les acquis de la Révolution sociale de 1959, dont voulaient s'écarter les dirigeants de la Première République, qui ont motivé l'intervention du Haut Commandement de l'Armée Rwandaise.

La Révolution n'est jamais une entreprise d'une seule génération. C'est une action inlassable, une prise de conscience de tous les moments, un legs et un héritage que chaque génération a l'impérieux devoir de transmettre à la suivante. Chaque génération ne doit pas se contenter de recevoir l'héritage révolutionnaire. Il doit le consolider, le renouveler, l'adapter aux circonstances du moment, l'épurer de tout ce qu'il peut encore contenir de séquelles du passé qui ont dû le provoquer.

Ainsi donc la Première République a été, pour l'essentiel, un agent provocateur des mutations socio-politiques indispensables à la conduite générale de la Révolution. Elle ne saurait pourtant prétendre qu'elle a fait parvenir celle-ci à son terme. Ce serait de la pure présomption.

L'abolition de la monarchie et l'avènement de la République constituent, certes, l'acte révolutionnaire de premier plan du point de vue tant politique que juridique. Cependant la liquidation des séquelles des institutions du système monarchique aboli devrait être une action de longue haleine que les révolutionnaires de 1959 ne pouvaient, à la réflexion, réaliser dans tout l'immédiat.

Il est facile, en effet, de changer un régime et ses institutions. Mais il est immensément difficile de rayer d'un trait de plume les mentalités qui les soutiennent. Le système "Mwami", les "Abiru", et le Kalinga ont été

(1) Prezidansi ya Repubulika: Ingingo z'Ingenzi mu mateka y'u Rwanda, Kigali, 1972 p. 10

abolis par la proclamation du 25 janvier 1961 de Gitarama et par l'acte constitutionnel de 1962.

Toutefois, l'abolition ou la condamnation de ces anciennes institutions du régime monarchique, n'a pas, ipso facto, entraîné l'adhésion au nouveau régime républicain de tous les tenants de la monarchie. Ceux-ci ont continué à nourrir l'espoir de la revanche et du rétablissement du régime monarchique déchu. D'où précisément les attaques armées des hordes Inyenzi qui se battaient avec l'énergie du désespoir pour la cause de la monarchie (de 1959 à 1966).

Si la République a gagné la double bataille, politique et militaire, il lui reste cependant à consolider ces bases ou ces acquisitions. Pour ce faire, il faut que les monarchistes soient progressivement amenés, par des moyens de persuasion divers, à reconnaître les bienfaits du système républicain, à se persuader eux-mêmes de par l'expérience de la solidarité de ce système, de la vanité de leurs prétentions à vouloir aller à contre courant de l'histoire, à accepter, enfin que la Révolution de 1959 est un fait irréversible.

En somme, c'est la tolérance envers les vaincus dont il est question ici. La IIème République, dès son avènement, a jeté les bases nécessaires pour favoriser l'intégration totale des minorités jadis exclues de la vie publique nationale.

Il faut cependant que ces minorités nationales répondent aussi positivement à cet appel en renonçant aux absurdes revendications qui ne peuvent plus cadrer avec les impératifs du moment. Il faut bien dire et souligner le fait que la paix leur a été offerte aux conditions inespérées.

Le Manifeste du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, à cet égard, ne laisse pas lieu d'équivoque: "Notre Mouvement... est d'autant plus révolutionnaire qu'il astreint ses membres à rompre résolument avec certains comportements sociaux jugés caducs et aliénants, pour accélérer la démocratisation des institutions et l'épuration de la coutume de tous les éléments incompatibles avec la libération de l'homme et de la société: c'est le stade du changement des mentalités, de formation et d'éducation des masses par l'information, c'est la révolution morale que nous avons entamée le 5 juillet 1973".

Le "changement des mentalités", au Rwanda, suppose "le bannissement de la mentalité rwandaise des survivances de la féodalité: esprit de caste, de cour et d'intrigues qui constitue un frein au développement national...".

C'est de tout cela qu'il s'agit lorsque l'on parle de la découverte récente du tambour "Kalinga", "emblème" de la monarchie. Que ce soit par la radio ou par l'affichage des photographies prises lors de sa découverte. Il s'agit là d'une formation, d'une éducation des masses par information et, tout compte fait, une démystification de ce qui a été pour très longtemps un sujet de bien des traumatismes handicapants pour la mentalité du Munyaruwanda.

Nous allons donc essayer, dans les lignes qui vont suivre, d'appréhender l'objet "Kalinga" dans sa matérialité, dans son historicité et surtout dans sa

faculté d'instrument du pouvoir monarchique ou son impact psycho-mental sur la société rwandaise.

1. Définition, classification de Kalinga et des autres tambours royaux

a. Le Kalinga

(1) Le Kalinga, dans sa matérialité, est bien ce tambour taillé en bois qui était objet de rite magico-religieux à la cour des Bami du Rwanda. Selon l'Abbé KAGAME, ce tambour est taillé dans le bois "Umwungu" de la Commune Cyungo en Préfecture de Byumba, par un certain MINYARUKO pour le compte de RUGANZU II NDOLI. Qu'on taille un tambour, ce n'est que là une pratique normale. Mais déjà, remarquons ceci: Kalinga a été taillé dans un même tronc d'arbre que deux autres tambours; l'un de la partie inférieure, Bariba, un autre de la partie supérieure, Kalibejuru. Ces deux jouant le rôle de suppléants au cas d'une vacance quelconque de Kalinga.

(2) Avènement de Kalinga

Kalinga est le tambour emblème de la dynastie Munyiginya. Ethymologiquement, le mot viendrait de "Kwillingira" de l'ancien "Kulinga" qui signifie "garder l'espérance"; c'est tout au moins ce que nous apprend l'Abbé KAGAME. Kalinga symbolise aussi bien la royauté que la dynastie. L'histoire mythologique nous apprend que GIHANGA avait comme symbole du pouvoir un marteau et un instrument de musique (urusengo). Plus tard, un certain RUBUNGA va lui révéler que les Abarenge employaient un tambour pour symboliser le pouvoir. GIHANGA adopta lui aussi cet emblème qu'il baptisa "Rwoga" (le renommé). Mais à l'issue des hostilités qui opposèrent le Rwanda au Bunyabungu, NSIBURA I, roi de Bunyabungu s'empara du pouvoir, c'est-à-dire de ce tambour de la royauté rwandaise. Ceci se passa sous le règne de NDAHIRO II CYAMATARE. Pendant l'occupation du Rwanda par NSIBURA, le dauphin, NDOLI, s'était exilé au KARAGWE (Tanzanie). De retour, Rwoga disparu, RUGANZU II Ndoli fut intrônisé sur un nouveau tambour, NANGAMADUMBU. Pour KAGAME, ce tambour unique, présentant les mêmes dangers que ceux de Rwoga, a été écarté. On tailla alors Kalinga, avec ses suppléants. Mais pour d'autres, RUGANZU a fait tailler d'autres tambours dans le souci de régénérer la royauté rwandaise qui venait d'être bafouée par l'occupation de NSIBURA. Ici se pose une brûlante question: celle de savoir si les Abiru avaient le droit d'imposer au Roi n'importe quel tambour, puisque le sermon d'intrônisation était celui-ci: "Voici le tambour que ton père t'a légué... Agiras-tu selon ses exigences ?

— J'agirai selon ses exigences...".

Ce sermon était donc hors d'usage lors de l'intronisation de Ndoli. Pour sortir de l'impasse, beaucoup d'auteurs le reconnaissent (d'Hertefelt, Kagame); Ndoli et ses Abiru sollicitèrent le concours d'un étranger, MINYARUKO, qui imposa le nouveau tambour. Ce MINYARUKO était fils de NYAMIKENKE, roitelet et grand pluviateur de Busigi, thèse qui renforce l'hypothèse qui veut que ce MINYARUKO soit un Hutu. Rappelons que c'est près de la région de Busigi que se trouve la Commune Cyungo (Byumba). C'est donc MINYARUKO qui a préparé et remis le tambour à Ruganzu II Ndoli. Ajoutons que l'arbre duquel on a taillé les trois tambours avait été indiqué par le petit-fils de NYAMIKENKE. Enfin, il ne faut pas abandonner ce paragraphe sans faire part de l'hypothèse qui veut que Kalinga ait été spolié à NYAMIKENKE, et qu'il ait été gardé comme trophée de victoire. C'est tout au moins ce que, citant la tradition, nous apprend le chanoine de Lacger. Mais les nombreuses affirmations de thèses contraires battent en brèche la force de cette supposition. Retenons donc que, dans le cadre général de la vie monarchique du Rwanda, la dynastie munyiginya ne doit pas prétendre avoir possédé un jour le secret royal car, à chaque rupture, voire à chaque début du règne, c'est la dynastie "Abarenge", donc Abahutu qui leur a permis de perpétuer le pouvoir magico-religieux de la royauté.

(3) Rôle de Kalinga

Le tambourin Kalinga se place d'abord dans le contexte général de la civilisation africaine bantou comme souligné dans l'introduction. Spécialement, au Rwanda alors il représentait le pouvoir de la dynastie Nyiginya. Comme Rwoga-qu'il a remplacé-il jouait un éminent rôle politique. Précisons ici qu'il était bien une pratique courante que chaque clan rwandais, au temps des toparchies ait un tambour enseigne qu'il vénérât, qu'il entourait d'un tas de liturgies. Signalons en passant que ce que le tambour SERA fut pour les Zigaba, c'est ce que fut Rwoga pour les Nyiginya. Le tambour emblème était associé au culte de l'ancêtre éponyme du clan et par là tenait lieu de courroie, de veine du sang clanique. Précisons comme l'a fait Jacques MAQUET dans son ouvrage, "Rwanda, Essai photographique sur une société africaine en transition" que les tambours emblèmes n'étaient jamais battus. Ils reposaient au contraire sur de majestueux sièges et c'est le cas de KALINGA et d'autres importants tambours. Le fait que ce tambour emblème de la royauté rwandaise ait été ravi à NDAHIRO, fit que ce nom soit rayé des noms dynastiques. Rappelons qu'il s'agit de Rwoga. Kalinga a donc essayé d'être symbole de la dynastie, pour se confondre plutôt avec la dynastie,

car c'est en fait en son nom que s'exerçait le pouvoir. L'on a vu que le caractère magico-religieux de Kalinga le faisait intervenir dans l'intronisation des rois. Mais l'histoire nous révèle que cette règle n'a pas toujours été respectée. Cela est dû en grande partie à l'évolution de la mentalité et aux conditions bien spécifiques (citons les compétitions pour le pouvoir) qu'à de purs hasards de l'histoire. Nous savons que MUSINGA a été intronisé sans tambour. Et quand on le fit remarquer à Kabare, celui-ci a déclaré: "Haguma umwami ingoma irabazwa". Après Musinga, l'on sait que RUDAHIGWA n'a pas été intronisé sur un tambour, que même son nom dynastique, au lieu d'être imposé par les Abiru, gardiens du code ésotérique, a été choisi par un blanc, Monseigneur CLASSE. NDAHINDURWA, on le sait très bien, n'a été introduit que par de prétentieux Abiru qui vont essayer de jouer le rôle d'Abiru intronisateurs lors de l'enterrement du Roi RUDAHIGWA.

Certes, ce bafouement n'efface pas le rôle de Kalinga dans les événements politiques, mais illustre bien combien la mentalité de fonder le pouvoir sur un tambour a été même renié par les Nyiginya. Ces bafouements, il y en a d'autres, jettent à terre le rôle mystique qui avait toujours marqué le corps ésotérique, qui se croyait être détenteur de la vérité salutaire du royaume. Plus d'une fois, l'on sait que, à cause de leur division, de leurs intrigues, leur position ne sera qu'aléatoire, la légitimité des monarchies n'étant déterminée qu'à l'issue des antagonismes. C'est le cas de la destitution de RUTALINDWA sur lequel les Abiru n'ont jamais pu statuer de commun accord, malgré la volonté de RWABUCILI. KAGAME nous dit d'ailleurs que sous le règne de MUTARA I Rwogera, beaucoup d'intrus s'étaient glissés dans le corps des Abiru. Ceci a été exposé pour réfuter certains aveuglements auxquels veulent acculer les observateurs peu attentifs des croyances monarchiques. L'impact psycho-mental de Kalinga sur la société Rwandaise était très grand. Il était non seulement le symbole du pouvoir mais surtout le garant divin de la royauté. Dans ce sens, il se trouvait entre Imana et le Mwami, mais bien, au-dessus de celui-ci. Il était de ce fait considéré comme un dieu, et redouté du commun. Les secrets n'étant connus que par les Biru, comment ce tambourin qui était au-dessus du roi pouvait-il ne pas inspirer crainte, voire traumatisme au peuple? Pour certains, il était identifié au châtement éternel. Comme KAGAME le laisse entendre dans "I'Inganji Kalinga", le tambour emblème de la royauté, et c'est le cas de Kalinga, était plus considéré que son détenteur. C'est le Kalinga qui règne effectivement, par le biais d'un roi choisi par l'Imana. C'est pourquoi, les ennemis du pays lui étaient sacrifiés, c'est pourquoi des veillées lui étaient offertes

LA DECOUVERTE DE KALINGA

veillées auxquelles était tenu même le roi). C'est pourquoi d'autres tambours résonnaient en son honneur, c'est pourquoi il était accueilli sinon plus, tout au moins comme un roi. Le pays même pouvait garder sa fierté s'il avait perdu le roi mais gardé le tambour.

Ainsi, ce tambour, super puissant, n'était qu'objet de crainte traumatique de la part du peuple.

b. Les autres tambours

Précisons d'abord que tout comme Kalinga, les autres tambours avaient la fonction symbolique, chaque clan, dans l'ancien Rwanda, avait un tambour qu'il associait à sa vie-même. L'important à signaler ici est le caractère sacromagique qu'on leur attribuait. Ils pouvaient par exemple parler au nom de l'Imana, communiquer au roi ou aux chefs des vertus surnaturelles... C'est surtout ce côté qui a été exploité pour asseoir une ignominieuse exploitation socio-politico-économique de certains au détriment des autres. A l'égard de l'étranger, la saisie de ces tambours signifiera domination. Laissons de côté ces généralités et examinons les différents tambours qui ont été gardés au Rwanda. Nous en précisons l'origine et le rôle.

(1) Cyimumugizi

C'est le tambour emblème de la reine-mère. Il est le plus ancien de tous les autres tambours royaux jusqu'ici conservés à travers les siècles. Il existait déjà sous le règne de NDAHIRO Cyamatatare. Il symbolise le pouvoir de la reine-mère. Il est placé près du tambour emblème de la dynastie. Ethnologiquement d'après KAGAME, "Cyimumugizi" signifie: "le pays est régi par un omnipotent". Il fut sauvé par GITANDURA dit le jeune lors de la grande catastrophe de Rubi.

(2) Mpatsibihugu

Il fut enlevé à JENI fils de RUGENGE, roitelet du Bugoyi résidant alors à Rwerere. Il fut rangé parmi les tambours royaux par KIGERI IV RWABUGILI en mémoire de ses conquêtes, lui avec son père RWOGERA, d'où son nom "Mpatsibihugu".

(3) Kiragutse

C'est la création personnelle de RWABUGILI dans le même contexte que Mpatsibihugu.

Voilà ainsi définis les 4 grands tambours royaux qui survécurent jusqu'au dernier monarque de la dynastie Nyiginya. Ils portent tous les 4 les dépouilles de monarques voisins, vaincus par les rois Banyiginya.

OU LA FIN D'UN MYTHE

Parmi les autres tambours royaux importants, signalons :

(1) Rwoga

Tambour emblème de la dynastie intronisé par Gihanga, fondateur de la dynastie. Il est le prédécesseur de Kalinga. Il fut capturé comme nous l'avons vu par NSIBURA I, roitelet du Bunyabungo sous le règne de NDAHIRO Cyamatatare. Ce tambour s'identifie au Mwami, les deux mots ayant les mêmes significations.

(2) Butare : ou solidité de rocher et icyumwe

Ces deux tambours furent intronisés provisoirement par Kigeri IV RWABUGILI. Ils prirent feu dans l'incendie de Rucunshu. Signalons que c'est aux rois MUTARA et CYILIMA qu'il appartenait d'introniser définitivement les tambours royaux.

(3) Nangadumbu : ou je hais les révolutions

Intronisé au retour du Karagwe par Ruganzu II Ndoli pour remplacer Rwoga qui, comme nous venons de le voir, avait été enlevé par le roitelet du Bunyabungo, il devint momentanément tambour emblème de la dynastie. Il fut supplanté par Kalinga, pour des raisons que nous avons évoquées plus haut. A ce moment, il devait immédiatement prendre la place de Cyimumugizi. Lorsque ce dernier fut retrouvé dans une grotte où il avait été caché par son gardien Gitandura le Jeune, Nangadumbu perdit sa place d'emblème du pouvoir de la reine-mère. Quand les pays étrangers ou les principautés locales étaient vaincus, on emportait leurs tambours emblèmes. Ajoutons que quelques parties des organes génitaux des rois vaincus ornaient les tambours Rwandais.

(4) Gatsindamikiko (celui qui se joue des jalousies et rivalités), créé par Musinga, il servait pour l'ouverture des audiences. Il allait de pair avec le Ndamutsa (tambour des salutations). Parmi les tambours spoliés par les Banyiginya, citons :

- (1) *Nyabahinda*: tambour emblème de la dynastie des Ababanda enlevé à Mashira, roitelet du Nduga.
- (2) *Sera*: Enlevé à la dynastie des Abazigaba qui régnaient sur le Mutara-Mubali.
- (3) *Kalyamahugu*: tambour emblème de la dynastie du Bunyabungo.
- (4) *Bukombamazi*: tambour emblème de la dynastie du Bugesera enlevé à Nsoro IV par MIBAMBWE II.
- (5) *Rugara*: tambour emblème enlevé à la dynastie des Abacyaba qui régnaient autour des lacs Burera et Ruhondo. Le dernier roitelet est Nzira fils de Muramira, roitelet du Bugara.
- (6) *Mpatsibihugu*: enlevé à JENI fils de Rurenge roitelet du Bugoyi.

LA DECOUVERTE DE KALINGA

- (7) *Bushizimbeho*: tambour enlevé à la dynastie qui régnait sur le Buliza.
- (8) *Kamuhangama*: tambour emblème de la dynastie des Abongera qui régnaient sur une partie de l'ancien Bwanacyambwe et du Buliza Sud.
- (9) *Nyamibande*: tambour emblème de la dynastie des Abenengwe qui régnaient sur le Bungwe. Il fut enlevé à SAMUKENDE époux de la fameuse BENGIZAGE communément appelée NYAGAKECURU! Ce tambour a été surnommé "Rwuma" car il a subi des fentes qu'on a dû réparer avec des rubans de fer.

D'autres tambours participant à différents rites spécifiques:

- (1) *Nanguburundi*: capturé au Burundi sous CYILIMA Rujugira où il portait le nom de Nangurwanda.
- (2) *Busarure*: Il participait aux cérémonies d'intronisation des monarques.
- (3) *Rwagagaza*: il accompagnait Busarure
- (4) *Baliba*: la base inférieure de Kalinga
- (5) *Kalihejuru*: la base supérieure de Kalinga. Il serait encore en possession d'un européen du nom de SCHMITZ qui s'en était emparé lors de la déposition de MUSINGA.
- (6) *Nangibirengere*: déposé sur la tombe de RUGANZU à Gaseke, Commune Nyamagabe en Préfecture de Gikongoro.
- (7) *Rwamo*: extorqué au Burundi sous MUTARA Semugeshi et donné aux Abatsobe dont le patriarche était le deuxième personnage du Rwanda après le roi et la reine-mère. Ceci d'après Kagame. Il était revêtu de la dignité royale honoraire. Son titulaire était, toujours selon les mêmes sources, le "Grand cérémoniaire de la Fête des Premices".
- (8) *Nkurunziza*: donné à Nkima et à sa descendance en guise de reconnaissance pour le fait que ce premier avait permis à CYILIMA d'épouser une femme promise à Nsoro du Bugesera.

Ainsi, on pourrait retenir de ceci entre autre chose, que si les Batutsi assujettissaient les Bahutu par des vaches, à son tour, le monarque Munyiginya assujettissait ses congénères par des tambours spoliés aux monarques Bahutu, ceci pour des tambours d'importance. La quatrième catégorie de tambours était ceux qu'on battait en l'honneur des Ingabe, "tambours royaux", comme en l'honneur du monarque. Parmi ceux-là on retrouve les tambours des audiences, dits Indamutsa. Pour ces derniers, chaque monarque avait le sien. Il y avait donc 4 catégories de tambours dans l'ancien Rwanda. Ceux de la royauté, ceux des rites divers, ceux spoliés aux étrangers et qui étaient donnés à quelques per-

OU LA FIN D'UN MYTHE

sonnalités à titre honorifique et enfin ceux qu'on battait. Après ce long exposé sur les tambours du temps monarchique, revenons maintenant à l'actualité.

2. La découverte de Kalinga

La royauté a été abolie avec toutes ses formes de manifestations, surtout théoriques, tels ses enseignes. Mais il reste vrai, sans besoin d'un long discours, que la mentalité Rwandaise est encore loin de se défaire des croyances monarchiques. C'est là d'ailleurs qu'on trouve l'origine d'une série de nostalgies de certains Banyarwanda qui se refusent encore d'admettre l'irréversibilité du mouvement historique. Aussi, la récente découverte de Kalinga vient de permettre de catégoriser certains Rwandais selon la conscience qu'a faite naître en eux cet événement.

a. Pour les vieux traditionnalistes

Selon un certain RUZIBIZA François, petit-frère de NDAHINDURWA, au moment où l'on déplaça les tambours royaux pour les cacher chez RAHAMATALI, Kalinga, n'était pas parmi eux. Il affirme que ce tambour doit avoir été emporté par NDAHINDURWA. Un certain MUNZENZE de la famille KAYITSINGA affirme que NDAHINDURWA n'a jamais vu Kalinga. Un certain BIDELE affirme que KIGERI a emporté Kalinga. Ce que contredit l'Abbé BUSHAYIJA Stanislas qui précise qu'il était interdit de sortir Kalinga du Pays. Cette hypothèse est soutenue aussi par le vieux Rwandekwe. Mais celui-ci laisse entendre qu'il est possible que Kalinga ait disparu avec Musinga qui ne pouvait pas laisser son tambour à une créature européenne. Pour ces gens donc, et d'autres du Burundi, le tambour emblème Kalinga n'a pas été emporté par Ndahindurwa. Le moins sur lequel concordent leur avis, c'est qu'il est fort possible que Kalinga fût parmi les tambours découverts. Ces vieux ne semblent pas avoir une nostalgie marquée du temps monarchique.

b. Pour les intellectuels :

De l'avis des observateurs, les intellectuels Rwandais, armés de la seule matière puisée chez Kagame Alexis, qu'ils prennent d'ailleurs comme la seule vanne de l'histoire du Rwanda, gardent une attitude contradictoire. Affrontant les oeuvres de Kagame sans se débarrasser de leurs vues politiques, donc sans maturité critique, certains s'ingénient à rejeter presque automatiquement les vertus magiques de Kalinga. D'autres s'acharment à prouver plutôt l'impossibilité de retrouver Kalinga et font de leur attitude la dénonciation du retour de la monarchie. Autrement dit, si ce tambour était retrouvé, pour eux, cela signifierait le rétablissement de la monarchie. Position — paradoxale — aussi ambiguë que contradictoire de l'intellectuel Rwandais.

On se pose alors deux importantes questions à partir de deux points: l'apparition de Kalinga et les événements de Rucunshu. Normalement, Baliba, Kalihejuru et Kalinga ont été taillés à trois pour que les deux premiers jouent le rôle de suppléants. Donc, si même on parvenait à les retrouver, on ne devrait pas les retrouver ensemble, si tout au moins on en croit les écrits elliptiques de Kagame. Dans le cas où pour dépister les recherches et les conclusions, on les auraient mis ensemble, le carbone 14 doit nous permettre de lever le doute, étant donné que les trois tambours étaient taillés dans un même arbre. Par ailleurs, les écrits de Kagame sont manifestement tronqués en ce qui concerne les événements de Rucunshu. Il affirme qu'à Rucunshu, seul Kalinga a été récupéré. Signifie-t-il là que tous les autres tambours ont été brûlés et que par là, ils étaient tous dans l'enclos? Et pourquoi, avant sa mort, RUTALINDWA n'a-t-il pas détruit cet objet dont il était le détenteur légal, rendant ainsi illégal son successeur? Voilà les questions que les intellectuels, même peu pourvus en matière de critique logico-historique se posent. Kagame, admirateur inconditionnel de la monarchie saura-t-il en fournir les réponses? C'est là en tout cas, la clé du problème pour savoir si oui ou non la découverte de Kalinga est réelle. Poussée très loin, cette réflexion amènerait à faire admettre que Kalinga n'existait pas depuis longtemps.

c. Pour les tenants de la monarchie

Que Kalinga ait été ou non, les monarchistes ne sortent pas de leurs affirmations. Et Kagame de dire: "Uwizeye kugusumba aborana amatwara yo kugusumba..."(1). Ce passage se passe de tout commentaire. Les monarchistes, après avoir subi une double défaite, politique et militaire, vivent encore de la nostalgie, surtout quand ils se rappellent de leurs vengeances sur les hutu:—vaincus, tués et castrés—de leur victoire aussi sur certains pays étrangers et toparchies nationales soumis en moins de trois siècles malgré leur nombre insignifiant. Aujourd'hui encore ils essaient de lever la tête à leur façon. Leur rêve: reprendre Kalinga, aujourd'hui capturé et captif. Ils se sont livrés à la politique de "Divide ut imperes" dans le but d'écraser une nouvelle fois l'éléphant qu'est Rubanda Rugufi. C'est un rêve prétentieux, mais il est impossible de rester bras croisés devant la capture de son objet sacré, de son emblème, de son seigneur, de son Imana et Umwami. Les tutsi et tutsikazi ont un tel degré de militantisme qu'ils ne peuvent pas abdiquer de leur supériorité sur les hutu tant au point de vue social, économique que culturel. Les hutu ne doivent pas dormir sur les lauriers de leur jeune victoire. En France, la guerre contre la féodalité a duré plus de cent ans. Et croire qu'en vingt ans la séculaire féodalité est vaincue n'est qu'une illusion.

(1) KAGAME A., *Inganji-Kalinga II.*, Kabgayi 1959 2ème édition p. 35

CONCLUSION

Au terme de cet exposé qui ne se prétend pas du tout exhaustif, il importe de fixer les résultats essentiels auxquels nous sommes arrivés. L'histoire ou, pour ainsi dire, la doctrine de la dynastie Nyiginya est désuète, à tel point qu'elle ne peut, en aucun cas, servir de modèle à savoir dans l'enseignement de l'histoire nationale. Les insignes du pouvoir monarchique, longtemps entourés de mystères et mystifications ont été empruntés à la brave honnête dynastie des Abahinza, des Hutu. Ceux-ci ont été des inventeurs du tambour qu'ils ont cédé généreusement aux Tutsi. Ceux-ci en ont profité pour écraser leurs bienfaiteurs. Et ce fut la chasse du tambour étranger ou des toparchies Bahinza. Avec le temps le tambour emblème s'est vu vidé de sa signification première; et les tutsi ont été les premiers à se moquer de sa valeur: tricheries dans la passation des pouvoirs, recours à d'incroyables prétextes dans le cas des illégalités, etc...

Ces faits, cachés d'ailleurs au peuple, doivent constituer le levier d'une histoire véritable dénuée d'obscurantisme alléchant. La Révolution de 1959 est donc venue justement pour fouler au pied un système inimaginablement déjà décadent. Mais cette révolution n'a pas signifié la démystification de notre passé, non plus la fin des illogiques velléités, des prétentions, des tenants de la monarchie. D'où par un complexe d'encadrement socio-éducatif, les acquis de la Révolution de 1959 doivent être sauvegardés.

On y parviendra d'abord en libérant le peuple du traumatisme que lui inspire le damné Kalinga, en préservant la population scolaire d'une littérature pseudo-historique qui ne contribue qu'à l'aliénation mentale, en favorisant les recherches pour une vraie histoire, base de développement politique, économique, social et culturel conscient, en créant un musée d'histoire nationale et en favorisant les manifestations exhaltant la révolution de 1959.

Quant à ceux-là qui s'obstinent à affirmer que Kalinga n'a pas été découvert, il faut les considérer comme des nostalgiques malades et si besoin est, leur demander de dire où il se trouve.

L'attitude offensive que gardent toujours les Tutsi doit inciter la masse Hutu à maintenir une vigilance apte à défier toute prétention mwamiste. Pour tout dire, l'armement moral du peuple par l'information, l'unité forte et serrée entre nous, telles sont les conditions et les seules qui, à la fois, réagiront efficacement contre l'aliénation et contre les attaques désespérées des monarchistes.

LA DECOUVERTE DE KALINGA

Au sujet de la naissance des Partis Politiques au Rwanda

Certains pensent que dès l'ancien temps, il y avait un parti unique au Rwanda fondé par RUGANZU I Bwimba, dont la pierre angulaire était l'unité nationale, autour de Kalinga. KIGELI V se réclame encore aujourd'hui détenteur légitime du pouvoir au Rwanda. Dans le cadre de la vie moderne, il a fondé l'UNAR, qui existe encore aujourd'hui.

Mais déjà, en 1959, un parti social Hutu s'est opposé à ce parti séculaire qui ne sauvegardait que ses intérêts égoïstes. L'Association pour la Promotion de la Masse naquit le 1er novembre 1957. Et son drapeau politique flotta dès le 15 février 1958. Le parti fut alors traité d'ennemi du roi, mais il ne se découragea pas pour autant. Le 19 octobre 1959, le PARMEHUTU vint lui tenir la main dans sa lutte contre l'opresseur plusieurs fois centenaires. Le 28 janvier 1961, le drapeau tricolore et la République triompha sur l'ubwami, sur l'ubwiru et sur le Kalinga. Le 25 septembre 1961, le peuple dit "non" à la monarchie. Mais cette dénonciation de la monarchie n'a pas signifié la fin des intrigues nostalgiques Tutsi.

OU LA FIN D'UN MYTHE

3. PARALLELISME ENTRE LE DRAPEAU NATIONAL ET LE TAMBOUR ROYAL

Introduction

La notion de tambour royal s'applique, ici, à toutes les institutions monarchiques dont le symbole du pouvoir est représenté sous forme de *tambour*.

Le symbole du tambour se rencontre le plus souvent en Afrique, surtout là où le peuple bantou est le plus dominant. Les institutions monarchiques, qui ont existé dans toutes les sociétés, marquent le passage obligé vers la démocratie.

On retiendra, pour mémoire, que, dans toute société humaine, l'évolution des institutions a suivi les processus suivant dans l'exercice du pouvoir :

- Paternel (fondement de toutes les institutions quelle qu'en soit l'étiquette);
- Clanique (ne concernant que les individus d'une même souche ethnique dans le sens le plus restreint du terme se limitant à la notion socio-familiale);
- Toparchique (concernant, non seulement les individus du groupe socio-familial, mais étant susceptible d'intégrer en son sein les éléments minoritaires issus d'autres groupes sociaux);
- Monarchique (qui est le sommet et le prolongement des trois premières institutions. Il pourrait même en être le parachèvement lorsqu'il s'exprime en termes d'empire);
- Démocratique (libéral, socialisant, communisant ou populaire).

Les deux dernières formes adoptent généralement le drapeau pour symbole, mais la forme monarchique conserve les autres insignes qui sont strictement attachés à la famille ou à la dynastie royale. C'est ainsi que, en France, par exemple, tout en adoptant le drapeau blanc (la dynastie des Bourbons) pour le Royaume de France, les insignes du pouvoir royal étaient les suivants: la couronne (symbole de la souveraineté), le sceptre (symbole du pouvoir de commander) et la main de justice (symbole du pouvoir judiciaire).

C'est dire que, si, actuellement dans pas mal de pays, l'institution monarchique a complètement disparu ou est en train de disparaître dans ses derniers ramparts, ses divers symboles sont exprimés en lois organiques, découlant, elles-mêmes, de la loi fondamentale ou Constitution dont se dote chaque pays moderne.

Dans les sociétés dites traditionnelles où le tambour était le symbole du pouvoir royal et du pays (parce que l'on ne parle pas de nation là où il y a un royaume, étant donné que c'est le roi qui incarne la nation et non pas le peuple qui, lui-même, ne jouit pas du droit de citoyenneté, mais est considéré simplement comme sujet), le monarque disposait d'autres insignes qui

symbolisaient ses différents pouvoirs, notamment les trois pouvoirs fondamentaux, le législatif, l'exécutif et le judiciaire. Les attributs royaux, dans la plupart des cas étaient: la couronne (attribut commun et universellement adopté par l'institution monarchique), l'épée (qui comporte plusieurs connotations: commandement suprême des forces armées, pouvoir de déclarer la guerre et de conclure les traités de paix ou le pouvoir de commander en lieu et place du sceptre), le marteau (symbole de la haute puissance, le roi étant le discrétionnaire de son royaume).

Alors que dans les quatre premières formes de gouvernement, le régime peut être qualifié d'arbitraire sous les appellations: paternaliste, gérontocratique, aristocratique, oligarchique, etc... la démocratie, sous ses diverses étiquettes, s'exerce sous les régimes d'appellation: libéral, dictatorial, totaliste ou populaire.

Quel que soit le régime sous lequel la démocratie s'exerce, le symbole communément adopté est le drapeau national qui a préséance sur celui du parti ou celui de la famille régnante (là où existent encore des monarchies constitutionnelles).

Nous allons donc essayer d'examiner ce qu'est le tambour royal vis-à-vis du peuple et du pouvoir public, d'une part, et le rôle du drapeau national, d'autre part.

I. LE TAMBOUR ROYAL

Le tambour royal, symbole de l'autorité, de la royauté, et du roi, ne peut être celui de la Nation, car le roi régit son royaume comme sa propriété privée.

Cependant, les règles du protocole, donnent préséance au tambour royal sur le roi lui-même. Celui-ci lui doit honneur et respect, car c'est de lui qu'il tient l'autorité qu'il exerce dans son royaume; ledit royaume étant propriété du tambour. Celui qui hérite du tambour, hérite du royaume. Personne ne peut prétendre régner sur le pays s'il n'en a pas hérité le tambour. Les rois passent; le tambour demeure; c'est-à-dire, plus explicitement, le royaume.

En somme, le royaume peut survivre à la perte d'un roi, mais pas à celle du tambour. Parce qu'il est dit qu'un royaume ne peut être considéré comme définitivement perdu ou vaincu que si l'ennemi ou le vainqueur a pris son tambour royal. La perte du tambour royal entraîne inmanquablement la déchéance ou la cessation de la dignité royale de la famille qui en était le dépositaire.

Le tambour royal se désigne comme ralliement pour soutenir la cause de la monarchie. On parle d'usurpateurs lorsqu'il s'agit de gens qui briguent le pouvoir au sein d'une institution monarchique alors qu'ils n'ont pas été ou ne peuvent pas être investis sous le signe du tambour royal ou parce qu'ils ne remplissent pas certaines conditions exigées par la coutume, gardienne des secrets du tambour royal. Ladite coutume s'exprime par les sages, spécialistes des questions du temps, des rites et cérémonies prati-

qués lors de grands événements de la vie "nationale": naissance, mariage et mort du monarque, le déroulement des modalités de sa succession. En somme, ces sages là ont le monopole de l'interprétation des signes du temps. C'est ce que les Rwandais appelaient jadis "Abiru" ou conseillers supérieurs du monarque dont une partie avait précisément la garde du tambour royal, une autre se réservant le droit de l'introniser, une autre encore étant spécialiste des questions relatives aux mariages du monarque et au choix des épouses futures reines-mères.

Tout ceci réuni représente une force non négligeable pour la défense des intérêts du trône et du royaume, symbolisés par le tambour royal.

II. LE DRAPEAU NATIONAL

De loin plus significatif que le tambour royal, le drapeau national représente et symbolise la Nation dont il porte les couleurs ou les emblèmes. Etant le symbole de la souveraineté nationale le drapeau, à l'instar du tambour royal, a préséance sur les détenteurs de la magistrature suprême: les Chefs d'Etat ou des Gouvernements. La Nation n'étant pas considérée comme une affaire privée d'un quelconque individu, comme l'est le royaume vis-à-vis du roi, à cette condition, le drapeau national est digne de plus de considérations et de respect de la part des citoyens que ne l'est le tambour royal de la part des sujets du roi.

En cette matière là toute comparaison est impossible, puisque les deux symboles ne représentent pas le même objet: royaume et nation n'étant pas la même chose.

Le drapeau national, à un plus haut degré que le tambour royal, est le point de ralliement des citoyens pour la cause commune: la Nation. Le tambour royal représente la cause individuelle, familiale ou dynastique qu'est le royaume, mais non pas la cause commune qui est le propre de la Nation ou la "Chose Publique" = République (res publica).

Il est impensable actuellement d'imaginer qu'une nation a perdu la guerre ou sa souveraineté parce que son drapeau a été pris par l'ennemi. Mais lorsqu'un pays vient à perdre la guerre et que le vainqueur procède à son annexion, là bien sûr, ledit pays perd sa souveraineté nationale et son drapeau est amené. Ce n'est pas la perte du drapeau (celui-ci étant multiplié à souhait et à volonté) qui entraîne la perte illico de la souveraineté nationale au cours d'un engagement des forces dans une guerre de nation à nation.

Alors que l'on pouvait voler le tambour royal et entraîner, ipso facto, la perte de la souveraineté royale et du royaume, celui qui volerait un drapeau national serait simplement poursuivi pour délit de vol et atteinte à la souveraineté nationale dont il n'aurait pas pour autant, par son forfait, provoqué la perte totale.

Conclusion

Toutes proportions gardées, sans doute, le tambour royal et le drapeau

LA DECOUVERTE DE KALINGA

national présentent des points de similitude: le respect inconditionnel et quasi religieux qui leur est dû; le protocole de préséance qui leur est reconnu et appliqué; le culte qui leur est rendu (le salut au drapeau et l'honneur des tambours que le tambour royal partageait avec le roi, en effet, constituent, tous deux, un culte rendu, chacun à sa façon, à ces deux objets précis).

Mais les points de dissemblance sont plus fondamentaux. Le tambour royal est avant tout le symbole de l'arbitraire, du pouvoir individuel, de la dictature et de la tyrannie, tandis que le drapeau national symbolise la liberté, la cause commune et la démocratie. Tels sont les différents sens qu'il faut appliquer à ces deux signes-emblèmes qui ne sont liés que par le fait des révolutions.

OU LA FIN D'UN MYTHE

3. Découverte de Kalinga : Historique

Nous nous souvenons encore de la catastrophe de Rubi. Le tambour emblème Rwoga fut capturé par Nsibura I du Bunyabungo. Cyimumugizi, le tambour emblème de la reine-mère fut sauvé par Gitandura le jeune qui prit soin de le garder au fond d'une grotte. Le gardien mourut sans livrer à personne son secret, de telle manière que la cachette fut découverte par des pâtres qui poursuivaient leur chèvre. La grotte se trouvait dans les gorges de la vallée de RUTAKA.

De même, les tambours royaux dont il est question ici, furent confiés dans les mêmes circonstances que ci-dessous à un Pakistanais du nom de Rahamatali Gulam, surnommé GULI. Son père Rahamatali Hahamali était un ami intime du Roi Charles RUDAHIGWA. Leurs relations étaient surtout basées sur la clientèle. En effet, ce Pakistanais était un grand commerçant à Nyanza même, demeure royale. Le roi s'y ravitaillait de tout ce dont il pouvait avoir besoin, souvent même à crédit. Il lui passait des commandes de divers articles que l'autre se chargeait de trouver sur les marchés extérieurs entre autres des véhicules.

Le fils de ce commerçant, le nommé Rahamatali Gulam vu plus haut était certes automatiquement pris dans ces relations de telle façon que cela a perduré après la mort de RUDAHIGWA. Précisons que le même Gulam avait été au même banc de l'école que le frère du roi, le nommé RUZINDANA. Pour son père, cela n'était plus le cas, car le feu roi avait laissé une facture que sa famille ne voulait pas régler. Seul GULAM, le fils de ce commerçant restait toujours en profonde intimité avec l'Ibwami et spécialement avec la reine GICANDA et son beau-frère RUZINDANA.

A l'époque où la révolution de 1959 causait le désespoir des monarchistes, la veuve GICANDA invita son confident Gulam dans une soirée intime pour lui faire la proposition de prendre chez lui les tambours royaux. Nous nous situons aux environs de la fin de juin 1960. L'entretien se déroule à RUKALI même dans le salon de la reine en présence du beau-frère de celle-ci.

Cette dernière avait l'inquiétude que les tambours sacrés ne tombent entre les mains des opposants. Elle avait surtout peur que certains Européens bien avisés ne viennent perquisitionner, ajoute le confident dans notre entretien avec lui.

D'autant plus que ce qui se passa avec les tambours Baliba et Kalihejuru, lors de la consignation de Musinga à Kamembe était encore frais dans la mémoire. En effet, nous le verrons plus loin, ces tambours qui devaient supplanter KALINGA en cas de la disparition avaient été capturés par les Européens.

Gulam accepta donc la proposition de la reine à condition que ces tambours soient enterrés dans un lieu discret. Ceci fut accepté par l'autre partie.

Cyprien RUGAMBA Directeur de l'INRS a donné cette précision de-

vant les journalistes de l'Office Rwandais d'Information (ORINFOR) à la question de savoir si cela n'était pas une profanation que d'enterrer ces objets sacrés. Il y a en effet répondu comme suit:

"Ndumya ataliko nabyita kubera ko abo bantu babonaga batewe. Kandi rero na kera, umwami wabonaga bimumereye nabi, yashoboraga kubunda (pour confirmation: NDAHINDURWA s'était exilé). Aho hantu rero bazi-shyize ubundi zigenewe, aiko ubanza baremeye icyo kintu n'ubwo ari kibi bwose; kikaba cyabarutira kubona zitwarwa n'uwo badashaka".

Ainsi donc, GULAM a accepté de prendre ces tambours à condition que la veuve du Roi convienne qu'on les cache sous terre, ce qui fut accepté car il n'y avait pas d'autre cachette aussi sûre.

Les choses étant ainsi convenues par les deux parties, le confident a pris congé de la reine et de son beau-frère et n'y revint plus jamais. En effet, il précise lui-même que dans ces jours-là, la tension était des plus vives en défaveur des monarchistes. Au moindre mouvement tendant à faire remarquer qu'on pactisait avec les milieux unarisant, on était d'office arrêté. Rappelons qu'on est déjà à la période du Gouvernement intérimaire.

C'est dans ces circonstances que les tambours en question furent acheminés nuitamment chez le confident. Il étaient apportés couchés comme de coutume dans des litières, transportés par 4 personnes qui devaient être des hommes de confiance mais que GULAM n'a pas pu reconnaître. Cela a pris deux nuitées. La première pour le tambour emballé et la seconde pour ceux qui restaient et chaque fois en prenant soin de ramener les litières.

Il furent réceptionnés par Gulam lui-même, son épouse la nommée MUKAMARUTOKI et son domestique RUSATSI. Gulam ajoute en outre qu'un seul individu n'aurait pas suffi à ce transport car les tambours étaient d'un certain poids, ce que confirmera son domestique RUSATSI qui l'a assisté dans toute l'opération comme nous allons le voir plus bas. En effet dans l'entretemps, à l'aide de ce dernier, le dépositaire des tambours royaux avait pris soin de creuser une grande cachette dans la cour intérieure de sa maison (mu gikali) où il allait devoir les enfouir. Ladite maison est sise au Quartier Commercial de Nyanza. Elle est actuellement occupée par un commerçant du nom de NYAKABWA Callixte qui l'a achetée dans la suite (1968) après l'avoir louée un certain temps.

Cependant cette cachette n'a pas gardé longtemps le secret royal. Quelques 7 ou 8 mois après, toujours dans le souci de protéger le plus sûrement possible le trésor de la dynastie, la veuve du roi en assurant la survie, devait être hantée par la crainte d'une quelconque trahison de la part de certains de ses confidentes en l'occurrence ceux qui en avaient assuré l'acheminement chez Gulam. C'est ainsi qu'elle invita ce dernier pour le mettre au courant de cette inquiétude. Elle lui signifia qu'il urgeait de trouver une autre cachette qui attirerait moins de soupçons. Comme le détenteur ne voulait pas risquer de se compromettre lui-même, il résolut immédiatement le problème en recourant à son domestique de confiance en l'occurrence RUSATSI pour le transfert du trésor sacré.

L'opération se déroula de la manière suivante: avec son domestique qui n'était pas moins intéressé dans l'affaire, comme nous allons pouvoir nous en rendre compte, ils tombèrent d'accord pour transférer ces objets royaux à GAHONDO. C'est à peu près à 20 kilomètres du centre de Nyanza pour l'aller et retour.

RUSATSI fut chargé par son patron de préparer deux trous dans les lieux les plus discrets de ses champs. L'un des trous devait être préparé le plus près possible de la route. L'ouvrier reçut ainsi un certain nombre de congés pour cette circonstance. Il prit soin de préparer ces tombes dans deux lieux différents, dans une bananeraie touffue. Le transfert proprement dit s'est effectué nuitamment mais à des dates différentes. Ils ont utilisé une camionnette Ford appartenant à SANTIO, beau-frère de GULAM; qui était chez ce dernier pour une visite familiale. Comme la route n'atteignait pas directement la nouvelle cachette, il fallait parcourir une certaine distance à pied. 4 personnes furent ainsi contactées pour ce transfert délicat fait à la main. Il s'agit de Gulam lui-même qui pilotait d'abord, de son domestique Rutsatsi, du frère de ce dernier le nommé Halindintwali et du propriétaire de la Ford ci-haut mentionné.

L'ordre d'arrivée de ces objets mythiques fut le même qu'au premier transfert. C'est dire que la caisse arrivée la première et les deux tambours non emballés dans la suite. La caisse a reposé dans le trou creusé à peu près à 500 mètres de l'habitation du domestique Rusatsi, dans la vallée même de GAHONDO. Pour sa protection, on eut soin de placer dans le fond de la tombe quelques planches sur lesquelles on déposa la caisse sacrée. On la couvrit ensuite de quelques morceaux de tôles avant de l'enterrer complètement. C'était, avons-nous dit, dans une bananeraie épaisse. Au moment du déterrement, il ne restait de tout cela, qu'un seul bananier déjà détruit par le bétail. Il se trouvait près de la cachette, certainement comme point de repère.

En effet, c'est le 19 avril 1978 qu'accompagnés de GULAM en personne, nous nous sommes rendus chez RUSATSI, gardien du secret des tambours royaux. Celui-ci nous conduisit à leur cimetière. Avec une précision remarquable, il montra les deux tombes à commencer toujours par celle de la caisse sacrée et celle des deux tambours non emballés ensuite. Dans la première tombe on a pu déterrer quelques morceaux de tôles, des morceaux de fer que l'on reconnaissait encore enroulés en spirale. Ils avaient, dans quelques anneaux, des touffes de poils. D'autres poils se trouvaient dispersés pêle-mêle sous forme de petits tas coimatés par une matière déjà rouillée et qui devait être des couches de sang séché. Des débris de la caisse d'emballage et ceux de l'objet mythique étaient encore observables ainsi que quelques 5 morceaux de planches sur lesquelles le tout reposait.

Dans la seconde tombe, qui se trouvait bien près de l'habitation de Rusatsi, la bananeraie était encore épaisse. La tombe abritait les mêmes restes que la première, à part les planches de fond. Un des tambours s'ap-

puyait sur un bloc de pierre quartzique. La face supérieure des tambours était protégée par des cuvettes en fond de touques. Les fils de fer en boucles d'anneaux contenant des poils étaient-là en leur bonne forme. Les morceaux de tôles n'étaient pas encore très abîmés.

L'un des tambours se trouvait encore sain et sauf avec quelques brèches sur la partie supérieure. Pour l'autre, il n'y restait plus que quelques morceaux qui pouvaient encore témoigner de ses dimensions initiales. Il était à peu près du calibre de son voisin. Il importe de souligner aussi que Rusatsi s'était toujours arrangé pour que le secret ne tombe pas entre les mains de quelques indiscrets. C'était lui personnellement qui travaillait sur la partie des champs où se trouvaient les tombes devenues célèbres depuis lors. Ni sa femme, ni sa mère, ni ses propres enfants, personne n'avait jamais rien su du secret bravement gardé.

4. La fin du mythe de Règne Tutsi sur le Rwanda et les conséquences de la Découverte des Tambours Royaux

Cela étant donc, que pouvons-nous retenir de toute cette histoire? Certes une chose est indéniable, il s'agit des tambours royaux. Ils portaient tous comme nous venons de le voir des fils de fer avec des boucles ça et là. Il y avait également de petits tas de poils agglomérés dans la rouille. C'est une preuve suffisante pour que ce soient ceux-là qui portaient des trophées, car ils étaient les seuls à les porter. C'est ce que nous affirme le Directeur de l'INRS, Monsieur RUGAMBA Cyprien, répondant à la question des journalistes de l'ORINFOR qui voulaient savoir si il y avait d'autres tambours en dehors de ceux qui participaient aux cérémonies rituelles, qui portaient de ces trophées. Il s'est exprimé comme suit :

"Oya, Kirazira, hambikwaga ingabe gusa uko ali enye".

Jacques Maquet l'a également précisé dans son ouvrage: "Rwanda, Essai Photographique sur une société africaine en transition". Il a écrit entre autre chose ce qui suit: "Aux tambours sont fixés des sortes de coussinets également enduits de sang. Ils contiennent des organes génitaux des souverains d'autres royaumes voisins qui ont été vaincus à la guerre par les rois du Rwanda".

Dans son entretien avec les journalistes de l'Office Rwandais d'Information (ORINFOR), l'Abbé KAGAME affirme que ces coussinets étaient rattachés à des cordes sans autre précision: "Byali bifite imidende, byali bifite imirunga iboshye neza, babishyiraho bigatendera ku mbavu zayo (...) yali imirunga (...) (il se retient) nk'izi njishi z'inka, byabaga biboshye mu ntuza... (il se retient de nouveau)".

La présence encore au Rwanda de ces tambours royaux et surtout de Kalinga le tambour emblème de la dynastie Nyiginya a été confirmée par des connaisseurs des mythes qui les entouraient. Voici ce qu'en dit l'Abbé KAGAME devant les journalistes de l'ORINFOR: "Ibyo nibyo ntashyamba kanya, kuko ubundi mu mihango y'Ubwiru, ku mihango ya Kalinga, ntabwo

yashoboraga kujya mu mahanga. Ivuye mu Rwanda rero byaba ari ikintu gitangaje (...) naho ubundi nibwiraga yuko ikili mu Rwanda".

Monsieur Cyprien Rugamba, Directeur de l'INRS précise à son tour: "Ibyo twashoboye kugeraho ni uko zavuye i Bwami kandi zikahavira imwe". Cela nous l'avons déjà vu. Ils ont été acheminés chez Gulam dans deux nuits successives, ce qui est peu différent des propos de Monsieur Rugamba.

Pour ce qui est de la présence effective au Rwanda des tambours royaux, Monsieur Rugamba rejoint et précise les affirmations de l'Abbé KAGAME, il dit à ce propos: "Aliko rero mu mihango y'i Bwami, byali biteye ikizere gihagije kubona ingoma isanzwe aho, igumye aho ngaho, byakunda ikaguma mu Rwanda, igakomeza kwima u Rwanda niba umwami adahali". Comme KAGAME, le Directeur RUGAMBA affirme que le tambour-emblème ne pouvait sortir du pays. Ce qui suit peut nous convaincre davantage à ce propos.

Nous l'avons déjà vu ces tambours étaient au nombre de quatre. Ceux qui les ont reçus pour les enterrer en ont vu deux et une grosse caisse. Les réceptionnistes précisent que ceux qu'ils ont vus étaient de poids moyens mais de dimensions respectables. C'est ce qu'affirme Rusatsi quand il nous dit: "Ibya kabili byaje ari ingoma ebyili narazibonye (...) Kubishyira mu mwobo nabonaga ari ingoma nini (...) byali ibigoma binini byali bibili. Babili bateruraga kimwe abandi bagaterura kimwe".

KAGAME confirme la même chose devant les journalistes qui l'interrogeaient à ce sujet: "Mu bunini uko mbyibuka Kalinga na Cyimumugizi, zali zilinganiye, zali ingoma zilinganiye. Zali ingoma zilinganiye. Aliko (...) Kiragutse na Mpatsibihugu zali nini cyane. Zaramvuwe mu biti binini cyane".

Nous concluons que ces deux tambours non emballés étaient indistinctement Kiragutse et Mpatsibihugu. Les résultats de l'analyse archéologique dont parle l'Abbé Kagame et le Directeur de l'INRS le confirmeront certainement.

Nous allons maintenant nous convaincre du contenu de la caisse sacrée. Nous avions pu nous en rendre compte plus haut, cette caisse était toujours acheminée la première dans tout son voyage fuitif. Au cours du premier exode, Gulam nous l'a affirmé, ils sont arrivés chez lui en deux tranches et chaque fois transportés dans une litière par quatre personnes: "Babizanye ukubili. Imwe bayizanye imwe, izindi ebyili bazizanira imwe nyine (...)".

Ceci peut nous conduire à l'estimation du poids de cette caisse. Il était quelque peu égal à la somme du poids des deux autres. Or, si nous nous référons aux propos des connaisseurs, ces deux autres étaient de loin plus gros et certainement plus lourds que Kalinga et Cyimumugizi. Notons également que la caisse à elle seule ne pouvait combler cette différence. Elle était faite de planches légères. Les restes le prouvant suffisamment. Si dans cette caisse, il n'y avait qu'un seul tambour, il devait être plus

important en valeur comme en poids. Puisqu'il doit être l'un des tambours royaux d'après les vestiges, il serait ou Mpatsibihugu ou Kiragutse si on considérait le poids. Mais si on considère la valeur, les doutes complètent l'esprit. Concernant la valeur disions-nous, le contenu de la caisse devait être plus précieux que les tambours vus par les profanes Rusatsi et Gulam.

Voici ce que nous en dit RUKATSA, un Mwiru des Abatandura au sujet de l'importance à attacher aux différents tambours royaux: Izi nkururu? Ndazizi, hali Kalinga na Cyimumugizi, Kiragutse na Mpatsibihugu zalimo aliko zali ntoya (entendre en valeur)". Nous l'avons vu également plus haut, Kalinga et Cyimumugizi étaient de loin plus importants que les deux autres. Le rôle de Kalinga était triple. Il représentait aussi bien le royaume, que la royauté et la dynastie. Cyimumugizi représentait le pouvoir royal de la reine-mère. Le pays était gouverné en effet par le roi et la reine-mère.

De ceci, nous pouvons retenir qu'il était plus qu'évident que dans leurs obsèques ces tambours devaient recevoir des honneurs différents. Certains d'entre eux, les plus respectables devaient avoir un cercueil. Ils devaient recevoir plus de protection dans leur tombe surtout qu'on espérait avo-nous vu, les récupérer à la reprise du pouvoir qu'ils croyaient prochaine. De ceci il ressort donc que la caisse qui nous occupe devait contenir un gros tambour précieux du calibre de ceux qui n'étaient pas emballés. Cela reviendrait à dire que des 4 tambours royaux trois avaient à peu près la même taille, ce qui est contre la réalité d'après les affirmations des connaisseurs telles qu'elles ont été étalées ci-dessus.

Nous sommes donc amenés à affirmer que le trésor mythique que cachait la caisse sacrée devait être les deux plus petits mais plus importants tambours royaux à savoir Kalinga et Cyimumugizi. Nous allons donner ci-après quelques preuves à l'appui de notre affirmation. Nous l'avons signalé chaque fois que c'était nécessaire. Cette caisse était sauvée avec le plus d'empressement voulu; quand on mettait tout son temps à lui faire suivre des autres tambours non emballés. Le confident de ces objets sacrés nous en donne partiellement la confirmation: "Uretse ko wenda batashatse kumbwira ko imwe muli izo ngoma yali Kalinga aliko ukulikije n'ukuntu babihishe (dans la caisse, notre ajoute) igomba kuba ilimo. Sinzi iyo aliyo, ibintu twagiye dukora, n'ibintu badukoresheje, igomba kuba ilimo. Kuko ali nk'indi itali Kalinga, ntabwo baba barakoze ibyo bintu byo kugirango bayihishe (Gulam, notre entretien p.7)".

Il s'est donc lui-même rendu compte que la caisse contenait un autre tambour que ceux qu'il lui avait été donnés de voir. En tout cas, ce tambour beaucoup plus important ne devait être que Kalinga lui-même.

RUSATSI ajoute que l'intervalle d'acheminement chez lui entre la caisse et les deux autres tambours est d'environ deux mois. Ceci est d'ailleurs une des raisons pour qu'elle fut complètement détériorée contrairement à ses compagnons de voyage. Il faut encore signaler que les tambours qu'elle enveloppait étaient de loin, comparativement, beaucoup plus

vieux en plus que tout fut enterré dans un sol sujet à l'humidité.

Le poids de la caisse et le soin mis pour protéger son contenu laisse dire à Gulam qui s'en doutait bien, qu'il s'agissait sans contredit du tambour Kalinga: "Oya, ebyili zali ntoya, imwe yali nini. Oya ntabwo alizo ntoya. Iyo bashyize mw'isankuka nyine igomba kuba aliyo Kalinga. Kuko yo ntabwo nayibonye mu maso. Bayituzaniye mw'isanduka. Tujanya isanduka. Ndabyibutse. Ni nayo Kalinga. Twayishyize mu mwobo ukwayo. Donc ngo iyo umuntu ntagomba kuyibona niko bavugaga. Ngo umuntu ntiyayibona.

Cependant si cette caisse contient un seul tambour précieux, nous l'avons fait remarquer, le poids net dépasse démesurément la normale. Kagame dit et nous le répétons, que Kalinga comme Cyimumugizi étaient chacun de poids moyen. Nous ajoutons qu'ils étaient très âgés. Ceux qui les ont soupesés sont unanimes pour affirmer que la caisse avait de bonnes dimensions et qu'elle était spécialement très lourde. Rusatsi précise qu'elle était tellement lourde qu'ils l'ont supporté à quatre avec beaucoup de peine: "Icyo kinini twagifatanyaga twese. Izo ntoya zo babili bagendaga baterura imwe, abandi imwe".

Il a ajouté qu'à cause de son poids, ils ont dû l'enterrer plus près de la route sans même tenir compte que le terrain n'était pas de nature à le conserver longtemps. En effet, c'était trop près du marais où on extrayait l'argile pour la fabrication des briques: Kimwe icyo ngicyo twarebye ahantu nyine bwa mbere hali hiberereye kandi hali bugufi y'umuhanda, ahantu nyine bwa mbere hali hiberereye kandi hali bugufi y'umuhanda, ikagera mu kabande (mu gishanga notre ajoute). Kuzamuka kukaba kuzamuka ahantu hatoya cyane. Aba aliho tugishyira "(notre entretien p. 8). Ni ukwambuka igishanga ahantu bajyaga babumbira amatafali, hali umuhanda umanuka ukagera mu mulima wanjye umwe. Hakaba bugufi. Hanyuma izindi zagiye imusozi". (notre entretien p. 4).

Nous avons vu que le poids de la caisse ne devait pas être si significatif pour qu'à elle seule, celle-ci pèse aussi lourdement. Il s'agissait de planches minces d'un bois simple, comme celles servant normalement d'emballage de houe, nous a précisé Rusatsi, et les restes des débris le témoignent à suffisance.

Les deux tambours devaient se trouver disposés dans la caisse comme l'étaient dans la tombe ceux non emballés. Rusatsi nous en donne une idée en décrivant la forme de l'emballage. Il la compare à notre bureau. "Cyali kigufi aliko mu mpande kiba kinini. Kuko ku bwacyo cyareshyaga n'aya meza" (notre entretien p. 9).

Ainsi donc les 4 tambours royaux ont été confiés au confident Gulam, le Pakistanais, dans le but de les enfouir pour leur sécurité en attendant les jours heureux. C'est-à-dire la reprise du pouvoir et le retour du roi. Kagame nous le confirme dans Ingaji-Kalinga I: "Ighugu igihe gifite ingabe, gitsindwa iyo abakinesheje bacyatse ingabe yacyo. Igihe bene cyo bacyiyihishe, baba bizeyeko bazabyutsa umutwe, biba byitwa ko ighugu cyabo cyaneshejwe gusa kitaratsindwa".

L'attitude de la veuve Gicanda et de son beau-frère RUZINDANA était donc dans les normes des mythes qui entouraient les tambours royaux en temps de détresse. S'ils couraient le risque de se consumer, il fallait les protéger des flammes de feu de la République, comme qui dirait des événements de Rucunshu. Ceci donc pour nous assurer que Kalinga et Cyimumugizi étaient au nombre des tambours royaux découverts dans les tombes de Gahondo.

Mais cette découverte, a-t-elle une importante signification? Pour les amateurs de la chronologie, comme c'est l'espoir de Kagame et de l'INRS à travers son Directeur, elle pourrait permettre d'ajuster leurs dates dans les successions des monarques Batutsi.

Cela est une façon de concevoir les choses et elle est légitime. Elle risque néanmoins d'être peu profonde devant des ritualistes convaincus et conséquents comme il en existait et comme il en existe encore.

KABARE aurait certainement éprouvé le même comportement, lui qui, dans les événements de Rucunshu, apprenant la perte du tambour pour lequel il avait combattu, s'est écrié avec désinvolture: Qu'à cela ne tienne: on en confectionnera un autre". C'est la célèbre phrase: "Haguma umwami ingoma irabazwa". Cette attitude a poussé de Lacger à souligner, tout comme le ferait un vrai ritualiste que: "le nouveau Kalinga n'aurait été qu'un pastiche sans vertu surnaturelle".

Ainsi donc pour les ritualistes et les féodaux convaincus, comme il y en a toujours eu et comme il y en a encore, la découverte des tambours royaux et plus spécialement celle de Kalinga a une signification bien plus profonde.

Elle signifie, nous l'avons vu plus haut, l'anéantissement total du pouvoir royal, du royaume, et de la dynastie Nyiginya, en bref l'anéantissement du règne tutsi sur le Rwanda. Elle efface, en plus comme ce fut le cas des appellations NDAHIRO et RUGANZU, le nom de Kigeli qui combinait les attributions de ces deux monarques titulaires des conquêtes.

5. Conclusion

Si nous disons que le régime tutsi était mythique, que devait-il être en réalité? Nous avons eu l'occasion de nous en rendre compte, le pouvoir du nomade hamite puise tout son contenu dans celui du sédentaire hutu son prédécesseur. Au départ, nous dit l'Abbé Kagame, "Ils se sont organisés en groupes familiaux comme les autochtones Hutu (1). Ce fait n'est pas uniquement connu seulement au Rwanda car le Père Pages précise que: "nulle part néanmoins ils n'ont imposé leur langue, ni même les usages et institutions qui pouvaient leur être propres. Tout au contraire, ils ont adopté parler, moeurs des populations noires, dont ils devenaient les hôtes, quand ce n'était pas les seigneurs et les guides, reconnaissant ainsi leur supériorité

(1) KAGAME A. Tome premier op.cit. p. 26

culturelle. Nomades noyés dans la masse des sédentaires, ils ont pris naturellement les façons de vivre de ceux-ci, tels les Germains barbares au milieu des populations latinisées de Gaule, d'Espagne et d'Italie. Ils se sont coulés dans le moule de la vie Bantu, adoptant même les formes usitées du Gouvernement et jusqu'au titre de Mwami donné au souverain". Nous voudrions même ajouter, jusqu'au tambour enseigne de sa dynastie, car comme nous l'avons souligné dans les pages qui précèdent, le premier tambour emblème de la dynastie Nyiginya l'a été par copie des traditions dynastiques trouvées sur place. De Lacger nous en a dit ce qui suit: "Le nom des tambours, la forme de respect rendu tout particulièrement au Kalinga ou tambour palladium, ne sont que des survivances des usages pratiqués autrefois à la cour des roitelets indigènes"; auxquels nous précisions, ils ont dû spoliez, ces derniers pour s'en rendre maître dans la suite.

Le même auteur que ci-dessus nous précise par ailleurs qu'autant qu'on peut s'en rendre compte, la monarchie Hutu n'apparaît pas autre en sa constitution que la monarchie mutusi; elle en semble même le prototype. Le monarque muhutu porte le nom d'Umuhinza (...), il sera ainsi l'agriculteur par excellence, gouvernant un peuple d'agriculteurs, celui du Busozo et du Bunyabungo (...) prend le nom du Mwami" (1). Le Muhutu était un roi agriculteur, le mututsi un roi pasteur; mais ce roi mututsi l'était-il avant son arrivée au pays des Bahutu? Kagame nous défie partiellement de l'affirmative en parlant de la féodalité tutsi quand il dit: "Quand au système de Buhake, nous pourrions supposer qu'il serait une adaptation, sur le plan bovin, du servage terrien que les Batutsi auraient observé chez les autochtones Bantu".

Plus qu'adaptation du système qui semble plutôt supposer la prise d'une partie dans un ensemble, de Lacger va encore plus loin dans la précision. "Au vrai dire, le vacher mututsi en devenant le souverain de serfs de la plèbe, a dû par fonction s'approprier les capacités de celui qu'il supplantait. Aussi ne lui marchandait-on les qualificatifs de RUMEZA (...) de NYARUME. Ce roi pasteur devient donc simultanément un roi agriculteur.

Mais comment y est-il parvenu? Ce n'est certainement pas par supériorité intellectuelle car nous venons de le voir, il ne se serait pas coulé dans le moule de son hôte. Ce n'est non plus par la seule supériorité guerrière, car le Hutu son prédécesseur avait bien connu le fer avant lui" (...). En pénétrant en Afrique, il (le muhutu) a trouvé une industrie du fer, dès lors il a adopté, pioche, hache, massue, couteau, serpette, erminette, framée, sagaie, grelot et anneau métallique". C'est ce que souligne de Lacger.

Le seul moyen qui reste et que constate bien d'HERTEFELT, est

(1) de LACGER L.; op.cit. p. 83.

qu'avec le temps, les Tutsi sont parvenus à régner par ruse ou par force, exploitant la faiblesse des uns, surprenant la bonne fois des autres, expansionniste sans mauvaise conscience, leurs successeurs (des Banyiginya) annexèrent les territoires qui constituent les deux tiers du Rwanda actuel, ... jusqu'à ce que le mouvement de la conquête ou de l'infiltration, déjà bloqué au Sud par le Burundi, ralenti au Nord par les montagnards Hutu, entraîné à l'Ouest par les Havu et les Shi, s'arrêtent définitivement dans les hauteurs du Kingogo devant le drapeau impérial allemand" (1).

Cet esprit expansionniste n'est pas non plus une originalité exclusive de clan Nyiginya, elle est reconnue également aux autres clans Hutu qui ont vécu et prospéré à côté de ce premier. C'est ce qui a amené de LACGER à écrire notamment "qu'au surplus, le souci d'agrandissement territorial et l'unité nationale n'appartient pas en propre et exclusivement au mwami hamite: là encore il a rencontré des modèles. Avant RUGANZU NDOLI, le Muhinza MASHIRA, Chef des Ababanda de Ndugu, fait figure de conquérant. A travers les récits fabuleux et populaires qui le découvrent naïvement ayant la taille d'un prestidigitateur de foire, jouant toute sorte de vilains tours à de trop candides clients et parvenant à force de coup de baguette magique à les subjuguier, on s'aperçoit clairement qu'il a accru le domaine lui légué par ses prédécesseurs, qu'il l'a étendu dans toutes les directions jusqu'aux fossés naturels creusés par les fleuves, annexant au Nord le Ndiza, au Sud-Est le Bwanamukari peuplé par les Barenge, contrôlant au centre le Marangara. Le prestige de sa puissance fut assez éclatant pour que le Mwami Nyiginya, régnant outre Nyabarongo sur le Bwanacyambwe et le Buganza, fit appel à son concours pour repousser les envahisseurs arrivés des plaines septentrionales, les barbares Banyoro. Ainsi se préparait déjà, avant les Hamites, l'unité politique du Rwanda" (2).

Un autre témoignage d'importance à souligner c'est que la bravoure tant vantée des Hamites par rapport aux Bahutu et dont ils se targuent avoir conquis leurs royaumes, n'est pas également le privilège exclusif de la supériorité raciale. "L'amalgame sélectif à la simple vue sur le visage des gens du commun que l'on croise en chemin dans le Nduga et le Marangara, domaine direct du Mwami peuplé de ses créatures. Là affirmer les mauvais langues, il est peu de prétendus Batutsi qui puissent se flatter d'une absolue pureté de sang", fait remarquer de Lacger.

Le mythe de cette même prétendue supériorité raciale des Banyiginya est contesté avec étonnement par l'Abbé KAGAME. Parlant de la récente thèse du Canadien DESMARAIS, quand à la supériorité physique des races du Rwanda sur celles de leurs congénères des pays voisins, il souligne que cet aspect, qui ne surprend personne, est le résultat du métissage de ces races: "Iyo thèse igiye gusobanura ibintu byose byajyaga bivugwa, kuko we (Desmarais) yakoresheje antropologie physique, akoresha rero ibintu bya scientifique" (...). En bien c'est un phénomène yavumbuye, ubungubu umunsi byatangajwe bizabatangaza (...). Bishingiye kuli caste et inter-mariage. Mu by'ukuli uwakubwira ati nshakira umututsi udakomoka ku

(1) d'HERTEFELT M.: op. cit. p. 24
(2) de LACGER L.: op. cit. p. 84

umuhutu cyangwa umuhutu udakomoka ku mututsi, ntushobora kubona benshi". "Donc ni échange de gênes, (...) niba uli umututsi ukamara ink, ukajya kuba umuhinzi, abana bawe bakajyana le sans d'origine y'abatutsi mu bahutu, abahutu bakazana le sang d'origine y'abahutu mu batutsi. (...) bikagira rero n'uko les relations z'abashakanye (...) zibaho.

Ainsi donc il apparaît clairement que le Munyiginya Tutsi au pouvoir n'avait à se targuer de puissance héréditaire originale. Il n'était original ni intellectuellement, ni par la race. D'HERTEFELT nous le fait constater en parlant du clan Sindi dont le Munyiginya, ennobli par les biens spoliés et les services lui rendus par les monarques Hutu vaincus et leurs sujets sous son joug, faisait partie au départ. Il écrit ce qui suit: "Comme on le voit, le terme Nyiginya semble désigner une place dans la hiérarchie sociale, indépendamment d'une appartenance au clan Sindi" (1).

C'est pour cela que le maintien de l'unité de ce pays par le Munyiginya n'est pas une oeuvre à lui exclusive, car elle est loin d'être le résultat d'un nationalisme comme d'un patriotisme particulier. De Lacger nous indique la principale pierre d'attente de cette possibilité: "Les indigènes de ce pays ont bien le sentiment de ne former qu'un seul peuple, celui des Banyarwanda, qui a donné son nom au Territoire. Ce sentiment prend la forme qu'il revêt normalement chez les sédentaires, d'attachement au sol, non pas seulement au foyer, à la commune, à la province, mais au territoire ancien obéissant au même prince (...) ce sentiment national ne se fonde pas uniquement sur le loyalisme dynastique mais encore sur des éléments qui lui sont antérieurs: l'unité linguistique (...), l'unité d'institutions, de coutumes et d'usages dans la vie privée (...), sociale et (...) publique entre concitoyens de race et conditions différentes: l'unité religieuse enfin". C'est tout ce complexe de conditions, précise ailleurs le même historien, qui "calme les révoltes intérieures contre les injustices des chefs" et qui "contient des sources de colères prêtes à éclater".

L'autre fait qui pourrait prouver la fragilité du pouvoir "Munyiginya" est qu'il était convoité par bon nombre d'autres clans Tutsi. Il souffrait également de graves oppositions ambitieuses entre les membres même du lignage royal, oppositions qui dégénéraient souvent en luttes fratricides extrêmement sanglantes pour le pouvoir suprême. Les événements de Rucunshu sont un exemple éloquent parmi tant d'autres. Cette situation a fait dire à l'observateur de Lacger ce qui suit: "Les Banyiginya si fiers et si puissants autrefois, ne sont aujourd'hui (1908) que l'ombre d'eux-mêmes et doivent à la venue des blancs de ne pas avoir été exterminés" (2).

Ceci nous conduit donc au fait qu'à l'époque où nous nous situons le pouvoir Munyiginya était plus que précaire. S'il a pu tenir jusqu'en 1959, c'est certes parce qu'il était étayé par la puissance coloniale. Le Mututsi lui-même s'en doutait bien. C'est ce qui apparaît dans les lignes suivantes extraites d'une lettre d'un réfugié Mututsi à son congénère resté dans le pays: "Igishobora abahutu ni ukubashuka mubatera ubwoba, abahutu batinya impuha kurusha icumu n'abasilikare, muzi ko nta masasu n'abasilikare du-

(1) d'HERTEFELT M. op. cit. p. 19
(2) de LACGER L.: op. cit. p. 369

fité dusigaye ku rulimi gusa, aliko kuneshya ibifura ntibiturushya (...). Dusigaye ko bagore niba abahutu batabirayemo; aliko bagira umutima umwe (1).

Le Munyiginya n'a pu donc gouverner ce pays que par intrigue et farce, outils qui ne devaient pas avoir de lendemain sûr. Il n'était pas d'accord avec ses propres institutions, "car dans les rites royaux, le terme nyiginya, qui s'oppose à ibibanda, "désigne les membres d'un seul lignage royal susceptibles d'entrer en compétition pour le pouvoir suprême après le décès d'un monarque" remarquent d'HERTEFELT et COUPEZ.

Cet aspect du pouvoir qui présentait une arme à double tranchant pour la survie de la monarchie Tutsi, fait dire à d'HERTEFELT, que "la révolution Hutu (de 1959-1962), en abolissant la monarchie et en supprimant l'institution des ritualistes royaux, a du même coup annulé les intérêts d'un grand nombre de lignages aristocratiques, fraction tutsi de certains clans", car poursuit le même auteur, "sont considérés comme Banyiginya non seulement les Bami et les fils de Bami du Rwanda, mais tous les Basindi qui ont gardé un certain degré de puissance et de richesse".

Ainsi donc leur tambour emblème, le Kalinga, qui au départ représentait la grande dynastie des Batutsi en général, ne représentait en définitive que les intérêts d'une fraction de ces derniers. Maintenant qu'il vient d'être mis à nu définitivement, le mythe de règne de cette caste tutsi devrait se sentir à jamais détruit pour se tourner vers la défense des intérêts de la majorité.

Kigeli qui avait juré de mourir au Rwanda venait ainsi d'envoyer un groupe de Bapfumu chez les Bazimyumuliro de Kibungo pour s'assurer si Kalinga était encore disponible pour lancer des attaques aux fins de le délivrer,

Au vu de tous ces préparatifs deux alternatives se posaient. D'une part nous avons eu la volonté de casser Kigeli, mais nous ne voyions pas l'obligation de le liquider.

Nous avons donc opté pour la recherche et la découverte de Kalinga pour le mettre au Musée, car il servait d'instrument de perturbation du Pays. L'entreprise n'était pas non plus sans difficultés car nous savions déjà que des sommes importantes avaient été sorties sous la Première République dans ce but, que l'Abbé KAGAME s'y était mis très sérieusement ainsi que l'INRS et tout cela sans succès assez palpables.

Nous avons entrepris l'infiltration d'informateurs chez les Bapfumu de KIGELI et chez les agents influents de l'ancienne cour de Nyanza. L'issue de la besogne fut heureuse. Une informatrice confidente et sûre nous fit état de l'existence des tambours royaux et de Kalinga chez un certain RUSATSI de Nyabisindu, ce qui fut exact car c'est là que nous les avons trouvés. Vous trouverez en annexe les principales déclarations des fidèles d'Umwami contactés.

(1) Ingingo z'Ingenzi mu Mateka y'u Rwanda, op. cit. p. 83

Les Conséquences de la Découverte du Kalinga

Le mythe du règne Tutsi sur le Rwanda étant ainsi cassé, il restera à juguler les autres formes et moyens de conquêtes de la dynastie Nyiginya qui sont:

1. Les moyens Economico-Sociaux: Il est de tous connu que les Banyiginya ont conquis un à un les royaumes des Bahutu par ruse et surprise de la bonne fois de ces derniers. Ils avaient pour instrument principaux la vache, cette bonne bête aux dimensions imposantes et fascinantes. Ils avaient la femme, utilisée souvent comme instrument de corruption, d'envoûtement et de perte des plus braves des hommes. Il fut utilisé à partir de RUGANZU I Bwima contre NSORO I BIHEMBE du Bugesera avec des succès assez spectaculaires par les charmes de la fameuse RO-BWA.

Il fut employé de façon assez calculée pendant toute la durée des attaques terroristes bien que les résultats de cette entreprise furent décevants face à la vigilance des Républicains.

Actuellement, et pour ceux qui veulent le voir, l'argent a remplacé la vache dont le mythe est périmé à bien des égards. Pas mal de Tutsi bien avisés abandonnent le secteur public pour embrasser le secteur privé et se lancer d'une façon florissante dans des spéculations de toutes sortes pour accumuler des capitaux. Ne dit-on pas partout que "qui a l'argent a le pouvoir?..."

2. Les moyens politico-sociaux: Le Tutsi a toujours usé de l'assimilation des autres ethnies pour mieux les exploiter. C'est du fruit de cette politique qu'il eut nos fameux ibyihuturo ou les célèbres Basyete, catégorie respectives de Bahutu et de Batwa économiquement et politiquement inégaux et qui, à la longue allaient peut-être poser leur problème à l'usurpateur et accapareur mututsi. C'est de cette même manière qu'à travers le Roi RUDAHIGWA, les Batutsi entendaient résoudre le problème socio-ethnique posé par les leaders Bahutu à la veille de l'Indépendance. Le géant Mwami de l'époque décidait la suppression des termes ethniques dans tous les documents officiels en vue de la sauvegarde des prérogatives de la dynastie et des bénéficiaires, prérogatives naguère menacées par l'éveil Hutu (1956).

Sur ce, et récemment encore, paraissait dans un journal édité à Nairobi, un article qui taxait résolument de raciste le maintien de ces termes dans les livrets d'identité. Pour ce grand défenseur de la cause "noble" au Rwanda, ce procédé était une façon délibérée de la part des Bahutu pour écarter ses amis de la Gestion du Pays et des droits que cela procure. Cet homme du pays des Mau-Mau ne nous a pas dit cependant si le Kenya était raciste puisque les Massais restaient Massais et coexistaient avec les Kikuyu qui le demeuraient à côté des Turkana et j'en passe.

Il oubliait aussi, et certainement très sciemment, que ce fut au contraire la tactique des féodaux du Rwanda depuis 400 ans, pour nuire aux

intérêts de ceux qu'ils avaient assaillis, tactique maintenue et officialisée pour la facilité du colonisateur qui ne trouvait pas assez de génie pour rompre le déséquilibre économique-social qui pesait lourdement sur la masse du petit peuple.

Le grand défenseur Kenyan était néanmoins en accord avec certains milieux tutsi non moins avisés pour la lutte acharnée de leur cause, qui trouvent comme moyen facile et sûr, la falsification de leur ethnie en vue de se glisser sans le moindre soupçon et intentionnellement à des postes qui pourraient leur être clé dans le but rusé de la restauration de leurs privilèges.

Au vu de tout cela et pour éviter de tomber dans l'embuscade que lui tend l'ennemi de la justice et de la liberté, des mesures préventives devraient préoccuper les autorités de la République ici concernées.

1. Vu que les ennemis de l'extérieur n'ont pas désarmé, il importe d'équiper moralement et matériellement tout le peuple Rwandais pour, le cas échéant, s'assurer de pouvoir parer à un éventuel coup de force de la part de ses ennemis nostalgiques.
2. Vu que le système de falsification d'identité reste le moyen efficace utilisé par l'ennemi pour s'infiltrer dans les rangs des Forces Armées à la tête de la Nation si pas directement, une lutte acharnée contre cette astuce devrait être menée avec beaucoup plus de vigilance.
3. Enfin, et comme corollaire à ce point précédent, le principe de l'équilibre ethnique est à sauvegarder si on pense que malgré cela, il sera toujours perturbé par les éléments falsificateurs.

CHAPITRE V:

LA RECONQUETE DU POUVOIR PAR KALINGA

LES DIFFERENTES FORMES DE LUTTE POUR LA RECONQUETE DU POUVOIR

Il a été constaté dans les pages qui précèdent, que la minorité Tutsi est parvenue à conquérir la majorité Hutu. La vache en a été un des instruments principaux d'asservissement. Mais parallèlement à l'effet de la vache, il a été démontré qu'au début de leur apparition les Tutsi cédaient facilement leurs filles ou certaines de leurs anciennes femmes aux Hutu ou maîtres de la région dans le but de s'acquérir des alliances profondes et de s'attirer une amitié indéfectible entre les familles ou mieux les tribus (ubwoko) ainsi devenues amies. De fil en aiguille, le clan Tutsi s'est élargi car les familles Hutu ainsi mariées aux Tutsi devenaient IBYIHUTURE donc Tutsi. Mais une fois leur pouvoir bien assis les Tutsi admettent difficilement ou rarement le mariage de leurs filles aux Hutu. La domination Tutsi aura ainsi donc près de 4 siècles. ** Léon Delmans montre le processus de la fonction des classes Tutsi de la manière suivante :

1er groupe. Ce sont les Batutsi proprement dits, ceux qui constituent la haute noblesse, les Bimanuka, ceux qu'on est convenu de désigner sous le nom de Hamites.

2me groupe. Il est constitué, à notre avis, par les sujets issus de métissage de la classe dirigeante autochtone de la race des bahutu avec des épouses qu'ils reçurent des Hamites. Nous leur donnons le nom générique de Batutsi-basangwa butaka (premiers occupants du sol).

Ce sont les Bazigaba, avec leur mwami au nom dynastique de Kabeja, (nom qui revenait après un cycle de 3 ou 4 noms); les Bagesera, avec leur umwami au nom dynastique de Kimenyi; enfin, les Basinga, avec leur mwami au nom dynastique de Rurenge.

Si nous nous basons sur les dires de nos informateurs les plus qualifiés, à l'arrivée des Bimanuka-Hamites il n'y a avait pas au Rwanda d'autres Batutsi. Toute la population était de race bantoue.

3me groupe. Ce sont les nobles de clans d'origine étrangère. Soit ceux qui sont venus du Nord plus récemment, comme les Bashigatwa; soit Bahutu qui par des métissages avec des femmes Batutsi sont sortis du rang, comme les Bacyaba, les Bongera, les Babanda, les Bashingo, les Bungura, les Bakiza, les Baskete.

Nous les désignons sous le nom de *Batutsi b'impaga* (petite noblesse qui vit en marge des Hamites).

4me groupe. Ce sont les nobles sans clan déterminé, ou d'origine inconnue. Le public les désigne sous le nom générique de *Bahizi*, terme de mépris équivalant de mauvaise race.

Dès qu'en 1962, le Rwanda devint indépendant avec un Gouvernement majoritaire Hutu, les Nobles Tutsi devenus citoyens au même titre que les Hutu et les Twa dans la nouvelle démocratie, tentèrent de reconquérir le pouvoir. Et ils estiment toujours qu'ils peuvent dominer à nouveau

LA DECOUVERTE DE KALINGA

la majorité par tous les moyens. Avec l'aide de pays parfois voisins et souvent plus lointains une certaine catégorie de nostalgiques Tutsi a tenté de revenir au pouvoir par la force des armes. Il sera nécessaire de donner le détail des différentes activités militaro-subversives qui ont été menées dans toutes les préfectures du Pays et spécialement au MUTARA, au BUGESE, à NSHILI, à BWEYEYE et au BUGARAMA. Ce qu'il faudra retenir ici c'est cette volonté de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour se réinstaller à la tête du pays.

Cette recherche ardue de revenir par les armes comme on l'a vu ci-avant nous aura mis sur la piste de KALINGA, tambour royal qu'ils voulaient reposséder d'abord avant de livrer une attaque armée vers décembre 1976.

Outre cette menace d'attaque armée, qui n'est pas effacée, il convient d'ajouter deux principaux moyens employés pour reprendre le pouvoir au Hutu. Si la vache perd de jour en jour son pouvoir mythique nous l'avons vu, elle a été remplacée par l'argent. Ceux qui avaient la vache possèdent d'une manière sensible plus d'argent que les autres et ont pu envoyer en formation plus d'enfants parce qu'ils pouvaient payer les frais de scolarité mais également d'ailleurs la complicité des colonialistes. D'où richesse intellectuelle et monétaire plus importante, du moins jusqu'à maintenant.

Cet argent donc sert et servira à la corruption comme il sert à l'achat des armes à l'étranger. Ce que la vache ne pouvait pas permettre, l'argent le permet bien davantage! On connaît son importance dans les autres pays où il permet parfois à son détenteur de contrôler tout un gouvernement sans y avoir de représentant.

Si la vache perdant, petit à petit, son rôle primaire s'est vu remplacée par l'argent, la femme, elle, est restée la constante de la recherche du pouvoir. Et elle constitue, encore, un atout qui pourrait modifier le visage du Rwanda dans les jours à venir, et replonger, sous une autre forme, le Pays sous la domination de la minorité.

Ayant remarqué que le frein porté par les autorités au début de leur arrivée, aux mariages mixtes, les Tutsi pensent qu'il urge d'en autoriser (Fille Tutsi avec le Hutu, et pas la fille Hutu avec le Tutsi) envers les intellectuels, futures autorités du pays. Ces mariages, en soit, ne compromettent pas au départ le pouvoir de la majorité même à longue échéance car ils pourraient permettre une certaine fusion excluant toute forme d'ethnisme dans le pays. Mais à brève échéance certains esprits fondent leur calcul sur leurs beaux-fils, petits-fils qui faciliteraient leur accession à de très hauts postes de confiance. Ils espèrent reconquérir la haute direction du pays après avoir supprimé la base ethnique du peuple Rwandais sans en avoir pour autant réalisé une vraie symbiose où réellement, vengeance ethnique, mépris et haine des uns fondés sur l'origine seulement, sont radiés.

OU LA FIN D'UN MYTHE

LA MONARCHIE EVINCEE ET TENTATIVE DE LA REPRISE DU POUVOIR PAR LA FORCE

Nous savons que KIGELI a décidé de quitter le Pays dans le courant du mois de juillet 1960. Sa position politique à l'intérieur du Pays venait d'essuyer un véritable échec. Il entendait redresser la situation par l'appui de l'extérieur. Dès lors il se mit lui-même en compagnie de ses fidèles et grands unaristes (du parti UNAR) à parcourir le monde entier pour la cause "noble".

Ils entrevoyaient de reconquérir le Pays et leurs privilèges par deux voies. Une intense activité diplomatique auprès de l'O.N.U. en même temps qu'une action parallèle était menée auprès des pays sympathisants dans le but d'une assistance militaire éventuelle.

En août 1960, les milieux progressistes de l'intérieur dénonçaient déjà ses contacts avec les émissaires russes et ses intentions de former une armée de mercenaires aux fins de se lancer à des activités terroristes contre son pays à partir du Congo. Le tout fut attisé le 28 Janvier 1961 par le Coup d'Etat de Gitarama qui annonçait l'avènement de la République, chose encore incroyable au Rwanda, il y avait un an. Les milieux féodaux se sentirent de plus en plus menacés et comme au bout de tout espoir, ils crurent intervenir de force, mais en fait, ils se livraient à des opérations suicides:

Une série d'agressions, de vols à mains armées et d'assassinats devaient débiter le mois suivant dans la région du Mutara. C'est ainsi qu'une trentaine de terroristes franchissent la frontière à Bweya, descendent vers Gatsibo (Byumba), incendient 60 huttes, mitraillent, blessent deux personnes à Kigosha, Commune actuelle de Ngarama et abattent une grande quantité de bétail. Les assaillants étaient porteurs d'armes calibres 45 Thompson, cal. 9mm Long ainsi que des armes blanches. C'était le 19 Mars 1961.

La nuit du 24 au 25 du même mois, deux attaques furent de nouveau enregistrées dans la même région. Des agresseurs armés d'armes automatiques dont on a retrouvé les douilles, incendièrent deux maisons au Centre de Karama, tandis que quatre cases l'étaient à Tovu en Commune Nkana (actuellement Kiyombe).

La nuit du 25 au 26 mars suivant quatre terroristes avec 3 fusils cal. 12 s'attaquaient au Conseiller GATO de Tovu et tiraient quelques coups de feu. Il n'y eut pas cependant de victime ni de dégât matériel.

Le 30 de ce mois vers minuit, un certain FURISONNE trouvait la mort à Shanga, toujours en Préfecture de Byumba, tandis que cinq huttes étaient incendiées et une vache abattue. Les armes utilisées étaient de Cal. 45 et cal. 9mm Long.

Le 12 Juin de la même année aux environs de 23 heures une attaque était dirigée contre la maison du Bourgmestre de la Commune Muhura, Monsieur SEBIHIRE et du Conseiller Communal du nom de BIRESINI.

GABO. Un zamu devait y laisser sa vie. Les agresseurs au nombre de quatre étaient armés de mitraillette 9mm et Cal 12.

Le 19 Juin suivant à 2 heures du matin, une bande d'environ 15 personnes armées de lances, flèches, un ou deux fusils devaient s'attaquer à Monsieur Alexis HAKIZUMWAMI, Bourgmestre de la Commune Rugerero (Gisenyi) et blesser son zamu. Ils étaient sous la conduite d'un certain Protais NTUNGIYIMANA membre du Parti RADER qui fut d'ailleurs blessé et fait prisonnier. Le raid comprenait entre autres agresseurs le nommé NANGILIBI Joseph (du RADER de NYUNDO).

Le 20 juillet 1961 à 20 heures, le poste de Nyagatare était attaqué, un policier blessé et un des agresseurs arrêté. Le 9 septembre suivant le Bourgmestre de la Commune Murambi l'était à son tour avec une arme cal.22.

Sur ces entrefaites venait le référendum du 25 septembre 1961. La monarchie et KIGELI V avec elle étaient rejetés à 80%. Cette situation venait ainsi renforcer le point de vue des révolutionnaires car les interventions du Mwami et de l'UNAR à l'ONU venaient de cette manière, de se solder par un second et déterminant échec.

Tous les moyens pour se rétablir légalement étant épuisés, il ne restait qu'à recourir à la force et cette fois-ci avec plus d'intensité et de sérieux.

Tout en continuant à perpétrer sporadiquement des agressions pour s'équiper en usant du faux bruit et de l'intimidation, ils entamèrent des contacts serrés auprès des pays qu'ils avaient déjà amenés à s'apitoyer sur leur sort. Parmi ces pays on pourrait citer l'URSS, la Roumanie, la Chine Communiste, la République Démocratique Allemande, l'Egypte, le Soudan, la Somalie, etc... Des éléments pour l'encadrement technique, tel un certain MUDANDI — qui allait organiser et diriger les opérations terroristes — étaient envoyés faire des études militaires.

Ce faisant, au cours du mois d'octobre de cette année, le 13 précisément, à une heure du matin, une bande de quelques 200 hommes assaillirent la Colline de KIBURARA en Commune Murambi. 27 personnes, dont 20 carbonisées, trouvèrent la mort. Il y eut en tout trente huttes incendiées et un Hutu blessé. Les armes employées étaient des Cal.12, Cal.45 et Cal.9mm.

Dans la suite, quinze huttes prenaient feu à Kinjojo, commune Rutare avec un Hutu blessé par coup de lance. C'était le 17 octobre 1961 tandis qu'un autre raid était organisé contre le camp des travailleurs du Parc National de l'Akagera. Le dispensaire de Murambi était pillé le jour suivant.

Le 1er novembre 1961, la Colline de Rugarama en Commune Murambi était saccagée par une bande de 10 personnes armées de Cal.9mm, Cal.45 Thompson et Cal.22 Long. Résultat: trois victimes Hutu, un blessé par coup de balles et trois huttes incendiées.

Le magasin d'un commerçant du nom de KALISA près de Nyagatare était pillé le 18 novembre 1961 par un groupe de 7 personnes armées de bâtons et de trois revolvers dont un Cal.9mm. Ils emportèrent des bières,

et 2 machines à coudre. Le lendemain, le même groupe tirait trois coups de feu sur deux militaires de la Garde Nationale. La riposte de cette dernière verra un inyenzi tué, le nommé BUTERA.

Le raid du 21 novembre 1961 entré par Ruhengeri pour sortir par l'Akanyaru et rentrer à Bujumbura en passant par KIGALI, laissa sur son passage le bilan suivant: A Kinigi il s'attaqua à Monsieur Daublain (Belge), le blessa et emporta sa voiture. A Rutongo, il attaqua un certain GAKWAYA, Directeur d'Ecole et son boy. La famille FRANCOTTE rentrant de Kigali pour Rutongo était assassinée à Kabuye et leur petit enfant agonisera sur la route jusqu'au matin. Sur la même route à 36 Km vers Gitarama périrent le député KAMUZINZI Schadrack et le Directeur de l'Ecole de SHIRA Monsieur BITUNGURAME.

Parmi ce groupe de meurtriers composé de 9 personnes, 3 individus d'importance étaient enregistrés et allaient se distinguer par la suite dans ce genre d'opérations cyniques. C'étaient donc Messieurs KAYITARE Jean, fils de RUKÉBA, NUMA André et MPAMBARA Alexis. Ils étaient armés de mitraillettes et de revolvers 9mm. Ce sont ces mêmes espèces d'armes qui seront utilisées dans la suite.

A partir de ce moment, un centre d'entraînement militaire fonctionnait déjà à Kamwezi (Uganda) près de la frontière Rwandaise. Les armes étaient envoyées régulièrement par Monsieur MUNGARULIRE Michel à partir de Kizinga (Uganda) et le nommé NGURUMBE Aloys ex-Sous Chef à Byumba recrutait, organisait les entraînements et se mettait à la tête des attaques.

Le 10 janvier 1962 avec ses bandes (26 personnes identifiées), il organisa une attaque à Gabiro à l'issue de laquelle il y eut un mort, Monsieur DELEYN, conservateur du Parc National de l'Akagera. Quatre autres personnes (Blancs) furent blessées. Ils pillèrent l'Hôtel et emportèrent quelques armes de chez la victime. Ils étaient armés de mitraillettes.

Dans le courant du même mois, le 16 janvier, un groupe armé de 22 automatiques s'attaqua à Monsieur Fontaine à Mubuga en territoire de Kibuye. Lorsque l'agressé riposta, les bandes se dispersèrent.

Le Bureau Communal de Mugina en territoire de Byumba fut assailli dans la nuit du 23 au 24 février 1962 par un groupe de 5 personnes bien identifiées. L'attaque en soi constituait une vengeance, car elle fut faite à la demande d'un certain GAPPYZI Sabin, ancien Comptable licencié. Elle avait été décidée le 10 février 1962 à Kamwezi. Ils emportèrent un fusil, une machine à écrire et deux cachets de la commune après avoir assassiné deux policiers en garde dont un eut la gorge tranchée car il dormait au moment de l'attaque.

Le lendemain, à une heure 30 minutes du matin une bande d'hommes en uniforme avec pour chef le nommé BUTERA Gérard, s'attaquèrent au Secrétaire Communal de Gatunda à Karama, Commune actuelle de Muvumba et le forcèrent à leur céder la clé du coffre-fort. Ils emportèrent 43.000 Frs de la Commune, une machine à écrire et un cachet. Ils

LA DECOUVERTE DE KALINGA

étaient armés de mitraillettes, plusieurs revolvers, 7 fusils et des armes blanches. Il y eut un blessé par erreur dans le rang des assaillants, le nommé RUTEMBESA Thaddée qui sera hospitalisé à Dar-Es-Salaam.

Un groupe de Hutu travailleurs saisonniers rentrant de l'UGANDA fut attaqué par une bande d'Inyenzi à Rubilizi près de la frontière Rwandaise. Ils furent pillés et laissés sur les lieux plus morts que vivants. C'était le 10 mars 1962.

A quelques jours de là, le 20 mars précisément, 3 agresseurs Tutsi réfugiés à Goma s'attaquaient au commerçant RUVUGIRO de Byahi en territoire de Gisenyi. A l'issue de l'agression quatre personnes dont RUVUGIRO lui-même, sa femme, son enfant ainsi qu'un voisin, furent grièvement blessés. Les assaillants étaient armés d'un fusil, un revolver 22 Long et une machette.

Cinq jours après, à CYONDO, territoire de Byumba, le Comptable de la Commune Nkana, sa femme, un policier et un employé de la Commune tombaient victimes de ce terrorisme et la caisse communale disparaissait. Les armes étaient Cal.45, Cal.9mm et Cal.22 Hornest.

A bout de toute patience devant tous ces événements particulièrement odieux, la colère de la population de Byumba se leva pour la vengeance. Plus de mille féodaux de l'endroit furent décimés. Il en avait été de même à Kibungo après l'assassinat le 12 septembre 1961 d'un grand leader démocrate, Monsieur KAJANGWE, député de Rwamagana. Ils étaient accusés de complicité avec les tueurs à gages pour le fait que certains d'entre eux les logeaient ou facilitaient leur fuite. La leçon ne sera pas pourtant assez assimilée par les semeurs du mal.

Le 3 Avril 1962, les raids continuaient et c'était le tour de la colline MUSERI près de Kagitumba. Une bande de 10 personnes armées de fusils abattirent une personne, la jettèrent dans la rivière, en blessèrent une deuxième et emportèrent 25 vaches. La même nuit, le même groupe se heurta à un camp de Commandos à Karama et réussit à prendre la fuite devant la riposte des assaillants. Au cours de la journée une bande de 40 Tutsi surpris à Gakenke en Commune Murambi, venaient de tuer 4 Hutu. Le jour suivant Monsieur BIZIMANA, Conseiller de la Commune Murambi, succombait par coup de balle. Les meurtriers étaient munis de deux revolvers Cal. 9mm.

Dans la nuit du 8 au 9 de ce mois, le nommé KANYARWANDA trouvait la mort à Rwempasha (Byumba) par un coup de lance. Les agresseurs razièrent 17 têtes de gros bétail.

Le 14 avril 1962, une vingtaine de terroristes massacraient 4 personnes à Runyinya en territoire de Kigali dont un Bourgmestre Monsieur BUBANJI et sa femme, un Résident Belge Monsieur Geens et sa femme qui était une Rwandaise. Deux autres personnes, Monsieur A. Geens, frère du premier et ex-agent de la SOMUKI ainsi qu'un conseiller communal, furent grièvement blessés. Les auteurs de cette ignominie étaient de nouveau KAYITARE Jean (fils de RUKÉBA), NUMA et MPAMBARA. Ils étaient armés de mitraillettes 45 Thompson et 9mm.

OU LA FIN D'UN MYTHE

Le lendemain, une attaque était dirigée contre Ngarama en territoire de Byumba où les terroristes blessèrent une femme par une balle 9 mm et emportèrent 5 têtes de gros bétail.

Le 16 suivant, 3 morts et un blessé étaient enregistrés à Nyagasigati en Commune Nkana territoire de Byumba victimes d'une quinzaine de Tutsi dont un certain NYAGAHENE qui avait déjà participé à plusieurs attaques. Les attaquants étaient munis d'armes blanches (lances et serpettes). Le 21 de ce mois d'avril, dix-sept têtes de bétail étaient volés à Ndama, en commune Bweya (Byumba) et le 23 c'était le tour de la colline Rutakara (Byumba) où deux femmes furent blessées par un coup de balles mitraillettes 45 et 9 mm.

A trois jours de là, toujours pendant la nuit, deux Hutu mouraient à Kizirakome en Commune Gituza, territoire de Byumba. Les assaillants qui étaient armés de diverses armes dont un Cal. 9mm, y ont razié 28 vaches.

Le 30 Avril 1962 aux environs de 21 heures, la colline Tabagwe de la Commune Gatunda (Byumba) fut envahie par une trentaine d'Inyenzi armés de Cal. 45 et 9 mm qui abattirent sauvagement un vieillard, tuèrent deux enfants, blessèrent 3 personnes et incendièrent deux huttes après quoi ils emportèrent 30 vaches.

Le 3 Mai suivant, à Karama de Byumba, la maison d'un Résident Belge, Monsieur Petit, était pillée. A quelques semaines de là un hor me était tué à Rubilizi de la Commune Gatunda (Byumba) et un autre gravement blessé. Un convoi de 6 camions citernes, deux camions remorques et un camion simple étaient attaqués sur la route Gabiro-Kagitumba. Un chauffeur fut blessé et l'assassin NYABUJANGWE capturé, fut fait prisonnier.

Dans la nuit du 3 au 4 juillet une tentative d'attaque était organisée à partir de Goma. Elle était en retard d'une journée car elle avait été conçue pour désorganiser la journée de l'Indépendance. Les grands Chefs RUKÉBA, NZAMWITA Jovite, SEBYEZA et NDAKEBUKA furent des grands meneurs. Les bandes comptaient en leurs rangs des ex-militaires de l'Armée Congolaise et étaient divisées en deux colonnes. La première, dirigée par RUKÉBA, devait attaquer par Cyangugu et Kibuye, mais ne l'a pas fait par lâcheté de son Chef. La seconde devait entrer par les forêts de Ruhengeri-Gisenyi en passant par Gatumba via Gitarama pour monter sur la Capitale. Ils étaient munis d'armements divers et de munitions achetées au Congo. Ils avaient déjà entrepris des campagnes de subversion par l'UNAR intérieur et des entraînements intensifs s'effectuaient dans différents camps, tels Rumangabo, Goma au Congo; Gisoro, Masaka et Kampala en Uganda; Murongo, Cyaku, Ngara et Mengu en Tanganyika.

Leur but était d'assassiner les hommes les plus en vue de la République et de détruire l'économie du Pays en semant le chaos.

Pour l'équipement, ils se servaient en outre de l'argent collecté en Hollande par certains prélats en guise d'aide aux réfugiés.

Cette troupe d'environ 100 personnes subit une défaite totale avec 7 tués, 33 prisonniers et 55 mis hors combat par les embuscades lui tendues

LA DECOUVERTE DE KALINGA

par un petit peloton de la Garde Nationale et d'une section de policiers de Ruhengeri.

Dans la nuit du 10 au 11 juillet 1962, 6 Inyenzi étaient capturés dont 4 abattus lors d'une tentative de fuite à MUSERI entre Nyagatare et Kagitumba.

Le 17 juillet suivant, une soixantaine de terroristes dont la moitié équipés d'armes à feu franchirent la frontière venus de l'Uganda et de Murungu au Tanganyika dans le but d'attaquer le peloton de la Garde Nationale à Nyagatare. Ils furent accueillis par une fusillade soignée et si ajustée que pas un prisonnier ne put être fait. Quelques terroristes réussirent à s'échapper, parmi lesquels les Chefs Donat KAMBOGO et Jean KAYITARE (fils de RUKÉBA) qui fut blessé. Une vingtaine d'armes perfectionnées furent saisies.

Après cette défaite significative pour des tueurs professionnels, les terroristes eurent besoin d'un an et demi pour se remettre et tenter d'autres suicides. Pendant cette période de calme, les Inyenzi ne se contentèrent que de revenir sporadiquement dans le Pays pour y voler des vaches à certains de leur frères Tutsi sous prétexte que ceux-ci étaient soumis et ralliés à la République.

Au mois d'août 1963 avaient lieu au Rwanda des élections communales qu'une incursion terroriste projetée par les grands féodaux se proposait de saboter. Leurs plans d'attaques furent déjoués par l'action de la Sûreté Rwandaise qui par le biais du Gouvernement Rwandais entreprit des démarches auprès du Gouvernement Ougandais qui procéda à l'expulsion des leaders terroristes hors du territoire ougandais. Cet ordre qui devait être exécuté dans les 48 heures n'épargnait pas la personne de KIGERI NDAHINDURWA.

Le 14 novembre de cette année une attaque d'envergure qui groupait un fort contingent de réfugiés partis de Kayongozi, Kizimba et Muramba au Burundi pour franchir la frontière du Rwanda, fut interceptée par l'Armée Nationale du Burundi.

A cette même occasion, 4 grands meneurs Inyenzi importants: François RUKÉBA, Jean KAYITARE fils du premier, KABALISA et SAYINZOGA furent arrêtés par la police du Burundi qui les lâchèrent aussitôt, après avoir saisi un important stock d'armes à feu et quelques milliers des cartouches.

Le 21 décembre une attaque d'importance fut menée au BUGESERA: deux groupements d'Inyenzi étaient venus de l'Est par la piste de Gako et du Sud par Nemba. Ils étaient accompagnés par une troupe d'une centaine d'archers. A Nemba ils avaient dû saboter inefficacement l'avion de désinsectisation posé sur la plaine même de Nemba mais n'avaient attaqué ni la mine ni les habitations du personnel. Ils arrivèrent à Gako à l'aube et surprirent le Camp Militaire dont ils s'emparèrent rapidement. Des 7 militaires prisonniers, 4 seront assassinés après bien des sévices, les 3 autres ainsi que 37 travailleurs civils réussirent à s'échapper. Deux travailleurs civils seront tués durant l'attaque.

OU LA FIN D'UN MYTHE

Les 29 autres militaires du peloton après épuisement de leurs munitions prendront la fuite avec leurs armes et rejoindront la Capitale à Kigali dans les trois jours qui suivront.

Les Inyenzi transportés par quelques véhicules amenés du Burundi, par un camion des Ponts et Chaussées capturé, par un camion et une jeep du peloton Gako, arrivèrent à Nyamata où ils trouvèrent l'appui immédiat des réfugiés installés dans cette région. Ils remontent vers KIGALI en massacrant Hutu et Tutsi qui leur résistent. Beaucoup d'habitants de la région attaqués seront retrouvés dans la suite, les yeux crevés, le crâne défoncé à coup de marteau, les hommes châtrés et les femmes sauvagement éventrées par les terroristes.

Au pont de KANZENZE, ils furent reçus par un groupement de la Garde Nationale sous le commandement du Commandant FRANS ayant comme Adjoint le Lt NYATANYI et comprenant en outre comme Chefs de peloton le Capitaine DUBOIS, le Lieutenant RUHASHYA, le Sous-Lt BUREGEYA et l'Adj. Chef FLORQUIN.

En franchissant le pont, ils sont soumis à des tirs venant des collines au Sud du pont et de part et d'autre de la route. Le Caporal NYANDWI du peloton de Reconnaissance était blessé d'une balle à la tête et devait décéder peu après. C'était à 9h35' du matin. Le groupement qui continuait à progresser, arrêté à tous moments par des tirs effectués par des tireurs bien camouflés devait arriver en vue de NYAMATA vers 15h45' pour l'occuper complètement dans une trentaine de minutes. 251 Inyenzi porteurs d'armes à feu et d'armes blanches furent capturés.

La patrouille poursuivait rapidement son chemin de telle sorte que dans 1h30', le Camp de Gako était occupé et 5 terroristes capturés. Le groupement atteindra KARAMA vers 23h00 et le Soldat MBARAGA du Peloton Mortier sera tué au cours de la progression à 23h45'.

Le 22 décembre, c'est-à-dire le lendemain, le groupement occupait donc le Bugesera et 5 Inyenzi sont encore capturés. Toutes les armes, tout le charroi et le poste de radio du PI Gako seront récupérés.

Dans les jours suivants le nettoyage se poursuivait. Des coups de feu sont encore échangés. De nombreux terroristes concentrés aux environs du gîte de KIBUGABUGA ont été attaqués et se sont enfuis vers le Burundi. 5 cadavres d'Inyenzi ont été trouvés sur place. Un groupe de terroristes a lancé des grenades et saccagé les maisons du cadre de la mine de NEMBA. Tous les renseignements concordent pour indiquer que la majorité des assaillants ont évacué le BUGESERA et se sont repliés dans la région de MULEHE (Burundi).

A l'issue du combat 36 Inyenzi étaient faits prisonniers dont un Congolais nommé MUSHOSHELE Alphonse, ex-soldat de l'Armée Nationale Congolaise portant le titre de Commandant en second du 2ème Bataillon de l'Infanterie de Kibungo. On avait pu capturer également deux fusils, cinq mitraillettes Vigneron, deux pistolets P. 38, un pistolet 7,65 mm, une caisse contenant des pistolets non montés, de nombreuses munitions de tout

type. Deuxallettes pleines de documents ont été trouvées l'une à NYAMATA et l'autre à GAKO où l'on pouvait entre autre lire l'ordre de bataille complète et une liste de Rwandais et Congolais ayant reçu une formation de saboteurs à Moscou. Enfin deux drapeaux inyenzi couleur rouge et blanche furent récupérés.

L'interrogatoire des prisonniers a révélé: que l'instruction des Inyenzi avait été réalisée au Burundi à NYANTANGO à 3 Km du Camp de réfugiés de Tshikali;

- que des 50 ex-militaires de l'Armée Nationale Congolaise qui avaient été engagés comme instructeurs, 20 d'entre eux avaient participé à l'attaque le reste ayant refusé sous prétexte qu'ils n'avaient pas été payés;
- que l'attaque avait été menée sous la direction de RUKÉBA et de son fils KAYITARE;
- que ce dernier a été blessé au cours de l'action et se faisait soigner dans un hôpital du Burundi;
- que l'armement comprenait 8 FAL, 8 mitraillettes, 6 fusils MAUSER, des grenades MILLS et un grand nombre d'armes blanches fabriquées au Camp de Tshikali (Burundi).

Le 27 décembre suivant les raids reprenaient au Mutara (Rubizi) où 500 terroristes assaillirent les lieux et s'emparèrent de deux jeeps de la Garde Nationale en patrouille.

La riposte de deux pelotons de la Garde Nationale de Gabiro et de Nyagatare en tua 300 dont un certain NDABUKIRWA et RUVUGAYIMIKORE et le reste fut refoulé. Deux soldats de la Garde Nationale sont blessés, le soldat MBYIRUKIRA le fut légèrement mais KARAKE qui avait reçu une balle au ventre devait décéder le 30 décembre à KIGALI des suites de l'opération chirurgicale. Les deux jeeps de la G.N. ont été récupérées.

Le 26 décembre 1963 un groupe d'Inyenzi armés d'armes traditionnelles attaquait par Bugarama et se heurtait à un poste de la Garde Nationale qui ouvrit le feu. Il y eut 108 morts dans les rangs de terroristes. Voilà la citation des Ordres Généraux de l'Armée Rwandaise N° 8/64 :

ARTICLE 138 CONDUITE ELOGIEUSE

1. le 01 Juin 64 à BUGARAMA

- a. une section renforcée d'un Jp MI.30 et commandée par le Slt LI-ZINDE a, par une discipline de feu remarquable, arrêté une vague de 500 MULELISTE-INYENZI qui tentaient d'entrer au RWANDA. Je félicite, cet Officier qui par son autorité et son calme a contribué à relever le bon renom de la G.N.
- b. les Sdt HANYURWIMFURA 2552-GASIGWA 3188-MUNYASHEMA 3619-MUNYAMBIBI 3672 et le Sdt Chauff. RUTAMBIKA ont fait preuve, face aux terroristes, de courage, de discipline et de sang froid.
- c. Les Sdt NSIGAYEHE 3318-BAZAMBAZA 3637-NTIRUGURIRWA

3640-GAKWAYA 3654-NGEZAHAYO 3659-MISIGARO 3660-MUNYANSANGA 3661-BANGAYIKI 3669-SIMPALINKA 3671-MBUGULIZE 3677-HITIMANA 3685 et BARAHIRA 3689. y ont vaillamment combattu les assaillants.

- 2. J'accorde à tous ces Militaires un congé pour mérite exceptionnel de 4 jours.
- 3. Les Sdt repris au 1 b) ci-avant ont été nommés au grade de Cpl pour leur comportement exceptionnel.
- 4. Je félicite chaleureusement ces Militaires pour leur belle conduite. Ces exemples doivent être commentés au cours de théories". fin de citation.

La dernière opération suicide tentée par les Inyenzi est celle de NSHILI. Un important contingent de terroristes armés d'armes automatiques vient du Burundi et franchit la frontière Rwandaise. Il pénètre et occupe rapidement les régions de NSHILI et BUYENZI voisines de la forêt, en massacrant tout ce qui lui résiste et faisant prisonniers les autres. Ceux qui purent se sauver le firent et toute la région est abandonnée aux assaillants.

Les terroristes prennent donc tranquillement leurs positions, occupent les huttes abandonnées par les occupants et se ravitaillent en denrées de toutes sortes. Ils entreprennent de progresser vers l'intérieur du Pays, leur premier poste de commandement se trouvant sur la colline MUTUBUYE la plus haute colline de la région voisine de la forêt où campe le gros de leurs hommes, l'autre occupa les collines de RUHERU. Dans les débuts, ils ont à faire à un peloton du Camp de NSHILI avec un détachement de la Police Nationale qui font en fait un combat retardataire face à un ennemi de grande taille avant d'être renforcés par le peloton de Gitarama.

C'est le 20 novembre 1960 que débutent des combats engagés entre les terroristes Inyenzi et deux compagnies de la Garde Nationale arrivées à Nshili la veille pour renfort. La région sera reprise en moins de 3 jours et les Inyenzi pris sous un feu nourri seront réduits à merci tel que le racontait le Commandant de la 1ère Compagnie Centre d'Instruction et Commandant de l'Ecole des Sous-Officiers d'alors. Nous allons tout de suite ci-dessous nous promener avec sa Compagnie sur le champ de bataille rangée.

Les opérations démarrent à 6h30' à partir du Camp de NSHILI où les troupes avaient passé la nuit dans leurs véhicules respectifs. Elles avaient pour mission de détruire les masses des Inyenzi encrées dans le Secteur BUYENZI.

La 1ère Compagnie prend la direction du Bureau Communal de NSHILI. A 4 Km de ce bureau, la colonne est arrêtée par les habitants de l'endroit qui déclarent avoir vu des Inyenzi à ± 500 m à droite de la route et qu'ils venaient de tirer quelques coups de feu. Le Commandant de compagnie avec un Sous-Officier de l'E.S.O et un des civils qui avaient vu les ennemis partent en reconnaissance. Une vallée en V d'où montait une fumée blanche et d'où un coup de feu est entendu est reconnue, ainsi que les premières collines de Ruheru et l'emplacement de la Police Nationale au lieu dit de

Muwabakara. La zone est vite nettoyée par un peloton (E.S.O.) qui progresse rapidement brûlant les maisons trouvées dans la vallée. Une casserole fumante avec des pommes de terre non encore suffisamment cuites est trouvée sur les lieux. Une maison regorgeant de pommes de terre est incendiée. Le peloton continue la progression et atteint le bois de MUWABAKARA, emplacement de la Garde Nationale qui confirme l'occupation en force des collines Ruheru par les Inyenzi. Jusque là l'opération ne venait de durer que deux heures de temps pour la 1ère Compagnie.

La deuxième Compagnie partie de Remera devait progresser le long de la forêt vers le Nord en direction du gros des Inyenzi avec les mêmes prescriptions que la 1ère Compagnie, c'est-à-dire détruire toute résistance rencontrée et brûler systématiquement toute maison se trouvant sur la zone de progression.

La 1ère Compagnie que nous venons de laisser face aux collines de Ruheru devait aussitôt commencer l'assaut. Pendant que le Peloton mortier s'occupait à l'arrosage de la colline à deux sommets de Ruheru I, les troupes à pied engageaient au FAL, au LE, au MO 2 avec les FM des troupes isolées d'Inyenzi qui tiraient en rafales ininterrompues. En moins de deux heures de temps, le 1er sommet était occupé par la Garde Nationale avec seulement deux blessés dans ses rangs. Ce fut alors le tour du 2ème sommet qui sera atteint dans moins de 3 heures. Une rafale isolée d'Inyenzi tua sur le coup un soldat parmi le groupe qui ramenait vers les véhicules 4 blessés de la garde Nationale. Pendant que les unités s'occupaient de l'aménagement de leurs secteurs défensifs, une autre rafale tirée de l'ancien bureau communal au lieu dit KUWIGISURA laissera 4 militaires blessés.

Dans la suite, un groupe d'Inyenzi est vu fuyant très loin en direction de la rivière Giswi. Comme la nuit s'annonçait et que les rafales inyenzi continuaient à siffler par endroit et pour éviter d'être encerclée par les Inyenzi après avoir coupé le pont d'où devait venir tout le ravitaillement, la Compagnie décida de se replier et de s'installer avec son charroi dans le bois de MUWABAKARA jusqu'au matin. L'opération de repliement coûta ainsi 15 blessés et un tué dans les rangs de la Compagnie de Garde Nationale. La nuit se passa néanmoins sans incident, l'ennemi ayant été réduit au silence par un tir de MI.50.

Le lendemain RUHERU I abandonnée fut récupérée sans pertes ni blessés en 1 heure de temps malgré la résistance voisine de celle de la veille. La Compagnie s'attaqua aussitôt à l'occupation de RUHERU II et BUHERU III, d'abord par l'arrosage aux bombes 3 tandis que le MI.50 neutralisait un nid d'armes automatiques INYENZI installé dans deux maisons de l'ancien bureau communal de KUWIGISURA. Avant la tombée de la nuit une patrouille fut dépêchée par précaution sur RUHERU II qu'elle trouva déserte.

La deuxième nuit fut calme et le lendemain 22 novembre à 6h30', la 3ème offensive était entamée. La progression en 3 unités par MUWIGI-

SURA, RUHERU III et RUHERU II avec comme point de convergence la colline AKANYOVU, se fit relativement vite.

Le peloton mortier suivait la route avec le charroi, bombardant successivement RUHERU IV, MUNANIRA et AKANYOVU chaque fois avant l'occupation de ses positions par la troupe à pied. RUHERU IV occupée on y installa le MI.50 qui tint la colline de KURUTOTI pendant qu'un autre peloton progressait dans les bois de MUKABERE. A 16 heures, c'est dire après 9 heures et demie de combat engagé, la 1ère compagnie G.N. avait atteint AKANYOVU et MUTUBUYE, la plus haute colline de la région qui servait de poste de commandement des Inyenzi maintenant déserte, et dont un flanc avait servi de sépulture à une bonne quantité d'Inyenzi tués et aux habitants assassinés par les terroristes.

A l'issue des opérations, 6 cadavres Inyenzi ont été trouvés sur RUHERU II et RUHERU III. La Compagnie a récupéré un mortier Inyenzi avec un sachet de poudre, un fusil automatique à chargeur courbe, une lance-roquette avec une bombe dessus et sa cartouche de lancement. L'arme portait des inscriptions en anglais, la cartouche en russe.

Il reste à souligner que toute la série d'attaques enregistrées au Buge-sera, Butare, Bugarama, Bweyeye, Butama et Nyagatare avaient été conçues pour s'effectuer simultanément mais que par manque de coordination, de courage et de Chefs compétents, il se fit que les assaillants se retiraient chaque fois en débâcle complète qui comme ce cas de NSHILI était suivie le plus souvent par la vengeance de la colère populaire.

Le carnage ci-haut décrit prenait temporairement fin à partir des années 67. Nous disons temporairement, car quelques années plus tard, aux environs de la première moitié de 1973 était annoncée l'existence en Uganda d'un mouvement subversif contre la République Rwandaise et des entraînements des réfugiés du genre de fédâyins se poursuivaient en Libye.

Au cours de l'année 1975, des réunions de réfugiés rassemblaient à Kampala des grandes personnalités venues de toute part pour étudier les modalités de leur retour au Rwanda. Des entraînements étaient signalés sur le territoire Ugandais.

Le 25 août 1976, KIGELI rencontrait le Premier Ougandais pour se concerter sur la politique intérieure et extérieure de l'Uganda. Nous précisons que le même KIGELI comptait également à Kinshasa et à Bujumbura sur certains éléments alors influents. Il avait déjà entamé une grande campagne de recrutement et se préparait à l'armement et aux entraînements. Son but était de troubler le régime de la IIème République dans le seul intérêt de susciter l'aide étrangère, des sympathisants, en faisant annoncer par la presse internationale le "Front de Libération du Rwanda".

En 1977, il était signalé dans les milieux de Nairobi, sans que nécessairement le gouvernement y soit impliqué, que plusieurs jeunes Tutsi réfugiés embrassaient en masse la carrière militaire et se livraient à des entraînements militaires de tous genres.

Le va et vient, contacts divers et à tous les échelons du trio des grands Chefs Inyenzi SEBYEZA—MUDANDI—RUKKBA; les entraînements intensifs de KIGELI lui-même et des réfugiés sous le commandement de Chefs Militaires MUNZENZE et MUSONI à MUBENDE (Uganda), les voyages de MUDANDI en Tchécoslovaquie; tout cela augurait des intentions prévisibles de menace de paix, d'ordre et de sécurité pour la République Rwandaise.

CHAPITRE VI :

PROBLEMES HUTU-TUTSI ET APPROCHES DE SOLUTIONS

- Section 1. Le M.D.R. PARMEHUTU
et le problème Hutu-Tutsi
- Section 2. Le M.R.N.D.
et le problème Hutu-Tutsi

Section 1. Le M.D.R. PARMEHUTU
et le problème Hutu-Tutsi

1. Définition et Historique:

Par définition, le Parti du Mouvement de l'Emancipation Hutu était un parti racial. En septembre 1960 Monsieur Joseph HABYARIMANA GITERA le faisait déjà remarquer. Il reprochait à Monsieur KAYIBANDA Président de ce Parti et Premier Ministre du Gouvernement Provisoire, de ne pas avoir tenu compte des autres partis et d'avoir composé un Gouvernement à trop grande majorité Parmehutu.

Cependant, il importe de le souligner, le M.D.R. Parmehutu puisait son contenu dans le grand "Manifeste des Bahutu dès lors paru le 24 mars 1957. Il réclamait en effet l'émancipation intégrale des Bahutu longtemps écrasés par le seigneur tutsi appuyé par l'administration coloniale. Nous nous souviendrons qu'il avait été signé par neuf personnes dont Monsieur Grégoire KAYIBANDA et Joseph HABYARIMANA GITERA.

En juin de la même année, l'un de ces co-signataires, Monsieur Grégoire KAYIBANDA fondait, en s'inspirant certes du document vu plus haut, "le Mouvement Social Hutu" qui était cette fois-ci plus précis dans ces revendications. Il se voulait démocratique dans son fond et dans sa forme et réclamait avec insistance la démocratisation des institutions dans le but bien avoué de voir le Muhutu participer, à côté de son seigneur séculaire Mututsi, à la gestion du Pays.

A ce stade d'événements, le Mouvement de KAYIBANDA, quelque racial qu'il soit, réclamait, on s'en doutait bien, la justice sociale qui faisait défaut en défaveur de l'ethnie Hutu, pourtant majoritaire. C'est le début du combat ouvert contre les féodaux qui ne se laissèrent pas facilement faire et qui tentèrent à étouffer le nouveau-né avant qu'il n'ait l'âge de raison.

Ce dernier n'entendit pas en tout cas s'arrêter en cours du chemin. Le 9 octobre 1959 était créé, toujours par le même KAYIBANDA, le "Parti du Mouvement de l'Emancipation Hutu". Son Manifeste préconisait l'union dans l'égalité des races. Il insistait sur l'instauration d'une démocratie véritable dans ce Pays avant de briguer quoique ce soit, comme l'Indépendance immédiate réclamée par des féodo-monarchistes agonisants. Il dénonçait donc les abus de la domination tutsi et se déclarait prêt à relever les Bahutu qui en avaient si longtemps souffert.

Poursuivant la course au-delà des obstacles, le Parmehutu prenait la dénomination de "Mouvement Démocratique Républicain" le 8 mai 1960 et se déclarait officiellement comme tel le 6 juin suivant, à l'issue d'une assemblée extraordinaire tenue à Ruhengeri.

Il atteignait depuis lors sa pleine maturité et allait poursuivre avec hardiesse mais également avec énergie sa noble mission, celle d'abattre le régime féodo-monarchique d'abord, et le régime colonial ensuite, pour

réhabiliter la majorité dans ses droits. Il devenait ainsi révolutionnaire intransigeant et allait enregistrer des résultats spectaculaires dans cette noble lutte. Il ne tarda pas à éliminer un après l'autre les partis d'oppositions, tenant de la monarchie.

Il fut champion de l'Indépendance Nationale en faveur de la République Démocratique en particulier et en faveur des masses paysannes en général. Monsieur Grégoire KAYIBANDA, grand leader du M.D.R. Parmehutu devint sans conteste, le premier Président de la République Rwandaise, démocratique et indépendante.

Le pouvoir, de la majorité, longtemps opprimée par la minorité exploiteuse, voyait à jamais le jour dans les annales de ce Pays. La jeune République allait démarrer à la lumière des principes fondamentaux du "Mouvement Démocratique Républicain Parmehutu" à travers les embuscades que lui tendaient constamment ceux qui venaient d'être évincés, c'est dire les nostalgiques du régime féodo-monarchique naguère déchu.

2. Le M.D.R. Parmehutu face au Problème HUTU—TUTSI:

L'un des objectifs du M.D.R. Parmehutu à ce sujet était de "résoudre définitivement et pacifiquement le problème de la coexistence des différents groupes ethniques, raciaux et sociaux établis dans le Pays, dans tous les domaines du progrès administratif, politique, économique, social et culturel (1).

Le M.D.R. Parmehutu entendait également assurer une égalité de chance, de droit et de devoir à tous les citoyens du Rwanda sans aucune discrimination. Il condamnait toute forme de discrimination raciale sur le territoire national en particulier et en Afrique en général (2).

S'adressant aux fonctionnaires de l'Etat le 2 août 1960, le Président de la République d'alors Monsieur Grégoire KAYIBANDA, souhaita entre autre comme mot d'ordre politique sur toute l'étendue du Pays, que la paix triomphe sur la violence.

Par ailleurs il importe, et tant il est vrai, que tous ses objectifs en soi théoriques étaient souvent contredits à tout bout de champs et en définitive, tout paraissait être mobilisé dans le seul intérêt d'une ethnie, comme on peut s'en rendre compte dans les passages suivants. Il est dit notamment que le M.D.R. Parmehutu était le Parti de ceux qui sont mobilisés pour combattre d'une façon démocratique, l'injustice perpétrée contre Gahutu et tout le menu peuple dans leur propre pays par le pouvoir féodo-monarchique tutsi.

Il eut été peut-être possible de combattre le pouvoir tutsi sans léser le Mututsi lui-même, mais le fait de souligner et de mettre en parallèle les deux ethnies en opposant les deux pouvoirs, paraît certain que cette lutte

(1) KAYIBANDA G.: Statut du MDR PARMEHUTU, article 10 Manifeste n° 3

(2) Manifeste n° 4 du MDR PARMEHUTU

ne sera pas également heureuse pour les deux parties en présence.

Qu'il s'agisse cependant de lutter pour que l'injustice subie par Gahutu par le régime féodo-monarchique ne soit réinstaurée, cela se trouvait être légitime.

A l'issue d'un Congrès National qui s'était tenu à Gitarama le 7 juin 1969, les congressistes constataient donc avec une légitime satisfaction que les objectifs de leur Parti, le M.D.R. Parmehutu, tels que consignés dans les manifestes antérieurs avaient été atteints, le n° 1 étant de "combattre l'injustice par laquelle le régime féodo-monarchique et la caste tutsi avait opprimé le menu peuple, composé presque entièrement de Bahutu".

Le même Congrès constatait avec joie que le pouvoir Parmehutu venait de contribuer grandement au progrès du Pays sous toutes ses formes.

Certes le Parmehutu a contribué largement au progrès du Pays et surtout à l'émancipation de l'ethnie majoritaire longtemps opprimée par la minorité au pouvoir, mais un fait est certain, il n'a pas pu résoudre le problème de la coexistence pacifique de ces deux ethnies.

Le Régime féodo-monarchique avait fait du Rwanda le domaine privé du Mwami et l'apanage des grands féodaux, le reste des masses paysannes et Hutu en général croupissant dans la misère des serfs taillables et corvéables à merci.

"Nos rois ont conquis les pays des Bahutu en tuant leurs roitelets et ont ainsi asservi les Bahutu, comment maintenant ceux-ci peuvent-ils prétendre être nos frères"? Voilà la conception des féodaux lorsqu'il était question de résoudre le problème du régime foncier par l'acceptation de quelques concessions. Le pays devenait donc le domaine incontesté et incontestable du Mututsi.

Avec le M.D.R. Parmehutu, peut-être pas directement dans la pratique, mais du moins dans la conception, c'était le renversement des rôles. Le Rwanda revenait exclusivement à "Gahutu" à l'instar des temps immémoriaux où il gambadait presque seul sur ses terres, son prédécesseur le Mutwa, grand nomade sylvicole n'ayant jamais poussé son ambition jusqu'à lui entraver le mouvement.

Le Pouvoir condamnait par contre toute pratique divisionniste à base ethnique dans ce même pays qu'il n'entendait attribuer qu'au seul "GA-HUTU", ce qui constitue en soi un bon exemple de contradiction syllabique presque délibérée.

Mais si on considérait cela comme théorique, que se passait-il dans la réalité? L'article 9 du 3ème Manifeste-Programme stipulait que "le M.D.R. PARMEHUTU poursuivait son programme dans le respect des lois, de la tranquillité publique, de la personne humaine et de la famille".

Nous sommes en 1964 et certains éléments Tutsi de l'extérieur avaient dû et menaçaient encore la paix intérieure en troublant la tranquillité publique et en violant des personnes humaines.

Le Parmehutu qui "reconnaissait l'opposition constructive et qui entendait réprimer l'opposition destructive" avait dû réagir et réagissait effi-

cacement contre ces terroristes inyenzi, tueurs à gages, ainsi que contre leurs complices de l'intérieur.

Parfois même, également, le mal causé par ces aventuriers sanguinaires au préjudice des populations Hutu, pourtant paisibles, avait dû et allait continuer à provoquer la colère de ces dernières contre leurs concitoyens Tutsi, fussent-ils innocents.

Des fois même quelque Tutsi non encore déféodalisé attirait à lui sciemment, ou par inadvertance, le "mauvais oeil" de son collègue Hutu, serf hier mais désormais, on ne peut plus, en ses pleins droits.

Il est clair que sous cet angle de vue, quel qu'eût été la violence de la réaction du Parmehutu pour décourager l'ennemi, elle était quelque peu nécessaire et légitime.

Dans son Manifeste-Programme n° 3, le Parmehutu invitait les réfugiés à opter entre le retour pacifique dans leur Patrie ou leur installation dans le pays étranger de leur choix. Il encourageait le Gouvernement à poursuivre les négociations à l'échelle internationale pour le règlement pacifique du problème des réfugiés en général et des réfugiés Rwandais en particulier.

Si cela était écrit en lettre d'or dans ce Manifeste, aucune action politico-diplomatique d'envergure n'avait été menée dans les pays qui hébergeaient les terroristes, et elle ne le sera peut-être jamais! Les relations entre le Rwanda et ses voisins resteront ternes et négatives à ce sujet, à l'exception de la Tanzanie dans les dernières années; pour le reste, l'atmosphère était de temps en temps animée par la guerre des ondes et des papiers. L'ennemi en profitait pour acquérir de plus en plus de soutien moral et matériel et le lendemain plus outillé et plus entraîné, il recommençait de nouveau ses attaques et ses tueries envenimant de plus en plus la coexistence Muhutu-Mututsi dans le Pays.

Qu'à ce stade des choses le Parmehutu eusse encore quelque raison, il n'en aura certainement pas de très fondée pour expliquer la tolérance et le cautionnement des violences de février-mars 1973 encore fraîches dans nos mémoires.

Nous nous souviendrons qu'elles débutèrent dans les écoles sises à quelques mètres du premier leader du Parti au pouvoir pour atteindre tous les établissements du Pays et enfin déferler jusque dans les campagnes sans que personne ne fut gêné du mal qu'elles causaient.

Le Manifeste-Programme n° 4 en vigueur, interdisait pourtant formellement à l'étudiant de se livrer à toute manifestation de nature à provoquer le désordre au sein des établissements ou sur le territoire national. Or l'étudiant a fait plus que manifester, il a organisé et commis des actes de violence. Il est arrivé jusqu'à s'en prendre à des vies humaines, cela même à l'extérieur de l'établissement au vu et au su des responsables de la Nation et il est resté impuni.

L'ethnie Tutsi était principalement visée. Elle avait à payer peut-être la facture des injustices qu'elle avait commises au préjudice du Muhutu qui s'en vengeait et pour lequel le dévouement pratique du M.D.R. Parmehutu

envers sa cause constituait l'essence. Il faut pourtant convenir, que cette vengeance mal à propos, n'était pas la meilleure façon de régler et surtout pas pacifiquement, "le problème de la coexistence" de ces deux ethnies, qui était l'un des premiers objectifs du M.D.R. Parmehutu. Le Manifeste n° 3 précisait en effet que le Parti "condamnait toute violence d'où qu'elle pouvait venir et invitait l'administration à sévir comme il se devait contre quiconque se rendrait coupable des actes de violence".

La politique de division n'a pas toujours été dirigée en faveur du Hutu. On a vu le népotisme et le favoritisme augmenter de plus en plus en intensité et désorganiser les "Parmehutu" eux-mêmes, pour aboutir au régionalisme intransigeant en faveur de quelque individus forts d'intrigues.

C'est cette situation d'injustice et de désintégration sociales qui a fait dire au Victorieux du Cinq Juillet 1973 ce qui suit: "Plutôt que de se consacrer à l'affermissement des nouvelles formes de vie nées de la victoire du Peuple Rwandais sur ses oppresseurs, une partie des nouveaux gouvernants s'emparent de cette victoire et oublient les objectifs de la Révolution".

De toute façon en dehors de cet essoufflement politique qui a abouti à l'égoïsme pour ceux qui ont su exploiter la situation au détriment des intérêts du peuple en général, le M.D.R. Parmehutu en tant que champion de l'Indépendance en faveur du menu peuple, n'a été que positif. Il a pu montrer au monde et à tous les superstitieux racistes et égoïstes fanatiques du fameux pouvoir qui ne tenait uniquement qu'à l'origine:

- que le Muhutu n'était pas seulement ce bon paysan indolent taillable et corvéable à merci;
- qu'il pouvait lui aussi faire des études et être bon administrateur à l'instar de celui auquel on avait toujours prêté le génie inné dans ces matières;
- que le Mututsi pouvait bien se servir de ce même génie pour se nourrir des fruits de la terre à sa propre sueur;
- bref que ces hommes concitoyens pouvaient se compléter efficacement dans une série de domaines pour l'intérêt du Pays sans que l'un prétende être supérieur à l'autre par le simple critère de son origine.

Le M.D.R. Parmehutu a donc ainsi, et sans conteste, participé grandement à l'éveil et à l'émancipation du peuple Rwandais, avant qu'il ne soit détourné de cet objectif par certains politicards qui commençaient à se complaire en divisions.

LA PREMIERE REPUBLIQUE OU QUINZE ANS D'EFFORT DE DEVELOPPEMENT

Nous avons décrit les énergies déployées par les Tutsi pour reconquérir le Pouvoir au Rwanda. Ces efforts ont été, évidemment, néfastes au Pays, contrariant les efforts de développement et causant la mort de multiples innocents. Nonobstant, la première République est parvenue à garantir la sécurité du Pays dans ses frontières et assurer, dans ses débuts, la paix au Peuple Rwandais, car la paix et l'unité seront menacées au cours des dernières années.

Notre grande Révolution de 1959 marqua le vrai début d'un effort réellement démocratique, c'est-à-dire voulu directement par l'ensemble du peuple, pour le développement de notre Pays.

Pour que cet effort réussisse, il fallait, en tout premier lieu, adapter le mieux possible l'organisation et le mécanisme de nos institutions démocratiques, les faire bien comprendre et pratiquer par chacun des autorités locales et par le peuple lui-même.

Cette éducation à la démocratie a été le premier et le plus grand effort du Rwanda indépendant.

L'organisation de nos institutions démocratique fut définie le 24 novembre 1962 dans notre loi constitutionnelle. Les compétences des différentes autorités nationales et locales et la mécanique de leur fonctionnement y furent détaillés. Comme il se doit en démocratie, les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire furent séparés. Pour assurer au pays un pouvoir fort, il fut prévu que le Président de la République serait en même temps le Chef du Gouvernement. Ce système constitutionnel se compléta sur le plan privé par la prédominance du M.D.R. Parmehutu, comme un Parti unique.

Cette organisation a fonctionné longtemps avec succès, et d'énormes progrès ont été réalisés dans l'assimilation de la démocratie au niveau des populations.

Toutefois, il se fait que cette organisation et sa mise en application ont comporté des défauts suffisamment importants pour permettre la crise que notre Pays a finalement connue en 1973.

Un premier défaut semble avoir été la prédominance du politique sur le technique, en particulier au niveau de l'autorité communale. Cet échelon, décentralisé de l'Extérieur, fut, de ce fait, non seulement vidé de toute efficacité pour le développement local, mais il fut de plus entraîné dans les manoeuvres électorales de l'échelon législatif.

Un second défaut semble avoir été l'absence, ou du moins l'insuffisance, de réglementation des méthodes pouvant être pratiquées par les candidats dans leurs campagnes électorales. Celles-ci purent ainsi trop souvent se transformer en affrontements personnels dont les cicatrices ne s'effaçaient que difficilement.

Un troisième défaut semble avoir été le contenu insuffisant des tâches confiées aux Députés. Ceux-ci n'avaient en fait pas reçu un programme dé-

taillé et substantiel de tâches non politiques à remplir pour contribuer au mieux-être et au progrès des populations.

Un quatrième défaut semble avoir été l'insuffisance des moyens mis en oeuvre pour l'information populaire systématique. La démocratie a infiniment plus de chance de réussir si le peuple est continuellement et objectivement informé et à même de juger les responsables publics.

Au cours des années précédentes, on a essayé de remédier à certains de ces défauts. Ainsi, a-t-on voulu améliorer l'efficacité des Bourgmestres en exigeant des candidats un minimum de formation, et en prévoyant leur nomination en fonction de leurs capacités réelles d'animateurs de développement. De même, on a essayé, en 1966, de détourner les responsables politiques et les membres du M.D.R. des préoccupations trop politiques en leur confiant des responsabilités d'études techniques. Mais ces efforts louables ne purent suppléer aux défauts constatés.

Un élément extérieur devait, de toutes façons, venir aggraver ces défauts. Il nous faut en dire un mot car il s'agit d'un mal plus profond et plus durables: à savoir l'action des adversaires de notre Révolution démocratique.

Ces adversaires, nous les avons rencontrés dès le lendemain de notre victoire. C'étaient alors les terroristes "Inyenzi". Nos Forces Armées leur ont fait subir une série de défaites, qui ont peu à peu épuisé leurs forces, tant et si bien qu'ils eurent finalement, en 1966, les reins brisés. Jusqu'alors, la lutte contre ce danger commun fit prévoir l'unité des leaders démocrates sur toutes rivalités personnelles éventuelles.

Mais à partir de 1966, les adversaires de notre Révolution abandonnèrent l'action armée. Ils adoptèrent une action moins visible: celle des faux bruits, du sabotage et de l'encouragement à toutes les rivalités, à toutes les ambitions, et à toutes les divisions.

Ayant disparu comme adversaires visibles, ils étaient devenus deux fois plus dangereux. Et leur but principal fut finalement la division des régions: ce but avait été le leur dès avant 1959. Chacun doit s'en souvenir.

Le Chef de l'Etat, grand leader démocrate, était animé d'une volonté de fer. Son épuisement fit cependant qu'à la fin, l'intrigue de la division faillit triompher.

Ayant créé la méfiance et la crainte entre les frères des régions qui avaient été les plus étroitement unies pour réussir la grande Révolution de 1959, cette intrigue réussit à provoquer des mesures trop nerveuses, irréfléchies, précipitées, qui amenèrent des énergies à se consumer inutilement par et des profiteurs à s'en servir.

Heureusement, le Haut-Commandement des Forces Armées se trouva en position de sauver la situation. Acculé à intervenir sur le plan civil, il se constitua en Comité pour la Paix et l'Unité Nationale, et prit le pouvoir le 5 juillet 1973. La Présidence de la République fut confiée au Général-Major HBYARIMANA Juvénal. Toutes les activités politiques furent suspendues.

Pour marquer leur volonté de prendre la Relève, et de poursuivre l'oeuvre de développement national avec des forces neuves et une organisation

institutionnelle corrigée, les nouvelles autorités désignèrent les temps nouveaux comme ceux de la "Deuxième République".

Cette Relève est donc une continuation, assortie de certaines importances corrections au gouvernement. La IIème République est comme dépositaire des acquis de la grande Révolution de 1959. Elle a sauvé l'unité et la paix nationale, et sa volonté est de recréer par tous les moyens l'étroite fraternité révolutionnaire inter-régionale un instant troublée par des adversaires trop subtils. La plus grande vigilance est demandée à tout démocrate sincère pour que les manoeuvres des adversaires de la démocratie ne puissent plus aboutir à diviser les frères de la Révolution. Parmi ces manoeuvres, certaines nous son connues (celles qui réussirent dès les temps anciens, et celles qui réussirent plus récemment). D'autres nous sont encore cachées, mais elles ne pourront pas échapper à notre vigilance. Cette vigilance pour la fraternité, contre les saboteurs, sera donc un critère de civisme comme par le passé.

Parmi les réformes d'organisation que notre IIème République a décidé d'entreprendre, plusieurs méritent ici soulignées:

- La réforme des Communes: celles-ci deviendront un échelon exécutif efficace au service du développement local. En collaboration avec leurs conseils représentatifs, les Bourgmestres devront poursuivre un programme de progrès précis, avec l'équipe du personnel technique affecté à cet échelon, et avec les habitants et notamment les jeunes, mobilisés de grand coeur pour le développement de leur collectivité locale. L'on peut espérer que chaque citoyen verra ainsi son sort s'améliorer concrètement.
- La correction de nos institutions démocratiques en fonction des expériences vécues: La mécanique de ces institutions sera revue avec le plus grand soin de façon à empêcher si possible la réapparition des tendances à la division qui les ont rendues vulnérables aux intrigues de leurs adversaires. Les responsabilités de chaque institution pour le développement seront notamment détaillées et augmentées de façon à assurer la primauté absolue du technique sur le politique.
- Un renouveau total de l'information populaire: il ne s'agira pas de troubler les gens en leur jetant les nouvelles sans explications ni commentaires. Au contraire, il faudra que toutes questions pouvant se poser aux citoyens reçoivent réponse complète, nuancée et objective par les organes d'information officielle. Il s'agira d'informer droitement et complètement sur les problèmes concrets se posant au pays. C'est un style directe et moderne que Son Excellence le Président HABYARI-MANA a voulu donner à la IIème République. Ainsi naîtra entre tous les citoyens l'esprit de solidarité et la volonté commune du progrès qui sont la base indispensable d'une oeuvre grandiose et difficile.

Effort vers une coopération internationale toujours plus large :

Depuis le 5 Juillet, nous avons voulu appliquer le principe moderne de

la fraternité et de la coopération démocratique dans notre politique intérieure.

Quant à notre politique extérieure, nous avons voulu en faire aussi une politique de coopération. Membre de l'ONU depuis 1962, membre co-fondateur de l'OUA en 1964, le Rwanda est aussi devenu membre de l'UAM-OCAM dès 1963.

Simultanément nous avons voulu créer des relations amicales avec de très nombreux Etats. Nous avons obtenu une aide très précieuse de plusieurs d'entre-eux: aide indispensable à notre développement. La IIème République a fait un effort particulier pour lier une amitié encore plus solide avec ces Etats, et d'abord avec les voisins immédiats. Elle a voulu ainsi repartir sur de nouvelles bases, lorsque dans le passé les relations avec l'un ou l'autre de ces pays avaient connu des périodes de défiance ou de mésentente.

La IIème République a opté pour une participation plus démonstrative aux rencontres africaines et internationales, et pour l'élargissement de nos relations notamment avec les Etats du Maghreb. La fin du conflit israélo-arabe, comme celle du conflit vietnamien, sont en effet des conditions importantes du progrès international. Elle permettra aux grandes puissances d'orienter davantage leurs efforts vers l'aide au développement des pays défavorisés. Par ailleurs, notre participation à la lutte pour la décolonisation et pour la mutation des régimes ségrégationnistes subsistant sur notre Continent a été grandement augmentée et concrétisée.

Cette action pour une société mondiale plus démocratique doit porter aujourd'hui non seulement sur le plan politique, mais tout aussi intensivement sur le plan économique. Notre pays, plus vigoureusement que tout autre, car plus désavantagé à plusieurs points de vue, doit obtenir à tout prix une aide pour réaliser son industrialisation. Seule celle-ci lui permettra de trouver dans l'avenir un équilibre au sein de l'économie régionale et mondiale.

Effort vers un enseignement plus adapté et plus efficace :

Un très grand effort a été entrepris, depuis notre Révolution, pour l'éducation des masses populaires et de leurs enfants, auparavant systématiquement délaissés et frustrés.

L'on s'est efforcé tout d'abord d'étendre au maximum possible d'enfants l'enseignement primaire. Dès 1961-1962, on a organisé la "double vacation": chaque moniteur et monitrice enseignant donc à deux classes, l'une le matin, et l'autre l'après-midi. Cette année-là, l'enseignement primaire fut donné à 217.000 élèves au lieu de 160.000 l'année précédente. En 1970, ce nombre s'est élevé jusqu'à plus de 409.000 élèves, dont 57% de garçons et 43 de filles.

Cet effort énorme pour le bien du peuple, commencé dès le lendemain de notre Révolution et poursuivi jusqu'à ce jour, a coûté très cher, et il a fallu pour cela supporter de grandes peines. Pour leur part, les moniteurs et

les monitrices ont accepté de grand coeur une considérable surcharge de travail. Or ils étaient trop peu nombreux. Plusieurs n'avaient pas une formation suffisante. Le matériel de classe était, et est encore souvent, d'une très grande pauvreté.

Pour soutenir cet effort, de nombreux nouveaux moniteurs et monitrices ont été formés. Une revue pédagogique a été créée, et des inspecteurs et inspectrices ont été mis en place.

Par ailleurs, pour compléter l'éducation des enfants n'allant pas au secondaire, plusieurs mesures ont été prises. Une année complémentaire familiale pour les filles a été organisée dès 1962. En 1964, un service civique de la jeunesse a été créé et s'est peu à peu développé: il compte actuellement un camp central à Kanombe, 9 camps préfectoraux, et deux centres spécialisés (l'un pour une formation agricole et l'autre pour la rééducation de jeunes délinquants). En 1965, une formule intéressante d'enseignement audio-visuel a été adoptée à Gitarama, et en 1970 enfin, des centres-pilotes d'enseignement rural et artisanal (CERAR) ont été lancés.

Malgré ce très bel effort, les programmes eux-mêmes de l'enseignement primaire sont restés jusqu'à présent mal adaptés aux besoins profonds du Pays, c'est-à-dire à nos besoins pratiques dans la vie et le travail quotidien. Une grande réforme des programmes était indispensable, et a été mise à l'étude en 1974.

Quant à l'enseignement secondaire, il a été lui aussi fortement développé. Le nombre des établissements secondaires est passé de 24 en 1964 à 63 en 1972.

Enfin, l'enseignement supérieur a énormément progressé lui aussi. Dès 1960, une école supérieure chargée de former le cadre de nos Officiers a ouvert ses portes à Kigali; elle s'est transformée en 1973 en Ecole Supérieure Militaire. En 1963, notre Pays a créé sa propre Université Nationale à Butare, avec une Faculté des Sciences. Puis en 1966 a été créé l'Institut Pédagogique National à Butare, en 1969 l'Ecole Supérieure des Sciences Infirmières, et en 1971 l'Ecole Technique Féminine Supérieure à Save...

Pour assurer la formation générale des masses populaires, un grand effort a été poursuivi également: formation à la démocratie... formation et animation agricole et d'élevage, formation et animation sociale et familiale... Ainsi, on a créé un centre social principal par Préfecture, 40 centres de secteur, et 375 centres communaux. Une quarantaine de centres d'alphabétisation pour adultes ont aussi été créés. Un grand effort sera entrepris pour que tout le personnel payé pour ces diverses tâches de formation et d'animation au niveau des Communes soit mieux coordonné, mieux encadré et devienne ainsi plus efficace.

Enfin, un certain effort de formation populaire a été organisé aussi au niveau de notre Radio nationale et de nos journaux en Kinyarwanda. Mais, comme nous l'avons déjà dit, un énorme effort est encore à faire en ce domaine, car la démocratie moderne exige absolument une bonne formation et une bonne information de la masse du peuple.

Effort vers l'amélioration de nos transports et communications :

L'histoire nous montre qu'un pays progresse s'il est un lieu de rencontres humaines, un carrefour d'idées. Il progresse ainsi à la fois grâce à ses propres initiatives et grâce à celles de tous les autres pays. Si par contre il s'enfonçait dans l'isolement, il dépérirait inévitablement et prendrait du retard sur les autres.

La démocratie, la coopération internationale, l'information, l'enseignement sont les premiers moyens d'assurer cette rencontre des hommes et des idées. Nous en avons déjà parlé. Un autre moyen, tout aussi essentiel, est l'infrastructure des transports et des communications.

Nous devons améliorer nos routes. Le Rwanda doit devenir un carrefour routier africain; et Kigali, le centre de ce carrefour. Pour cela, nous voulons améliorer et asphaltier les 4 ou 5 routes principales reliant: Kigali à l'Uganda (par Byumba et Gatuna), au Zaïre par Ruhengeri-Gisenyi et Cyangugu), au Burundi (par Gitarama, Butare et par Cyangugu) et à la Tanzanie (par Kibungo-Rusumo). Autour de ces routes axiales qui partent de Kigali et se prolongent chez nos voisins, nous devons améliorer les routes et les ponts reliant entre elles toutes les régions du Pays, toutes les Communes, toutes les collines et les vallées.

Sur toutes ces routes nous voulons améliorer les transports: transports des marchandises par camion, transports des personnes par les autobus réguliers et par les moyens privés (voitures et bicyclettes)... Depuis 1962 et surtout 1965, nous avons créé des lignes régulières d'autobus entre les 4 coins du pays. Ces lignes doivent être améliorées sans cesse, car elles ont permis de grands progrès: grâce aux nombreux voyages, nos concitoyens se connaissent mieux et peuvent imiter ce qu'ils ont vu de bien ailleurs que chez eux.

Autres moyens de communications entre les Hommes: le service postal, les téléphones et les télégraphes. Nous devons viser à ce que les lettres et petits colis soient distribués plus vite et plus sûrement jusqu'à chacune de nos Communes et de nos collines. Pour les téléphones et les télégraphes, nous avons fait déjà de très grands progrès. Depuis 1965, nous avons installé de nombreux téléphones automatiques dans nos villes. Ils permettent aux Administrations et aux particuliers de travailler infiniment plus vite et plus efficacement que jadis. Nos villes sont aussi reliées entre elles et avec l'étranger par des équipements modernes. Certaines Communes intéressées pourront étudier la possibilité de se raccorder un réseau téléphonique central en unissant leurs moyens en finances et en travail.

Un autre moyen encore pour faciliter les rencontres humaines est l'aviation civile. Nous avons réalisé de grands progrès. Notre aéroport national a été aménagé pour les avions DC 7 en 1965, puis pour les Boeing 707 en 1968. Des lignes régulières ont été établies vers le Zaïre, les 3 pays de l'Afrique de l'Est, le Burundi, l'Ethiopie..., vers la Belgique, la France, et par l'intermédiaire de tous ces pays vers le reste du monde.

LA DECOUVERTE DE KALINGA

D'autres moyens de communications humaines sont encore la Radio, la presse écrite, les livres... en provenance de notre propre Pays et l'extérieur. Depuis 1965, nous avons un émetteur de radio national assez fort pour se faire entendre dans tout le pays et dans toute l'Afrique. Nous avons aussi des appareils à transistors à bon marché, dont un bon nombre (les appareils MERA) sont construits au Rwanda. Il nous faut encore fournir un effort pour atteindre un plus grand nombre d'auditeurs Rwandais.

La Ville de Kigali est le carrefour de tous ces moyens de communications et de transports. Elle a déjà considérablement agrandie et est devenue mieux équipée pendant ces dernières années.

Dans chacune de nos Préfectures, le chef-lieu doit jouer un rôle de carrefour analogue, et dans chacune de nos Communes, un centre important devra être créé de même. Ces centres pourront être progressivement équipés, alors qu'il est impossible d'équiper toutes les campagnes. Les citoyens devront pouvoir y trouver les meilleurs services communs: une administration et une police communales rapides et honnêtes; des conseillers agricoles, vétérinaires, sociaux et médicaux consciencieux; des écoles, une paroisse ou succursale, des Coopératives et des commerçants, des artisans associés ou individuels, etc... Dans ces centres, les services communs pourront être équipés ensemble: carrefours de routes, postes, téléphone, adduction d'eau, électricité... là est l'avenir. En effet, si nous n'organisons pas ces centres, nos campagnes pourront-elles progresser? La création de Communes très actives et efficaces est donc, redisons-le une fois encore, l'un des objectifs essentiels de notre IIème République.

Effort vers une agriculture plus productive :

Comme nous le savons tous, beaucoup de nos concitoyens n'ont pas assez à manger. Nous savons aussi que notre population est chaque année de plus en plus nombreuse. Pour nourrir les bouches supplémentaires, il faut faire tout notre possible pour augmenter notre production de vivres agricoles d'au moins 5% par an.

Après notre Révolution de 1959 une première mesure avait été prise pour atteindre ce but. Les très grands domaines de pâturages jusqu'alors réservés par les anciennes autorités politiques et par les grands éleveurs de bétail Tutsi, de même que les domaines d'Ubukonde non exploités et certaines terres abandonnées par les Réfugiés, avaient été mis à la disposition des Communes et partiellement distribuées. Sur certaines de ces terres, de vastes Paysannats ont été aménagés: au Mayaga, au Bugesera, au Cyanya et dans la région de Rusumo... plus de 25.000 familles ont pu y recevoir, chacune, une terre d'environ 2 hectares.

Une deuxième mesure entreprise et à laquelle nous continuons à travailler est le drainage de nombreux grands et petits marais envahis de papyrus. Déjà depuis 1962, des centaines et centaines d'hectares ont pu être récupérés pour les cultures, dans plusieurs grandes vallées: celles de la Muhindi, de la Nyabugogo, de la Pfunda, etc...

OU LA FIN D'UN MYTHE

De nombreux autres marais, plus petits, ont été aménagés aussi. Mais beaucoup reste à faire. D'immenses marais restent à récupérer : 10.000 hectares dans la vallée du Nil-Nyabarongo, 4.000 dans le marais du Rugezi, et des milliers d'autres dans la vallée de l'Akanyaru, dans celle du Nil-Akagera, etc... Ce seront de grands projets à réaliser dans les années qui viennent.

Une troisième mesure entreprise pour augmenter notre production de vivres agricoles est la multiplication et la vente de semence et de plants sélectionnés. Dans chaque Préfecture, nous avons créé déjà un centre de multiplication. Des centres de vente sont actuellement créés dans chacune de nos Communes. Entre 1966 et 1973, 820.000 kgs de semences pour arbres fruitiers ont été vendus à travers le pays. Or l'emploi de semences sélectionnées permet d'augmenter sa récolte de plus de 25%. En même temps, nous encourageons spécialement certaines cultures: le soja, qui peut pousser partout et qui est un des aliments les plus nourrissants du monde...; les arachides, qui donnent une huile excellente dont le pays a le plus grand besoin...; le riz, très nourrissant aussi et qui permet de varier un peu nos aliments...; la canne à sucre, qui nous permet de produire du sucre sur place au lieu de l'acheter totalement à l'étranger...; les cultures maraichères qui améliorent notre alimentation, mais qui peuvent aussi être vendues à l'étranger...; le manioc enfin, qui est une réserve indispensable pour le cas de disette. Plusieurs agriculteurs avaient cessé de s'y intéresser vers 1963, mais l'on a depuis lors recommencé à le cultiver presque autant qu'avant par grande prudence: c'est une sécurité indispensable pour chaque famille.

Une quatrième mesure pour augmenter notre production agricole est évidemment l'amélioration des champs par le fumier du bétail. Pour l'agriculture, le fumier, c'est de l'or. Il faudra s'efforcer d'en obtenir toujours davantage, en mettant le bétail en étable sur du pailis. Il faudra aussi recourir autant que possible à d'autres sortes d'engrais: tourbe, cendrées volcaniques, amendement calcaire, engrais azotés, etc...

Une cinquième mesure à prendre d'urgence, est de protéger nos champs et nos pâturages contre l'érosion. Chacun a pu voir comment les grosses pluies, en s'écoulant sur les pentes des collines, emportent chaque fois de nouvelles quantités de bonne terre de nos champs. Cette terre qui nourrit notre pays, qui est la force et la vie même de nos familles, s'écoule vers les vallées et les rivières, où elle est définitivement perdue. Celui qui a une famille ne peut accepter de lui laisser seulement des cailloux stériles et une pauvre terre épuisée... Ce serait accepter l'extinction de sa propre race. Laisser sa terre se perdre, c'est laisser couler son sang jusqu'à ce que la mort survienne. Nous devons donc, tous ensemble et individuellement, nous mettre au travail pour que, chaque année, au moins 36.000 hectares soient convenablement protégés contre l'érosion.

Une autre mesure encore pourra être entreprise dans la mesure du possible; c'est l'utilisation de l'eau de nos grandes rivières et de nos lacs pour régulariser l'irrigation de nos champs sur les hautes terres, en période de pluies insuffisantes.

Une autre mesure, qui sera très bientôt entreprise, est la création de hangars ou de silos dans tout le pays pour conserver des surplus de vivres agricoles achetés lors des récoltes et qui sont revendus au moment où les réserves familiales commencent à diminuer. Actuellement, n'ayant pas de greniers modernes, nos agriculteurs voient leurs réserves mangées par les rats et les insectes parfois jusqu'à 30%.

Une autre mesure enfin devra être envisagée comme elle le fut autrefois: l'émigration de paysans qui n'ont plus assez de terres pour vivre, et qui voudraient s'installer si possible dans les Paysannats organisés sur les vastes terres inoccupées de certains pays voisins.

A côté des efforts en cours pour augmenter nos récoltes, notre pays a fort encouragé l'amélioration des productions d'élevage. Apportant à l'agriculteur le fumier indispensable pour ses terres, le bétail nous fournit en outre le lait, le beurre, la viande et les peaux qui sont de grandes ressources. Pour améliorer le bétail, des centres de saillie ont été multipliés, de même que des dispensaires vétérinaires, et de nombreux dipping-tanks. Ces derniers sont une contribution essentielle pour l'amélioration du bétail, car les bêtes améliorées par des croisements avec des races plus productives sont plus sensibles que le bétail ordinaire aux maladies véhiculées par les tiques, qu'il importe d'éliminer au maximum.

Enfin, la laiterie de Nyabisindu a été agrandie et remise en marche. Un abattoir moderne et une tannerie-pilote, après de longs et regrettables retards, sont actuellement accélérés vigoureusement et seront incessamment achevés. De grands Paysannats d'élevage sont aussi en cours de création dans la région du Mutara. Nous espérons tirer des profits substantiels, dans les prochaines années, des industries et des artisanats utilisant les cuirs de vaches, les peaux de chèvres, de moutons, de porcs, et accessoirement des animaux sauvages.

Les petits élevages (volailles, lapins, abeilles...) ont été et devront encore être améliorés et étendus. La pêche devra être développée, notamment sur les grands lacs très poissonneux du Migongo.

Enfin, à côté des efforts entrepris pour nos productions agricoles et d'élevage, certains reboisements locaux ont été réalisés. Mais là, un très grand effort reste à faire et sera fait. Nous devenons chaque année plus nombreux, alors que nos réserves de bois diminuent chaque année aussi: or il en faut chaque jour pour cuire les aliments, il en faut pour construire les habitations, pour cuire les briques et les tuiles, pour fabriquer les meubles, pour dresser les clôtures...

Grâce aux pépinières, nous pourrions avec peu d'efforts, réaliser de très grands reboisements sur des collines qui ne peuvent rien produire d'autres. Il faudra que l'on se groupe, entre habitants d'une Commune ou d'une colline, et que l'on demande l'aide de l'agronome compétent. Grâce à ce travail de plantation fait tous ensemble, nos familles auront du bois en abondance et à bon marché.

Nous devons également penser à nous constituer des provisions pour des mauvais jours.

L'époque de notre histoire nationale qui a été clôturée par la Révolution Démocratique de novembre 1959 porte très fort les carences de la politique économique exercée par l'Autorité de Tutelle exerçant son pouvoir par le canal des structures politiques existantes, Mwami, Chefs et Sous-Chefs. Cette méthode d'administration indirecte allait consolider sur quasi toute l'étendue du territoire national, la structure féodale du pouvoir. La féodalité étant incompatible avec les exigences d'un progrès économique accessible à tout le monde, et minée par la propagation rapide des idées philosophiques contenues dans le message chrétien, ce régime était pourtant voué à un échec certain. Mais il n'en reste pas moins que pendant des décennies la féodalité a constitué le cadre de l'organisation sociale, et a déterminé par là l'évolution économique, également celle promulguée par le colonisateur européen.

Les conditions climatiques très variables, la technologie rudimentaire, l'insuffisance de voies de communications avec l'extérieur, et l'absence de moyens de transports adéquats ont, de leur côté, constitué des handicaps sérieux et tenaces, pour accélérer la croissance économique. Il faut se rappeler les famines de 1929 et de 1943, pour se rendre compte de la situation économique très précaire caractérisant cette époque, où l'on trouvait que déjà le Rwanda était "surpeuplé" alors que la population n'atteignait que le tiers de son nombre actuel.

Devant ces catastrophes humaines des réactions vigoureuses ont vu le jour. Des méthodes de culture furent imposées dans le domaine vivrier; spécialement les emblavures de patates et de manioc furent sévèrement contrôlées, l'expérience ayant démontré que les famines résultaient de disettes successives dues aux déficiences pluvielles répétées. Il fallait donc introduire absolument des spéculations agricoles constituant une réserve de nourriture en terre, et résistantes à la sécheresse.

En plus de cela, dès que le budget de l'Etat le promit après la deuxième Guerre Mondiale, une série de hangars de stockages fut construite pour assurer un stock permanent de quelques 5.000 tonnes de vivres, graduellement constitué et financé par le Gouvernement au moyen des impôts prélevés à cet effet. A un niveau plus audacieux on s'est attaché à vouloir changer le mode ou tout au moins empêcher la désertification du pays en modifiant le régime des pluies, et en même temps le bilan hydrologique. A cet effet, dès le début des années 30, il fut créé la réserve forestière de la Crête Congo-Nil couvrant 120.000 hectares, et en même temps un programme de boisement fut démarré à travers tout le pays; réalisant en 25 ans plus de 30.000 hectares de plantation.

La création des boisements a également permis de fournir la population en bois de construction et de chauffage. Dans le même ordre d'idée de la protection et de la conservation du potentiel agricole, un vaste programme de lutte anti-érosive avait été imposée aux populations depuis la fin des années 30; et en un quart de siècle plus de 300.000 hectares de terres ont pu être pourvus de haies anti-érosives et de fossés.

LA DECOUVERTE DE KALINGA

Mais le relèvement du niveau de vie des paysans ne pouvait pas se limiter à garantir uniquement la survie dans un système d'auto-subsistance. La population avait besoin de vêtements, d'outils et d'ustensiles qu'on ne pouvait introduire qu'à condition de pouvoir mettre en ses mains un pouvoir d'achat. Pour y arriver il fallait introduire des cultures monnayables. Le choix fut porté sur la culture du café arabica, introduite à titre d'essais par les premiers Pères Blancs à Mibilizi. En 1932, le Rwanda produisait environ 50 tonnes de café parche; mais à partir de cette même année le café fut imposé dans toutes les régions du pays propices à la culture, et un quart de siècle plus tard cette culture constituait déjà une épine dorsale du secteur moderne de l'économie nationale avec une production dépassant 14.000 tonnes. En 25 ans il a été planté plus de 30 millions de caféiers. Cet effort national remarquable n'aurait pas été possible sans la mise sur pied d'un organisme spécialisé sous le sigle OCIRU, chargé de promouvoir la culture et la commercialisation du café arabica, notamment en stimulant et en améliorant la production, l'usinage et le conditionnement du produit. Il fut également créé depuis 1946 un fonds de réserve, dit fonds d'Egalisation, qui a contribué efficacement à régulariser le prix d'achat au producteur.

Pour combler le plus rapidement possible l'énorme déficit de connaissances scientifiques et techniques dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage de notre pays, qui à l'époque voyait oeuvrer plus de 97% de sa population active dans ces secteurs, des stations de recherche scientifique appliquée furent érigées à Rubona (dès 1930), à Songa, à Rwerere et à Karama. Sur le plan d'enseignement une section agricole fut ouverte en 1938 au Groupe Scolaire de Butare, pour la formation d'un cadre de techniciens agricoles.

Simultanément à l'entreprise des grandes actions de développement agricole décrites ci-dessus, la réflexion sur la modernisation du milieu rural, et sur la consolidation des progrès acquis, s'accroissait de plus en plus. Un vaste programme de santé animale, des études hydrologiques, les paysannats, l'introduction du thé, des nouveaux programmes pyrèthre, blé, soja, orge et coton, la pisciculture, l'apiculture, etc... venaient d'être mis sur pied, quand, hâtée par les premières lueurs de l'Indépendance nationale, la Révolution Démocratique a mis le feu à l'établissement féodal devenu irrémédiablement caduc.

Dans le domaine des infrastructures, le réseau des voies carrossables, le plus dense de toute l'Afrique Centrale, a été systématiquement adapté aux besoins des tonnages croissants découlant de l'augmentation des productions agricole et de celle des produits d'importation destinés à la consommation populaire ou aux travaux d'investissements. Egalement l'électrification du pays, à partir du potentiel hydro-électrique de Ntaruka, et de la ligne haute tension Ruhengeri-Rutongo-Kigali-Musha-Rwinkwavu avait démarré. Le tracé de cette ligne démontre que le souci était la fourniture de l'énergie à bon marché, que nécessitait la conversion du secteur minier rwandais: les

OU LA FIN D'UN MYTHE

gisements superficiels, surtout de cassitérite venant à épuisement, il fallait entamer les gisements primaires en profondeur, et ceci nécessitait de grandes quantités d'électricité.

L'idée d'une démocratisation progressive de l'exercice du pouvoir a doucement fait chemin depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, et sous l'effet des desiderata exprimés par la Commission de Tutelle des Nations-Unies. Le Décret Royal de 1952 sur la réorganisation politique du Territoire du Rwanda-Burundi en a été une marque d'importance, avec la constitution des divers conseils consultatifs et délibérant au niveau des sous-chefferies, chefferies et du Pays.

Avant cela déjà le Résident du Rwanda, par voie des mesures d'imposition de travaux agricoles, avait entamé le pouvoir féodal disposant de larges étendues de pâturages (des ibikingi) pour les mettre à la disposition de la masse des agriculteurs. C'était là l'inauguration d'une méthode qui réapparaîtra en pleine vigueur dès l'avènement de la Révolution de novembre 1959.

En parlant des étapes préliminaires de cette révolution, il convient de relever l'attaque profonde et finalement mortelle qui a été portée à l'instrument plus essentiel du pouvoir féodal qu'était le contrat de bail à cheptel "ubuhake". De même que toutes les terres, tout le bétail vivant dans le pays, appartenait en principe au Mwami qui déléguait ses pouvoirs suivant la hiérarchie coutumière, de façon que chaque détenteur de bétail dépendait d'un pasteur plus puissant que lui, jusqu'à atteindre l'échelon le plus élevé.

Dans un monde où la situation alimentaire de l'agriculteur était précaire, la disposition d'une tête de gros bétail qui procurait le contrat d'ubuhake, était une sorte d'assurance de survie. En même temps, bien qu'au prix d'innombrables corvées, services et cadeaux, le client jouissait de la protection de son patron, et de son assistance en cas de malheurs ou de difficultés que la vie ne manquait pas d'imposer. L'avidité de conclure un tel contrat dans le chef du modeste cultivateur à bien vite ouvert la porte à une exploitation souvent ignoble de l'homme. L'umugaragu et sa descendance étaient réduits à la servilité totale et définitive. Le patron pouvait à tout moment, et sans justification aucune, rompre le contrat et reprendre l'entièreté du cheptel "loué". Ainsi le seigneur pouvait chanter: "... toi, vache qui m'épargne la honte et la fatigue de la houe...".

C'est en 1954 que la suppression des contrats d'ubuhake fut décidée, et en cinq ans de temps environ, la moitié du cheptel national avait déjà fait l'objet de partage de propriété: 2/3 au client, 1/3 au patron. On ne saura jamais souligner à suffisance la signification de cette mesure pour l'évolution socio-économique de la Nation, car elle a donné naissance à la conception de la liberté et de la propriété individuelle protégée contre la spoliation que traditionnellement le seigneur pouvait opérer.

Les autorités coutumières dépossédées de l'instrument de domination ubuhake, commençaient bientôt à s'inquiéter de la force économique que

le Muhutu avait acquise en moins de deux générations et s'interrogèrent sur les moyens astucieux à employer pour le reconduire à l'indigence pour pouvoir l'asservir à nouveau. La prospérité de l'agriculteur était, bien sûr, le résultat de longues années de travaux agricoles obligatoires, sanctionnés par un Règlement du Mwami, mais les Blancs étaient à leur origine et leur application était sévèrement contrôlée par eux. L'ordre public et le droit pénal étant de la seule compétence des agents de la Tutelle, celle-ci devait également et rapidement disparaître pour pouvoir réussir l'opération marche-arrière envisagée. Il fallait donc discréditer aux yeux de la masse le pouvoir étranger pour arriver à le briser, afin de rendre obligatoire son retrait le plus rapidement possible. Ainsi a vu le jour en 1958 le tract anonyme et hautement subversif intitulé "Akazi karaciwe", le travail obligatoire est supprimé!

N'oublions pas que, le bilan alimentaire s'améliorant et la médecine moderne se répandant de plus en plus, nos populations étant de souche saine, notre pays connut une montée démographique irrésistible malgré des émigrations records. Les terres se raréfiaient au point où les bilingi étaient menacés gravement par la houe; les autorités coutumières, pour assurer aux familles de leur louer les terres dont elles estimaient avoir besoin, étaient acculées à déposséder graduellement le Muhutu des siennes. Devant les tribunaux civils, les chances d'un règlement équitable devenaient plus petites en fonction du fait que le problème foncier s'aggravait.

Rien d'étonnant que, fin d'octobre 1959 une étincelle a suffi pour mettre rapidement le feu à des centaines des milliers de cases. Les autorités coutumières imposées par l'Ibwami et la Tutelle furent chassées de leurs postes de commandement, en même temps que leurs très nombreux collatéraux, et remplacés par les Sous-Chefs et Chefs intérimaires désignés par les populations. A partir de ce moment et jusqu'à la consolidation définitive de la victoire démocratique par l'abolition de l'institution Mwami et la constitution d'un gouvernement sur base des résultats électoraux, la préoccupation quasi exclusive des autorités était la restauration de l'ordre et la tranquillité publique, le domaine économique restait négligé, tant par les nouvelles autorités que par les masses paysannes. La Nation ayant des choses plus urgentes à régler, l'effort de promotion agricole amorçait un déclin, malgré qu'au lendemain de la Révolution de 1959, une furie de labeur ait pris possession des cultivateurs, désireux de marquer par la houe leur prétention d'étendre leurs droits fonciers.

A partir des hostilités de 59-60, l'activité politique tant extérieure qu'intérieure fut tellement intense que l'on peut dire que jusqu'à l'indépendance de notre pays le 1er juillet 1962, le Gouvernement autonome venu au pouvoir en octobre 1960 n'a pas eu le loisir de s'intéresser au développement économique. N'empêche que les difficultés de structuration de l'appareil économique national, en vue de la séparation partielle des services publics importants ayant fonctionné jusqu'à cette époque en commun avec le Burundi, posaient de graves problèmes pour notre pays, d'autant plus

que les équipements de ces services étaient concentrés à Bujumbura. Le Gouvernement autonome s'est battu pour obtenir un partage honnête, mais a finalement dû accepter des miettes.

En plus de cela, l'ONU faisant très fortement pression sur les deux Territoires pour organiser leur Indépendance sous forme d'une unité économique totale, un bon nombre de services techniques communs étaient empêchés de se décentraliser sur Kigali. Quelques semaines avant l'Indépendance, une conférence organisée à Addis-Abéba sous l'égide de l'ONU parviendra à imposer aux Gouvernements du Rwanda et celui du Burundi l'Union Economique et Douanière du Rwanda et du Burundi. Celle-ci exigeait une monnaie commune, un seul institut d'émission, une seule douane, le maintien de services techniques communs... Il est clair que du point de vue économique l'indépendance nationale ne pouvait inciter à l'emploi; les conditions de départ étaient effectivement très difficiles.

Le courage politique dont a fait preuve le Gouvernement de notre jeune République en imposant à son administration centrale un régime d'austérité financière et matérielle sans égal, a permis au pays de faire face à des dépenses croissantes de souveraineté et de sécurité nationales, nécessitées par les menaces Inyenzi persistantes et la consolidation de l'indépendance de la nation, sans détraquer davantage et plus rapidement encore les finances nationales. Le drame n'a toutefois pas pu être évité entièrement.

Graduellement les finances publiques se sont détériorées ensemble avec la balance des paiements, et le pouvoir d'achat de la monnaie. Par des artifices divers cette réalité a pu être refoulée pendant quelques temps, permettant à notre partenaire burundais de consommer l'effort d'épargne que notre pays s'imposait. Mais en 1963 l'expert ONU désigné à cet effet devait constater que l'on était arrivé au point où l'un et l'autre des jumeaux, que l'assemblée internationale avait voulu habiller du même costume, n'en voulait plus et la séparation devint effective à partir du 1er janvier 1964. On créa le franc rwandais et la Banque Nationale du Rwanda, une douane propre et on partagea les derniers services techniques communs.

Les difficultés n'en furent pas aplanies pour autant. Pendant deux bonnes années encore le Gouvernement va s'empêtrer dans des taux de changes officiels, libres et parallèles, des contingents d'importations, etc... pour finalement se rendre à l'évidence, la balance des paiements connaissait un déséquilibre structurel et pour le redresser une modification du taux de change officiel était devenu nécessaire. La "réforme monétaire" eut lieu en avril 1966. Elle a été assortie intelligemment de mesures de consolidation dans le domaine des finances publiques, de la politique douanière et fiscale. Egalement l'aide extérieure a appuyé favorablement l'opération par un crédit de FMI de 5.000.000 de dollars des produits d'importation des Etats-Unis d'Amérique équivalant à 200 millions de francs Rwandais, et un crédit de la Belgique de 92.500.000 francs Belges.

La malréussite de la politique économique des premières années post-indépendance, bien que compréhensible dans un certain sens vu les très

grands handicaps de départs-sous-équipement, pénurie des cadres, menaces extérieures, etc... est néanmoins attribuable aussi à un manque de clairvoyance dans les structures de l'économie nationale: "serrer la ceinture" des personnes à Kigali, ne sert à rien si cela ne permet pas aux 3.500.000 qui vivent en milieu rural d'augmenter leur production, spécialement celle qui sera échangeable sur les marchés internationaux contre les produits à importer, dont le cultivateur et l'Etat ont besoin.

Depuis 1959 les idées venimeuses d'"Akazi karaciwe" commencent à affaiblir la force agricole cultivée patiemment pendant plusieurs décennies. Les exportations nationales de café dont la montée régulière faisait prévoir, sans effort extraordinaire, une quantité de 25.000 tonnes pour 1964, en étaient restées à 8.300 tonnes, après avoir passé un creux historique de 4.700 tonnes l'année précédente. En cette même année 1964 pourtant, le café représentait à lui seul 55% de la valeur de nos exportations pour un montant de 6,3 millions de dollars. Il représentait 20% du revenu national monétaire. Il est évident que le café aurait dû être l'objet de la toute première préoccupation du Gouvernement, dès son accession au pouvoir.

Mais le Gouvernement s'est laissé tenté par des espoirs un peu naïfs, entre temps par des programmes de diversification des productions agricoles industrielles. Des grands projets thé et un grand projet pyréthre ont pu être présentés au financement du Fonds Européen de Développement, et ont été réalisés. Nous atteignons actuellement environ 5.000 hectares de thé et 2.500 hectares de pyréthre. En 1972 les productions pour ces deux produits se sont élevées à environ 2.500 tonnes de thé en 1.000 tonnes de fleurs sèches; ce qui représente 175 millions de francs en revenu pour les foyers et des recettes en devises de 2,6 millions de dollars.

Ce qui semble avoir été oublié c'est que les nouvelles spéculations s'adressaient à des régions écologiquement différentes de celles convenant au café, et dès lors à des populations différentes. Et s'il est incontestable qu'au point de vue commerce extérieur et répartition de revenu monétaire l'idée d'une diversification des produits agricole monnayables est une très bonne chose, elle ne pouvait d'aucune façon être un alibi pour négliger la culture caféicole pratiquée par plus de 50% des ménages de paysans, dont la production a stagné. L'attrait spectaculaire d'un certain développement est également visible dans l'établissement des grands paysannats du Buge-sera et de l'Icyanya. Ces actions, pas mauvaises en soi, ont absorbé de grands efforts financiers et humains, qui finalement n'ont profité directement qu'à une petite minorité. En effet, les paysannats ont absorbé moins de 25% de l'accroissement démographique pendant la période de leur réalisation. Et on peut se demander: qu'a fait le Pays qu'a-t-il fait pour les 75 autres pourcents et pour toute la masse paysanne vivant dans le milieu rural non-organisé?

Cette question est grave pour un régime qui se targuait d'être le champion du développement démocratique, annonçant à chaque occasion la pri-

mauté absolue des intérêts de tout le peuple.

Depuis 1968, des signes clairs se manifestaient, démontrant que les dirigeants de la Première République se préoccupaient plus de leur maintien au pouvoir, que de l'exercice de ce pouvoir en faveur du bien national: le régionalisme négatif et dès lors paralysant, allait présider à toutes les décisions politiques de quelque importance, et dès lors également à celles relevant du secteur économique. Un tel exemple est celui du volte-face politique dont a été l'objet le dossier relatif à l'augmentation de notre production électrique. Quand la pénurie de courant électrique se dessinait déjà à l'horizon, au point qu'il était devenu visible que le développement industriel et social en pâtirait, des séries d'études techniques avaient démontré que la solution la plus intéressante à ce problème était de construire une nouvelle centrale hydro-électrique en tête de la ligne HT existant, notamment à Rwaza, sur la rivière Mukungwa. Le dossier de demande de financement était prêt pour être présenté au Fonds Européen de Développement, quand une jalousie régionale, en fait sans objet, a modifié brusquement les options du Gouvernement lui faisant préférer à l'encontre de l'avis des spécialistes, un raccordement HT du centre du pays à la centrale hydro-électrique de Mururu. Mais la vérité économique ne se pliant pas aux jeux des politiciens, il a fallu se rendre à l'évidence, et après quatre années d'échafaudages de palliatifs illusoire, l'option Mukungwa a du être entérinée. Le retard ne pouvant plus se résorber, le Gouvernement a du recourir à l'aide extérieure une nouvelle fois pour faire établir à Kigali une centrale thermique, appelée à assurer la soudure en attendant que la centrale Mukungwa soit construite et qu'elle produise. La pénurie de pétrole et l'inflation des prix démontrent combien les jeux politiques coûtent chers à la nation, et combien sont chères les opérations de sauvegarde qu'ils rendent nécessaires.

Sur le plan démographique la Première République a pratiqué la politique d'autruche. Bien que tous nous soyons fiers de la vitalité de notre population, il faut reconnaître les dangers qu'une augmentation inconsidérée de bouches à nourrir renferme pour la santé morale et physique de notre communauté nationale, ainsi que pour son bien-être économique et son ambition de développement. Se refuser à voir ces dangers, ou ce qui est plus grave, interdire qu'il en soit débattu sereinement, nous reclasse dans la société à tabous, où l'éclosion véritable de la personnalité humaine est impossible. Sans vouloir verser dans le modernisme ou se gargariser des slogans à la mode, la discussion franche et ouverte des idées et opinions nous soumises par la pensée et la science contemporaines dans tous les domaines et donc également dans celui de la démographie, sont une condition pour la participation de notre communauté nationale à la civilisation technique.

Nous nous trouvons déjà en 1962 devant des impératifs effroyables et la prise en mains propres de notre destin depuis le jour de l'indépendance nationale, n'y a en fait pas changé beaucoup. L'élan pris au moment de la Révolution de 1959, et qui a profondément et semble-t-il définitivement

remodelé la mentalité nationale, qui a porté un coup décisif à la servilité et a donné conscience de la dignité humaine jusqu'aux plus petits de nos concitoyens, cet élan ne s'est pas consolidé la dernière décennie, malgré toutes les bonnes intentions. Car pour que cet esprit puisse croître, il aurait fallu que l'individu ait une perspective d'indépendance économique, une garantie relative à sa subsistance et à l'avenir des siens.

Cette perspective s'est malheureusement assombrie. Bien des parents se rendent compte que leurs enfants connaîtront des difficultés à trouver une terre à cultiver pour faire vivre leur famille, l'isambu paternel ne pouvant plus être morcelé davantage. Il faut donc que les jeunes essayent d'échapper à l'agriculture, et pour augmenter les chances de succès il faut s'instruire à l'école. Mais à quelle vie professionnelle nos écoles ont-elles préparé nos enfants? Les frustrations sont grandes quand, des années durant, on a nourri sur les bancs de classe des espoirs d'une vie meilleure que ses parents, moins pénible et mieux rémunérée, à l'abri de la contrainte familiale, pour se retrouver un fin de compte physiquement et moralement désorienté sur la colline natale et devoir apprendre de son père comment on gratte la terre.

Nos ressources agricoles ne sont pourtant pas négligeables. Nous savons qu'en cultivant avec perspicacité et prévoyance, notre potentiel agricole atteindrait le quadruple de la production qu'on en a tiré jusqu'à présent. Mais l'agriculture est un métier comme tous les autres; il faut l'apprendre toujours mieux si l'on désire que le progrès se réalise, malheureusement alors qu'il intéresse directement et pour toute leur vie 90% de nos écoliers, on a négligé de l'enseigner. Il s'est même créé une opinion méprisante du travail de la terre, et se moquant de celui qui doit en vivre.

"L'avenir c'est l'industrie". Peut-on vraiment affirmer cela alors qu'en douze années d'indépendance on n'en a pu créer aucune? Car les quelques usines à café, à thé, l'usine pyrèthre, relèvent plus de secteur agricole que de l'industrie. Peut-on croire quand on voit dépérir l'industrie de la brique et de la tuile, quand les textiles, la cigarette, les allumettes, les huileries, le gaz méthane, la tourbe, les bouteilles, etc... quand rien de tout cela n'a vu le jour? On a oublié que la première condition de l'industrialisation pour un pays enclavé comme le nôtre, c'est une agriculture prospère capable d'acheter les produits que les usines fabriqueront; et qu'il faut également créer le climat requis pour pouvoir acquérir les connaissances techniques indispensables et mobiliser les capitaux pour démarrer.

Pourtant, nous l'avons dit, l'accroissement de notre population n'ayant pas été planifiée, elle commence maintenant à se bousculer dans les champs et cette situation exige que l'on crée des emplois productifs en dehors de l'agriculture, en grande quantité et dans l'immédiat, car les enfants sont nés et grandissent; on ne peut les ignorer. Chaque année plusieurs dizaines de familles de nouveaux foyers se fondent et réclament leur droit au travail. Que la machine du capitaliste vienne faire ce que l'homme ne peut faire de ses mains c'est normal et cela nous aide, mais que cette machine vienne vo-

ler le gagne-pain du citoyen national en le remplaçant à des tâches qu'il peut accomplir lui-même, est inadmissible!

Les inquiétudes de nos élèves du secondaire et de nos étudiants universitaires, l'ont montré depuis plusieurs années et tendent à se transformer à tout moment en agressivité. Elles ont des racines profondes dans le manque de perspective économique. Il existe pourtant des possibilités, mais pour les exploiter il faudra du courage et de l'obstination. La voie du développement n'est pas accessible aux poltrons, encore moins aux paresseux.

Pour pouvoir importer de l'étranger les nombreux produits nécessaires à nos populations, nous devons augmenter autant que possible nos moyens en devises. Et pour cela, il nous faudra exporter toujours davantage.

Notre principale exportation, celle du café, était tombée en 1963 de 9.500 tonnes de moyenne jusqu'à 4.700 tonnes. Cette année-là, nous n'eûmes donc que bien peu de devises (125 millions). Heureusement, le pays s'est ressaisi; dès 1965, nous avons pu vendre 10.000 tonnes de café, et en 1972 un peu plus de 10.600 tonnes. Nos recettes en devises pour cette dernière année ont donc augmenté en conséquence (plus de 800 millions).

D'autres cultures destinées à être vendues à l'étranger ont aussi été fortement poussées. Le thé, tout d'abord: près de 3.000 Ha de plantations nouvelles ont été créées dans certaines grandes vallées marécageuses et sur les collines. Nous avons pu ainsi vendre, en 1973, 2.700 tonnes de thé sec pour 192 millions de francs. Des usines pour sécher le thé ont donc été créées et sont en cours d'extension.

Le pyrèthre aussi a été fortement poussé: tombée à peu de choses en 1963, cette culture a repris peu à peu, surtout depuis la création, à partir de 1967, d'un Paysannat de 5.000 hectares au Nord de Gisenyi et de Ruhengeri, où chaque paysan cultive une certaine étendue de pyrèthre. Une usine a été mise en marche en 1972 pour extraire la pyrèthrine contenue dans les fleurs séchées de cette plante. La vente de cet extrait est à la fois plus facile et plus profitable que celle des fleurs simplement séchées.

Une autre production destinée à être vendue à l'étranger, celle des minerais, a aussi un peu progressé. En 1963, notre production de cassitérite n'a pas dépassé 1.800 tonnes... Celle de wolfram 12 tonnes, etc... La vente des minerais ne nous a alors rapporté que 140 millions. Par après, cela a été mieux puisqu'en 1971, nous avons pu vendre 2.150 tonnes de cassitérites, 780 tonnes de wolfram etc... Ce qui nous a apporté plus de 850 millions. Un de nos problèmes a été le grand nombre des vols de minerais, qui ont beaucoup diminué nos possibilités réelles de ventes.

Pour arriver à augmenter ces ventes, de grandes recherches ont été faites pour trouver de nouveaux gisements. En 1973, les différentes sociétés minières privées se sont associées avec l'Etat pour former avec lui une société unique (la SOMIRWA). Avec l'appui de l'Etat, l'on espère que nos productions minières vont beaucoup augmenter. Il faudra travailler plus profondément dans le sol pour atteindre les gisements plus importants. Pour cela, il faudra acheter de nouveaux équipements à l'étranger et

produire nous-même plus d'électricité pour les faire fonctionner.

Le commerce (commerce de gros, transports commerciaux et commerce de détail) doit devenir toujours davantage un service social à l'égard de la masse du peuple.

La quantité, la qualité et les prix des marchandises de consommation de masse doivent être surveillés de très près, car il s'agit très concrètement du bien-être de nos populations.

L'organisation sociale et la surveillance du commerce sont donc des tâches essentielles de l'Etat et des Communes.

En 1962, le commerce était encore en sa presque totalité entre les mains d'étrangers: Européens, Arabes, Asiatiques. Seules les premières coopératives nationales avaient pu y conquérir une petite place.

Pour étendre d'abord le réseau commercial intérieur, l'Etat a encouragé la formation de centres de commerce plus nombreux à travers le pays: les marchés campagnards, d'abord, sont passés de 280 en 1965 à 330 en 1970; les centres de négoce (pouvant être bâtis en pisé) sont passés de 56 en 1960 à 160 en 1970.

L'Etat a également pris diverses mesures pour que le commerce soit de plus en plus exercé par des citoyens Rwandais. Depuis 1969 notamment, il n'est plus permis à des étrangers de créer de nouveaux magasins pour le commerce général de détail.

Pour que le commerce reste un service d'utilité sociale et non un moyen profitable de voler les consommateurs populaires, l'Etat a pris et prendra des mesures très importantes.

Une de ces mesures est d'imposer un prix pour quelques produits, et de délimiter nettement la marge de profit que les commerçants peuvent percevoir s'ils vendent en gros ou en détail. Des contrôleurs ont été placés dans chaque Préfecture pour veiller à ce que les commerçants respectent des prix justes. Les autorités communales ont aussi une grande responsabilité pour cela. Mais un contrôle équitable en même temps que de plus en plus rigoureux, devra être assuré dorénavant pour chaque produit d'intérêt populaire.

Une deuxième et grande mesure prise par l'Etat pour "socialiser" notre commerce a été la formation des coopératives. Visant exclusivement le bien de leurs membres et du public en général, celles-ci calculent leurs prix au niveau le plus avantageux possible pour les populations. De ce fait, elles obligent l'ensemble des commerçants à faire de même, de peur que leurs clients ne les délaissent pour aller de préférence aux coopératives. Un rôle essentiel a été joué par Trafipro depuis une quinzaine d'années pour encourager les coopératives. Elle a créé des succursales dans la plupart des régions du Pays, si bien que leur nombre est passé de 11 en 1962 à 26 en 1974. Elle a apporté aussi son aide aux coopératives autonomes de Janja et de Mibilizi. Elle a créé une école pour former du personnel pour ces coopératives. Et elle a créé un journal destiné aux Coopérateurs.

La promotion du mouvement coopératif est une de nos grandes options: il assure la "socialisation" du commerce tout en évitant de le na-

tionaliser. Il représente un bel espoir de progrès, si l'on considère la réussite de certains pays où ce mouvement a été développé au maximum et où les habitants sont parmi les mieux servis du monde. La formule coopérative sera utilisée aussi pour la création de Caisses locales d'épargne et de crédit.

C'est ici le moment de dire que la IIème République s'est fixé comme objectif de veiller à ce que le peuple ne soit plus exploité et volé par des manœuvres frauduleuses: spéculations, stockages, prix excessifs, détournements des fonds communautaires etc... Tout individu sans scrupule qui s'y livrerait sera puni avec une sévérité exemplaire. Et cela, d'une façon très générale: tous responsables qui voleraient l'argent à eux confié par des Coopérateurs, tous responsables des finances communales, ou des différents services financiers de l'Etat et des offices, régies et autres organismes, qui détourneraient les fonds à eux confiés, seront punis de manière à s'en souvenir leur vie durant. De même, les fonctionnaires et contractuels payés pour le service de l'Etat, au moyen des impôts versés péniblement par le peuple... seront sanctionnés et licenciés sans pitié s'ils ne travaillent pas avec l'efficacité requise. De même, s'ils gaspillent les fonds publics à des entreprises inutiles.

Dans un pays comme le nôtre, où tant de gens sont dans une grande pauvreté, tout manquement à la confiance communautaire est une trahison au peuple. Il n'y a rien de plus grave.

Il n'est pas nécessaire de souligner l'importance des métiers et de l'artisanat pour la satisfaction des besoins quotidiens et pour le mieux-être de nos populations: les maçons pour construire et cimenter; les menuisiers pour fabriquer portes, fenêtres et meubles; les potiers pour cuire cruches et plats; les tailleurs pour confectionner et réparer les habits; les vanniers pour les nattes et paniers; les forgerons, les mécaniciens, les boulangers, les bouchers, coiffeurs, cordonniers, horlogers, techniciens radio, etc... tous pour leurs spécialités.

Il est clair aussi que les artisans isolés ne peuvent servir le public parfaitement et à bon prix. Tous seuls, ils n'ont pas le moyen d'acheter en gros et donc au meilleur prix ce qui leur est nécessaire: planches, ciments, clous, serrures, charnières, pièces de fer, cuir, outils, etc... Si par contre ils se mettent ensemble, avec le conseil et l'aide de l'Etat, ils pourront transformer cette situation désavantageuse.

Un effort très grand devra être entrepris dans ce sens, dans la perspective que la promotion des métiers débouchera tout naturellement sur la naissance de petites entreprises, lesquelles seront la base de notre industrialisation.

Deux grandes raisons motivent un effort énorme en ce domaine. Tout d'abord, ce sont les entreprises industrielles qui pourront donner du travail et faire vivre les personnes de plus en plus nombreuses qui ne peuvent trouver de quoi vivre dans le secteur agricole. Ensuite, la crise mondiale actuelle démontre d'une façon éclatante qu'une économie basée uniquement sur l'exportation des matières premières brutes est une économie totalement déséquilibrée.

Les pays industrialisés devront prendre de plus en plus conscience de ces réalités. Et nous devons chercher à obtenir une aide financière et technique tout à fait prioritaire pour jeter les bases de notre industrialisation.

Disons qu'un certain nombre d'industries moyennes ont déjà pu voir le jour. Plusieurs transforment nos productions agricoles avant qu'elles ne soient vendues à l'étranger. Nos usines à café sont passées de 5 en 1960 à 9 en 1970. Nos usines à thé de 2 en 1960 à 5 en 1970. Une usine de pyrètrine a débuté en 1972. Une tannerie a débuté en 1974; elle devra être fortement agrandie de façon à traiter l'ensemble de nos cuirs et peaux, jusqu'ici exportés à l'état brut. La première pierre d'une fonderie d'étain a été enfin posée en 1978 pour transformer notre cassitérite avant l'exportation.

D'autres moyennes et petites industries fabriquent certaines marchandises pour nos propres besoins: huileries, laiterie, brasserie, limonaderies, fabriques de jus de fruits et confitures, fabrique de couvertures et de tissus, sucrerie rurale, fabrique de radios à transistors, montage de vélos, ateliers de confection de costumes et de chemises, briqueteries, fabriques de meubles, savonneries, entreprises de construction...

Mais d'autres projets existent auxquels nous attachons une très grande importance: un projet de cimenterie, un projet d'usine-pilote pour la valorisation industrielle de notre production bananière (jus, vin, sirop, vinaigre, alcools, etc...), un projet de cordonnerie, de cigarterie, de bouteillerie, de cartonnerie, la valorisation du gisement de méthane et autres produits chimiques du Lac Kivu, un projet de fabrique d'engrais...

L'industrialisation sera une priorité parmi nos priorités.

Notre pays, situé au coeur de la région des Grand-Lacs est équipé d'un Aéroport International moderne, et sera d'ici peu d'années un carrefour routier où se rencontreront des voies axiales asphaltées vers l'Uganda, la Tanzanie, le Zaïre et le Burundi.

Entouré de pays d'un réel intérêt touristique et disposant lui-même d'un potentiel exceptionnel, le Rwanda devra être à même d'exploiter ce double avantage.

Si l'aménagement de nos axes routiers principaux est d'ores et déjà assuré, l'équipement hôtelier de chacun de nos pôles d'attraction touristique doit être poursuivi par priorité. Il suffit, pour se convaincre de l'intérêt de ce secteur économique, de savoir qu'un seul Hôtel de dimension moyenne peut employer jusqu'à 80 ou 100 personnes.

Notre potentiel touristique est connu de tous. Tout d'abord, notre peuple est accueillant et bienveillant aux étrangers, d'où qu'ils viennent: c'est essentiel. Ensuite, notre climat est quasi méditerranéen. Et enfin, notre pays est d'une beauté réellement originale et attractive: nous avons le Parc National de l'Akagera, le Parc National des Volcans, le Grand-Lac Kivu, de belles montagnes, collines, vallées, lacs et rivières etc... et la source du Nil. Nous avons aussi des Tambourineurs, les danseurs Intore, et des

danseurs célèbres dans le monde entier.

Nos besoins d'électricité vont toujours croissant: pour nos villes en extension, pour nos centres de Communes, nos mines, nos industries, nos petites entreprises, nos centres de commerce, nos hôtels, etc...

Un grand effort a été entrepris déjà pour augmenter l'électricité disponible et étendre les lignes de distribution. De grandes lignes sont en voie d'achèvement de Kigali à Kigoma et, de là, vers Gitarama et Gatumba d'une part, vers Butare et Gikongoro d'autre part, et vers la Centrale de Mururu sur la Rusizi enfin. D'autres lignes ont été réalisées aussi: de Rulindo à Byumba et à la Mulindi, de Mururu à Nyamasheke, de Ntaruka à Ruhengeri, et à Kigali même.

Dans les années à venir, il faudra s'efforcer d'étendre notre réseau vers les centres de Communes et les centres de commerce, où le volume de consommation le justifiera. Des intercommunales pourront être créées dans ce but, unir leurs moyens en finances et en travail volontaire, et bénéficier de l'aide de l'Etat.

Dans les années à venir, nos besoins en électricité vont augmenter régulièrement. Il nous faudra de l'électricité à bon marché et dans certains cas à un prix "social". De nouvelles centrales devront donc être construites. Aux chutes du Nil-Akagera à Rusumo, où il est possible d'avoir une Centrale aussi forte que celle de la Ntaruka. Et sur la Rusizi, en collaboration avec le Zaïre.

Dès 1962, le pays a réétudié l'organisation de ses services de Santé avec l'aide de l'OMS.

Cette étude a montré qu'il fallait dorénavant et par priorité s'efforcer de diminuer le nombre des malades en éduquant les habitants à se protéger eux-mêmes contre les maladies. Pour assurer cette éducation préventive il fut décidé de transformer peu à peu nos Dispensaires médicaux et Centres Médico-Sociaux. Dans ces Centres, on donnerait, comme avant, des soins aux malades. Mais en même temps, on apprendrait à tous les habitants à se protéger contre les maladies: par une meilleure hygiène du corps et de l'habitation, et par des vaccinations.

Dans ces centres, on apprendrait comment protéger la santé des mères, et l'on ferait la formation des femmes dans les domaines du ménage, de la cuisine, des cultures, et de l'exploitation du bétail et des volailles... pour arriver à une meilleure alimentation. On apprendrait même la lecture, l'écriture, tout en organisant les sports et des loisirs.

Jusqu'à présent, 5 Centres Médico-Sociaux ont pu être réalisés: à Kibizi, Masaka, Butare, Kilinda et Gitarama. Nous devons nous efforcer d'en avoir progressivement un dans chacune de nos Communes.

En attendant, une quarantaine de centres nutritionnels, ayant donc un rôle très limité, ont été créés ici et là depuis 1963. D'autres part, rien qu'entre 1965 et 1970, 1.700.000 habitants ont été vaccinés contre la tuberculose, et 3.250.000 contre la variole.

Grâce à un grand effort pour une meilleure alimentation et pour une

meilleure hygiène, nos concitoyens seront beaucoup moins nombreux à tomber malades. Et donc, nos hôpitaux seront moins surchargés, et disposeront de plus de médicaments.

A côté de cet effet, le pays a voulu améliorer encore son réseaux d'hôpitaux et de dispensaires. A Kigali, l'hôpital a été transformé en un grand centre hospitalier. A Ruhengeri et à Butare, les hôpitaux ont été très agrandis et mieux équipés également. Un centre pour les handicapés physiques a été créé à Gatagara en 1962; et un centre pour soigner les malades mentaux à Ndera en 1968. Enfin le nombre des dispensaires est passé de 67 en 1960 à 142 en 1972 (101 du Gouvernement et 41 des Paroisses Chrétiennes).

Les résultats spectaculaires enregistrés depuis 50 ans dans la lutte contre les grandes épidémies, les maladies et les maux physiques de toutes sortes ont aujourd'hui cette conséquence heureuse que les gens vivent mieux et avec moins de craintes que jadis. Une autre conséquence est que la population de notre pays augmente beaucoup plus vite qu'auparavant. Dans les anciens temps, on voulait beaucoup d'enfants, parce qu'on savait qu'en fait une grande partie d'entre eux mourraient avant de devenir grands: entre 5 et 6 sur 10... Aujourd'hui, les enfants qui meurent en bas âge sont peu nombreux. Et nos familles sont devenues excessivement nombreuses sur des terres qui, elles, ne se sont pas étendues.

Dans les années présentes où nous vivons, il est certainement bon que chaque famille veuille à avoir assez d'enfants, mais aussi à ne pas en avoir trop. Si elles en ont trop, seront-elles capables de les nourrir suffisamment, de les éduquer, de leur donner des terres suffisantes? Il vaut sûrement mieux avoir quelques enfants solides et biens formés qu'une multitude de miséreux sans espoir. C'est là une très importante question pour chacune de nos familles.

Les lignes suivantes qui se veulent plus objectives, la justice et la réforme judiciaire se présentent en trois chapitres. Le premier sera consacré à la justice telle qu'elle était conçue dans le Rwanda féodo-colonialiste, le second chapitre donne une vue d'ensemble de la justice telle que conçue et appliquée dans la première République, et enfin le dernier chapitre trace un aperçu de la Réforme judiciaire.

Antérieurement à l'entrée en vigueur du décret de 1926, le Législateur féodo-colonial n'avait prévu aucune règle touchant l'organisation judiciaire. Appliquant son principe d'un parallélisme politique, il avait maintenu deux sortes de juridictions. A savoir les juridictions européennes pour ses sujets du monde occidental et les juridictions dites coutumières, réservées aux indigènes.

Les juridictions indigènes ou coutumières fonctionnaient donc en dehors du cadre de la justice tutélaire, ces juridictions étant selon les autorités de tutelle dépourvues de toutes les garanties pour mériter d'être incorporées dans un système civilisé.

Or ces juridictions, du fait de l'occupation européenne, avaient perdu leur caractère sacré, et il était devenu de règle, parmi les indigènes, que les contestations fussent portées devant un blanc civil ou missionnaire pour être tranché en palabres qui renaissaient sans issue. Ce n'est qu'en 1938 que le législateur européen songe à coucher sur papier un système d'appareil judiciaire dont il essaya de tracer les règles de fonctionnement et de compétence. Voyons brièvement l'organisation telle que conçue par le législateur de cette époque.

L'organisation judiciaire indigène sortie de la plume du législateur féodo-colonialiste depuis 1938 jusqu'en 1961 se présente comme suit: Elle comprend deux volets: les juridictions européennes et les juridictions coutumières. Les juridictions européennes comprennent pour les deux territoires du Rwanda-Urundi, un Tribunal de Première Instance située à Butare, dont le ressort s'étendait sur tout le territoire du Rwanda et une Cour d'Appel située à Usumbura et qui coiffait l'ensemble des deux territoires.

Il est entendu que le personnel judiciaire, du dernier secrétaire au Président, était uniquement composé d'Européens, sauf un indigène interprète. La Cour de Cassation de Belgique n'intervenait que pour les sentences rendues par une des trois cours du Rwanda-Urundi et du Congo-Belge.

Pour le Rwanda-Urundi, le Parquet constituait en quelque sorte une cour de cassation. Il était également compétent pour rechercher et poursuivre les infractions contre les indigènes pour autant que ces infractions ne fussent pas réservées exclusivement aux juridictions coutumières. Il n'y avait qu'un seul parquet, dont le siège était à Usumbura, et ceci pour l'ensemble des deux territoires.

Les Juridictions indigènes coexistaient avec les juridictions européennes et se divisaient en quatre parties: les tribunaux de chefferies, les tribunaux de territoire, le tribunal du Mwami, les tribunaux du centre et le tribunal du Parquet.

Les tribunaux de chefferies n'étaient autre chose que les anciennes juridictions traditionnelles existant dans les chefferies. Ce sont des juridictions qui tenaient leur existence légale de la coutume. Aussi le législateur s'est contenté de consacrer leur existence.

Le ressort d'un tribunal de chefferie coïncidait avec les limites administratives d'une chefferie.

Les juges étaient, en principe, des notables coutumiers. Le Chef de la Chefferie était de droit président du tribunal de chefferie. Donc une autorité politique nommée d'ailleurs par une autorité européenne était de droit, président d'une institution judiciaire. A côté du chef, juge de droit, le siège comprenait quelques autres notables, environ cinq, choisis par le commissaire de territoire.

Les tribunaux de territoire existaient de droit; ils ne devaient être ni créés ni reconnus. Ce tribunal avait été institué principalement pour revoir les jugements rendus par le tribunal de chefferie; il connaissait également une certaine catégorie de litiges considérés uniquement par rapport aux

individus, notamment les litiges opposant chefs, sous-chefs, juges notables d'une chefferie ou d'une sous-chefferie. Il s'agissait donc d'une attribution de compétence personnelle. Ceci pour, disait-on, blesser l'autorité coutumière.

Le ressort du tribunal de territoire coïncidait avec les limites administratives du territoire. Le tribunal était composé d'un président et d'indigènes nommés par ce président. La présidence était confiée de droit à l'administrateur de territoire assistant; tous, bien entendu, Belges.

Pratiquement, seuls étaient juges dans ce tribunal, les chefs. En conséquence la composition de ce tribunal était provisoire. Il n'avait pas une composition permanente. En dehors du temps où il siégeait, aucun chef n'était revêtu de la qualité de juge. Le président doit assumer les juges chaque fois qu'il siégeait et pour chaque affaire qu'il jugeait. Aucune formalité spéciale n'était requise pour cette désignation; ni même un serment; il suffisait que le procès-verbal d'audience mentionne le nom du juge suivi de la mention "assumé".

Pour tout le pays, il existait un tribunal du Mwami, présidé par le Mwami lui-même et composé de deux juges désignés par lui et nommés par le Résident du Rwanda. Le rôle de ce tribunal n'était pas celui d'une cassation, mais plutôt celui d'une juridiction d'appel contre les décisions rendues par les tribunaux de territoire. Il n'était pas rare qu'une sentence émanant du tribunal du Mwami fut l'objet d'un recours gracieux devant la Cour elle-même du Mwami qui pouvait trancher en sens inverse de sa propre décision. C'est l'origine d'une pratique vieillotte de certains judiciaires qui poussent aujourd'hui encore la témérité jusqu'à introduire actuellement un recours judiciaire devant le Chef de l'Etat contre une décision judiciaire pourtant rendue en dernier ressort par le pouvoir judiciaire.

Dans certaines régions, spécialement dans le voisinage des stations judiciaires, des groupements artificiels, dénommés des "cités indigènes" se sont formées par la réunion d'indigènes de races différentes. Ce sont des centres extra-coutumiers. N'ayant pas une coutume commune, le législateur de l'époque les avait dotés d'une juridiction spéciale dite Tribunal du Centre.

Souvent le ressort d'un tel tribunal n'est pas déterminé. Alors les indigènes des environs y affluaient. Ce tribunal était composé d'un ou de trois juges indigènes nommés par le Commissaire de District.

Le Tribunal du Parquet était unique pour tout le pays. Il était composé uniquement de magistrats européens. Son rôle était double: le droit de contrôle et de surveillance de toutes les juridictions coutumières telles que décrites plus haut, et le rôle de cassation de toutes les décisions judiciaires rendues par les mêmes juridictions. Le droit de contrôle et de surveillance concernait pratiquement la discipline des magistrats, leur intégrité et leur moralité: c'était en quelque sorte une chambre de recours pour les magistrats comme pour le justiciable. Malheureusement ce contrôle outre qu'il était rendu impossible par l'ampleur de la tâche, n'était assorti d'aucune sanction. Souvent pour ne pas blesser l'autorité politique des juridictions

coutumières, le magistrat du parquet n'osait pas affronter un comportement suspect d'une telle juridiction de territoire. Il devait jouer de la diplomatie si pas de l'hypocrisie ou carrément fermer les yeux. Son rôle de directeur de la politique judiciaire était voué à l'échec, puisque ce rôle était attribué aux autres autorités politiques.

En fait le juge du Parquet excellait dans un domaine, celui d'une Cour de Cassation. Ce second rôle contrairement aux règles usitées dans les autres pays était extrêmement étendu. Corrolaire à la mission de surveillance, le juge du Parquet pouvait annuler, même d'office, les jugements de n'importe quelle juridiction indigène. Il le pouvait sur n'importe quel jugement, qu'il ait été rendu en premier ou en révision, ou même après une première annulation. L'annulation ne pouvait être prononcée que dans les six mois de la date du jugement.

Si le jugement avait appliqué une coutume, dont pour une cause quelconque il pourrait faire application, l'annulation pouvait être prononcée aussi longtemps qu'il y avait utilité de le faire. Si le jugement avait infligé une peine autre que celle autorisée, l'annulation pouvait encore intervenir aussi longtemps que cette peine n'était pas complètement exécutée.

Le juge du Parquet pouvait en toute matière, ordonner la suspension de l'exécution du jugement pourvu que ce juge entrevoie la possibilité d'annulation. Le jugement annulé pouvait être réintroduit par quiconque y avait intérêt devant un tribunal européen.

Nous venons d'esquisser l'organisation bipartite de la justice à l'époque féodo-colonialiste. Cette vue bicéphale des choses avait comme conséquence immédiate une vision bipartite de la compétence matérielle. Voyons brièvement ce point.

Les juridictions féodo-colonialistes se basaient donc sur des critères subis en raison surtout de la qualité du justiciable. Selon qu'on était riche ou pauvre d'un rang social plus élevé ou un élément pas négligeable dans la société. D'où le schéma suivant :

Qu'il s'agisse des poursuites au répressif ou de contestations d'ordre civil, tous les indigènes étaient justifiables des tribunaux indigènes. Seuls les indigènes l'étaient et ces juridictions ne pouvaient être saisies des poursuites et connaître des contestations entre personnes privées que pour autant qu'il n'y ait en cause que les indigènes. Même le sort de ceux qu'ils appelaient "immatriculé était indifférent".

En principe, tous les indigènes étaient donc justiciables des juridictions indigènes sauf les militaires. Mais il était une autre exception caractéristique: c'est celle qui soustrayaient à la compétence des tribunaux de chefferie et de centre pour les réserver à la connaissance des tribunaux de territoire, les litiges dans lesquels un juge indigène ou un chef était impliqués. Peu importe que les personnes interviennent en demandant ou en défendant. Le souci était donc manifeste: la justice était égale pour tout le monde mais tout le monde n'était pas égal devant la justice!

En ce qui concerne la compétence matérielle, par contre, le législateur

colonial adapte un autre schéma. Tous les indigènes sont égaux devant la coutume qui est leur loi. Donc chef ou pas, c'est la loi coutumière pour tous. Sauf bien entendu le blanc qui doit bénéficier d'un statut stable découlant d'une règle écrite avec une procédure appropriée. Les juridictions indigènes ont toutes, la même compétence matérielle et ne peuvent statuer que sur des litiges qui ne peuvent être tranchés que par application de la coutume. Elles ne doivent pas se mêler des litiges qui sont à trancher par les règles du droit écrit "grecum non legitur". Même pour le domaine des infractions, les juridictions indigènes ne peuvent intervenir que dans de petites infractions mineures expressément leur réservées par le législateur, ou dans les infractions qui ne peuvent être tranchées que par la coutume, c'est-à-dire des faits qui sont réprimés par la coutume.

Bref, il fallait éviter que "les tribunaux indigènes fussent devenus des machines à condamner, et n'eussent bientôt plus représenté aux yeux des populations qu'un instrument de répression aux mains de l'autorité européenne; "car les indigènes n'aperçoivent ou n'apprécient en effet pas toujours, et même pas souvent les avantages qui peuvent résulter pour eux de la plupart des dispositions que la loi sanctionne, encore, qu'elles soient édictées dans leurs intérêts, ils ne s'y soumettent que parce que l'autorité l'impose". Ce sont les termes eux-mêmes du législateur de l'époque.

Paternalisme juridique ou paternalisme tout court. C'est le moins que l'on puisse dire. Bref, les juridictions indigènes n'étaient pas compétentes si la peine méritée devait dépasser un mois d'emprisonnement et une amende de mille francs. Ceci pour la compétence légalement attribuée à un tribunal indigène. Mais siégeant avec un président européen, il pouvait connaître une infraction passible de deux mois d'emprisonnement et de deux mille francs d'amende ou de l'une de ces peines seulement, c'était déjà un progrès !

Le Tribunal de Territoire pouvait quand il le jugeait opportun, évoquer toutes affaires ressortissant normalement de la compétence du tribunal de chefferie de son ressort. Mais le même tribunal pouvait abandonner un litige dont il était saisi et le confier au tribunal de chefferie.

Toutes les juridictions supérieures pouvaient suspendre l'exécution d'une sentence émanant d'une juridiction inférieure. Ainsi un litige pouvait traîner indéfiniment.

Dans tous les cas, les tribunaux européens avaient tous, et toujours, des préventions à l'égard de tous les tribunaux indigènes, c'est-à-dire que si un tribunal européen et un tribunal indigène, tous deux compétents étaient saisis en même temps de la connaissance de la même affaire, celle-ci devait demeurer soumise au tribunal européen, le tribunal indigène aurait-il même été saisi le premier.

Paternalisme et tutelle juridique telle est la conclusion qui se dégage de l'organisation judiciaire de l'époque coloniale. Cette même conclusion s'impose quand on examine les règles tant de fond que de procédure, applicables devant les deux sortes de juridictions. Pour s'en convaincre passons en revue ces règles.

Les juridictions indigènes appliquent la coutume tant sur le fond du litige que sur la façon de le trancher, était bien entendu que cette coutume ne blesse pas les façons de vivre de l'homme blanc, telles que contenues dans la notion de l'ordre public et de bonnes moeurs. Entendons par là l'ensemble des principes de base d'une civilisation; mais justement quelle civilisation?

Les juridictions indigènes ne peuvent donc sans se rendre coupables de félonie appliquer la règle écrite. Si la coutume n'existe pas, elles doivent tout au plus se référer à cette extraordinaire faculté de jugement dont ils (indigènes) vont souvent faire preuve, et espérer que, dans leurs décisions de l'espèce, les juges sont aptes à s'inspirer de ce qui est justice par rapport aux parties. Bref elles peuvent recourir à l'enquête.

Mais gare à cette équité quand il s'agit du domaine de la criminalité. Le juge indigène ne peut appliquer que les peines principales suivantes: la servitude pénale sans qu'elle puisse excéder deux mois ou un mois selon la présence ou non d'un fonctionnaire européen, la peine d'amende sans qu'elle dépasse deux mille francs ou mille francs selon les distinctions ci-avant rappelées, et enfin la peine... de fouet, pour autant que la coutume prévoit cette peine, étant entendu qu'elle ne soit pas prononcée contre les vieillards et les impotents et que la peine n'excède pas huit coups par jour.

Le seul exposé relatif au précédent chapitre montre la condamnation évidente de la justice féodo-colonialiste. Fidèle à sa politique divisionnaliste, le système introduit ou plutôt maintenu par le législateur colonial, a érigé en droit deux systèmes de civilisation: la civilisation indigène et la civilisation de l'homme blanc. D'un côté la coutume qu'il repousse et le droit écrit qu'il favorise mais qu'il a enfermé avec lui dans une tour d'ivoire.

La politisation du système judiciaire par l'introduction des éléments politiques, telles que les autorités administratives dans toutes les couches du pouvoir judiciaire, fut érigée en un système par le cumul incompatible des fonctions administratives d'une justice ethnique. Le législateur de l'époque n'a recruté le personnel judiciaire qu'à l'intérieur d'une seule ethnité qui, à cette époque, avait tous les leviers de la puissance administrative et sociale. Notables et chefs étaient tous d'une même ethnité Tutsi, même s'ils étaient couverts d'un fonctionnaire européen. Toute juridiction indigène ne méritait pour seule appellation que celle de féodo-colonialiste.

C'est justement ces critiques plus que fondées qui ont poussé en partie l'éclatement du système en 1962. Voyons la philosophie du pouvoir judiciaire telle que l'a conçue la première République, et les applications de cette philosophie. C'est le point deux de notre entretien.

Comme il se devait, le législateur de la Première République s'attela à nettoyer le corps du pouvoir judiciaire. La philosophie était sous-entendue par l'instauration d'une justice démocratique dans son organisation et dans son fonctionnement.

Le législateur de la Première République, après avoir aboli le système discriminatoire créé par le législateur colonial voulut rendre démocratique

la justice. C'est ainsi que vers le déclin de la Première République, l'appareil judiciaire se présentait de la manière suivante :

La Cour Suprême avec ses cinq départements: la Cour de Cassation, le Conseil d'Etat, la Cour Constitutionnelle, la Cour des Comptes et les Cours et Tribunaux. Une Cour d'Appel avec deux chambres, une située à Kigali, l'autre à Nyanza. Dix Tribunaux de Première Instance et 84 tribunaux de Canton.

Selon la conception du législateur de la 1ère République, la Cour Suprême est la plus haute institution judiciaire du pays. Elle a à sa tête un Président nommé par le Président de la République sur une liste double présentée par l'Assemblée Nationale et le Gouvernement réunis en communs.

Cette Cour Suprême comporte cinq sections avec chacune à sa tête un Vice-Président. Chaque Vice-Président est nommé dans les mêmes conditions que le Président de la Cour Suprême. La section de la Cour de Cassation contrôle la légalité des sentences à caractère contentieuse rendues en dernier ressort par une juridiction inférieure. Elle connaît toutes les matières tant pénales que civiles opposant les particuliers entre eux.

Elargie, elle connaît des pourvois en second degré. Elle connaît des prises à partie, des conflits d'attributions, et des actions répressives dirigées contre le Président de la République, ses Ministres, et les Députés. Elle siège au nombre de trois juges nommés, des conseillers et, s'il échet, avec le concours d'un représentant du Ministère Public. Son ressort s'étend sur tout le territoire national. La section du Conseil d'Etat donne ses avis dans les litiges à caractère administratifs pouvant opposer les titulaires d'une parcelle de l'autorité à un particulier. Elle statue sur la légalité des élections et proclame les résultats électoraux. La section de la Cour Constitutionnelle se prononce sur la constitutionnalité d'une disposition constitutionnelle d'une loi ou d'un règlement déclaré inconstitutionnel reste non applicable. La section de la Cour des Comptes est juge de la comptabilité publique et des organismes para-étatiques. Elle ne juge pas les comptables, mais bien les comptes.

La section des Cours et Tribunaux à la direction des cours et tribunaux. Elle veille à la discipline du magistrat. Ce n'est pas à proprement parler une juridiction. Elle constitue un organe de contrôle.

La Cour d'Appel est unique pour tout l'ensemble du territoire. Elle comprend deux chambres, ayant chacune cinq préfectures, dans son ressort. Chaque juge, appelé conseiller, est compétent pour siéger dans chaque chambre. La Cour d'Appel est compétente en toutes les matières, civiles, pénales, administratives, fiscales, commerciales, etc... Elle connaît, en dernier ressort, des jugements rendus par le Tribunal de Première Instance.

Le ressort du Tribunal de Première Instance coïncide avec les limites administratives de chaque préfecture. Il est également compétent en toutes matières, et connaît en premier degré toutes les infractions, même celles dévolues au Tribunal de Canton. Il connaît en appel les jugements rendus par le Tribunal de Canton.

Le Tribunal de Canton comprend une ou deux communes. En matière délictueuse il connaît des infractions passibles uniquement de six mois au maximum; en matière civile, il n'a aucune limitation de compétence. Son Juge-Président cumule, dans son ressort, les infractions d'Officier du Ministère Public devant sa propre juridiction et celle de magistrat assis. Si l'on veut, il est juge et partie en même temps.

Pour la recherche et la poursuite des infractions, l'action publique appartient au Procureur de la République. Le Parquet est situé à Nyanza. Il n'existe qu'un parquet pour toute l'étendue du Territoire.

Pour des raisons d'ordre pratique, le parquet comprend dix brigades judiciaires, ayant chacune son siège au chef-lieu de chaque Préfecture. Sa compétence territoriale correspond aux limites administratives d'une préfecture ou d'un tribunal de Première Instance.

Chaque brigade judiciaire a à sa tête un Substitut, assisté de deux ou trois Substituts. Une Brigade Judiciaire est compétente pour toutes infractions. Il n'existe pas donc un système de spécialisation. Un substitut a la plénitude de compétence. La Subordination n'est qu'une question purement administrative. En conséquence, un Substitut procède à la recherche de n'importe quelle infraction, et dirige l'action dans toutes ses phases.

Il est aidé dans sa recherche des infractions par les Officiers de la Police Judiciaire, ou les Inspecteurs de la Police Judiciaire. Le rôle de ces deux agents consiste uniquement dans la recherche des éléments constitutifs de l'infraction et dans la prise de corps du suspect. Ils transmettent les éléments ainsi recueillis au Substitut qui décide discrétionnairement du sort à réserver à l'action.

La Brigade Judiciaire a une double fonction: la direction de l'action publique, et chose étonnante, l'exécution de toute sentence intervenue soit en matière pénale, soit en matière civile. Pour l'exécution des sentences judiciaires, le Substitut est secondé par un Huissier attaché, en marge de la loi d'ailleurs, à une Brigade Judiciaire.

Le rôle de la recherche des infractions est commutativement dévolu à ce qu'on appelle des commissariats qui comme les brigades judiciaires sont dix. Tantôt donc la victime recourt, à son choix, à la brigade judiciaire, tantôt à un commissariat. Souvent il ne sait sur quel pied danser.

Dans le cadre de la magistrature assise, la discipline des magistrats est assurée par un conseil supérieur de la magistrature, sorte de gouvernement des magistrats. Il est composé de membres dits de droit, c'est-à-dire tous les Vices-Présidents et les Présidents de la Cour Suprême, ainsi que le Président de la Cour d'Appel. En outre il comprend quelques membres élus par leurs pairs parmi les juges présidents des Tribunaux de 1ère Instance et de Canton. Dans le cadre de la magistrature debout, il existe également le Conseil du Parquet. Il est composé de membres de droit et des membres élus par leurs pairs.

Il existe d'abord les conditions objectives pour être magistrat. Il faut des diplômes de docteur en droit ou assimilé. Quand aux conditions sub-

jectives, il faut faire preuve d'intégrité et être citoyen à part entière. Moyennant ces conditions, le candidat est proposé à tel poste, soit par le Conseil Supérieur de la Magistrature, soit par le Conseil du Parquet. La proposition est soumise au Président de la République, qui passe à la nomination de l'intéressé. Sauf exception, soulignée plus haut pour la candidature du Président de la Cour Suprême et de ses Vices-Présidents, toute nomination suit ce schéma.

Il est à signaler, et ceci fut capital pour l'ensemble de la magistrature, que les assesseurs et les juges de canton furent présentés par le conseil communal. Nous verrons plus loin, le coup fatal asséné à la magistrature par cette innovation.

Contrairement à ce qui se pratique partout ailleurs, le magistrat Rwandais, bien qu'il ait son statut propre, ne jouit ni de l'immovibilité, ni de l'honorariat. Il est transférable partout sur simple décision de son chef hiérarchique. En fait un statut propre, sans les garanties reconnues pour assurer son indépendance, se réduit à peu de chose. Il est un agent de l'Etat, dans les mêmes conditions que n'importe quel autre agent. Il est toutefois à signaler que seuls les Chefs de Juridiction ou de Brigade judiciaire, ont un traitement plus conséquent que leurs pairs. Un Chef de Juridiction touche trois fois plus qu'un des membres de sa juridiction. Le traitement d'un Substitut est en général, plus important que celui de son collègue de la magistrature assise.

Critique du système judiciaire introduit par la Première République.

Le système introduit par la première République a donné des résultats pratiquement semblables à ceux obtenus par le régime féodo-colonialiste.

Ce système, par sa philosophie même d'une justice démocratique, n'a fait que politiser tout l'appareil judiciaire, en introduisant dans ses rangs les critères politiques. Les nominations, loin de se baser sur des critères objectifs, furent soumises à l'impératif politique. Les décisions furent orientées dans ce esprit. Il fallait juger non pas un litige, mais un individu selon qu'il appartient ou non à telle classe sociale. On se souvient de la directive donnée en ce sens par le grand responsable de cette époque: la justice doit être dure, mais soumise aux idéaux du parti majoritaire.

Le système de nomination introduit par la première République eut pour effet de faire de la justice un instrument de répression politique contre les soi-disant ennemis personnels. Or le devoir de la société est surtout de défendre le plus faible. La justice n'a pas échappé à la régionalisation. Pour avoir tel poste, il fallait être né dans telle ou telle région. A l'instar de l'ancien régime, les juges "durs", recrutés en faveur de cette qualité, furent dépêchés dans d'autres régions du territoire pour "dompter" des régions, et faire figure d'espion politique pour telles personnalités. Les insinifiantes garanties accordées aux magistrats, leur mutation inconsiderée, leur traitement minime enlisèrent le magistrat et le portèrent à se soutenir à coup d'intrigues et de prébendes, tout en faisant fleurir le mécontente-

ment du justiciable ou de l'autre juge.

La Cour Suprême, créée pour garantir la discipline des magistrats et la coordination de la légalité, s'est perdue dans les intrigues de la "cour royale", laissant littéralement le juge faire ce qui lui plaît. Pendant sa longue vie, aucune décision, aucune direction n'a émané de cette haute juridiction. Ses membres ne sont réunis qu'annuellement pour procéder à la "chasse à l'homme", et non pas pour améliorer la justice. La qualité et la quantité des sentences furent effrayantes au déclin des régions, plus de 80.000 litiges en souffrance devant le Parquet, plus de 400.000.000 Frs à récupérer. Devant les Cours et Tribunaux, plus de 18.000 litiges pendants !

La justice était décourageante et les parties préféraient revenir à la sagesse des conseils de famille ou l'arbitrage. Le juge quand il travaillait, se trouvait devant l'insaisissable coutume en pleine évolution. Faute de texte écrit, il patageait dans l'impalpable. Le pouvoir législatif ne lui donnait pas une ligne directrice consignée dans un texte clair. Il ne légiférait que pour ressasser la loi électorale.

Dernière née de deux institutions législative et exécutive, la justice fut bourrée des restes de l'élite nationale, cette dernière ayant été littéralement accaparée par les deux autres pouvoirs. Elle constituait un abcès qui exigeait une refonte complète, c'est l'objet de l'entretien qui suit.

Le premier souci de la IIème République fut la restauration d'une justice authentique, efficace, compétente, et éclairée. Ces attributs se retrouvent dans tout le nouvel appareil judiciaire.

Contrairement aux convictions injustifiables de la première République, la deuxième République a créé un département ayant la justice dans ses attributions. La justice étant le fondement de l'harmonie sociale doit avoir une place privilégiée, dans l'organisation de l'Etat. Cette place indispensable a été donnée à la justice par le Nouveau Régime. Le rôle irremplaçable de ce département est non pas celui de soumettre la justice à l'exécutif ou au législatif, mais plutôt celui de garantir le règne de la justice. Ce département a la charge de donner une nouvelle impulsion à la justice, tout en contrôlant d'une façon efficace la discipline et l'intégrité des magistrats. Coordonnant les activités du Ministère Public et des autres juridictions, et disposant des cadres compétents de contrôle, les buts visés par ce département ne peuvent qu'être atteints: le règne de la justice sur l'ensemble du territoire.

La création de trois cours d'appels, indépendantes l'une de l'autre. Ceci dans le strict souci d'alléger le travail à ces juridictions et aux justiciables.

Il est question de créer d'autres chambres dans les tribunaux de 1ère Instance dans les buts visés ci-dessus. L'augmentation des tribunaux de canton. La création des stations judiciaires qui ont remplacé les commissariats. Dotées des moyens les plus modernes, le rôle de ces stations assure une recherche plus rapide et plus scientifique des éléments de la preuve.

La création d'une législation moderne, la codification de la coutume pour donner aux magistrats des instruments implacables coulés dans les textes d'inspiration purement nationale.

LA DECOUVERTE DE KALINGA

La création d'une Faculté de Droit pour doter dans les jours à venir, la justice des éléments capables. Ce souci s'est d'ailleurs concrétisé par la refonte complète des cadres de la justice, par l'expulsion impitoyable des éléments corrompus de l'ancien régime. A l'heure actuelle à peine reste en fonction le 1/4 de l'ancien effectif.

En quelques mois la IIème République a assaini la situation judiciaire lui léguée par la Première République.

La répression impitoyable contre le banditisme tant politique que social suit son chemin avec le grand souci de faire de cette terre de mille collines, un oasis de paix et d'unité nationale au coeur de l'Afrique.

Dans les années difficiles que nous vivons actuellement, à la recherche du progrès et du développement, notre intelligence profonde et notre force seront à la mesure de notre idéal.

Nous aurons une grande force, si nous avons pour idéal de servir les autres en toute charité, et pour la justice. Avec un tel idéal, nous aurons la force de surpasser nos égoïsmes, de reconnaître et de redresser nos erreurs, et de surmonter nos découragements.

Nous aurons aussi une intelligence plus profonde, si nous voyons toutes les choses à leur vraie place, dans un monde orienté vers Imana. Alors notre progrès collectif et individuel sera celui dont peut rêver un Homme digne de ce nom: vivant pour la Fraternité et pour l'Amour, selon la loi d'Imana.

Il faut donc que, plus encore que par le passé, l'"Esprit souffle au Rwanda en tempête". Il faut qu'à travers nos campagnes, toutes nos Paroisses chrétiennes redoublent leur influence de charité et de fraternité, rayonnant parmi les habitants la Paix du Christ, calmant les conflits personnels et les haines, apaisant les angoisses et les découragements.

Qu'Imana veuille bénir notre Pays, et nous aide dans nos grands efforts pour le progrès de notre peuple.

A son déclin, la première République n'était guère très différente du règne des Tutsi. En effet, la révolution de 1959 avait pour objectif de supprimer les injustices. Mais celles-ci ont continué de plus belle. Le régime Kayibanda au lieu de poursuivre les lignes de conduite et les objectifs qu'il s'était fixés, dévia et ne tarda pas à retomber dans les erreurs du régime qu'on venait de remplacer. Du seul homme qui s'entourait d'une poignée d'individus généralement issus d'un seul groupe ethnique. Ce fut une des raisons de la chute du régime monarchique et ce fut également la cause de la chute du régime Kayibanda qui présentait depuis un certain temps des signes de vieillissement. La constitution fut changée; ce qui laisse penser que Kayibanda et son entourage voulaient inaugurer une sorte de dynastie à base régionaliste.

Ainsi donc la première République s'est laissée à des mesquines ambitions au mépris des principes fondamentaux d'égalité et de justice sociale qui ont consacré la réussite de la révolution sociale de 1959. La révolution sociale s'est faite contre l'injustice. Les premiers révolutionnaires bâtirent le Rwanda moderne avec des structures démocratiques. Cependant le système

OU LA FIN D'UN MYTHE

politique s'affaiblit progressivement:

- exclusion du Parti des éléments militants qu'on appelait les hérétiques "abataye umurongo";
- le système de répression subtile fut inaugurée: nominations inattendues, mutations surprenantes et incompréhensibles, création de postes destinées aux nouveaux venus, parents, amis ou autres de la même zone que les personnalités influentes de l'entourage de Kayibanda.
- le régime Kayibanda s'est illustré notamment par le régionalisme et le favoritisme. Ce régionalisme on le remarquait dans la nomination des membres du Gouvernement et des hauts Fonctionnaires de l'Etat surtout les chefs des missions diplomatiques. Ce régionalisme s'est également manifesté dans l'octroi des bourses d'études. Ce régionalisme se rencontrait également dans les projets qui étaient présentés à des pays étrangers et organismes internationaux, dans le jumelage des communes et dans le programme d'aides aux communes par les pays étrangers surtout les Etats-Unis d'Amérique.

Au lieu de rechercher la coopération et la coexistence pacifique, Kayibanda a toujours prôné la politique d'agression; on a encore dans la mémoire la guerre des ondes que Kayibanda a déclaré à la République du Burundi. Notre pays a connu des fermetures fréquentes de frontières avec la République voisine de l'Uganda. On se souviendra aussi de chicanes inutiles et insensées de MUNYANEZA Augustin à l'Assemblée Général de l'ONU et l'OUA, lesquelles chicanes créaient des tensions et provoquaient la colère du Gouvernement Burundais. Sur l'échiquier de la politique internationale, Kayibanda restera le Président le moins connu et qui a contribué le moins à l'élaboration de la politique internationale que ce soit à l'ONU ou à l'OUA, il s'est fait très souvent représenté par les gens qui ne faisaient que l'applaudir. Un journaliste de la presse belge a écrit qu'"il fuyait le monde, qu'il abhorrait les voyages et qu'il ne se plaisait que dans sa bananeraie à Gitarama"!

A la fin, Kayibanda était manifestement fatigué. Une clique de gens de son entourage en ont profité pour faire la loi à tout le monde, à tort et à travers. Les événements du mois de février-mars 1973 ont confirmé cette fatigue. D'abord dans les établissements scolaires; ensuite les affichages des listes noires, les maisons brûlées... ceci avec la complicité évidente du régime Kayibanda. Alors que le désordre s'établissait sur tout le pays, Kayibanda a continué à garder un silence inexplicable et incompréhensible pendant que les personnes de son entourage racontaient partout qu'ils connaissaient les responsables du désordre. Jusqu'à la fin de leur régime, ils n'ont jamais montré à la population les responsables. Comme défaillances sur le plan économique, on a pu remarquer le manque d'emprise sur l'économie nationale, la polarisation des investissements dans quelques régions, la mauvaise gestion des deniers publics et la dévaluation de la monnaie. Sur le plan social, ont été constatés, la méfiance des masses populaires envers la politique nationale, la naissance et la croissance du banditisme et

de la prostitution, l'abandon de la jeunesse déscolarisée et la répartition inégale des services sociaux: hôpitaux, dispensaires et établissements scolaires.

Vous trouverez en annexe le détail dans le procès, sur l'affaire du 5 juillet 1973.

De tout ce qui précède, il faut absolument retenir l'action positive du Premier Président KAYIBANDA qui a conduit les masses laborieuses lors de sa Grande Révolution de 1959 contre les injustices féodo-coloniales de tous ordres. Mais noter la faiblesse de son régime à la fin de son troisième mandat pendant lequel il s'était entouré de jeunes "loups" fort ambitieux, sans vergogne, régionalistes et souvent aux intentions obscures envers le Chef de l'Etat et envers la Nation.

C'est ce bilan largement bénéfique au Peuple Rwandais qui en grande partie a poussé le Président de la République Rwandaise, le Général-Major HABYARIMANA, à l'amnistie, en date du 8 janvier 1979, des effets de l'Arrêté n° 0001/74/CM de la Cour Martiale "Je voudrais ainsi tout d'abord demander au Peuple Rwandais d'oublier les faits regrettables soutenus ou occasionnés par l'Ancien Chef de l'Etat, Grégoire KAYIBANDA, décédé hélas le 15 décembre 1976 en sa résidence privée de Kavumu, et de réhabiliter sa mémoire. Dans notre déclaration du 5 juillet 1973, nous avions déjà souligné l'importance de son action dans la vie de notre Pays, action entravée certes par la défaillance due à sa fatigue et à son entourage. C'est dire qu'il est totalement amnistié des effets de l'Arrêté n° 0001/74/CM de la Cour Martiale en son audience publique du 29 juin 1974 et de l'Arrêté Présidentiel n° 141/04 du 19 juillet 1974".

Section 2. Le M.R.N.D. et le problème Hutu-Tutsi

1. Définition

"Placés devant les multiples réalités de la conjoncture économique, mesurant l'étendue et la portée que nous devons assumer pour la sauvegarde de l'intérêt supérieur de la Nation Rwandaise et son peuple qui doit devenir totalement responsable de son progrès, nous avons décidé de créer un Mouvement Populaire authentiquement révolutionnaire et démocratique, qui rassemble et groupe en son sein les forces vives du Pays sans exclusion aucune, c'est-à-dire sans discrimination de sexes, de religion, d'ethnie, d'origine ou de condition sociale (1).

Le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement (MRND) est donc un mouvement qui rassemble tout le peuple Rwandais dans le but d'atteindre le progrès intégral du Pays.

Il est né de l'action du 5 juillet 1973 qui entendait mettre fin à la politique d'intrigues et de division, politique qui faisait planer sur ce pays l'incertitude du lendemain par l'entretien constant d'une situation d'injustices et de désintégration sociales au détriment de la paix, de l'unité du peuple Rwandais et de son progrès. "Face à la grave crise sociale, politique et économique, l'Armée devait ramener l'ordre, maintenir l'unité et la paix, recréer les conditions de renouveau et d'espoir pour le pays..."

"Nous l'avons suffisamment expliqué, continuait le Président-Fondateur, c'est parce que les événements parlaient très fort et que nous nous sommes sentis d'accord sur le fond avec notre peuple, que nous n'avons pas hésité de tirer le pays du danger immédiat qui le menaçait" (2).

2. Le MRND face au problème Hutu-Tutsi

Le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, affirme le Manifeste, est à notre sens, le résultat logique de l'oeuvre que nous avons entreprise dès notre prise en main des destinées du Pays que nous voulons rénover par la réconciliation du peuple avec lui-même.

Nous sommes convaincus que nous ne pouvons pas réaliser le développement national dans la division, le déchirement entre les citoyens. La paix et l'unité nationale seront la pierre angulaire de toutes nos actions.

C'est ainsi que tous les Rwandais sont dans cette atmosphère, "conviés à se lever, marcher et agir comme un seul homme" pour atteindre les objectifs suivants :

- la liquidation définitive des séquelles de la haine et de la division créées par l'histoire de notre Pays parmi les trois groupes ethniques et entre les régions;

(1) HABYARIMANA J., Manifeste et Statut du MRND p. 7

(2) HABYARIMANA J., Discours et Entretiens 1978 p. 39

- la coalition de toutes les forces vives de la Nation contre le sous-développement tant sur le plan mental que sur le plan socio-économique;
- le banissement de la mentalité Rwandaise de survivance de la féodalité: esprit de caste, de cour et d'intrigues qui constitue un frein au développement national;
- la mobilisation, le sensibilisation et la conscientisation des masses populaires pour le développement;
- mettre fin définitivement aux systèmes d'exploitation de l'homme par l'homme;
- un combat acharné contre toute forme d'inactivité, de banditisme, de profiterisme et de radicalisation ethnique, régionaliste ou confessionnel.

Il est intéressant de constater que dans tous ces objectifs, le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement vise la rénovation intégrale du citoyen Rwandais en particulier et de la société Rwandaise en général.

Contrairement au MDR Parmehutu qui mettait directement l'accent sur l'émancipation de l'ethnie Hutu en général, le MRND rassemble tout le peuple en reconnaissant cependant comme composantes fondamentales de la société Rwandaise les trois ethnies: les Batwa, les Bahutu et les Batutsi.

Il veut que les différences ethniques, comme cela avait été toujours le cas dans l'histoire de ce Pays, "ne soient point cause de désintégration du Peuple Rwandais mais une source de complémentarité et d'enrichissement dans l'égalité des concitoyens".

Dans une interview accordée à Jeune Afrique en 1977, le Président de la République et Président-Fondateur du MRND résumait ainsi l'Histoire des relations politico-sociales dans ce Pays: "Le Rwanda, disait-il, est composé de trois ethnies: l'ethnie Hutu qui constitue la majorité avec 85%, l'ethnie Tutsi qui constitue 14% et l'ethnie Twa 1%. Ces ethnies ont toujours vécu en conflit. L'ethnie Tutsi détenait le pouvoir jusqu'à ce que l'ethnie Hutu a fait une révolution en 1959. La Première République née de cette révolution, au lieu de panser les blessures, a voulu profiter de cette division pour pouvoir s'imposer. C'est cela que nous n'avons pas apprécié parce que l'ethnie Tutsi était mise en marge de la Société. Nous avons dit qu'ils étaient Rwandais au même titre que tout le monde. Ce que nous avons imposé c'est l'entente, l'unité. Dans toutes les activités les Hutu et les Tutsi sont appelés au même titre avec la même intensité de zèle. Et nous voulons que ce que le travail rapporte soit réparti avec la même justice entre les différentes couches de la population".

C'est cela donc le souci du MRND qui affirme dans son Manifeste que "l'Unité Nationale et l'Harmonie des rapports sociaux seront recherchées sans répit et les éléments de désintégration de la société systématiquement combattus, tandis que "la tranquillité et la paix feront l'objet d'une préoccupation constante pour protéger les citoyens contre les perturbateurs de l'ordre".

C'est dans ce cadre qu'au moindre écart à ce mot d'ordre tout citoyen, individuellement ou collectivement, est constamment ramené à l'ordre. Le 26 octobre 1973, à l'occasion de leur Fête, il était rappelé déjà aux Forces Armées par le Président de la République et Président pour la Paix

et l'Unité Nationale ce qui suit: "Remplissez votre devoir dans l'Unité comme d'habitude. Quiconque irait à l'encontre de cette consigne n'a pas de place dans les rangs des Forces Armées. Nous voulons de bons citoyens qui aiment leur pays et leurs concitoyens sans considération régionale ou ethnique. Tous les Rwandais sont frères; qui n'y croit pas sincèrement ne peut faire partie du Corps des enfants auxquels le Pays demande plus de dévouement et de renoncement de soi".

A l'occasion du 14ème Anniversaire de l'Indépendance Nationale, du 8ème Anniversaire de la IIème République et du Premier Anniversaire du MRND, le Président de la République et Président-Fondateur du MRND disait au Peuple Rwandais ceci: "Si nous faisons de la paix la base du développement du Rwanda, Nous faisons de la discipline son alliée au sein du Mouvement, une discipline à laquelle doit se soumettre chacun d'entre nous".

Dans les mêmes circonstances, Il demandait à ceux qui font partie des organes centraux, préfectoraux ou communaux, "d'être des piliers de la paix parmi les Rwandais... d'être comme le siège de la paix, de la tranquillité publique et de travailler en dehors de toute intrigue, se souvenant qu'Il ne tolérerait pas le renouvellement parmi les Rwandais d'actes semblables à ceux qui ont été à la base du 5 juillet 1973".

Nous nous souviendrons en effet que ces mêmes actes avaient dû commencer par des soulèvements et désordres dans les écoles. Face au renouvellement de pareille situation d'indiscipline, le Président-Fondateur soulignait: "Quant à ces élèves et à ces étudiants Nous leur rappelons ce que Nous avons dit en d'autres occasions: "La discipline doit être la règle générale dans les établissements. Les étudiants ou élèves indisciplinés occupent par erreur la place de ceux qui, pourtant doués et avides de s'instruire davantage, n'ont pas eu la chance de poursuivre leurs études.

En même temps qu'ils gaspillent les deniers publics, ces éléments compromettent dangereusement leur avenir. Nous voulons leur dire que le progrès technique de notre Pays exige que Nous investissions des capitaux dans les êtres humains pour leur enseigner théoriquement et pratiquement les techniques nouvelles mais qu'à leur tour, ils ont le devoir moral d'aider le Pays à avancer sur les rails du développement.

C'est pourquoi, Nous avons décidé de mettre tous les étudiants et élèves qui se rendront indisciplinés dans des centres de rééducation, organisés sous forme de Coopératives". C'était, Il le disait, le 20 Mai 1975 à l'occasion de la clôture des Tournées Générales dans le Pays.

Pour ce qui est des éléments extérieurs qui ont tant troublé la paix et la tranquillité publique intérieure, la IIème République en général et le MRND en particulier, n'ont pas oublié de chercher des solutions à ce problème non moins inquiétant pour la sécurité et l'unité du peuple Rwandais. La politique d'ouverture et de bon voisinage fut ainsi entreprise dès l'aube du Coup d'Etat moral du 5 juillet 1973 et garantie par le Manifeste et Statuts du MRND, créé le 5 juillet 1975.

C'est ainsi qu'à Kabale et à quelques jours de sa prise du Pouvoir, le Président Juvénal HABYARIMANA recevait du 1er Ougandais la garantie selon laquelle ce dernier ne tolérerait point aucune organisation subversive contre le Rwanda.

Au cours de la réunion Tripartite des Commissaires d'Etat et Ministres des Affaires Etrangères et de la Coopération du Zaïre, du Burundi et du Rwanda tenue à Kigali le 19 juin 1975, le Président de la République Rwandaise faisait constater et demandait ce qui suit: "Un autre problème qui doit trouver une solution définitive dans le cadre de la Tripartite est celui des réfugiés. Pour éviter qu'ils ne puissent troubler la sécurité entre les pays limitrophes il a été également décidé qu'il fallait les installer loin de la frontière de leur pays d'origine.

Les experts des trois Pays devraient d'ailleurs se pencher plus sérieusement sur ce problème des réfugiés afin que leur situation ne soit plus un sujet permanent d'inquiétude pour leur pays d'origine.

Il rappelait en outre qu'il fallait continuer à assurer la sécurité des Etats membres (de la Tripartite) et de leurs populations de façon qu'aucun élément ne vienne troubler l'ordre et la tranquillité sur leurs frontières respectives".

"Nous nous sommes déjà convenus, continuait-il, et telle doit rester Notre préoccupation, que les mouvements et les agissements de tout élément subversif soient dénoncés et condamnés, de façon qu'une personne déclarée indésirable dans l'un des pays de la Tripartite, le soit dans les autres".

Cependant, malgré toutes ces précautions pour sauvegarder la paix et l'Unité Nationale au sein de la population Rwandaise, certains éléments ou groupes d'individus, la plupart du temps ceux même qui y voyaient leurs plus grands intérêts, n'ont jamais été satisfaits et ont toujours trouvé à saper cette consigne.

Le Pays ne vivait déjà que deux ans d'accalmie et certaines personnes en étaient déjà ivres qu'elles rebrandissaient par quelques gestes la supériorité de leur race sur les autres tendant de ce fait à faire renaître le problème Hutu-Tutsi tel qu'il avait occasionné la révolution de 1959.

Ce sont ces mêmes gens qui faisaient dire au Président de la République les paroles suivantes: "Nous sommes déterminés à réagir énergiquement contre toute action qui tendra à troubler l'ordre intérieur et à empoisonner le climat de paix que nous avons instauré. Ainsi, il convient de le souligner une fois de plus, certains individus s'adonnent à coeur joie à brailler au sujet du principe de "la paix et l'unité nationale". "Nous n'avons jamais cessé de préciser notre point de vue et la finalité de l'intervention du Haut Commandement de l'Armée Rwandaise: nous ne sommes pas engagés sur la voie d'un certain retour au passé féodal. Ceux qui interprètent mal notre geste, inspiré de la sagesse et de la modération, connaissent très mal la magnanimité de l'élément le plus dynamique du peuple Rwandais. La reconnaissance de la composition socio-ethnique Rwandaise par la IIème République est une réalité dont nous ne pouvons guère nous offusquer sous quelque angle que ce soit de la pyramide des âges. Le temps des privilèges, des vaines mesquineries du principe de "supériorité des races" est révolu dans notre pays. Il faut que tout le monde travaille sans chercher aux côtés de qui il travaille". C'était le 5 juillet 1975.

Certains Rwandais trouvaient leur supériorité sur les autres dans la beauté de leurs filles! Ils oubliaient, au demeurant de consulter la sagesse Rwandaise qui nous enseigne que: "Inkumi ya naka ali ukurya, autrement dit qu'"elles sont belles, ces vigoureuses dames parce qu'elles mangent. Elles seraient cependant d'autant plus belles qu'elles travaillaient davantage et parasitaient moins".

C'est dans ce contexte, certes, que le Président-Fondateur demandait aux Batutsi de Kibuye, en 1976 à l'occasion d'une tournée dans cette Préfecture, de cesser d'ennuyer leurs concitoyens Bahutu, en vantant les grâces de leurs filles car les autres en avaient également de belles. Qu'il fallait au contraire s'atteler au travail, lui qui ennoblit l'homme.

Le 5 juillet 1977, le Chef de l'Etat répétait la même chose à ces mêmes personnes dans ces termes: "La tranquillité publique, la paix que nous voulons, ce n'est pas comme le croient certains qui oublient très vite et qui à longueur de journées se complaisent à narguer leurs concitoyens sous prétexte que c'est l'unité et la paix, qui s'en moquent en oubliant que c'est ce principe du Mouvement, "l'unité et la paix qui les a sauvés".

Le 24 octobre 1978, au cours d'une interview accordée à la Presse Nationale, le Président-Fondateur du MRND déclarait avoir pris connaissance de l'existence dans la Capitale et dans d'autres chefs-lieux de Préfectures de quelques groupes d'individus qui avaient instauré une espèce d'apartheid et qui avaient des bars à eux seuls réservés, bars qu'ils fréquentaient surtout le soir et où personne d'autre que leurs congénères n'était accepté que sous peine de dénigrement ou de vexations de toutes sortes, s'il n'était pas honteusement repoussé par un silence de mort.

Il rappelait à cette occasion, que "tous les Rwandais devons savoir jusqu'où nous a amené la discrimination ethnique pour ne pas faire revivre le mépris entre les races et de ce fait faire renaître les tensions entre les ethnies. Nous devons certes nous enivrer de la paix que nous avons instaurée, ajoutait-il, mais nous ne devons pas en arriver au mépris entre les races".

Au cours des préparatifs du recensement général de la population, quelques éléments s'étaient fait messagers de faux bruits tendant à faire croire aux plus crédules que le moment était venu de recommencer les événements de 1959.

Parmi les Rwandais qui étaient visés par ces racontars, certains avaient déjà plié bagages et d'autres étaient prêts, un jour ou l'autre, à suivre l'exemple; c'est dire à prendre le chemin de l'étranger.

Le Président-Fondateur, constamment fidèle à son mot d'ordre de sauvegarder la paix et l'unité au sein du peuple Rwandais, placé devant cette situation d'inquiétude que vivait l'ethnie tutsi, devait déclarer: "Nous voulons la paix, et la tranquillité au cours de ce recensement. C'est pour cela que des explications ont été toujours données pour qu'il n'y ait pas de faux bruits".

"Aussi, ce recensement, concluait le Président de la République, n'est

pas une occasion pour supprimer l'ethnie tutsi comme les menteurs ont voulu le propager. Nous vous le rappelons encore une fois. Nous nous sommes fixés pour objectif d'établir la paix au sein de toute la population Rwandaise, tant Hutu, Tutsi, Twa, voire de l'étranger qui réside au Rwanda".

"Nous Nous sommes engagé en faveur de la paix pour tous. Nous demandons aux Préfets, Bourgmestres, Conseillers Communaux et Membres des Comités de Cellule de se lever et de combattre les intrigues et les faux bruits d'où qu'ils viennent au lieu de garder silence comme s'ils les approuvaient. Qu'ils entraînent la population au travail et à savoir distinguer la vérité du mensonge" (1).

Cependant, bien que tout est mis en oeuvre pour veiller à tout instant à ce que le peuple Rwandais tout entier, et à chaque niveau, comprenne l'importance qu'il y a, pour son développement en particulier et celui de la Nation en général, de sauvegarder la paix et l'unité nationale, le chemin est encore long pour aboutir à l'objectif. C'est ce que le Président HABYARIMANA a avoué à Monsieur Etienne Ugeux, Directeur de la Revue "Remarques Africaines". Dans une interview accordé à ce dernier, Il disait entre autre chose que "Le Rwanda a pour objectif le Développement du Pays, l'unanimité des trois ethnies, mais que cela était une tâche de longue haleine, car certaines rancoeurs sont encore vives".

Nous venons de le voir ensemble, ce sont ces mêmes rancoeurs couvant un conflit latent et qui de temps en temps se manifestent au grand jour bien que souvent à petite échelle, que le Président-Fondateur du MRND demande constamment à son peuple de dépasser et de dissiper. "Maintenez cette paix. Acceptez-vous les uns les autres sans discrimination ethnique ou régionale. L'amour et la paix se répandront ainsi au fond de vos coeurs et se faisant dans tout le Pays".

Il est néanmoins un fait visible, que la IIème République à travers le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement se trouve sur la bonne voie quant à la solution du problème Hutu-Tutsi au Rwanda. Il a su prouver que toutes les ethnies peuvent coexister dans la paix et l'unité nationale et qu'elles sont également capables de contribuer efficacement au progrès du Pays, la seule façon pour atteindre cet objectif étant l'imposition d'une discipline constamment suivie au sein de la population car la cause de discorde n'est pas encore définitivement écartée, certains prétendent toujours être nés pour le pouvoir et les autres ne veulent plus entendre parler de cette superstitieuse histoire qui leur sonne mal à l'oreille tant qu'elle éveille le souvenir de l'asservissement de la majorité actuellement au pouvoir par la minorité déjà évincée.

Ainsi donc le système de l'Umuganda, Travaux Communautaires de

Développement, a donné suffisamment de preuve qu'il n'y a pas une ethnie au Rwanda, ou une *partie de la population* qui est née pour gouverner et parasiter les autres qui eux, sont nés pour le travail considéré comme servile, mais au contraire, que le Pays a besoin de l'effort de tous pour atteindre son plein développement.

C'est ce que le Président HABYARIMANA laissait entendre un jour en ses termes: "Cette revalorisation du travail à laquelle a été conviée toute la population est maintenant un fait; celui qui vivait uniquement de son travail manuel a cessé d'être la risée des fainéants traditionnels et des bureaucrates en dehors des réalités des masses rurales".

Au terme de cette étude il est permis d'affirmer que les problèmes des Rwandais sont plus socio-économiques qu'ethniques. Et que Kalinga a été bel et bien découvert. Certains responsables nationaux estiment qu'il faut, au sujet du problème ethnique au Rwanda, dépister tous ceux qui nient, sans raison, leur ethnie (et procèdent à la falsification d'identité) et leur remettre leur vraie carte.

- * exiger sans exception un équilibre ethnique dans toutes activités nationales du pays et dans tous les secteurs;
- * introduire un système de développement socio-économique adapté au Pays évitant la dispersion d'énergies, écartant une surpopulation exagérée par le contrôle des naissances et poussant le mariage entre l'agriculture et l'élevage pour assurer la nourriture au paysan.
- * revoir le système de divisions préfectorales en introduisant des subdivisions régionales à l'instar des anciennes chefferies et penser à encourager toute fédération avec les pays où le peuple Rwandais rencontre des populations de même langue et de même culture.

D'autres pensent que peut-être les mariages mixtes dans les deux sens résoudre ce problème ethnique. Mais résoudre-t-ils le problème politique? Lisez le texte suivant de la Bible "Livre des Juges 14, 16.

Mariage

Or Samson descendit à Thamna; il vit à Thamna une femme d'entre les filles des Philistins. Il monta l'annoncer à son père et à sa mère, et dit: "J'ai vu à Thamna une femme d'entre les filles des Philistins; maintenant prenez-la pour femme". Mais son père et sa mère lui dirent: N'y a-t-il pas parmi les filles de tes frères et dans tout ton peuple quelque femme, pour que tu ailles prendre femme chez les Philistins, ces incirconcis?". Mais Samson dit à son père, "Prends-moi celle-là, car elle me plaît". Son père et sa mère ignoraient que cela venait de Yahweh, qui cherchait un prétexte de la part des Philistins; car, en ce temps-là, les Philistins dominaient sur Israël.

Exploits

Or Samson, descendant à Thamna, arriva aux vignes de Thamna: et voici

(1) HABYARIMANA J., Discours et Entretiens 1978, p. 217

qu'un jeune lion rugissait à sa rencontre. Et l'esprit de Yahweh fondit sur Samson qui le déchira comme on déchire un chevreau, bien qu'il n'eût rien en main. Il ne raconta pas à son père et à sa mère ce qu'il avait fait. Il descendit donc et parla à la femme; celle-ci plut à Samson. Retournant quelque temps après pour l'épouser, il se détourna pour voir le cadavre du lion: voici qu'il y avait dans la carcasse du lion un essaim d'abeilles et du miel. Il en prit dans sa main et s'en allant mangeant; il arriva vers son père et sa mère, leur en donna, et ils mangèrent; mais il ne leur raconta pas qu'il avait ramassé ce miel dans le corps du lion.

Samson descendit donc chez la femme, et on y fit une fête de sept jours, car c'est ainsi que font les jeunes gens. Et, comme ils le craignaient, ils prirent trente compagnons pour qu'ils fussent avec lui. Samson leur dit: "Laissez-moi vous proposer une énigme. Si vous me l'expliquez clairement dans les sept jours de la fête, je vous donnerai trente pièces de linge fin et trente vêtements précieux; mais si vous ne pouvez me l'expliquer c'est vous qui me donnerez trente pièces de linge fin et trente vêtements précieux". Ils lui dirent: "propose ton énigme, que nous l'entendions". Il leur dit donc: "De celui qui mange est sorti ce qui se mange, et du fort est sorti le doux".

De trois jours, ils ne purent expliquer l'énigme. Alors le quatrième jour, ils dirent à la femme de Samson: Séduis ton mari, qu'il t'explique l'énigme: sinon, nous te livrerons aux flammes, toi et la maison de ton père: est-ce pour nous dépouiller que vous nous avez appelé ici? Aussi la femme de Samson pleura-t-elle près de lui, disant: "Certainement tu me hais, tu ne m'aimes pas: n'as-tu pas proposé une énigme aux fils de mon peuple, mais à moi tu ne l'as pas expliquée!". Il lui dit: "Voici que je ne l'ai pas expliquée à mon père ni à ma mère, et à toi je l'expliquerais!". Mais elle pleura auprès de lui pendant les sept jours que dura leur fête. Et le septième jour, il lui donna l'explication, car elle le pressait; et elle expliqua l'énigme aux fils de son peuple. Le septième jour, les gens de la ville dirent donc à Samson avant qu'il entrât dans la chambre: "Quoi de plus doux que le miel? — quoi de plus fort que le lion?" Et il leur dit: "Si vous n'aviez labouré avec ma génisse, vous n'auriez pu trouver mon énigme!". Alors l'esprit de Yahweh tomba sur lui; il descendit à Ascalon et y tua trente hommes; il prit leurs beaux vêtements et donna ces vêtements précieux à ceux qui avaient expliqué l'énigme; puis enflammé de colère, il monta à la maison de son père. Et l'on donna la femme de Samson à son compagnon qui l'avait assisté.

Représailles contre les Philistins

Or, quelque temps après, au temps de la moisson des blés, Samson, muni d'un chevreau, visita sa femme, et dit: "Je veux entrer auprès de ma femme, dans sa chambre". Mais son beau-père ne lui permit pas d'y aller, et dit: "Je me suis persuadé que tu la haïssais extrêmement, et je l'ai donnée à l'un tes compagnons. Sa jeune soeur n'est-elle pas plus belle qu'elle? Qu'elle soit tienne à sa place. Mais Samson leur dit: "Cette fois, je ne serais que quitte avec les Philistins, en leur faisant du mal"! Samson alla capturer

trois cents renards, prit des torches et, tournant queue contre queue, plaça une torche entre deux queues, au milieu, puis il mit le feu aux torches, et les lâcha dans les moissons des Philistins. Il incendia aussi bien le blé en gerbes que le blé sur pied, les vignes et les oliviers".

Les Philistins dirent alors: "Qui a fait cela?" Et l'on dit: "C'est Samson, le gendre du Thimnite, car celui-ci a pris sa femme pour la donner à l'un de ses compagnons". Les Philistins étant montés, la livrèrent aux flammes, elle et la maison de son père. Et Samson leur dit: "Puisque vous agissez ainsi, je ne cesserai qu'après m'être vengé de vous, sur chacun en particulier!". Il les battit à plate couture, d'une bonne façon, puis descendit demeurer dans la caverne du rocher d'Etam.

Vengeance

Or les Philistins montèrent, campèrent en Juda et firent une incursion à Méchi. Les gens de Juda dirent: "Pourquoi montez-vous contre nous?" Ils répondirent: "C'est pour lier Samson que nous sommes montés, pour le traiter comme il nous a traité". Trois mille hommes de Juda descendirent alors à la caverne du rochet d'Etam et dirent à Samson: "Ne sais-tu pas que les Philistins nous dominent: que nous as-tu fait mal". Il leur dit: "Je les ai traités comme ils m'ont traité". Ils reprurent: "C'est pour te tuer que nous sommes descendus, pour te livrer aux mains des Philistins". Samson leur dit: "Jurez-moi que vous ne me molesterez pas". Ils lui affirmèrent: "Non! Nous allons te lier solidement et te livrer en leurs mains, mais nous ne voulons certes pas te faire mourir!". Ils le lièrent donc de deux cordes neuves et le firent monter du rocher. A son arrivée à Léchi, les Philistins crièrent de joie à sa rencontre; alors l'esprit de Yahweh fondit sur lui, les cordes qu'il avait au bras devinrent comme du lin brûlé du feu et ses liens se fondirent de dessus ses mains: trouvant une mâchoire d'âne fraîche, il rendit la main, la prit et en frappa mille hommes. Et Samson dit: "Avec une mâchoire de rosse, je les ai bien rossés". Avec une mâchoire d'âne, j'ai frappé mille hommes!".

Ayant fini de parler, il jeta de sa main la mâchoire et on nomma ce lieu Ramath'Léchi. Ayant alors grand soif, il invoqua Yahweh, disant: "C'est toi qui as opéré par ton serviteur cette grande délivrance; vais-je maintenant mourir de soif et tomber aux mains de ces incirconcis? Alors Dieu fendit la bassin qui est à Léchi, et il en sortit de l'eau; il but, ses esprits lui revinrent et il se ranima. C'est pourquoi on a appelé cette source, Ain-Hakkoré: elle se trouve à Léchi aujourd'hui encore. Et Samson jugea Israël au temps des Philistins pendant vingt ans.

De là Samson alla à Gaza, y vit une courtisane et entra chez elle. On annonça aux gens de Gaza en disant: "Samson est venu ici"! Alors ils circulèrent et le guettèrent tout le jour à la porte de la ville. Puis, ils attendirent tranquillement toute la nuit, disant: "Attendons tant que ne luira pas le matin: alors, nous le tuons". Samson resta couché jusqu'au milieu de la nuit; il se leva au milieu de la nuit; saisissant les battants de la porte de la

ville et les deux montants, il les arracha avec la barre, les plaça sur ses épaules et les monta au sommet de la montagne en face d'Hébron.

Samsom et Dalila

Après cela, il aima une femme dans la vallée de Sorec; elle se nommait Dalila. Les tyrans des Philistins montèrent vers elle et lui dirent: Séduis-le; sache en quoi réside sa force si grande, comment nous pourrions le vaincre et le lier pour le maltraiter; et nous, nous te donnerons chacun onze cents sicles d'argent". Et Dalila dit à Samson: "Fais-moi savoir, je t'en prie, par quoi ta force est si grande, et comment te lier pour te maltraiter". Samson lui répondit: "Si on me liait avec sept cordes d'arc fraîches, pas encore desséchées, je perdrais ma force et deviendrais comme n'importe qui". Alors les princes des Philistins firent monter sept cordes fraîches, qui n'étaient pas encore sèches, et elle l'en lia. Or des guetteurs se tenaient à sa disposition dans la chambre. Elle lui dit: "Les Philistins sur toi, Samson"! Il rompit les cordes, comme se rompt un fil d'étoupe quand il sent le feu, et l'on ne connut pas le secret de sa force. Alors Dalila dit à Samson: "Tu t'es moqué de moi et tu m'as raconté des mensonges. Cette fois, indique-moi, je t'en prie, comment on peut te lier". Il lui répondit: "Si on me liait bien avec des cordes neuves, dont on n'aurait fait aucun usage, je perdrais ma force et deviendrais comme n'importe qui". Aussi Dalila, prenant des cordes neuves, l'en lia et lui dit: "Les Philistins sur toi, Samson"! Or des gens se tenaient aux aguets dans la chambre. Mais il rompit les cordes de ses bras comme un fil. Alors Dalila dit à Samson: "Jusqu'ici tu t'es moqué de moi et tu m'as raconté des mensonges! Indique-moi comment on peut te lier". Il lui répondit: "Si tu tissais les sept tresses de ma tête avec la pièce, si tu les fixais avec le piquet, je perdrais ma force et deviendrais comme n'importe qui". L'ayant endormi, elle tissa les sept tresses de sa tête avec la pièce, les fixa avec le piquet et lui dit: "Les Philistins sur toi Samson"! Sortant de son sommeil, il arracha la cheville et la pièce et l'on ne connut pas le secret de sa force.

Faiblesse de Samson

Alors elle lui dit: "Comment peux-tu dire: je t'aime alors que ton coeur n'est pas avec moi? Voilà trois fois que tu t'es moqué de moi, tu ne m'as pas indiqué où réside ta grande force". Comme elle le pressait chaque jour de ses paroles et l'importunait, il s'impacienta à en mourir. Il lui ouvrit donc son coeur et lui dit: "Le rasoir n'est jamais passé sur ma tête, car je suis nazir de Dieu depuis le sein de ma mère; si l'on me rase, ma force se retirera de moi, je deviendrai faible et je serai comme un autre homme". Dalila, voyant qu'il lui avait ouvert tout son coeur, fit appeler les tyrans des Philistins, disant: "Montez, cette fois, car il m'a ouvert tout son coeur". Les tyrans des Philistins montèrent donc vers elle, l'argent en main. L'ayant endormi sur ses genoux, elle appela l'homme, qui rasa les sept tresses de sa

tête alors il commença à s'affaiblir, et sa force se retira de lui. Elle dit: "Les Philistins sur toi, Samson"! S'éveillant de son sommeil, il se dit: "Je vais en sortir comme chaque fois, et je me secouerai. Mais il ignorait que Yahweh s'était détourné de lui. Les Philistins le saisirent lui crevèrent les yeux, le conduisirent à Gaza, et le lièrent d'une double chaîne d'airain. Et il tournait la meule dans la prison. Et les cheveux de sa tête commencèrent à pousser, après qu'il eut été rasé.

Mort de Samson

Or les tyrans des Philistins se réunirent pour offrir un grand sacrifice à Dagon leur dieu, et pour des réjouissances. Ils disaient: "Notre dieu nous a livré Samson, notre ennemi". Le peuple vit et glorifia son dieu, car ils disaient :

"Notre Dieu nous a livré (Samson) notre ennemi,
Celui qui ravageait notre pays et multipliait nos morts!"

Quand leur coeur fut en joie, ils dirent: "Appelez Samson, qu'il nous fasse rire!" L'on fit donc venir Samson de la prison, il fit des jeux devant eux, puis on le plaça debout entre les colonnes. Alors Samson dit au garçon qui le conduisait par la main: "Conduis-moi, fais-moi toucher les colonnes (sur lesquelles reposait l'édifice), pour m'y appuyer". Or la maison était pleine d'hommes et de femmes; il y avait là tous les tyrans des Philistins, et sur la terrasse environ trois mille hommes ou femmes, regardant les jeux de Samson. Alors Samson invoqua Yahweh en ces termes: "Seigneur Yahweh, je t'en prie, souviens-toi de moi; donne-moi des forces encore cette fois, ô Dieu: que je me venge d'un seul coup sur les Philistins, pour deux yeux!. Et Samson touchant les deux colonnes du milieu, sur lesquelles reposait l'édifice, pesa sur elles, l'une à sa droite et l'autre à sa gauche. Samson dit: "Que je meure avec les Philistins"! Et poussa vigoureusement: l'édifice s'écrouta sur les tyrans et sur tout le peuple qui s'y trouvait. Ceux qu'il tua en mourant furent plus nombreux que tous ceux qu'il avait tués pendant sa vie. Ses frères et toute la maison de son père descendirent et l'emportèrent; ils le remontèrent et l'ensevelirent entre Sara et Esthaol, dans le tombeau de Manué, son père. Il avait jugé Israël pendant vingt ans.

ANNEXES

GOUVERNEMENT PROVISOIRE : 26/10/1960



KAYIBANDA



BICAMUMPAKA



MAKUZA



SEKERERE



CYIMANA



Grégoire KAYIBANDA
Premier Président de la République Rwandaise



Général-Major HABYARIMANA Juvénal
Deuxième Président de la République Rwandaise

PREMIERE REPUBLIQUE
Equipes Gouvernementales : Différents membres.



BAGARAGAZA



NCOGOZABAHIZI



SINDIKUBWABO



NDWANIYE



MINANI



AYINKAMIYE



MPAKANIYE



MULINDAHABI



RUSINGIZANDEKWE



NKEZABERA



HARELIMANA



KANYAMAHANGA



NSANZIMANA



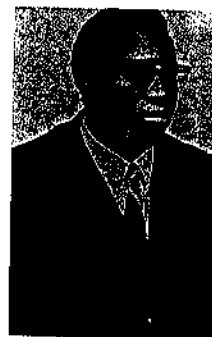
HITAYEZU



GASHONGA



BUTERA



SHIRAMAKA



BIZIMANA



KAMOSO



SEBATWARE



HAKIZIMANA



MUNYANEZA



NYILIBAKWE



NZANANA

DEUXIEME REPUBLIQUE
Equipes Gouvernementales : Différents membres.



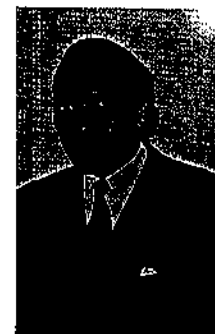
HABYARIMANA
Général-Major



RWAGAFILITA



NKURUNZIZA



HABIMANA



GATABAZI



HABANABAKIZE



IYAMUREMYE



NDUHUNGIREHE



NZAMURAMBAHO



NTIRUGILIMBABAZI



MUGAMBIRA



KATABARWA



KANYARENGWE



NSEKALIJE



BAGARAGAZA



NTEZILYAYO



BUCYANA



SHINGIRO



NGARUKIYINTWALI



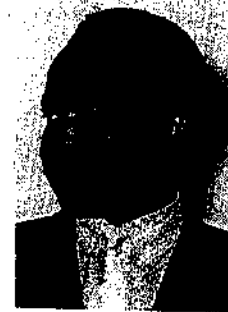
KAMILINDI



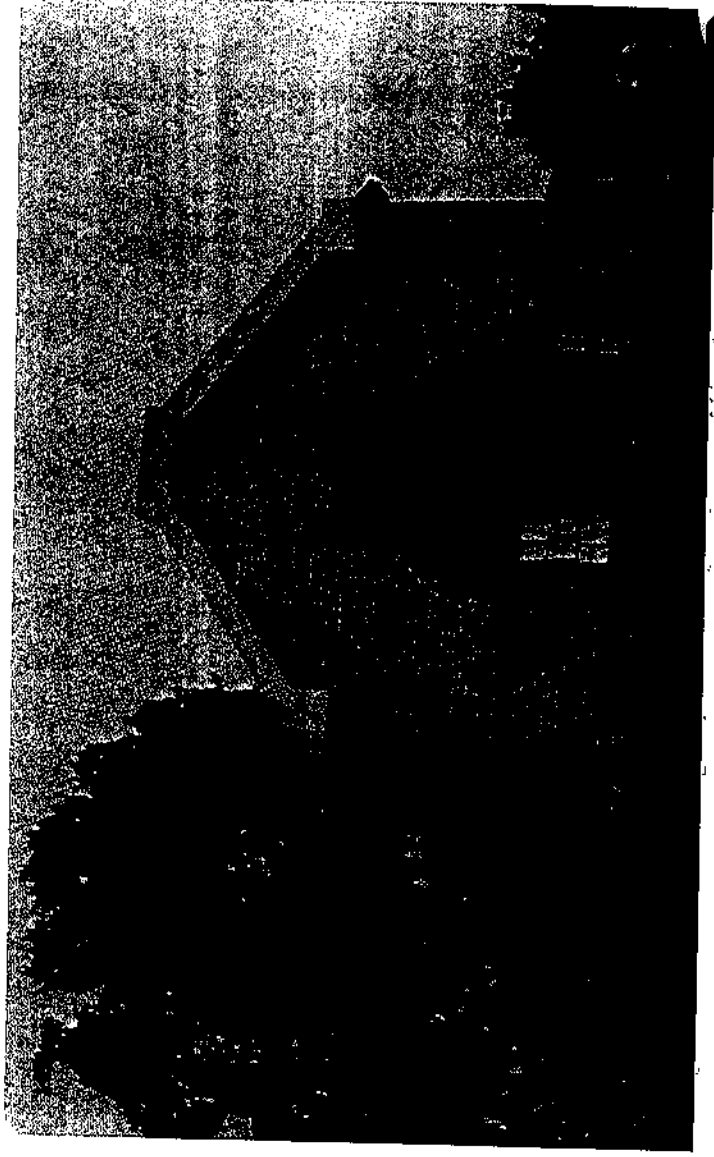
NTABOMVURA



KANYARWANDA



MUTEMBEREZI



Tribunal de Première Instance de Ruhengeri où eut lieu le procès sur l'Affaire du 5 Juillet 1973.

DÉCLARATION DU 5 JUILLET 1973 DU HAUT-COMMANDEMENT

Le 5 juillet 1973 à 09 h. 15', sur les antennes de Radio Rwanda, le Communiqué, que voici, a été lu, expliquant aux Nationaux et aux Etrangers d'importantes décisions prises par le Haut-Commandement de l'Armée, en grande majorité.

Message à la Nation.

Peuple Rwandais,

Ecoutez cette importante déclaration des Forces de Sécurité. Vous êtes tous sans ignorer que ces derniers temps les ennemis de la Paix ont troublé l'ordre public en semant la zizanie et la division du pays en des groupuscules de régions. L'Unité Nationale était menacé, la paix risquait d'être compromise. Celui qui avait été élu par le peuple, Grégoire KAYIBANDA pour lequel nous gardons par ailleurs beaucoup d'égards, s'est laissé prendre dans les griffes des ennemis de la paix: ceux-là même qui ne veulent pas comprendre que tous les Rwandais sont frères de n'importe quelle région qu'ils viennent. Ces ennemis de la paix avaient fait du Chef de l'Etat prisonnier de leurs visées destructives.

Cette atmosphère nous ne l'avons que trop tolérée. Cette nuit même, le pays allait sombrer dans l'abîme pour toujours. Vous aurez toutes les explications dans les jours à venir.

La Garde Nationale a toujours obéi; mais devant une telle situation elle ne peut pas rester les bras croisés.

La Garde Nationale - vos propres enfants - ne peut jamais tolérer que le pays soit découpé en morceaux. Elle ne peut pas cautionner les haines et les factions régionales. Elle refuse les limitations régionales préconisées par les ennemis de l'Unité Nationale.

En conséquence, Rwandaises, Rwandais, la Garde Nationale avec son Chef le Général Major HBYARIMANA Juvénal vient de prendre des décisions importantes:

1. Toutes les activités politiques sont interdites sur toute l'étendue de la République. Tout citoyen doit vaquer à ses occupations habituelles.
2. Le Gouvernement, bien qu'il ne faisait d'ailleurs plus rien, est démis. Les Secrétaires Généraux assurent la marche générale des affaires courantes sans distinction d'éthnie ou région d'origine.

LA DECOUVERTE DE KALINGA

3. Il est créé un Comité appelé "Comité pour la Paix et l'Unité Nationale" chargé de rétablir la paix et l'unité dans le pays. Ce comité remplace le Gouvernement jusqu'au rétablissement total de la paix nationale.
4. L'Administration préfectorale est assurée par les Commandants de place. Les Bourgmestres continuent à administrer leurs communes dans la paix et le développement national.
5. Les différents organes du Parti sont suspendus.
6. L'Assemblée Nationale est dissoute.
7. Tous les étrangers sont priés de vaquer à leurs occupations habituelles.
8. Tous les accords et traités conclus avec les pays étrangers ou Organismes Internationaux seront respectés.

Ce Communiqué émane du Haut-Commandement de la Garde Nationale
Général-Major HABYARIMANA
Lieutenant Colonel KANYARENGWE

Major NSEKALIJE
Major BENDA
Major RUHASHYA
Major GAHIMANO
Major MUNYANDEKWE
Major SERUBUGA
Major BUREGEYA
Major NTIBITURA
Major SIMBA

VIVE LA REPUBLIQUE RWANDAISE
VIVE LA PAIX ET L'UNITE NATIONALE
VIVE LE PEUPLE RWANDAIS.

OU LA FIN D'UN MYTHE

ANNEXE B

DECLARATIONS DES TEMOINS SUR LA DECOUVERTE DE KALINGA

1. Déclaration de GULAM

Q. Monsieur GULI ou GULAM, je vais vous poser des questions sur une importante affaire... Excusez-moi, j'étais sorti pour des raisons de service, je voudrais que vous m'expliquiez un détail à propos des tambours qu'on vient de découvrir tout récemment à Nyanza. Résumez-moi comment vous les avez trouvés, comment vous les aviez mis dans ces trous dans lesquels on vient de les découvrir.

R. C'est chose facile.

Q. Je voudrais attirer votre attention sur le fait que vous êtes prié de déclarer toute la vérité que vous connaissez, eu égard à l'importance que revêt cette affaire pour le pays. Elles seront réservées à qui de droit seulement. Dites-moi toute la vérité et cela, sans vous en faire, allez-y sérieusement sachant que vous entreprenez un acte salutaire pour le pays.

R. Ne vous en faites pas. Je vous dirai toute la vérité, je serai sincère comme je l'ai déjà montré. Je sais que ce que je fais, je le fais dans l'intérêt du pays, d'où vous devez croire en la vérité que je vais déclarer. Voici le commencement de l'affaire: Vous savez que sous l'ancien régime, je dis avant l'indépendance du Rwanda, mon père était commerçant à Nyabisindu ou Nyanza. Il était ami du roi RUDAHIGWA qui régnait alors. Qu'est-ce qui les avait liés d'amitié? Le roi RUDAHIGWA était notre client régulier, et cela pendant longtemps. Et vous savez, c'est la politique courante, nous aussi nous devions nous rapprocher de l'autorité. Ils étaient tellement amis que le roi envoyait mon père à Bujumbura lui acheter différents articles, des véhicules par exemple. Bref, c'est mon père qui s'occupait des achats du roi.

Q. Le roi achetait-il chez RAHAMATALI?

R. Oui, il se ravitaillait chez-nous, chez RAHAMATALI. Un jour alors en 1959, au mois de juillet si je ne me trompe pas, voici que le roi expire. Et au mois de novembre, c'était déjà la révolution. Les hostilités sociales, on le sait, ont éclaté dans le Marangara, Gitarama et un peu partout ailleurs. Cela dura longtemps; et voici qu'au milieu de l'année 1960, seulement je ne me souviens plus ni de la date ni du mois, voici donc que l'épouse de RUDAHIGWA est venue m'appeler car elle savait que mon père était ami de son époux.

LA DECOUVERTE DE KALINGA

- Q. Voulez-vous signifier Rosalie ?
R. Rosalie. Elle est venue m'appeler pour me dire que les choses allaient mal. Elle me confia qu'elle avait des tambours qu'elle ne voudrait pas voir saisis, c'est pourquoi elle me demanda de les lui cacher. Je ne sus que faire. Mais finalement j'ai proposé de creuser des trous où les mettre.
- Q. Vous en avez donc discuté ensemble ?
R. Oui, nous en avons délibéré ensemble.
- Q. Où avez-vous tenu vos discussions ?
R. Chez elle dans le Rukali, où elle habitait.
- Q. C'est dans quel mois que cela s'est passé ?
R. Je ne m'en souviens pas bien; mais ce doit être au mois de juin ou fin mai, disons en 1960.
- Q. En 1960 ?
R. En 1960.
- Q. Sous le régime de Kayibanda donc ?
R. Oui. Attendez! Non. C'est-à-dire qu'à ce moment, l'indépendance n'était pas encore proclamée. Mais vous savez que KAYIBANDA ou MBONYUMUTWA a été Président avant les élections de 1961, qui portèrent officiellement KAYIBANDA au pouvoir.
- Q. Était-ce donc sous le régime intérimaire ?
R. C'est ça; c'était sous le régime intérimaire. Nous avons creusé de profondes fosses derrière ma maison à Nyanza où j'habitais. Puis j'ai fait venir les tambours parce que je ne savais pas m'y rendre moi de peur de me faire voir étant donnée la forte tension qui régnait; au moindre mouvement, on était saisi. On les a envoyés de nuit vers 22 heures, montés sur des civières. Seulement, je ne me souviens plus des gens qui les ont amenés.
- Q. Dans des civières ?
R. Oui, dans des civières parce qu'ils pesaient lourds. Nous les avons enterrés juste derrière ma maison. Ils sont restés là.
- Q. N'habitez-vous pas dans le quartier commercial ?
R. Oui, au quartier commercial. Mais patience, vous comprendrez. Ils sont restés là. Et puis, presque une année après, Rosalie est revenue me dire qu'elle avait entendu une rumeur qui croyait savoir que les tambours étaient gardés chez moi. J'eus l'air entendu. Je lui dis que j'allais agir en conséquence. J'ai appelé RUSATSI, mon ouvrier alors, pour lui demander de me dire où ailleurs... que l'on pouvait cacher ces choses, tout en précisant que si on venait les déterrer, ce serait très dangereux pour nous. Il m'a dit qu'il allait essayer de voir si on pouvait les cacher dans son champ. Nous nous sommes alors rendus sur les lieux pour estimer

OU LA FIN D'UN MYTHE

- l'emplacement. Nous l'avons trouvé bon. Je lui ai demandé alors de préparer les fosses dans ce champ pour les y amener. Il était un grand travailleur, qui m'obéissait; il s'exécuta donc.
- Q. Il était votre employé ?
R. Il travaillait pour moi et on s'entendait très bien. Il a apprêté les fosses comme je lui avais demandé. Et de nuit, après les avoir déterrés, nous les avons chargés sur le véhicule de mon beau-frère SANTIO. Excusez-moi j'oublie les numéros de la plaque; il y a de ça très longtemps; c'est dans les années 1960.
- Q. Quelle était la marque de ce véhicule ?
R. C'était une camionnette FORD.
- Q. Camionnette FORD ?
R. Oui, de couleur verte.
- Q. De couleur verte !
R. Oui. Seulement...
- Q. Avait-elle une tente et une carrosserie ?
R. Non. Elle n'avait qu'une carrosserie, sans tente; sans lui dire pourquoi, je lui ai demandé de me prêter son véhicule, je lui ai dit seulement que je voudrais me rendre quelque part. Nous avons alors chargé les choses là sur cette camionnette.
- Q. Les avez-vous chargés étant seuls, vous et RUSATSI uniquement ?
R. Moi et RUSATSI.
- Q. Seuls ?
R. Seuls. C'était lui et moi seuls. Nous les avons donc chargés sur la camionnette, de nuit et nous les avons emmenés à Gahondo dans son champ.
- Q. Les avez-vous mis dans une seule fosse ?
R. Oui. Ils étaient tous...
- Q. Non, je dis là chez vous.
R. Chez moi, ils étaient dans une même fosse.
- Q. Dans une même fosse ?
R. Une même fosse. Nous avons creusé une très profonde et large fosse parce que nous avions notre temps étant donné que l'endroit était bien discret. Les passants ne pouvaient pas nous voir.
- Q. C'était donc derrière la maison ?
R. Oui, derrière la maison.
- Q. Ou c'était derrière l'enclos...
R. Non, c'était juste derrière la maison. Normalement on repère facilement l'endroit quand on est ici à Nyanza. C'est dans la direction de l'hôpital, dans une parcelle qui forme un coin, c'est là.

LA DECOUVERTE DE KALINGA

- Q. Oui, je vois où c'est.
- R. *Juste, c'est là que j'habitais. C'est là où nous les avons mis derrière la maison.*
- Q. Oui.
- R. *Nous les avons donc pris de là, les avons chargés et les avons emmenés pour les enterrer dans le trou apprêté à cet effet. L'un a été enterré quelque part, où nous avons été avant hier, là où nous l'avons retrouvé. Les deux autres ont été enterrés dans la bananeraie.*
- Q. Ils étaient combien en tout ?
- R. *Ils étaient au nombre de trois.*
- Q. Est-ce qu'on vous avait confié trois tambours ?
- R. *Ils étaient au nombre de trois. Nous les avons enterrés, et ils sont restés là. On ne s'en est plus souvenu. Moi-même j'ai fini par vendre ma maison en soixante... je crois que c'est en soixante-six. Non, c'est en 1968 que j'ai vendu ma maison, parce que j'habitais à Gisenyi après avoir quitté ici. Et puis je ne me suis plus occupé de ces choses là croyant que c'en était fini. On n'avait d'ailleurs rien prévu pour les protéger, nous nous sommes contentés de les enterrer seulement. Les choses en sont restées là. Et tout récemment, de Gisenyi, je revins travailler ici. Par après, je suis retourné à Nyanza que je devais quitter en 1975 pour venir travailler à la SOMIRWA. Et voici qu'un jour le Major LIZINDE m'a convoqué.*
- Q. Quand vous a-t-il convoqué ?
- R. *Mardi de la semaine dernière; plutôt de cette semaine-ci.*
- Q. Était-ce pour la première fois qu'il vous convoquait pour cette affaire ?
- R. *Oui. Il a demandé à ma femme de me dire que je devais me présenter chez lui. Ce que fit ma femme. Vers 14H30', je me suis présenté, seulement il était occupé.*
- Q. Mardi de la semaine dernière le 18 avril 1978 ?
- R. *Oui.*
- Q. Le 18 de ce mois d'avril ?
- R. *Oui. Je me suis présenté et il m'a prié de revenir le lendemain à 07H30'; il m'a précisé qu'il avait à faire ce moment là et qu'il partait.*
- Q. N'avez-vous pas deviné pourquoi il vous cherchait ?
- R. *Non, je n'en savais rien.*
- Q. N'en aviez-vous pas parlé avec lui ?
- R. *Pas du tout. On n'a rien parlé avec lui, rien. Le lendemain donc à 07H30', je me suis présenté. On me dit que puisqu'il n'était pas là jusqu'à cette heure, il devait être à l'Umuganda. Et j'ai dit à quelqu'un qui était à la guérite de lui dire que je ne l'ai pas trouvé, que je m'en retournais et qu'on pouvait m'appeler si on avait besoin de moi. Je suis arrivé à Gikondo, et quelques instants après, le véhicule du Chef du personnel*

OU LA FIN D'UN MYTHE

- de la SOMIRWA est venu me prendre. On me précisa que le Major LIZINDE voulait me voir chez lui. J'ai été chez lui et nous nous sommes entretenus. Il m'a demandé seulement deux choses. Pas beaucoup comme c'est le cas aujourd'hui. Il m'a demandé où est-ce que c'était à Gahondo. Mais comme il y avait très longtemps j'ai plutôt cherché à placer Gahondo à Gisenyi ou à Ruhengeri, car j'ai vécu partout là-bas. Et quand il m'a demandé si je connaissais un certain RUSATSI, je me suis rappelé que RUSATSI a été mon employé. Je lui ai alors dit que je réalisais maintenant où il voulait en arriver. Je l'ai prié de ne pas s'en faire et je lui ai raconté toute l'histoire comme je vous la raconte. Nous sommes montés à bord d'un véhicule. Il a voulu savoir si nous pouvions les retrouver et je lui ai précisé qu'au cas où ce RUSATSI ne serait pas mort, on pouvait toujours y aller.*
- Q. D'après vous, comment a-t-il été mis au courant de cette affaire ?
- R. *Qui ?*
- Q. Comment le Major LIZINDE aurait-il été informé de cela ? D'après vous !
- R. *Que je vous empoisonne! Je ne sais pas comment. Vous savez combien le service de Renseignements est efficace, il peut connaître des choses... Et, cet homme important puis-je lui demander comment il en a été mis au courant? Lui, il m'a demandé une chose, voyant que j'étais au courant, je suis allé avec lui, lui montrer l'endroit. Point c'est tout. Nous sommes alors montés à bord d'un véhicule et partis. Arrivés à Nyanza, moi j'ai cherché RUSATSI. Après l'avoir trouvé, nous sommes alors allés à GAHONDO. Il nous a montré où étaient ces tambours, et nous avons creusé. Et c'est ainsi que nous avons retrouvé ces tambours.*
- Q. Tous les trois tambours ont-ils été retrouvés ?
- R. *Deux avaient été très sérieusement endommagés. Vous comprenez vous-même: ils venaient de passer près de 20 ans dans les fosses, sans protection. Nous en avons retiré des morceaux. Un seul a été retiré plus ou moins en bon état. On voyait bien que c'était un tambour; mais il commençait à être détruit par des bestioles et à pourrir.*
- Q. Vous m'avez dit, tout au début, que ces tambours ont été d'abord gardés derrière votre maison. Combien de temps y sont-ils restés ?
- R. *Ils doivent y être restés neuf ou dix mois.*
- Q. Dans ces fosses où vous les aviez enterrés ?
- R. *Oui.*
- Q. Vous et RUSATSI ?
- R. *Oui.*
- Q. Au moment de les mettre dans ces fosse, aucun autre de vos employés ne vous aurait vu ?
- R. *Il n'y en a pas.*

LA DECOUVERTE DE KALINGA

- Q. Quelles sont les personnes qui sont au courant? Ceux là qui les ont amenés chez vous ils sont tout de même au courant.
- R. *Ils les ont laissés là et s'en sont retournés.*
- Q. Les ont-ils déposés dans la maison ?
- R. *Non, ils les ont laissé derrière la maison là où nous leur avons indiqué. On ne leur a pas révélé là où nous devrions les enterrer. Ils disaient qu'il était interdit d'enterrer les tambours. Et décidés des les enterrer malgré eux, nous leur avons dit simplement que nous allions les emmener quelque part. A moins que ce soient alors eux qui aient révélé l'affaire. En tout cas moi, je ne les ai jamais plus revus.*
- Q. Vous m'avez dit qu'on les a emmenés nuitamment montés sur des civières, c'était quelle heure ?
- R. *Vers 22 heures, juste quand il n'y a plus une forte circulation, quand ils ne pouvaient pas croiser quelqu'un qui pût leur demander ce qu'ils portaient et où ils allaient et tout autre chose que la curiosité peut inventer. C'était aux environs de 22 ou 23 heures. Disons au milieu de la nuit quoi!*
- Q. Mais, vous étiez d'avance prévenu qu'on allait les amener tel ou tel jour ?
- R. *Oui... Sauf qu'on ne m'avait pas averti de ce qu'on allait me les envoyer.*
- Q. Votre épouse était-elle au courant ?
- R. *Mon épouse ?*
- Q. Oui.
- R. *Je l'avais avertie de ce qu'on allait amener quelque chose. Cachez-vous une telle chose à une femme avec laquelle vous vivez sous un même toit ?*
- Q. Quelles sont les autres personnes qui étaient au courant ?
- R. *Il n'y avait que RUSATSI, Rosalie (qui me l'avait demandé) et moi-même. Evidemment un autre qui était au courant est RUZINDANA, mais il est mort lui.*
- Q. RUZINDANA, petit-frère de RUDAHIGWA ?
- R. *Oui. Petit-frère de RUDAHIGWA.*
- Q. A ce moment, vivait-il dans le Rukali ?
- R. *Il vivait avec Rosalie.*
- Q. Mais qui étaient là quand Rosalie vous a appelé pour vous demander ce service? Et où cela s'est passé? En compagnie de qui étiez-vous à ce moment ?
- R. *Nous étions à trois: Rosalie, Ruzindana et moi.*
- Q. Étiez-vous à trois seulement ?
- R. *Trois seulement.*

OU LA FIN D'UN MYTHE

- Q. Il n'y avait personne d'autre ?
- R. *Non, nous étions à trois et nous en avons parlé chez elle dans le RUKALI. Nous étions à trois au salon, quand elle me confia: "Pouvez-vous nous venir en aide pour nous cacher ces tambours". Après avoir pesé la chose, j'ai accepté d'autant plus que son mari était l'ami de mon père. J'ai accepté de lui venir en aide et de les cacher. Je lui ai dit comment j'envisageais les cacher à savoir creuser des fosses et les enterrer. Et elle a été d'accord.*
- Q. Mais, en vérité, quelles sont les raisons qu'elles vous a données, raisons qui la poussaient à s'en débarrasser ?
- R. *Elle craignait, comme aujourd'hui l'Etat, que les blancs ne les emportent s'ils les trouvaient.*
- Q. Les emporter où ?
- R. *Je ne sais pas. Eux savaient peut-être où ils devaient les emmener. C'est cependant pourquoi elle voulait les cacher.*
- Q. Mais auparavant, connaissiez-vous ces tambours puisque votre famille s'était liée d'amitié avec celle du roi RUDAHIGWA? Les avez-vous vus avant ?
- R. *Non. Sauf une seule fois, en 1955 quand BAUDOIN est passé ici. Au moment de lui exposer diverses choses, on les a sortis, et ce n'est qu'à ce seul moment que je les ai vus. Je n'ai d'ailleurs pas été intéressé à les observer. Et en cette année — 1955 — je n'avais pas des idées mûres et personne ne prêtait tellement attention parce qu'on ne savait pas ce qui devait arriver. Je les ai vus là avec des personnes tour à tour. Les rois BAUDOIN et RUDAHIGWA les ont passé en revue; moi j'étais dans la masse. Je ne me souviens pas de leur nombre, étaient-ils au nombre de trois, de quatre, de six? Je n'en sais rien. Seulement, j'entendais les gens dire: "Ces tambours, on ne les bat pas et on ne les sort que très rarement".*
- Q. Pardon. N'est-ce pas que vous m'avez dit que c'est en 1960 ou 1959 que Rosalie vous a convoqué pour vous demander de lui cacher ces tambours ?
- R. *C'est en 1960.*
- Q. C'est bien en 1960 ?
- R. *Oui.*
- Q. Était-ce sous la présidence du premier président MBONYUMUTWA ?
- R. *C'est bien MBONYUMUTWA qui était Président parce que le coup d'Etat de Gitarama a eu lieu le 28 janvier 1960.*
- Q. En 1961 ?
- R. *Est-ce en 1961 qu'a été réalisé le coup d'Etat!*

LA DECOUVERTE DE KALINGA

- Q. Oui, le 28 janvier 1961.
- R. *Je crois que cela n'était pas encore fait. Puisque nous ne l'avons pas encore fait. Nous l'avons fait après le coup d'Etat, c'est-à-dire en 1961.*
- Q. C'est à ce moment que la peur s'est emparée de Rosalie et qu'elle a cherché à les cacher ?
- R. *Oui.*
- Q. Après le coup d'Etat ?
- R. *Après le coup d'Etat.*
- Q. Le coup d'Etat de Gitarama ?
- R. *Oui, après le coup d'Etat.*
- Q. Et là derrière la maison, où étaient gardés ces tambours? Leur avez-vous réservé une chambre ou avaient-ils un abri propre, dehors ?
- R. *Je n'en sais rien, je ne l'ai jamais vérifié.*
- Q. Arriviez-vous souvent là juste derrière la maison ?
- R. *Non. Je n'allais pas plus loin qu'au salon, nulle part ailleurs. Quoi qu'il en soit, ils étaient gardés dans une maison, dans un endroit bien soigné. Ils ne pouvaient pas être gardés dehors. Ils étaient quelque part dans la maison, dans un endroit aménagé pour cela.*
- Q. Ne connaissiez-vous pas d'autres personnes qui sauraient pourquoi Rosalie a voulu se débarrasser de ces tambours? Par exemple les gardiens du code ésotérique ou d'autres personnes influentes de la cour royale. A part vous et RUZINDANA, n'y aurait-il personne d'autre qui aurait été au courant de l'intention de Rosalie ?
- R. *Nous en avons parlé à trois. Et même si... je ne sais rien des gardiens du code ésotérique, je ne connais même pas qui il sont. J'entendais seulement parler "des gardiens du code ésotérique". Certains d'entre eux doivent être déjà morts, d'autres sont encore en vie, mais je ne les connais pas. Je ne me rappelle pas. Si plutôt on demandait à Rosalie ou à l'Abbé KAGAME, eux ils peuvent vous les nommer. Mais moi je ne les connais vraiment pas.*
- Q. Revenons aux tambours. Ceux-ci ont été amenés sur des civières et cela après le coup d'Etat comme vous l'avez dit.
- R. *Ce sont eux qui ont voulu qu'ils soient cachés.*
- Q. Bon. Approximativement, quel est le nombre de personnes qui les ont accompagnés jusque chez vous ?
- R. *Ceux qui les portaient étaient au nombre de quatre.*
- Q. Quatre personnes seulement ?
- R. *Ecoutez, ils étaient à quatre.*
- Q. Les a-t-on amenés montés sur une seule civière ?
- R. *Dans une seule civière.*

OU LA FIN D'UN MYTHE

- Q. Trois tambours ?
- R. *On les a amenés en deux temps. En premier temps on en a amené un seul, au second les deux autres.*
- Q. Un a été donc amené monté seul sur une civière ?
- R. *Seul.*
- Q. L'autre seul également ?
- R. *Deux.*
- Q. Ah, les deux autres ?
- R. *C'est ça.*
- Q. Les deux, sont-ils les petits ?
- R. *Je crois que ce sont les deux petits.*
- Q. Les a-t-on amenés un même jour ?
- R. *Non, deux jours, deux nuits successives. Ils ne pouvaient pas faire des allers et retours et ainsi de suite. Depuis Nyanza jusque... ça leur aurait été pénible.*
- Q. On les a amenés deux nuits successives ?
- R. *Successives.*
- Q. Successives ?
- R. *Oui.*
- Q. Ne pouvez-vous pas vous rappeler du jour où on les a apportés? C'est difficile oui, étant donné qu'il y a déjà beaucoup de temps, mais approximativement. Essayez de vous rappeler le mois, le jour..., la pluie étant peut-être tombée...
- R. *Non, il n'avait pas plu, c'était pendant la saison sèche.*
- Q. C'était pendant la saison sèche ?
- R. *C'était pendant la saison sèche, mais si je vous disais que c'est tel ou tel jour, je mentirais. Je ne m'en rappelle pas.*
- Q. Vous devez effectivement l'avoir oublié, il y a bien longtemps.
- R. *Je ne m'en rappelle pas.*
- Q. Et qu'est-ce qu'on a fait de cette civière sur laquelle on les a amenés ?
- R. *Ils sont retournés avec.*
- Q. Ils sont retournés avec ?
- R. *Ils sont retournés avec.*
- Q. Est-ce qu'on les amenait sur des civières sans qu'ils soient couverts ?
- R. *Ils n'étaient pas couverts, parce que c'était pendant la nuit.*
- Q. Sur ces civières, ne reposaient-ils pas sur quelque chose? Sur une natte par exemple ou autre chose ?
- R. *Rien.*
- Q. On les a montés sur cette civière tout simplement !
- R. *Oui... d'autant qu'ils avaient peur de ce qu'ils ne soient capturés. Ils*

LA DECOUVERTE DE KALINGA

ont fait cela très hâtivement. C'était comme s'ils voulaient s'en débarrasser. Ils n'ont donc pas cherché à les protéger.

Q. Ce sont quatre personnes qui les ont amenés. N'y avait-il pas quelqu'un d'autre qui les accompagnait ?

R. Non, personne d'autre.

Q. Au moins un qui guétait pour voir s'ils n'étaient pas vus ?

R. Personne.

Q. Parmi ces quatre vous ne vous rappelez de personne ? Je suppose qu'ils ne faisaient que les déposer à la maison. Ils venaient vous dire d'avance qu'ils arrivaient incessamment avec ces tambours. Vous ne vous rappelez de personne d'entre eux ?

R. Je ne me rappelle de personne. A moins que RUSATSI, lui, ne s'en rappelle, du moins se rappeler un d'entre eux. C'était une affaire qu'on arrangeait nuitamment et hâtivement. Je ne m'en souviens vraiment pas.

Q. Et RUSATSI, a-t-il vu ces gens ?

R. Oui, parce que nous étions ensemble quand on les a accueillis.

Q. Mais quel travail avez-vous donné à Rusatsi ?

R. C'était un domestique; il lessivait les habits, préparait à manger, etc ...

Q. Il était donc bien un domestique ?

R. Oui, quelqu'un de la famille.

Q. N'aviez-vous pas d'autres domestiques ?

R. Ils rentraient chez eux.

Q. Lui, logeait-il chez vous ?

R. Oui, il vivait chez moi parce que Gahondo est loin d'ici et en outre il était célibataire; il avait donc préféré vivre ici.

Q. Il était donc comme un enfant de la famille ?

R. C'est ça.

Q. Rappelez-vous. Vous m'avez dit qu'ils sont restés combien de mois enterrés derrière votre maison ?

R. Pas jusque dix mois. Disons entre six et neuf mois. Et après, nous les avons déterrés.

Q. Comment les avez-vous amenés là? Comment vous est venu l'idée de les emmener à Gahondo ?

R. Pour moi donc, c'était chose passée! Mais Rosalie m'a dit un jour qu'il était possible que des gens connaissent où se trouvaient ces tambours. Elle me dit que ce devait avoir été divulgué par un parjure, un de ceux-là qui les avaient amenés jusque chez moi. Par conséquent, elle me mit en garde de ce qu'on pourrait venir les déterrer chez moi. Alors moi j'ai réalisé que je risquais d'être pris pour un ennemi ou pour un traître à l'égard du pays. La peur m'ayant gagné j'ai alors appelé RUSATSI pour

OU LA FIN D'UN MYTHE

lui en faire part. RUSATSI me dit qu'on pouvait alors les enterrer chez lui, d'autant plus qu'à notre avis, ils devaient être enterrés une fois pour toutes, donc sans idée de les récupérer. C'est ainsi que nous avons creusé des fosses et les avons enterrés là... où nous les avons justement déterrés.

Q. Et après, personne ne serait venu vous les demander? Par exemple ceux-là qui vous soupçonnaient de les garder.

R. Personne.

Q. Et quand ils étaient chez vous, ne vous inspiraient-ils pas de la peur?

R. C'est justement pourquoi... Ça me faisait peur, mais je me disais que finalement on cessera d'en parler. Mais dès que Rosalie m'a confié que l'affaire était connue, j'ai eu vraiment peur. Je lui dis que ces tambours m'attireraient un jour un malheur. Je ne sus rien en faire, je ne sus où les mettre. Et à ce moment là, en 1960, j'étais déjà grand... J'avais déjà un enfant mais mes idées n'étaient pas encore mûres. J'ai consulté RUSATSI pour lui faire part de l'évolution des faits et lui ai demandé ce qu'on pouvait faire. Il me conseilla alors d'aller les enterrer dans son champ. Point c'est tout.

Q. D'après vous, pourquoi a-t-on amené ces trois tambours pour les cacher? Normalement, le tambour est battu ou sert à un autre usage, mais pas à être caché jusqu'à l'enterrer même. Selon vous, pour quelles raisons Rosalie vous a-t-elle donné trois tambours et non plus? Je sais qu'il y en avait beaucoup à la cour royale.

R. C'est vrai, il y en avait beaucoup.

Q. N'étaient-ils pas nombreux, les tambours qui étaient battus à la cour royale?

R. Ils étaient nombreux. Seulement, quand Rosalie est venue me le demander, elle m'a confié qu'il y avait des tambours qu'on pouvait sortir et d'autres non. Elle m'a dit: "Il y a par exemple Kalinga qui ne doit pas sortir, lui, il ne doit pas être vu". Je lui ai alors demandé si parmi ceux qu'elle me donnait Kalinga y était. Elle me répondit que ceux-là le suivaient en importance. Je lui ai demandé alors où était Kalinga qui était le plus important et par conséquent qui devait être caché. Elle me précisa qu'il devait être caché quelque part ailleurs. Elle n'a rien précisé de plus, je ne sais donc pas ce qu'on en a fait. Mais moi, je prenais un des trois pour Kalinga. Je n'en savais rien.

Q. Qu'est-ce que c'est Kalinga en fait?

R. Ecoutez-moi ça !

Q. Non comme vous avez pu l'apprendre; d'autant plus que vous avez vécu à Nyanza ?

R. Il semble que le roi était intronisé sur le tambour Kalinga. Mais on disait que Kalinga était... Il paraît que quand le roi attaquait un pays étranger, s'il vainquait, il lui prenait son tambour et l'amenait. Ce Ka-

LA DECOUVERTE DE KALINGA

linga alors... Il semble que celui qui l'avait capturé l'amenait et devenait roi ipso facto parce que vainqueur il le ramenait. Si c'est vrai moi je n'en sais rien. Tout simplement, je savais qu'il était un symbole, qu'il était sacré, très important au Rwanda.

Q. D'après vous, parmi ces tambours, est-ce possible que Kalinga n'y figurait pas? Ces tambours qu'on a voulu cacher alors que les autres restaient là où ils étaient. Et je crois qu'ils n'étaient pas tous de la même taille.

R. Non. Deux étaient petits; un, grand.

Q. Avant de les enterrer, ne les avez-vous pas d'abord observés? Vous et RUSATSI?

R. Non. On les a amenés pendant la nuit. Et nous devions agir très vite de peur que le jour ne se levât avant qu'on ne les ait enterrés ou que quelqu'un d'autre ne nous repêrât et ne répandît la nouvelle. On les amenait, je ne vous trompe pas, et nous les déplaçons. Moi même ça me faisait peur.

Q. Mais selon vous, Kalinga n'était-il pas du nombre? Je dis selon vous, suivant les circonstances d'alors. Si vous pensez à la façon dont on a voulu cacher ces tambours, et si vous pensez aussi à l'importance de Kalinga, ne croyez-vous pas qu'il était du nombre?

R. On n'a pas voulu le révéler, mais quand je considère la façon dont on les a cachés, comme vous me le dites, Kalinga devait être du nombre. Je ne sais lequel c'est..., nous n'avons fait qu'exécuter leur volonté mais il devait être du nombre. Sinon, je ne vois pas pourquoi on était si affligé, si empressé à les cacher.

Q. Justement, je voulais en arriver à vous demander pourquoi ils se seraient tant peiné pour les faire cacher si Kalinga n'y était pas?

R. Ça c'est une évidence. Pour moi, un devait être bien Kalinga. Il devait y être. Seulement je ne saurais pas l'affirmer absolument parce que je ne le connais pas. Mais quand je pense à tout ce qu'ils ont fait pour les cacher, je trouve que ce n'est pas pour de simples tambours qu'on s'est peiné. Donc parmi ces trois, je ne sais pas dire lequel, devait se trouver Kalinga.

Q. Ces trois tambours, étaient-ils tous de mêmes dimensions?

R. Non. Deux étaient petits, un grand.

Q. Maintenant, dites-moi en détail (indiquez-moi quand) comment vous les avez emmenés de chez vous à Gahondo dans les fosses creusées à cet effet. En quelle année les avez-vous retirés de chez vous?

R. C'est en 1961 également.

Q. Je comprend, vous m'avez dit qu'on a cherché à les faire cacher après le coup d'Etat de Gitarama; ce doit donc être au début de cette année, je vois que ça coïncide.

OU LA FIN D'UN MYTHE

R. Oui, oui. Il en fut ainsi. Après qu'on m'ait annoncé cela, j'en ai parlé à RUSATSI qui a préparé les fosses et les a creusées. C'était des fosses ordinaires, on n'a rien prévu pour les protéger. Pour nous; il fallait les enterrer une fois pour toutes, pour nous en débarrasser.

Q. RUSATSI les creusait-il la nuit ou pendant le jour?

R. Non. Il les creusait pendant la nuit. S'il le faisait pendant la journée on aurait pu lui demander ce que c'était. N'oubliez pas que l'atmosphère était tendue. Je me souviens qu'à cette occasion je lui ai donné trois jours de congé, afin qu'il les apprêtât avant d'y emmener ces tambours. Après les avoir apprêtées, il me l'a alors annoncé. C'est à ce moment qu'on s'est occupé des moyens de transport. Je ne pouvais pas emprunter le véhicule de n'importe qui. Par chance pour moi, à ce moment mon beau-frère était venu nous rendre visite en compagnie de son épouse; d'ailleurs je lui ai demandé le véhicule tout en lui précisant que je voulais me rendre quelque part pour la fraude et que je devais le lui rendre.

Q. Est-ce bien SANTIO d'ici à Kigali?

R. Celui-là même. SANTIO me l'a donné sans même me demander beaucoup de choses. RUSATSI et moi les avons chargés sur le véhicule que j'avais parké tout près de la porte. C'était aux environs de 23 heures - 24 heures. A cette heure là, on ne circulait plus en ville. Après les avoir chargés, nous les avons emmenés là.

Q. Mais le veilleur vous a vus!

R. Je n'avais pas de veilleur.

Q. Vous n'aviez pas de veilleur?

R. Non.

Q. Pouvez-vous me dire si vous avez transporté ces tambours en un tour?

R. Nous les avons emmenés en un tour.

Q. Vous les avez tous transportés en un seul tour?

R. Ah! oui, parce que le lendemain, SANTIO devait partir avec son véhicule. Je ne pouvais pas ajourner son départ. Et après son départ, je ne pouvais pas trouver quelqu'un qui me prêtait son véhicule.

Q. Vous m'avez dit qu'il n'y avait pas une fosse unique, comment les avez-vous alors emmenés en une seule fois? Et étant à deux comment avez-vous pu porter trois tambours?

R. Nous les avons chargés en une seule fois. Le véhicule a été parké quelque part de façon qu'on prenait les tambours un à un jusqu'à la fosse.

Q. Et personne ne restait, veillant au véhicule?

R. Non. Mais au moment de les porter aux fosses, il y avait une autre personne invitée, le grand-frère de RUSATSI qui était venu nous aider.

Q. N'est-ce pas HALINDINTWALI?

R. Si.

LA DECOUVERTE DE KALINGA

- Q. Il s'appelle HALINDINTWALI, c'est son grand-frère qui s'est réfugié en Uganda ?
- R. Il est alors venu nous aider à les porter jusqu'aux fosses.
- Q. A ce moment, SANTIO ne vous avait-il pas accompagné ?
- R. Non, il ne nous a pas accompagné. Je ne le lui ai même pas demandé. Il ne nous a pas accompagné.
- Q. Avez-vous enterré ces tambours (le grand et les petits) en une seule nuit? Ou l'avez-vous fait en des nuits différentes? Rappelez-vous bien.
- R. C'est possible que nous ayons fait ça en deux nuits. Si RUSATSI était ici, on pourrait le lui demander, lui qui doit se souvenir. Ou encore, vous pouvez le convoquer pour le lui demander. Il est possible que nous ayons fait ça en deux nuits.
- Q. Dans les deux nuits, est-ce que HALINDINTWALI, le grand-frère de RUSATSI, était présent ?
- R. Il était présent.
- Q. Mais SANTIO ne vous a-t-il pas accompagné quelque part? Puisque c'est son véhicule que vous utilisiez ?
- R. Non. Je me souviens que SANTIO n'a jamais... Non.
- Q. Vous affirmer donc que SANTIO n'en sait rien ?
- R. Non, il n'en sait rien.
- Q. Tous ces tambours, les avez-vous enterrés dans une même fosse ?
- R. Nous avons enterré deux dans une même fosse, et l'autre dans une autre fosse.
- Q. Tantôt vous me disiez que les deux petits avait été plus abîmés que le grand, enterré seul. En avez-vous enveloppé certains et non d'autres ?
- R. Non, tous, tous... excepté le grand. Celui-là déterré à part avait été protégé au moyen de tôles.
- Q. Les avait-on mises tout autour ?
- R. Non, du côté d'en haut seulement pour éviter que la terre ne l'abîme.
- Q. Et en bas ?
- R. Non, il n'y avait pas de tôles en bas.
- Q. Et dans les côtés ?
- R. Non plus. Où aurions-nous trouvé toutes ces tôles ?
- Q. Et la grande caisse dans laquelle était ce grand tambour! Ne vous en souvenez-vous pas? En déterrants, on a retrouvé des planches. Et alors, d'où proviendraient-elles ?
- R. On les a retirés d'en bas.
- Q. Pardon ?
- R. Elles étaient en bas.

OU LA FIN D'UN MYTHE

- Q. Y aurait-il donc une grande caisse ? Rappelez-vous bien ?
- R. Effectivement en déterrants nous avons retrouvé des tôles rouillées, puis des planches.
- Q. Ah oui !
- R. Nous avons alors cru qu'on allait le trouver en dessous de ces planches. Mais plutôt ces planches constituaient le fond. Il doit avoir été effectivement enveloppé dans une caisse.
- Q. Etait-il dans une caisse ?
- R. Il était dans une caisse.
- Q. Ah oui! Sinon comment comprendrait-on la présence de ces planches?
- R. Oui, c'est vrai. Il était dans une caisse mais...
- Q. Où seraient venues ces planches ?
- R. C'est vrai, il était dans une caisse.
- Q. Kalinga et les deux enterrés à part ?
- R. Non. Pas les petits tambours!. Celui qu'on a mis dans une caisse doit être Kalinga parce que lui je ne l'ai jamais vu, on nous l'a amené enveloppé dans une caisse. Nous avons transporté la caisse. Je m'en rappelle bien. C'est bien Kalinga. On nous a dit qu'on ne devait pas le regarder. On ne devait pas le voir.
- Q. Selon les traditions ?
- R. Selon la tradition, il était interdit de le voir, disait-on. Oui, on l'a amené dans une caisse.
- Q. On l'a amené emballé dans une caisse ?
- R. Il était dans une caisse.
- Q. Il y a quelques instants, vous m'avez dit qu'on les a amenés montés sur une civière. Je voudrais vous demander si c'est vous qui l'avez mis dans une caisse ?
- R. Non. Je m'en rappelle bien maintenant. On l'a amené emballé.
- Q. Mais sur une civière lui aussi ?
- R. Sur une civière.
- Q. Emballé?
- R. Emballé.
- Q. Bien fermé avec des clous?
- R. Bien fermé, de façon qu'on ne pouvait pas le voir.
- Q. N'avez-vous pas essayé de le déemballer pour voir? Vous savez que Kalinga était orné... n'avez-vous pas eu la curiosité d'ouvrir et de voir de quoi il était orné ?
- R. J'avais tellement peur que je n'ai pas osé ouvrir. Vous le savez, de pareilles choses donnent l'impression de... Je crois que ça pouvait... psychologiquement... Je l'ai enterré et éloigné de moi toute curiosité.

LA DECOUVERTE DE KALINGA

- Q. Donc, vous vous souvenez de celui qui était emballé?
 R. *Ce doit être Kalinga.*
- Q. Les autres n'étaient-ils pas dans une caisse ?
 R. *C'était pour ainsi dire ceux qui l'accompagnaient.*
- Q. Etait-ce seulement ceux-là qui l'accompagnaient ou selon la coutume d'autres tambours, nombreux, devaient l'accompagner? Ne sauriez-vous pas le nombre de tambours qui devaient l'accompagner ?
 R. *Que je vous empoisonne...! Je n'en sais rien. On ne pouvait pas me confier cela d'autant plus que je n'étais pas gardien du code ésotérique; on ne m'a demandé qu'un service. Etranger, on a cru peut-être que je pouvais les aider en toute fidélité d'autant plus que nous avions été amis de RUDAHIGWA. Mais on ne pouvait pas me faire part de leurs secrets traditionnels importants.*
- Q. N'est-ce pas que votre feu père RAHAMATALI était encore en vie?
 R. *Il était en vie mais il ignorait tout.*
- Q. Lui en avez-vous jamais fait part ?
 R. *Non.*
- Q. Et pourquoi Rosalie ne s'est-elle pas adressée à RAHAMATALI étant donné que vous étiez encore jeune, par rapport à votre papa bien sûr. Bien qu'on dise en kinyarwanda que l'aîné est également âgé que son père. Mais puisque votre père était en vie, et qu'il avait été l'ami intime de son mari, n'est-ce pas que c'est à lui qu'elle devait s'adresser? Quelles sont les raisons qui l'ont poussée à ne pas agir ainsi ?
 R. *La raison en fut qu'à un moment donné, mon père a cessé d'être en bonnes termes avec la cour royale. Le motif en était qu'à sa mort, RUDAHIGWA nous devait sept cent sinon huit cent mille francs.*
- Q. Sept cent ou huit cent mille francs ?
 R. *Sept cent ou huit cent mille francs des articles qu'il tirait de notre magasin.*
- Q. Ne payait-il donc pas?
 R. *Il ne payait pas au comptant. Il prenait des articles et payait à la fois après trois ou quatre mois.*
- Q. Mais on vous a payé par après?
 R. *Pas du tout.*
- Q. Maintenant même, ne vous a-t-il pas payé ?
 R. *C'est fini. C'est là l'explication de notre pauvreté. Si les Batutsi nous avaient donné tout l'argent qu'ils nous devaient, nous ne serions plus ce que nous sommes. C'est-à-dire que nous ne serions plus pauvres. Nous aussi nous devrions avoir notre entreprise. Quelque temps après la mort de RUDAHIGWA mon père a commencé à demander à la famille de s'acquitter de ses dettes d'autant plus qu'elle avait encore tous ses biens. Vous comprenez 700.000 francs de ce temps étaient*

OU LA FIN D'UN MYTHE

- une grosse somme. Et on lui répondait qu'on allait liquider ces dettes demain ou après demain. Chaque fois qu'il a été le leur réclamer, on lui a donné la même réponse. Devant cette situation il les a priés de ne plus revenir lui demander quoi que ce fût. Il ajoute "je n'en veux pas de votre amitié. Vous êtes à la base de ma ruine, mes enfants mourront de faim. Et au lieu de me donner mon argent, vous l'envoyez ailleurs". Il a même demandé à un jeune homme dont on disait qu'il allait devenir roi: "Puisque vous allez succéder à votre grand-frère, n'allez-vous pas me rembourser mon argent?". Un jour il devait se réfugier sans nous rembourser quoi que ce fût.*
- Q. Vous était-il lui aussi débitable ?
 R. *Non. Les dettes de son grand-frère; puisque c'est lui qui le remplaçait.*
- Q. Non, à côté des dettes de son grand-frère, à l'instar de son frère, n'est-il pas venu prendre des articles chez vous ?
 R. *Il l'a fait pendant deux mois à peu près. Disons deux mois. Quand il faisait des bons pour ceci ou cela. Comme tous les autres lui demandaient de payer au comptant, il préférait se ravitailler chez nous.*
- Q. Quels articles prenait-il chez vous ?
 R. *C'est justement de quoi manger: des boîtes de conserves en gros. Il envoyait des bons pour des articles qui pouvaient durer tout un mois ou quinze jours, sans qu'il revienne se ravitailler. Il prenait un peu de tout: des boissons tels de la primus, du whisky, et toutes sortes de boissons. Il se les procurait chez nous. C'est pourquoi ses dettes étaient bien grosses. Dès donc que mon père ne les a plus écoutés à cause de ces dettes, Rosalie gagnée par la peur est venue me dire: "Je ne peux pas les confier à votre papa, parce que je suis en mauvais termes avec lui à cause de l'argent que nous lui devons. Vous, essayez de nous venir en aide". Il est un fait qu'effectivement, de cela, papa n'en savait rien.*
- Q. C'est donc pourquoi Rosalie s'est adressée à vous et non à votre père?
 R. *Oui.*
- Q. Et après les avoir enterrés, n'avez-vous pas été voir Rosalie pour lui expliquer comment ça avait été, disons pour qu'elle soit tranquille?
 R. *Je ne suis pas allé dans le Rukali. Je l'ai croisée en ville et elle m'a interpellé à ce propos. Je lui ai dit que je les avais déplacés. Elle m'a demandé où je les ai emmenés et je lui ai dit qu'ils étaient à Gahondo.*
- Q. N'est-elle pas allé voir cet endroit ?
 R. *Je ne sais pas si elle a été voir ou non parce que je n'ai plus été en relations avec elle d'autant plus que nous avons déménagé pour Gisenyi et elle pour Butare, au moment des troubles de fin 1963 début 1964. Et moi, c'est juste vers le milieu de l'année 1964 que j'ai quitté Nyanza pour Gisenyi.*

LA DECOUVERTE DE KALINGA

- Q. Mais à ce moment là, n'auriez-vous pas entendu dire que les autorités cherchaient Kalinga juste après la mort du roi et la fuite de Kigeli ? N'en avez-vous pas entendu parler ?
- R. Non.
- Q. Et on pensait surtout qu'il était gardé par un homme d'église, comme BIGIRUMWAMI, ou que les blancs l'auraient emporté. N'avez-vous pas entendu parler de cela ?
- R. Non. Après avoir changé de domicile, je me suis occupé uniquement de ma survie. Mon père venait de mourir et nous n'avions plus de biens. C'est ainsi que je suis allé me débrouiller à Gisenyi. J'ai d'abord été chauffeur d'un Hindou... Je n'ai plus pensé à ça.
- Q. N'aviez-vous pas peur en pensant qu'un jour on saura que c'est vous à qui on les a confiés que c'est vous qui les avez emmenés à Gahondo ? En y pensant, jamais vous n'avez eu peur ?
- R. On en parlait parfois avec mon épouse à Gisenyi. Nous redoutions surtout qu'on les trouvât. Mais je me disais qu'on ne pourrait rien connaître, même s'il y avait des indices...
- Q. Et quand le Major LIZINDE vous a demandé, qu'avez-vous pensé ?
- R. Rien. J'ai vite réalisé qu'il savait tout à ce sujet et qu'il était inutile de le lui cacher.
- Q. D'après vous, pourquoi s'en informait-il ?
- R. Mais, c'est toujours comme ça. Le pays peut vouloir éclaircir son histoire ou faire quelque chose d'important. Il ne m'a pas dit pourquoi il ne m'a posé que les deux questions. Je lui répondis que s'il le voulait on pouvait aller les prendre. Mais à mon sens il voulait éclaircir l'histoire, ou seulement faire montre d'avoir découvert quelque chose.
- Q. Longtemps après l'affaire, à part votre épouse, n'y a-t-il pas quelqu'un d'autre à qui vous l'aviez confié ? Un ami ou une autre personne ? Etes-vous sûr que non ?
- R. Personne. Ces choses, peut-on les confier à quelqu'un d'autres ?
- Q. Et comment pensez-vous que ça a été connu ?
- R. C'est ce qui m'est mystérieux jusqu'aujourd'hui, je me demande comme ça a été possible.
- Q. D'après vous vous étiez à combien à être au courant ? C'est vous et qui encore ? GULAM, RUSATSI et HALINDINTWALI qui vous aurait aidé une fois le savent ? SANTIO qui vous a prêté son véhicule serait-il au courant ?
- R. Non, il n'est pas au courant lui.
- Q. Il n'est pas au courant ?
- R. Non.
- Q. Et quelle autre personne qui serait au courant, personne que vous auriez oubliée.

OU LA FIN D'UN MYTHE

- R. Il n'y a que Rosalie.
- Q. Et RUZINDANA ?
- R. Et RUZINDANA.
- Q. Et qui conduisait cette camionnette Ford ?
- R. Moi-même.
- Q. C'est vous-même qui la conduisiez ?
- R. Moi-même, c'est-à-dire, c'était des choses...
- Q. Vous avez dit qu'ils pesaient lourds, comment les avez-vous portés à trois ?
- R. Nous avons fait tout notre possible, à trois.
- Q. Etiez-vous à trois seulement ?
- R. Oui.
- Q. Selon vous, à trois, auriez-vous pu porter des choses qui étaient si lourdes qu'on a montées sur une civière ? Rappelez-vous. Vous deviez être à plus de trois. Je ne comprends pas comment ce grand tambour emballé, à deux seulement, vous avez pu le soulever. Bien sûr qu'il y a de ça bien longtemps, mais essayez de vous rappeler comment ça s'est passé. N'étiez-vous pas avec SANTIO ? SANTIO doit vous avoir aidé, si pas dans toutes les opérations, mais au moins dans certaines ; c'est au moins ce que je pense moi.
- R. C'est possible, mais... Oui, vous me le rappelez. Ils étaient tellement lourds.
- Q. Je comprend bien qu'il y a de cela bien longtemps, mais essayez de vous en souvenir et dites nous la réalité.
- R. C'est possible que SANTIO était là.
- Q. Qui a creusé les fosses dont vous avez parlé ?
- R. Elles doivent avoir été... C'est RUSATSI qui les a creusées.
- Q. Est-ce seul RUSATSI qui les a creusées toutes deux ?
- R. Il peut avoir recouru à l'aide de ses voisins ou parents ; mais moi je ne lui ai rien demandé à ce propos. Si vous pouviez le faire venir, il pourrait bien m'aider à me rappeler de cette affaire. Je peux oublier quelque chose, et dire le contraire de ce qu'il peut affirmer lui. Vous pouvez l'interroger à ce propos lui aussi, puis synthétiser nos témoignages. Il serait alors possible que vous connaîtrez toute la vérité. Voilà par exemple que vous m'avez demandé si SANTIO n'est pas au courant. J'ai dit non ; mais il est possible que nous ayons eu recours à son assistance, par exemple pour les soulever. Vous savez qu'il y a bien longtemps que cela s'est passé et entretemps beaucoup d'événements se sont déroulés. Mais je n'ai pas d'enregistreur pour avoir tout capté. Seulement je parle sincèrement, je ne vous cache rien. Je vous dis toute la vérité mais il n'est pas exclu que j'oublie une ou l'autre chose. Il est possible même que je me souviens de quelque chose encore ; et je

LA DECOUVERTE DE KALINGA

viendrais vous la dire en ce cas. Croyez-moi donc, je vous raconte ici toute la vérité, tout au moins celle dont je me souviens.

Q. Bon: Au moment de mettre ces tambours dans les fosses, n'avez-vous pas procédé à des rites ?

R. Quels rites ?

Q. Qui accompagnaient l'enterrement de ces tambours royaux.

R. Non, il n'y a pas eu des rites.

Q. Donc vous les mettiez dans...

R. Dans les fosses, et nous les recouvrons. Pas de rites. Quels rites? Je ne savais pas ce qu'on pouvait faire; je n'étais pas gardien du code ésotérique. Nous n'avons fait que les enterrer simplement.

Q. Après l'enterrement, ne vous êtes-vous pas réunis autour d'un verre comme à la normale ? Bien qu'il faisait nuit, mais vous vous êtes quand même récompensés!

R. Non. D'ailleurs à ce moment, moi je ne prenais pas de la bière. Le travail achevé vers les deux heures, et le boulot qui nous attendait le lendemain, pouvions-nous penser à nous récompenser?

Q. Vers quelle heure de la nuit les enterriez-vous ?

R. Vers minuit, au moment où il n'y a plus de circulation.

Q. Vous n'avez rencontré personne qui vous aurait vus ?

R. Non; personne. Je peux oublier, comme je viens de vous le dire et me le rappeler après. Je vous promets de vous dire toute chose dont je me souviendrais. Je me propose moi-même de mettre cette histoire par écrit, je vous l'amènerai. Et si par hasard j'oubliais quelque chose maintenant ou si j'étais confus dans mes propos, avec ce document vous allez débrouiller toutes les idées.

Q. N'avez-vous pas donné quelque chose à RUSATSI et à HALINDITWALI pour qu'ils taisent longtemps ce secret ?

R. Que je vous empoisonne! Rien.

Q. Est-ce vrai ?

R. Rien. Pas même une récompense pour le service. Pas de récompense.

Q. Non, je dis quand vous étiez encore à Nyanza. Ne leur avez-vous pas promis quelque chose en guise de récompense? Vous vous souvenez que le climat était tendu; c'était au moment de graves troubles socio-politiques.

R. RUSATSI lui-même m'a dit qu'il faisait cela à titre amical et qu'il n'attendait aucune récompense. Il a ajouté que l'affaire était à nous tous, d'autant plus que je lui avais révélé cette importante chose. Il prenait cette confiance pour une récompense suffisante.

OU LA FIN D'UN MYTHE

Q. A ce moment, il y avait de très nombreux et forts partis: PARMEHUTU, APROSOMA, RADER et d'autres qui n'étaient pas très importants. Vous, dans quel parti étiez-vous ?

R. Je n'étais dans aucun parti.

Q. Oui ?

R. Aucun. On disait que j'étais dans l'UNAR; mais c'est seulement parce que mon père était l'ami du roi, et encore, j'avais été à la même école que RUZINDANA et les petits frères de RUDAHIGWA. Vous comprenez bien, on ne sait pas haïr les gens avec lesquelles on a été ensemble à l'école. C'est à cause de cela qu'on me disait être de l'UNAR. Mais moi je n'appartenais à aucun parti. Et de telle façon...

Q. Monsieur GULAM, je vous demande si vous avez quelque chose à ajouter à vos déclarations.

R. Comme quoi? Tout ce dont je me souvenais je vous l'ai dit. Si même je venais à me souvenir de quelque chose, je viendrai vous le dire. Il me semble que je vous ai tout dit. Je dois plutôt vous remercier de m'avoir aidé à me rappeler de certaines choses. Autrement dit, je n'ai rien à ajouter.

Q. Pouvez-vous me dire en détail le rôle des tambours royaux ?

R. Les seuls tambours dont je connaisse l'utilité ce sont ceux-là qu'on sortait et qu'on battait. Pour ces autres là, ce sont ceux-là qui ont vécu à la cour qui peuvent savoir à quoi ils servaient. Je n'ai jamais été leur confident à tel point qu'on pouvait me confier des secrets. Et si j'étais au courant je n'hésiterais pas à vous raconter ces choses passées. Le régime monarchique est terminé; et il ne sera plus rétabli. Si je savais ou si je me souvenais de quelque chose à ce propos, je ne vois pas pourquoi je vous le cacherais.

Q. Quelle est la raison majeure qui a poussé Rosalie et RUZINDANA à faire cacher ces tambours ?

R. Eux disaient que les blancs avaient l'intention de les emporter.

Q. C'est une raison ça. Une autre ?

R. C'est surtout ça. Il n'y en a pas une autre. Ils disaient seulement que les blancs viendraient les prendre. S'imaginaient-ils peut-être que si ces tambours ne quittaient pas le pays, KIGELI reviendrait? C'est possible. Puisque la monarchie était abolie, les blancs ne pouvaient-ils pas les prendre? C'est là une supposition, on ne l'a pas déclaré. Ils pensaient peut-être que si ces tambours restaient au Rwanda KIGELI reviendrait un jour.

Q. Et Quand KIGELI s'est réfugié, vous étiez à Nyanza et ami de la famille, en avez-vous été mis au courant ?

R. Pas du tout! KIGELI a quitté Nyanza comme... Vous savez qu'à ce moment la Capitale du Rwanda-Urundi était Bujumbura. N'est-ce pas?

LA DECOUVERTE DE KALINGA

- Q. Oui.
- R. *Il est donc parti sous le couvert des affaires. Et quelques jours après, nous avons appris qu'il était parti, à bord d'un avion. C'est au moment où le Congo devenait indépendant, en 1960. On cria un peu partout alors que KIGELI s'était enfui. Il est donc parti comme s'il allait participer aux cérémonies marquant l'indépendance du Congo.*
- Q. Où habitait KIGELI? A Nyanza ?
- R. *A Nyanza? Avant la mort de son grand-frère; c'est-à-dire avant qu'il ne soit roi il était sous-chef à Gikongoro.*
- Q. Et dès qu'il fut roi ?
- R. *Après qu'il eût été désigné roi, il a logé dans une maison sise à Kavumu, maison anciennement occupée par un blanc, responsable des greniers de Nyanza. Ce sont ces maisons en tôles, sises du côté droit partant d'ici. Il y avait là une maison sur un surélévement, c'est là qu'il a été logé.*
- Q. Comment restait-il en contact avec ces tambours, Kalinga et consorts qui étaient dans le Rukali ?
- R. *Ils étaient dans le Rukali et ils sont restés là. Il savait donc, je crois, il devait s'arranger pour rester en contact avec eux par des rites. Je n'en sais rien.*
- Q. Qu'est-ce qui vous a indiqué l'endroit où vous aviez enterré ces tambours quand vous êtes allés les déterrer tout récemment? Et on le sait bien, plus d'une dizaine d'années venait de s'écouler. Y avez-vous laissé un signe quelconque après l'enterrement?
- R. *Non. Nous avons seulement procédé à l'approximation. Si c'était à moi qu'on avait demandé de montrer où c'est, je n'en serais pas sorti.*
- Q. Mais vous connaissiez la région ?
- R. *Remarquez que j'ai été à Gahondo une seule fois dans ma vie, cette fois là ! La deuxième fois c'est quand nous nous y sommes rendus, le Major et moi. Autrement, j'ignorais l'endroit.*
- Q. N'êtes-vous pas retourné là après ?
- R. *Non. Qu'y faire? Je ne devais y aller faire rien que ce fût. Nous avons plutôt eu la chance de retrouver RUSATSI qui nous a montré où c'est approximativement. Il n'était pas sûr non plus, à tel point que là où nous avons creusé d'abord, nous nous étions trompés. Nous avons cependant vu quelques signes: des tôles rouillées, des planches de bois. Nous avons finalement trouvé un filon que nous avons suivi jusqu'à la caisse déposée sur ces planches d'en bas. Le Major m'a dit d'ailleurs: "Et si on les trouvait!". Et il a ajouté: "au moins je suis sûr que c'est la vérité ce que vous m'avez dit, nous avons un indice". Il nous a laissés et est parti avec des militaires. Il leur a montré où était l'autre tambour, dans la bananeraie, à environ 200 mètres à partir d'où nous étions.*

OU LA FIN D'UN MYTHE

- Q. Ce n'était pas dans le même champ donc ?
- R. *Non.*
- Q. Ce sont deux champs différents. Pour le premier tambour, ce ne doit donc pas être dans un champ, mais dans un terrain anciennement cultivé, mais abandonné aujourd'hui! Mais il semble que c'était dans une bananeraie.
- R. *C'est dans une bananeraie qu'on a retrouvé les autres. Mais, on a remarqué aussi que là, il y a eu un jour une bananeraie, on voyait par endroit qu'il y en avait. Mais quand nous avons été, le Major et moi, il n'y avait plus de bananeraie.*
- Q. Mais au moment où vous les avez enterrés, il y en avait une ?
- R. *Il y en avait une oui.*
- Q. Dans l'autre endroit aussi?
- R. *Il y en avait une aussi.*
- Q. Il y avait partout de la bananeraie donc ?
- R. *Oui. Les deux ont été retrouvés dans une bananeraie, mais l'autre non.*
- Q. Et pourquoi avez-vous choisi de les cacher dans une bananeraie? Etait-ce significatif?
- R. *Non, c'est que tout simplement il y avait un sol qu'on pouvait facilement creuser et terminer sans tarder.*
- Q. Au moment où vous les avez cachés, y avait-il une route qui menait jusque près de cet endroit ?
- R. *La route était environ à... à environ un demi-kilomètre. C'était bien loin, l'endroit était inaccessible aux véhicules. Maintenant oui, car on y a tracé des routes à tel point que les véhicules y arrivent facilement comme ça a été le cas quand nous nous y sommes rendus tout dernièrement. A ce moment, il n'y avait pas de route; celle-ci n'était qu'à 500 mètres.*
- Q. N'y a-t-il pas eu d'autres gens de Nyanza qui ont été mis au courant ? Par exemple d'autres commerçants, vos amis ?
- R. *Il n'y en a pas eu.*
- Q. Il n'y en a pas eu ?
- R. *Personne.*
- Q. Personne n'était au courant ?
- R. *Personne.*
- Q. Pouvez-vous l'affirmer ?
- R. *Parmi les commerçants ?*

LA DECOUVERTE DE KALINGA

- Q. Oui. N'y avait-il pas vos amis ?
R. Non il n'y en a pas. A moins que Rosalie n'ait confié l'affaire à quelqu'un d'autre. Mais, il n'y en a pas.
Q. Et alors comment expliquez-vous que le Major LIZINDE a été informé?
R. Voilà moi aussi ce qui m'intrigue.
Q. Et cela après des années !
R. Dix et plus! Dix-huit! Cela m'a, moi aussi, sérieusement étonné.

OU LA FIN D'UN MYTHE

2. Déclaration de RUSATSI

Monsieur RUSATSI: fils de MULINDANGABO (+) et de NYIRABA-HEMU, cultivateur, Hutu des Abasinga, né à Gahondo en 1930.

- Q. Monsieur RUSATSI Eliphaz, je vais vous soumettre à un interrogatoire à propos des choses qui ne doivent pas du tout vous inquiéter, importantes cependant parce que de grande valeur pour le Pays et pour l'histoire du Rwanda. Je sais très bien que vous les connaissez. N'essayez donc pas de me cacher quelque chose. Répondez posément et franchement comme vous le faites d'habitude. Soyez bien tranquille. Ne vous en faites pas on ne publiera pas vos propos, ils seront réservés uniquement à qui de droit.
La première question que je voudrais vous poser est de savoir comment vous êtes arrivé à Kigali. Parlez-moi en peu de mots, mais lentement pour que je puisse en prendre note.
- R. Ce sont les autorités qui sont à la base de ma présence ici à Kigali...
- Q. Laissez-moi vous répéter la question. Comment êtes-vous arrivé à Kigali? Répondez.
- R. Ce sont les autorités qui m'ont amené.
- Q. Quelles autorités, comment, et pourquoi ?
- R. Elles m'interrogeaient à propos des tambours qu'on a découverts dans mon champ.
- Q. Où sont situés vos champs ?
- R. A Gahondo où j'habite.
- Q. Dites-moi en détail comment ces tambours ont été découverts et leur nombre.
- R. Sans employer un discours confus, ces tambours ont été découverts à cause d'un certain GULAM, fils de RAHAMATALI, qui était avec un dirigeant. GULAM lui était au courant.
- Q. Comment ça a été ?
- R. Ils sont venus et m'ont dit: "Allons à Gahondo, on vous dira ce que nous cherchons".
- Q. Quand est-ce que cela s'est passé ?
- R. Au cours de la semaine dernière.
- Q. Souvenez-vous encore de la date et du jour ?
- R. C'était un lundi.
- Q. Retenons que c'est au cours de la semaine dernière. Comment ça s'est passé ?
- R. Justement, GULAM était au courant, et il était avec une autorité.
- Q. Quelle autorité.
- R. Qui s'appelle LIZIKI... LIZI... LIZINDE.

LA DECOUVERTE DE KALINGA

- Q. Le Major LIZINDE ?
 R. *C'est bien lui avec qui il était.*
- Q. Est-ce celui-là avec qui nous étions ce matin ?
 R. *Oui.*
- Q. Et puis comment s'est passée l'affaire ?
 R. *Puis, comme ils étaient enterrés, nous avons déterré un tambour d'un endroit et deux tambours d'un autre.*
- Q. Et en fait, au nombre de combien étaient ces tambours ?
 R. *Ils étaient à deux en fait. Un autre... il y avait aussi une caisse, mais qui devait en contenir un.*
- Q. Étaient-ils au nombre de deux ?
 R. *Ils étaient à deux dans une même fosse.*
- Q. Pouvez-vous me dire en détail comment ces tambours ont été enterrés dans votre champs et quand ?
 R. *Puisque je n'ai pas pris note, je ne me souviens plus de l'année; je peux seulement vous dire comment, et cela avec tous les détails. Je ne me souviens plus de la date, ni de l'année à cause de l'analphabétisme de ce temps là. Peut-être que celui avec qui j'étais s'en souviendrait parce qu'il savait écrire. Il peut se rappeler de la date ou de l'année.*
- Q. Vous étiez avec qui ?
 R. *Avec GULAM...*
- Q. Quand on est allé...
 R. *Quand nous les avons mis dans mon champ. C'était d'ailleurs lui qui me les confiait.*
- Q. Ce GULAM même ?
 R. *Oui. C'est bien GULAM qui me les confiait.*
- Q. GULAM était-il gardien du code ésotérique ?
 R. *GULAM vivait effectivement à la cour royale et avec elle il s'entendait bien.*
- Q. Est-ce là qu'il a été éduqué ?
 R. *GULAM et son père étaient les favoris de RUDAHIGWA.*
- Q. Comment est-ce vous vous avez...
 R. *Moi, je travaillais pour GULAM.*
- Q. Vous étiez l'employé de GULAM...
 R. *Oui.*
- Q. Et puis, comment ça s'est passé? Dites-le comme vous l'avez promis au Major LIZINDE et à moi aussi tout au début. En vérité, comment les a-t-on amenés ?
 R. *En vérité...*

OU LA FIN D'UN MYTHE

- Q. A ce moment, n'est-ce pas que c'est KIGELI qui était roi? Je dis au moment de les amener dans ces champs.
 R. *Non, il n'y avait pas de roi.*
- Q. Était-ce sous le règne de RUDAHIGWA ?
 R. *C'était sous le régime KAYIBANDA, au cours de sa première année à la Présidence.*
- Q. Après donc la mort du roi RUDAHIGWA ?
 R. *Il n'était plus là !*
- Q. Comme vous avez pu l'apprendre, où étaient-ils gardés ?
 R. *Comme je l'ai entendu dire, ils étaient gardés à Nyabihanga dans le Rukali.*
- Q. Là à Rukali même ?
 R. *Oui. D'après moi aussi, ils ne devaient pas être gardés ailleurs.*
- Q. Étaient-ils au nombre de deux seulement ?
 R. *Ceux que j'ai bien vus étaient à deux et une caisse. Et je pense bien qu'il y avait un autre dans cette caisse, ou même deux tambours. Il devait être un seulement, mais je ne l'ai pas vu de mes yeux. Quand je lui ai demandé à propos de la présentation de ces autres tambours, il me dit qu'il n'aurait pas voulu les couvrir de peur que croyant que c'est de l'argent, je ne les désembarle. Je conclus que c'était un secret qu'il me confiait comme on le lui aurait confié. Il me les a confiés tout simplement pour que je les cache là; ce que je fis.*
- Q. Quelles sont les gens qui les ont amenés de Rukali ?
 R. *Ils étaient portés dans un véhicule. J'étais moi à la cuisine, en train de cuisiner mais il m'a averti en me priant d'accueillir les choses qu'il allait amener. J'étais averti sur l'espace qu'il fallait et où je devait les mettre. Le jour de les amener je ne devais pas travailler. On les amena alors, à bord d'un véhicule, qui s'arrêta juste derrière la maison où j'étais en train de travailler. Je suis alors allé lui montrer l'endroit que j'avais apprêté.*
- Q. Connaissez-vous les noms des tambours qu'on a amenés ?
 R. *Pas du tout! Je ne connais pas leur nom.*
- Q. Ne connaissez-vous pas Kalinga ?
 R. *Non. Je ne le connais pas.*
- Q. Quand l'avez-vous connu ?
 R. *J'entendais seulement le mot Kalinga mais sans jamais le voir. Même si je le voyais, je ne le reconnaîtrais pas.*
- Q. Et quand, à ce moment, vous l'avez enterré, ne l'avez-vous pas reconnu ?
 R. *Je ne l'ai pas reconnu. J'aurais pu le reconnaître si auparavant je le connaissais.*
- Q. Comment l'a-t-on enterré ?
 R. *On a creusé, puis on l'enterra en mettant des tôles à la partie supérieure.*

LA DECOUVERTE DE KALINGA

tôles qui avaient été amenées par ledit véhicule en même temps que ces tambours.

- Q. Dites-vous que vous mettiez des tôles uniquement à la partie supérieure ?
Et dans les côtés ?
- R. Nous en mettions dans les parties supérieures et inférieures.
- Q. Dans les côtés aussi ?
- R. Oui.
- Q. Réservez-vous à chaque tambour ... ?
- R. Deux ont été enterrés dans une même fosse, et on les recouvrait de tôles on ajoutait la terre. Vous comprenez, on faisait cela pendant la nuit.
- Q. Qui vous aidait en cela? Pouvez-vous me citer les noms de ceux qui vous ont aidés ?
- R. Nous avons fait cela, moi et GULAM, avec le concours de son beau-frère SANTIO.
- Q. GULAM et son beau-frère SANTIO ?
- R. Oui. Et un autre... mon grand-frère par notre mère, plutôt par notre père.
- Q. Comment s'appelle-t-il ?
- R. Il s'appelle HALINDINTWALI.
- Q. Vit-il toujours à Nyanza ?
- R. Non, il est parti depuis longtemps.
- Q. Oui! Il est parti avec les Batutsi ?
- R. Oui. Mais par après, il est venu chercher les pièces d'identité à la commune puis s'en est retourné.
- Q. Dans quel pays vit-il ?
- R. En Uganda. Seulement, il est une fois passé pour se chercher une parcelle; juste la parcelle de notre famille est très petite. Il vit en Uganda et il a déjà beaucoup d'enfants.
- Q. Je comprends...
- R. Nous étions à quatre.
- Q. Vous étiez à quatre ?
- R. Oui.
- Q. RUSATSI, GULAM, SANTIO et votre grand-frère de la famille. Comment s'appelaient-ils ?
- R. Il s'appelaient HALINDINTWALI.
- Q. HALINDINTWALI ?
- R. Oui.
- Q. C'est lui qui est en Uganda pour le moment ?
- R. C'est lui qui est en Uganda.
- Q. Est-il parti après KIGELI ?
- R. Oui... après.

OU LA FIN D'UN MYTHE

- Q. Mais, en vérité, pourquoi KIGELI n'a pas emporté ces tambours? Sauriez-vous me dire les raisons qui ont fait qu'il les laissât ?
- R. Je ne saurais rien en dire. Je ne peux pas savoir pourquoi; je ne lui ai pas parlé. Je ne parlais qu'avec GULAM qui, lui, parlait en égal. Mais moi, je ne savais rien lui dire, d'autant plus qu'il ne me connaissait pas. Comment aurais-je pu l'aborder à propos de ces tambours ?
- Q. Quel travail faisiez-vous ?
- R. J'étais cuisinier chez GULAM.
- Q. Vous étiez cuisinier chez GULAM ?
- R. Chez GULAM.
- Q. Où avez-vous appris à faire la cuisine ?
- R. C'est chez lui que j'ai commencé à l'apprendre.
- Q. Quand vous étiez encore petit ?
- R. J'avais déjà un deuxième enfant quand j'ai commencé à apprendre à faire la cuisine. Et c'est chez lui que j'ai été. Vous savez, l'argent était autre chose!
- Q. Et que faisait GULAM à la Cour Royale ?
- R. GULAM et son père étaient des amis de la cour; ils étaient leurs favoris. GULAM son père et le roi avaient formé un groupe inséparable. Vous les voyiez toujours ensemble dans un véhicule...
- Q. Que faisait GULAM ?
- R. Il travaillait au magasin.
- Q. A Nyanza ?
- R. Oui. A Nyanza.
- Q. Avait-il un magasin ?
- R. Oui, lui et son père.
- Q. Lui et son père ?
- R. Oui.
- Q. Est-ce que son père vit toujours à Nyanza ?
- R. Son père est mort.
- Q. Il est mort ?
- R. Oui.
- Q. Mais ils étaient les favoris de la cour ?
- R. Ils étaient des favoris. Même si vous vous informez ailleurs pour savoir comment vivaient RAMATALI et RUDAHIGWA, on vous le dira.
- Q. Haa! Son père est-ce RAMATALI ?
- R. Oui.
- Q. Donc, après la mort de RUDAHIGWA, on n'a pas déplacé Kalinga ?
- R. Ecoutez, je vous ai dit que je ne saurais rien en dire. Je ne sais pas si on l'a déplacé et je ne peux qu'attester une chose que je sais bien.

LA DECOUVERTE DE KALINGA

- Q. Et avant d'enterrer ces tambours, ne vous a-t-on pas d'abord expliqué les raisons ?
R. *Eux disaient seulement qu'ils ne voulaient pas qu'on les retrouve.*
- Q. En toute franchise, d'après vous, qu'est-ce qu'ils voulaient ?
R. *Selon moi, je ne dois rien cacher, il me semble qu'ils croyaient au retour éventuel de la monarchie.*
- Q. Ils attendaient que la monarchie...
R. *Revienne.*
- Q. Pensaient-ils qu'ils déterreraient ces tambours ?
R. *Ils croyaient que le retour ne tarderait pas et qu'on les leur remettrait alors; c'est tout au moins ce que je pense, car je ne trouve pas un autre motif.*
- Q. Ce GULAM, est-il Rwandais ?
R. *Oui, c'est un Rwandais.*
- Q. Et son père ?
R. *Son père est un Hindou.*
- Q. Son père est un Hindou ?
R. *Oui.*
- Q. Sauriez-vous me décrire un peu le véhicule qui a transporté ces tambours ?
R. *C'est un véhicule de marque Peugeot.*
- Q. Une voiture ?
R. *Non. Une camionnette Peugeot.*
- Q. Était-elle couverte ?
R. *Oui c'était pendant la nuit. On y mettait seulement des tôles qu'on appuyait. On n'a pas mis une tente parce qu'il faisait nuit.*
- Q. Creusiez-vous les fosses pendant la journée ou pendant la nuit ?
R. *Quand il me demandait de le faire, je n'allais pas, ce jour, travailler. Je cultivais pour moi, et le soir alors, je rentrais et descendais avec eux, creuser. C'était un endroit facile à creuser, à tel point qu'après je faisais d'autres travaux domestiques chez moi.*
- Q. Les creusiez-vous dans votre parcelle ?
R. *Oui.*
- Q. Est-ce près de la route ?
R. *Non. La route s'arrêtait là au delà du marais où l'on fabriquait des briques. Il y avait une route qui arrivait près du champs. Il y avait une autre route qui menait elle aussi près du champ. On devait alors les porter dans les mains pour la distance qui séparait mes champs de la route.*
- Q. J'ai vécu à Nyanza. Pouvez-vous me situer approximativement cet endroit où vous avez creusé ces fosses et enterré les tambours ?
R. *Je ne sais pas si vous saurez où c'est; c'est à Gahondo que nous les avons enterrés.*

OU LA FIN D'UN MYTHE

- Q. Est-ce sur une colline ou est-ce dans une plaine ?
R. *C'est dans une plaine.*
- Q. Est-elle entourée d'arbres ?
R. *C'est une plaine couverte par des bananeraies. C'est un endroit plat; mais par endroits, il n'y a plus de bananeraie; c'est un lieu non couvert.*
- Q. Laissez-vous le véhicule à une longue distance ?
R. *On le laissait à la route.*
- Q. Et vous les portiez ?
R. *Oui.*
- Q. Avez-vous enterré tous ces tambours dans un même fossé ?
R. *Non. Deux ont été enterrés dans une même fosse. Et l'autre, je dis en supposant, l'autre qui était dans la caisse, peut-être Kalinga, parce que je n'ai pas regardé dedans...*
- Q. Quelle était la grandeur approximative des fosses que vous creusiez ?
R. *Il y avait une de quatre mètres.*
- Q. De longueur ?
R. *De largeur.*
- Q. Sur combien ?
R. *Sur un mètre et quelque quinze centimètres.*
- Q. Et en profondeur ?
R. *Il y avait un mètre cinquante ou quarante.*
- Q. Et qu'est-ce qui vous poussait à penser que ces mesures suffisaient tel qu'on le voulait ?
R. *Il me disait approximativement, qu'après avoir creusé une fosse qui va jusqu'au niveau du ventre, je devais en rester là, et que ça devait convenir. Et pour cette caisse, j'ai préparé une grande fosse.*
- Q. Franchement, combien de fosses avez-vous creusées ?
R. *Deux seulement.*
- Q. Ont-elles suffi pour tous ces tambours ?
R. *Oui.*
- Q. Cette grande caisse, l'avez-vous enterrée dans une fosse à part ?
R. *A part.*
- Q. Et les autres ?
R. *Les autres ont été déposés dans une même fosse.*
- Q. Vous souviendriez-vous de leur nombre ?
R. *Ils étaient deux.*
- Q. Deux.
R. *Oui.*
- Q. Avant de les enterrer, ne les enveloppiez-vous pas dans quelque chose ?
R. *On ne les enveloppait pas. On les a seulement recouverts de tôles.*

LA DECOUVERTE DE KALINGA

- Q. Kalinga par exemple, vous savez combien il était orné. Mais en fait, comment était Kalinga, selon que vous avez entendu le décrire ?
- R. *Je n'ai jamais vu Kalinga. Mais comme on le disait, c'était un tambour qu'on ornait des organes génitaux des dépouilles, etc... Mais personnellement, je ne l'ai jamais vu.*
- Q. Parce qu'il faisait nuit ?
- R. *Non, depuis que je suis né, je ne l'ai jamais vu.*
- Q. Et ceux-là que vous avez enterrés, ne les avez-vous pas vus ?
- R. *Ceux-là, je les ai vus, à par que c'était la nuit. Je les ai vus, mais pas bien observés. Je les ai seulement tâtés pour sentir que c'était des tambours. Mais je n'ai pas observé pour savoir s'ils étaient bien ou mal taillés.*
- Q. Qui a déchargé du véhicule ce gros tambour et l'a amené là où il devait être enterré ?
- R. *Ce gros tambour a été porté par nous tous ensemble.*
- Q. Était-il lourd ?
- R. *Oui. On l'a porté ensemble parce qu'il était dans cette lourde caisse dont j'ai parlé. Elle était faite en planches de bois, dont des morceaux ont été d'ailleurs amenés.*
- Q. Ce gros tambour, était-il dans une caisse ?
- R. *Oui, une grande caisse.*
- Q. Est-ce là dedans que se trouvaient tous les tambours ?
- R. *Non. Je ne connais pas le contenu de cette caisse parce que je n'ai pas regardé dedans. Je vous ai dit que je n'ai vu que les deux-là. C'est d'ailleurs pourquoi moi aussi j'ai été curieux de savoir le contenu de cette caisse. Malheureusement, après leur avoir montré le premier endroit, j'ai été montrer le deuxième, et de retour, on avait déjà tout emballé. Je n'ai pas bien vu ce qu'on a retiré de cette fosse.*
- Q. De cette grande fosse ?
- R. *Oui. Je ne l'ai pas bien regardé. Donc même récemment je n'ai pas pu observer ce qu'on y avait retiré non plus. Au moment où on avait déjà commencé à déterrer au premier endroit, j'ai été indiquer en haut, le deuxième endroit où on devait retirer les autres qui étaient dedans.*
- Q. Et comment avez-vous déposé les deux petits tambours dans la fosse ?
- R. *Pour les deux petits, on portait un tambour deux à deux.*
- Q. Ce gros-là, était-il très lourd ?
- R. *Il était très lourd à cause du grand poids des planches.*
- Q. Était-il dans une caisse ?
- R. *Il était dans une caisse, pas semblable à cette caisse de..., semblable plutôt à celle qui contient des houes, pas à celle où l'on garde les habits. C'est-à-dire fermée partout en haut, en bas, dans les côtés...*

OU LA FIN D'UN MYTHE

- Q. On ne pouvait donc pas en reconnaître le contenu ?
- R. *On ne pouvait pas deviner qu'il y avait dedans un tambour.*
- Q. Et avant de l'enterrer, l'avez-vous d'abord retiré de cette caisse ?
- R. *Non, on l'a enterré enveloppé dans ces planches.*
- Q. Et les autres-là, n'étaient-ils pas... ?
- R. *Ils n'étaient pas enveloppés dans des planches.*
- Q. Pouvaient-ils en porter un, étant seul ?
- R. *Non. Deux personnes en portaient un seul.*
- Q. Étaient-ils lourds aussi ?
- R. *Oui. On les soulevait chacun d'eux à deux.*
- Q. Lequels GULAM a-t-il portés ?
- R. *GULAM a aidé à porter tous les tambours; même pour cette caisse qui était lourde. Pour les deux petits-là, on les a portés un à un, à deux.*
- Q. Vers quelle heure les avez-vous enterrés ?
- R. *Vers une heure, vers minuit.*
- Q. La nuit !
- R. *La nuit !*
- Q. Les gens, sommeillaient-ils déjà ?
- R. *Les gens sommeillaient.*
- Q. Et pour les enterrer, n'avez-vous pas employé des lampes pour éclairer ?
- R. *On ne les a pas utilisées.*
- Q. J'imagine que vous aviez prêt tout le nécessaire: houes et autres matériel ?
- R. *Oui, tout le nécessaire, houes et autres matériel! On les a très vite recouverts de terre et je suis rentré chez moi.*
- Q. Et puisque le sol de cet endroit était très mou, les gens ne pouvaient-ils pas soupçonner quelque chose qui pût être-là ?
- R. *On ne pouvait pas le savoir car c'était bien dans nos propres champs, il y avait en outre une bananeraie et personne ne pouvait demander ce que c'était.*
- Q. C'était dans des champs... ?
- R. *C'était dans des champs recouverts de bananeraies.*
- Q. Et j'imagine que vous ne les avez pas enterrés près d'un sentier.
- R. *Pas près d'un sentier. Même maintenant, ce n'est pas près d'un sentier.*
- Q. Dites-moi franchement: n'y avait-il personne d'autre qui savait là où étaient enterrés ces tambours ?
- R. *Personne. Sans parler de mes enfants, même ma propre femme ne savait pas où c'était.*
- Q. Et maintenant même elle ne le sait pas ?
- R. *Maintenant même non. Sauf tout récemment quand elle les a vus.*

LA DECOUVERTE DE KALINGA

- Q. Mais l'épouse de GULAM était au courant ?
 R. *La femme de GULAM le savait.*
- Q. Sa femme est-elle Tutsi ?
 R. *Oui. C'est une mulâtresse elle aussi, mais sa mère est une négresse.*
- Q. Sa mère était-elle au courant aussi ?
 R. *Non. Sa maman vivait ici, je ne saurais pas vous dire qu'elle le savait; je n'en sais rien. Elle, elle ne vivait pas à Nyanza, mais bien ici à Kigali, d'où je ne sais pas affirmer qu'elle le savait.*
- Q. Vous avait-on recommandé de le garder en secret? Vous les quatre, vous étiez vous convenus de...
 R. *C'est vraiment un très grand secret. GULAM m'a dit qu'il me les confiait parce qu'il avait confiance en moi, sachant que je ne courais pas trop derrière la vie, que je n'étais pas un bavard. Il avait vraiment confiance en moi, tout comme on l'avait en lui.*
- Q. N'auriez-vous jamais entendu dire qu'après l'abolition de la monarchie, le nouveau régime établi a cherché à retrouver ces tambours ?
 R. *Moi, je n'y comprenais rien, mais les autres affirment qu'on en a parlé. Même si on en a parlé c'était sous le régime KAYIBANDA. Même si je l'avais entendu je n'aurais rien fait parce que c'était un secret qu'on m'avait confié. Seulement, si GULAM était venu me demander de tout dévoiler on l'aurait vite fait. Mais, moi je me refusais toujours à divulguer le secret que je lui avais promis de garder.*
- Q. Et parmi vos trois compagnons ?
 R. *Parmi ces trois, un n'était plus là, il était déjà parti. L'autre était son confrère, son beau-frère. J'espère qu'ils s'étaient entendus sur certaines choses.*
- Q. Il y a un autre dont vous m'avez parlé, à part GULAM, RUSATSI et SANTIO.
 R. *C'est HALINDINTWALI*
- Q. Et pour le moment, où vit Santio ?
 R. *Je crois qu'il est lui aussi à Kigali.*
- Q. Était-il à Nyanza à ce moment ?
 R. *Oui, il était chez son beau-frère.*
- Q. Était-il lui aussi le favori de la cour ?
 R. *Non. Il s'entendait seulement avec son beau-frère chez qui il vivait et qui ne lui cachait rien. Même ce véhicule qui était chez lui appartenait à SANTIO.*
- Q. Le véhicule qui transportait...
 R. *Ces choses étaient à SANTIO.*
- Q. Il appartenait à SANTIO ?
 R. *Oui.*

OU LA FIN D'UN MYTHE

- Q. Cette camionnette ?
 R. *Oui, cette camionnette qui les amenait... Elle n'appartenait pas à GULAM, mais bien à son beau-frère SANTIO.*
- Q. Pourquoi GULAM a-t-il emprunté un véhicule, n'avait-il pas son propre véhicule ?
 R. *Sa famille avait une voiture. Les autres étaient de gros camions qui transportaient de la primus. Ils étaient bien gros, ces camions-là.*
- Q. Qui conduisait cette camionnette qui amenait ces tambours ?
 R. *C'est GULAM qui la conduisit.*
- Q. SANTIO n'était-il pas lui aussi à son bord ?
 R. *Il était là.*
- Q. Ils étaient dans la cabine, eux ?
 R. *Oui, dans la cabine.*
- Q. Vous étiez derrière ?
 R. *Oui, je montais sur la carrosserie. Mon grand frère HALINDINTWALI était sur le surlèvement d'une colline, près de la route, il n'est pas allé à Nyanza lui. C'est là que nous déchargions.*
- Q. Mais, je pense qu'il vérifiait si quelqu'un pouvait venir voir ce que c'était.
 R. *Non, on les amenait nuitamment, personne... mais on le faisait pendant la nuit!*
- Q. Ne craigniez-vous pas d'être surpris par des gens ?
 R. *Non, c'était la nuit on ne craignait rien. Tout le monde dormait.*
- Q. Je pense qu'en ce temps là, la guerre entre hutu et tutsi faisait rage. N'en aviez-vous pas peur ?
 R. *Je crois qu'à ce moment, la guerre était... oui, la guerre faisait rage. Avoir peur! Peut-être que quelques-uns parmi nous en ont eu, mais moi puisque j'étais près de chez-moi... Et je vérifiais même pour savoir si quelqu'un y était passé et laissé ses empreintes. Quand je ne trouvais aucune empreinte, je conclusais donc que personne n'y était arrivé.*
- Q. Dites-moi franchement, GULAM ne vous aurait-il pas dit comment ces tambours avaient été amenés de Rukali ?
 R. *Il ne m'a rien dit. Seulement, au moment de me les passer, il m'a dit que comme on les lui avait confiés en secret, il en faisait autant pour moi qui habitait dans un endroit discret. Il me pria alors de les garder ou de les enterrer, si vous voulez, et de les laisser pourrir. Il n'a pas pensé à ce qu'on viendra ou non les lui demander. Mais à mon sens, on ne voulait pas qu'on les capture.*
- Q. Était-ce pour éviter que les Bahutu ne les capturent ?
 R. *Oui, éviter qu'ils ne les capturent.*
- Q. Mais d'après vous, les Batutsi n'avaient pas encore avoué leur défaite jusque-là ?

LA DECOUVERTE DE KALINGA

- R. *A ce moment, ils disaient qu'ils ne l'avaient pas encore admise.*
- Q. Ils pensaient qu'ils reprendrait le pouvoir ?
- R. *Oui, oui.*
- Q. Je voudrais vous poser une petite question: avez-vous creusé ces fosses en un même jour, avez-vous enterré ces tambours en une même nuit?
- R. *Ce n'est pas en une même journée.*
- Q. Ça durait combien de jours ?
- R. *Deux jours. Ils ont été enterrés en une même nuit.*
- Q. Les petits-là ?
- R. *Oui. Ils ont été enterrés le même jour. Et l'autre fut enterré un autre jour; c'est lui qui a été enfoui le premier.*
- Q. C'est ce gros qui fut enterré le premier ?
- R. *C'est bien lui.*
- Q. Combien de temps s'est écoulé entre son enterrement et celui de ces petits-là ?
- R. *Il s'est écoulé près de trois semaines, ou plutôt un mois.*
- Q. Après l'enterrement de celui-là qui était gros ?
- R. *Oui...*
- Q. Et puis, trois semaines, presque un mois se sont écoulés avant d'enterrer les deux petits ?
- R. *Oui. Il s'est écoulé à peu près deux mois.*
- Q. A peu près deux mois ?
- R. *Oui.*
- Q. Et pourquoi ce retard ? Pourquoi ne les avez-vous pas enterrés en même temps ?
- R. *Je ne sais pas pourquoi. Mais à ce que j'ai vu, il ne les a pas amenés tous à la fois. Il en a d'abord amené un...*
- Q. N'ont-ils pas été amenés en une seule fois ?
- R. *Ils n'ont pas été amenés en une seule fois.*
- Q. Si vous l'auriez entendu de la part des parents de GULAM ou d'autres personnes, pouvez-vous me dire les raisons de ce retard ?
- R. *Je ne connais pas le motif. Je ne m'occupais que de mon travail. Il ne faisait que me prévenir de ces choses-là. Il n'y a que lui et ceux avec qui il en parlait au moment de les déplacer qui puissent seuls en connaître les raisons.*
- Q. Les deux fosses que vous avez creusées, étaient-elles près l'une de l'autre ?
- R. *Non, elles n'étaient pas près l'une de l'autre.*
- Q. Sont-elles situées sur des collines qui...
- R. *Elle sont sur une même colline, l'une est dans un cirque, et l'autre dans un autre.*

OU LA FIN D'UN MYTHE

- Q. Et pourquoi ne les avez-vous pas creusées au même endroit? Quelles en ont été les raisons ?
- R. *Le premier a été enterré près de la route. En effet, GULAM m'avait recommandé de creuser près de la route parce que la caisse-là était lourde. La première fosse était donc près de la route, où la camionnette pouvait arriver, dans la plaine; on ne montait qu'un tout petit peu. C'est là alors que nous l'avons mis.*
- Q. Le gros-là ?
- R. *Oui, parce que c'était près de la vallée.*
- Q. Et les petits tambours ?
- R. *Ceux-là ont été enterrés sur la colline, près de mon habitation.*
- Q. Près de votre habitation ?
- R. *Oui.*
- Q. Mais dans votre parcelle ?
- R. *Oui, oui.*
- Q. Avez-vous agi ainsi parce que GULAM vous l'avait demandé ou fut-ce votre initiative ?
- R. *C'était sous la recommandation de GULAM qui m'a demandé de les mettre dans un endroit où il est facile de creuser. Remarquant que là où j'avais creusé la première fosse était bien loin, j'ai alors préféré creuser dans un autre endroit, tout près de chez moi, et dans une bananeraie également.*
- Q. Quand avez-vous fait tout cela? Était-ce pendant la saison sèche, était-ce pendant la saison des pluies? Situez-moi quand approximativement? Je pense que vous étiez déjà assez grand; vous pouvez donc vous rappeler du mois ou de l'époque de l'année ?
- R. *Je ne me souviens pas du tout de l'année.*
- Q. L'année, c'est peut-être vers 1959-1960.
- R. *Écoutez, j'estime qu'il y a de ça environ 18 ou 19 ans.*
- Q. N'avez-vous pas fait cela après que KIGELI se fût réfugié ?
- R. *Oui.*
- Q. C'était sous le régime KAYIBANDA. Donc ce doit être après 1959, c'est plutôt dans les années 60.
- R. *Je ne me souviens pas de l'année.*
- Q. GULAM le sait-il ?
- R. *Il peut le savoir ou l'avoir oublié lui aussi. S'il en a pris note, il peut s'en souvenir; s'il ne l'a pas fait, je ne pense pas qu'il s'en souviendrait. Ou bien, il peut se le rappeler, on n'a pas une même mémoire.*
- Q. Vous n'avez pas encore répondu à ma question: était-ce pendant la saison sèche ou pendant la saison des pluies ?
- R. *Ce doit être dans...*

LA DECOUVERTE DE KALINGA

- Q. Quand vous creusiez ces fosses, vous pouvez avoir senti que le sol était dur ou non. De là, vous pouvez alors nous dire la saison approximativement.
- R. *Le sol d'en haut était dur, mais en bas il était mou.*
- Q. Était-ce un sol sablonneux ?
- R. *Oui. Facile à creuser. A un endroit, le sol était sablonneux et donc facile à creuser. Mais à un autre, c'était un sol sablonneux aussi, mais plus on allait en profondeur, plus il était facile de creuser. Le sol n'était donc pas homogène pour fatiguer également.*
- Q. Vous m'avez dit que la fosse dans laquelle vous avez mis le gros tambour était de quatre mètres de largeur.
- R. *Non, ce n'est pas celle-là qui avait 4 mètres. C'est celle des deux tambours qui les avait. C'est ainsi que je vous l'ai dit.*
- Q. C'est celle des deux ?
- R. *Oui.*
- Q. Quatre mètres de longueur et à peu près 1,5 mètres de largeur n'est-ce pas ?
- R. *Une fosse dans laquelle on peut se tenir debout et y déposer ce qu'on veut y déposer.*
- Q. Et la fosse du gros tambour ?
- R. *Elle était aussi de 1,5 mètre de long.*
- Q. En profondeur ?
- R. *Non, en toute la largeur. Même en profondeur, elle était d'un mètre cinquante aussi.*
- Q. Mais 50 centimètres ? Ce n'est pas profond !
- R. *C'était bien, 1,50 mètres de profondeur.*
- Q. Ah ! un mètre cinquante ?
- R. *Oui. Disons que parfois ça pouvait atteindre près de deux mètres parce qu'il y avait où, une fois descendu dedans, on ne pouvait pas toucher le bord.*
- Q. Près de deux mètres ?
- R. *Oui, oui.*
- Q. L'avez-vous déposé dedans verticalement ou horizontalement ?
- R. *Puisqu'il avait des coins, on l'a déposé verticalement.*
- Q. L'avez-vous déposé verticalement ?
- R. *Oui, il était court, mais sa longueur était considérable. Il était aussi large que cette table.*
- Q. Comme cette table ?
- R. *Oui, en hauteur, ce n'est pas la largeur, c'est la hauteur.*
- Q. C'est donc plus ou moins un mètre, sinon plus ?
- R. *Il était haut comme ça.*

OU LA FIN D'UN MYTHE

- Q. Ne pouvez-vous pas dire autre chose à propos de ces tambours ?
- R. *Ce que je peux ajouter, c'est que j'ai été prié par cet homme de les chercher. Il avait confiance en moi, comme ses chefs l'avaient en lui.*
- Q. Et comment les a-t-on déterrés, tout récemment ?
- R. *Il est venu en compagnie de... je ne connais pas cet homme avec qui il était. Donc, en fait, il est venu...*
- Q. Où vous ont-ils trouvé ?
- R. *On m'a trouvé à Nyanza, où je travaillais. Je travaillais et...*
- Q. Que faisiez-vous à Nyanza ?
- R. *Je suis cuisinier.*
- Q. Chez qui ?
- R. *Chez RUSATSI Esri.*
- Q. Chez RUSATSI Esri ?
- R. *Oui.*
- Q. A-t-il un restaurant ?
- R. *Non. Il a un magasin, mais moi je loue les annexes de derrière sa maison; j'y préparais de quoi manger. Alors il m'a envoyé son employé du nom de BUREGEYA qui m'a dit: "GULAM veut vous voir".*
- Q. GULAM était-il resté votre ami ? Depuis ce temps-là ?
- R. *On ne s'est jamais haï à part qu'on ne s'est plus vu; il ne m'a fait aucun tort, moi non plus. Il ne m'a jamais insulté, moi non plus. Il m'a d'ailleurs demandé de venir travailler ici à Kigali. Je lui ai répondu que je voulais travailler près de ma famille, pour pouvoir régulièrement savoir comment elle se porte, comment se portent mes enfants, et si l'un d'eux venait de tomber malade, pouvoir le faire soigner. Je lui précisai que personnellement, je me débrouillais.*
- Q. Et comment donc ça s'est passé ?
- R. *On m'a donc dit que GULAM me cherchait. Quand je suis arrivé au seuil de la maison, j'ai vu celui avec qui il était, et il m'a salué. Il m'a demandé où était-ce chez moi et a ajouté qu'il voulait que nous nous rendions ensemble chez nous à Gahondo. Il m'a demandé: "Êtes-vous d'accord?". Et moi de répondre; "oui". Ainsi, sommes-nous partis, moi devant pour leur indiquer le chemin.*
- Q. A bord d'un véhicule ?
- R. *A bord d'un véhicule. A un moment donné, GULAM a d'ailleurs déclaré qu'il ne connaissait pas la route que nous suivions. Je lui ai dit que cette petite route avait été tracée sous la IIème République, et que celle qu'il connaissait datait de bien longtemps. Nous nous sommes enfin arrêtés. Après, on m'a alors dit: "Nous vous demandons une seule chose. Montrez-nous là où..."*
- Q. Est-ce GULAM qui vous le demandait ou est-ce le Major LIZINDE ?
- R. *C'est le Major LIZINDE qui m'a d'ailleurs dit qu'il était un peu tard en*

LA DECOUVERTE DE KALINGA

disant: "C'est moi le Major LIZINDE, c'est moi, je suis avec ce Monsieur qui s'appelle GULAM. GULAM me dit: "Ne refusez pas de lui dire ce qu'il va vous demander, je suis avec lui". Alors, comme on ne peut pas refuser à quelqu'un d'ouvrir le panier qu'il a couvert, je lui ai montré où c'était. Après lui avoir indiqué un endroit, je lui ai indiqué un autre. Quand je venais d'apprêter ma houe, à cause du soleil étouffant de quatorze heures, on a alors tout suspendu.

Q. Etiez-vous seuls ?

R. A part une foule de gens qui étaient accourus voir cet endroit, nous étions à trois. J'avais déjà fait venir ma houe. Quand il a vu la sueur qui coulait quand je creusais là, même à côté parce que je m'étais trompé, c'est alors qu'il a stoppé mon travail. Il a même appelé d'autres habitants pour m'aider; il est même venu environs deux militaires qui se sont informés à ce propos auprès de moi. Personne d'entre eux ne m'a frappé, personne ne m'a insulté. On a fini alors par y arriver. Je me souviens des mots qu'il m'a adressés "vous allez m'obliger à passer la nuit à Butare, il me semble que vous avez mal repéré votre endroit, ce n'est peut-être pas ici". Mais effectivement, je m'étais trompé de deux mètres plus ou moins. Seulement, je leur avais dit qu'il fallait continuer à chercher vers le haut, et non vers le bas. Et effectivement, ce fut ainsi fait jusqu'à ce que nous les ayons découverts. Il y avait une foule de gens qui voulaient d'ailleurs le taquiner en lui disant: "cherchons-nous de la cassitérite, de l'or! Allons-y vite, nous finirons par le trouver!"

Et lui répondait parfois: "vous chercher de l'eau qui doit monter cette colline!. Quand on les a découverts, ils disaient: "Enfin vous prenez..."

Q. Là était-ce à la grande fosse ?

R. Oui, c'est la grande fosse qu'on venait de découvrir. Il m'a alors prié de monter pour leur montrer la deuxième. Il ne m'a pas donné un militaire pour m'accompagner, un militaire qui pouvait m'empêcher de m'enfuir. Je suis parti avec quelques gens. Il m'avait dit qu'après leur avoir indiqué l'endroit, je devais revenir. Arrivés là, ils ont commencé à creuser. Je n'ai fait que les regarder, oubliant même que je devais retourner. Je suis resté là à les aider. Quand je suis descendu, j'ai trouvé qu'on avait déjà emballé ce qu'on avait retrouvé. On a pris aussi les autres objets qu'on venait de déterrer, et on les a emportés.

Q. Les tôles, les aviez-vous mises tout autour ?

R. Les tôles avaient pourri; elles étaient complètement détruites.

Q. Les avez-vous amenées elles aussi ?

R. Je me souviens qu'on n'a ramené qu'une couverture déjà démolie, couverture en zinc de fûts qui les couvrait tous deux. Tandis que les tôles, elles étaient toutes pourries.

Q. Et comment avez-vous mis ces couvertures de fûts en fer ?

R. Ces couvertures, on les mettait à leurs parties supérieures.

OU LA FIN D'UN MYTHE

Q. Aux parties supérieures et inférieures ?

R. Oui, vous savez, ces couvertures sont grandes à tel point qu'on les mettait au dessus, et les tôles en dessous.

Q. Les mettiez-vous en dessous et au dessus ou les mettiez-vous au dessus uniquement ?

R. On en a mis une à la partie supérieure d'une fosse, et une autre à celle de l'autre. Mais comme les tambours n'étaient pas de même dimension, on les a intervertis.

Q. Intervertis ?

R. Oui.

Q. N'avez-vous jamais entendu parler de l'histoire de Kalinga et de ces autres tambours, histoire connue par les gardiens du code ésotérique? N'y avait-il pas des gardiens du code ésotérique qui savaient où vous aviez caché ces tambours?

R. Je n'ai eu de contacts qu'avec GULAM. Pas avec d'autres personnes. C'est lui qui me les a confiés en me spécifiant que c'était des tambours royaux importants dont Kalinga. Je ne les avais pas vus. Et je devais garder la bouche cousue!

Q. D'après vous, qui les aurait donné à GULAM ?

R. Rosalie. Qui d'autre les lui aurait donnés ?

Q. Rosalie ? Seule !

R. Oui. Il n'y avait personne d'autre. Donc, je peux affirmer que c'est elle.

Q. Après la fuite de KIGERI. GULAM a-t-il continué à entretenir des relations avec la famille comme il le faisait auparavant ?

R. Je crois que même s'il s'y rendait, il y allait secrètement. Je ne puis pas dire qu'il y allait parce que je ne l'ai pas vu le faire.

Q. Et pourquoi Rosalie les aurait-elle livrés? Pourquoi les a-t-elle déplacés de Rukali ?

R. Je ne vois pas pourquoi. C'est justement celui-là qui les amenait qui peut savoir pourquoi, pas moi en tout cas. Je ne m'entretenais pas avec elle pour en savoir les raisons.

Q. Il y a des morceaux de fer que nous avons vus près de ces tambours, et surtout près de celui-là qui était de grande dimension, sauriez-vous pourquoi ces fers ?

R. Je vous ai dit que je tâcherais de vous dire toute ma vérité. Je vous ai déjà dit que comme vous les avez vus le jour de leur déterrement, c'est ainsi que moi aussi je les ai vus. Je ne les avais jamais vus. Je les ai vus pour la première fois ce jour-là. Étaient-ils à l'intérieur de ces tambours, je ne sais pas. Le jour où on les a déterrés, j'étais moi-même curieux de les voir, certains disaient que j'avais reçu de l'argent en contrepartie; d'autres que l'heure de marmot avait sonné. Franchement, moi-même j'étais curieux

LA DECOUVERTE DE KALINGA

de les voir. Je les ai vus quand on les déterrait et ils ressemblaient à des objets entrelacés, je les voyais moi aussi. Mais le jour où nous avons enterré ces tambours, je ne les ai pas vus.

- Q. Si GULAM n'était pas venu avec le Major LIZINDE si tout simplement les responsables du pays vous auraient demandé ces choses, auriez-vous refusé de révéler ce secret que vous gardiez depuis plus de 18 ans ?
- R. *Au cas où ils m'auraient reconnu, je le leur aurais dit.*
- Q. Et comment vous a-t-on reconnu ?
- R. *Je ne sais pas comment. Je ne sais pas. Je les ai vus en compagnie de GULAM. Je pense qu'ils ont d'abord repéré GULAM, et que celui-ci m'a repéré à son tour. Je dirais qu'il en a été ainsi.*
- Q. HALINDINTWALI dont vous m'avez dit qu'il est en Uganda, est-il votre frère de famille ?
- R. *Oui, oui.*
- Q. Et SANTIO, le beau-frère de GULAM, vit-il ici à Kigali ?
- R. *Il vit ici lui aussi. A moins que, comme je l'ai entendu... mais je dirais qu'il vit ici.*
- Q. Parmi toutes ces gens qui sont impliqués dans cette affaire, qui saurait l'origine de tout cela ?
- R. *En toute vérité, GULAM doit en connaître tous les détails et les origines. Parmi eux, c'est GULAM qui... Rappelez-moi où nous en étions... De toutes ces gens c'est GULAM qui doit en connaître les origines, il disait...*
- Q. Et comment les a-t-on retrouvés ?
- R. *Comment on les a retrouvés ? C'est lui qui les amenait; moi alors je les soulevais. Je pense qu'ils s'entretenait avec ceux qui les lui donnaient et qu'il savait à quoi s'en tenir et ce à quoi ils devaient servir. C'est bien lui qui doit savoir l'origine de tout cela.*
- Q. Au moment de l'intronisation de KIGERI, ces tambours étaient-ils chez lui ?
- R. *Je ne sais pas s'ils étaient là, je faisais mon travail de cuisinier. Mais je pense qu'ils devaient y être.*
- Q. Etaient-ils gardés chez KIGERI ou étaient-ils dans le Rukali ?
- R. *Ils devaient être gardés par les membres de cette famille. Je ne sais pas s'ils étaient chez KIGERI ou dans le Rukali. Seulement ils devaient se trouver ensemble, parce que je ne les ai pas vus lors de cette intronisation.*
- Q. N'y a-t-il pas des gardiens du code ésotérique que vous avez connus qui vivent encore à Nyanza ?
- R. *Je n'en connais pas. Je ne sais pas dire "je connais celui-là", j'ignore leurs noms. Ils peuvent être là, mais sans que je les connaisse. Ceux-là qu'on dit être des gardiens du code ésotérique, j'aurais pu les connaître s'il y*

OU LA FIN D'UN MYTHE

en avait quelques-uns sur notre colline. Mais, il n'y avait personne que je connaisse dans notre région.

- Q. RUSATSI, je vois que vous êtes un Hutu. Vous me l'avez dit.
- R. *Je suis un Hutu.*
- Q. A moins que vous n'ayez changé d'ethnie !
- R. *J'ai une vieille carte d'identité qui a été déchirée et perdue. Par après je m'en suis procuré une autre; j'ai même celle qui date du temps des sous-chefs; les fiches communales sont là! Si je trompe, tous ces documents peuvent me contredire.*
- Q. Vous m'avez dit que HALINDINTWALI est votre grand-frère: est-il Hutu lui aussi ?
- R. *Oui, oui.*
- Q. N'est-ce pas qu'il est Hutu lui aussi ?
- R. *Si.*
- Q. Et SANTIO et GULAM ?
- R. *Ce sont des blancs eux.*
- Q. Ce sont des mulâtres ?
- R. *Ce sont des mulâtres.*
- Q. Comment expliquez-vous qu'on vous ait confié, pour les cacher, les tambours qui symbolisent le pouvoir tutsi ?
- R. *Je peux vous l'expliquer, ça: GULAM était le grand confident de la cour, moi aussi je l'étais pour lui.*
- Q. Et HALINDINTWALI ?
- R. *Lui, il était partisan d'un de ces partis.*
- Q. A quel parti appartenait-il ?
- R. *Il était du parti UNAR.*
- Q. Il était du parti UNAR ?
- R. *Oui. Vous comprenez donc qu'on ne pouvait pas lui cacher ces choses. D'ailleurs sa fuite doit avoir été causée par la peur qu'il éprouvait au moment où la guerre faisait rage.*
- Q. Est-il à Kampala pour le moment ?
- R. *Il vit à Kampala. Il est d'ailleurs passé ici un jour et il m'a demandé: "Etes-vous encore en relations avec GULAM?". Je lui répondis que oui et j'ajoutais "à part qu'on ne se voit pas souvent". Puis il est reparti.*
- Q. En quelle année est-il venu ?
- R. *Il est venu en l'année... il y a environ deux ou une année qu'il est passé.*
- Q. Est-il venu après la chute du Gouvernement KAYIBANDA ?
- R. *Oui il est venu.*
- Q. Dans quel parti étaient GULAM et SANTIO ?
- R. *Ils étaient de l'UNAR.*

LA DECOUVERTE DE KALINGA

- Q. Ils étaient dans l'UNAR ?
 R. *Oui. GULAM était bien de l'UNAR, sinon on ne lui aurait pas confié ces tambours.*
- Q. Je vois; donc on avait confiance en lui.
 R. *On avait confiance en lui. Puisqu'il avait confiance en moi, il me les a donnés et m'a dit qu'il me livrait là leur secret. Ils n'avaient pas confiance en moi parce que j'étais un Hutu. Mais lui, il me connaissait très bien, il connaissait mes penchants, mon caractère, c'est pourquoi il me les a donnés. J'ai accepté de les enterrer.*
- Q. Est-ce que vous ne cultiviez pas là où vous les aviez enterrés ?
 R. *C'était dans une bananeraie. On ne faisait qu'arracher superficiellement les mauvaises herbes.*
- Q. Superficiellement ?
 R. *Superficiellement.*
- Q. Ne labouriez-vous pas ?
 R. *On ne labourait pas.*
- Q. N'y cultiviez-vous pas d'autres plantes ?
 R. *On les cultivait oui. Mais quand on approchait de l'endroit, c'est moi personnellement qui m'en chargeais. C'était un secret que je devais garder et empêcher autant que possible que ma femme n'en sache quelque chose.*
- Q. Et quand vous y approchiez, en labourant avec votre épouse, lui disiez-vous: "Rentrez je vais cultiver ici moi-même" ?
 R. *Je ne lui assignais pas tel ou tel endroit à labourer tel jour. Seulement, quand il le fallait, je me levais très tôt, et elle arrivait, elle, dans le champ, quand j'en avais terminé avec la partie qui m'intéressait.*
- Q. Déjà terminé ?
 R. *Oui, terminé.*
- Q. Ne soupçonnait-elle pas quelque chose ?
 R. *Comment le soupçonner! On ne peut pas soupçonner quelque chose dont on n'a jamais entendu parler. Ou du moins si elle se disait "je cherche ceci, je sais ceci".*
- Q. Procédiez-vous ainsi toujours ?
 R. *J'agissais ainsi jusqu'à ce que la bananeraie fut tellement grande qu'on n'y cultivait plus si ce n'est qu'y arracher les mauvaises herbes. Et cela n'importe qui pouvait le faire sans risque.*
- Q. Mais on cultivait dans d'autres endroits ?
 R. *Non. Toute ma bananeraie avait tellement grandi qu'on ne faisait plus qu'y travailler superficiellement.*
- Q. Mais personne d'autre n'a labouré là ?
 R. *Non. Personne.*

OU LA FIN D'UN MYTHE

- Q. Aux deux endroits ?
 R. *Aux deux endroits, on y cultivait, il y avait de profondes fosses. N'importe qui y cultivait parce qu'ils avaient été déposés à une grande profondeur. J'ai même autorisé que n'importe qui y cultivât, mais après que le nivellement se fût rétabli. Avant, personne n'y arrivait.*
- Q. Et pourquoi ne souffriez-vous pas que quelqu'un d'autre cultivât là ?
 R. *Je ne voulais pas que quelqu'un les découvre.*
- Q. Pouvait-on les atteindre d'un coup de la houe ?
 R. *Oui, avant qu'ils ne s'enfoncent, on pouvait les atteindre.*
- Q. Et récemment, quand vous les avez déterrés, étaient-ils très loin en profondeur ?
 R. *Très loin en profondeur.*
- Q. Et à ce moment-là, étaient-ils loin également ?
 R. *Oui, ils étaient loin, mais quand on labourait on pouvait le sentir.*
- Q. Le sol était-il mou ?
 R. *Le sol était mou et on pouvait aussi entendre résonner quelque chose. Même après un mois, voire une année, on pouvait toujours sentir qu'il y avait quelque chose.*
- Q. Craigniez-vous que...
 R. *Je craignais que quelqu'un d'autre y cultivant ne les découvrit, alors qu'ils...*
- Q. N'est-ce pas qu'ils étaient dans votre parcelle inaliénable ?
 R. *Oui, dans ma parcelle.*
- Q. Et qu'est-ce que les habitants de votre colline ont dit après la découverte de ces tambours ?
 R. *Ils m'ont dit que je suis bête. Ils affirmaient qu'on m'avait offert de l'argent, que je les avais rejetés pour rester fidèle à un blanc. On me traitait, donc de bête parce que selon eux, cet argent m'aurait déjà rendu riche. Et ils ajoutaient qu'à ma place, ils l'auraient empoché. On me reproche donc de ne pas avoir profité de ces tambours, d'être plutôt objet de curiosité et de moqueries. C'est seulement cela qu'on dit de moi. D'autres gens me louent plutôt parce que j'ai pu garder ce secret pendant plus d'une dizaine d'années, ayant selon eux accepté de rester pauvre. Ils s'étonnent beaucoup de ma discrétion.*
- Q. Que pensent les Tutsi, par exemple ceux de Nyanza, après avoir appris que leurs tambours ont été retrouvés ?
 R. *Ceux de Nyanza sont très étonnés. Ils sont surtout étonnés de voir qu'un Hutu savait où se trouvait leur bien le plus précieux, de voir que ces tambours ont été découverts dans... Ils disent: "Les Bahutu étaient devenus plus intelligents que nous. Ils ont gardé nos tambours, et ils les découvrent chez eux!" Et quand certains me voient passer, ils disent: "Non, ce ne sont pas eux qui sont venus les prendre". Et d'autres encore: "Il*

LA DECOUVERTE DE KALINGA

n'avait pas osé les livrer, et maintenant GULAM l'oblige à le faire, c'est fini!" Et de continuer: "Il a conclu un secret avec un blanc et voici que celui-ci va provoquer sa mort!". C'est ce qu'ils disent, eux.

- Q. C'est ce qu'ils disent !
- R. *Ils le disent ainsi; ils en arrivent même à me dire "GULAM a mangé et c'est vous qui allez payer!". Et moi, je leur répons: "Il m'a donné un secret, que j'ai gardé et maintenant je lui remets son secret. Si je dois mourir que je meure, si je dois être sauvé, que je sois sauvé. Mais je n'ai pas divulgué son secret". Même ceux qui me condamnent sont intérieurement convaincus que je n'ai pas mal agi.*
- Q. J'ai une autre petite question. Sauriez-vous en quelle année KIGERI s'est réfugié?
- R. *Je ne m'en rappelle pas.*
- Q. Est-ce en 1959 ?
- R. *Je ne me préoccupais pas de cela moi. Je ne cherchais qu'à avoir de quoi faire subsister ma famille. Je ne me mêlais ni ne pensais à tout cela.*
- Q. Quand Rosalie a quitté Nyanza, ces tambours, les aviez-vous...?
- R. *Quitter Nyanza pour aller où ?*
- Q. Pour aller à Butare.
- R. *Nous les avions emmenés.*
- Q. Vous les aviez emmenés ?
- R. *Oui, oui.*
- Q. Mais, vivait-elle encore dans le Rukali ?
- R. *Oui, elle était encore dans le Rukali, elle...*
- Q. Tous ces tambours, n'étaient-ils pas gardés dans le Rukali ?
- R. *Ils étaient gardés là. Ou peut-être on les avait mis quelque part, et la cachette connue, on les a changés d'emplacement. Je n'en sais rien. S'ils n'étaient pas dans le Rukali, sans doute qu'ils étaient quelque part ailleurs.*
- Q. Je vous ai demandé beaucoup de choses. Et maintenant, je voudrais savoir si vous n'aviez rien à me dire à propos de la découverte de ces tambours ?
- R. *A propos de quoi voulez-vous que je vous parle? Posez-moi des questions, je vous répondrai.*
- Q. Par exemple, je voudrais savoir si au moment d'enterrer ces tambours, vous avez procédé à des rites ?
- R. *Pas de rites.*
- Q. Pas de rites ?
- R. *Non, nous n'avons pas fait de rites.*
- Q. J'ai entendu dire que le gros tambour là n'a pas été enterré verticalement, mais horizontalement. N'avez-vous rien à en dire ?

OU LA FIN D'UN MYTHE

R. *C'est moi qui les descendais dans la fosse. Celui-là avait une grande face horizontale, et c'est celle qui a été mise du côté inférieur. Bien sûr que sa partie inférieure a été mise en bas.*

- Q. Sa partie inférieure ?
- R. *Pour ce qui est de celui qui était dans la caisse, je ne saurais pas vous dire si c'est la partie inférieure ou supérieure qui a été en bas. Je parle justement de celui qui était dans la caisse et qui a été déposé horizontalement. Vous savez vous la largeur et l'épaisseur d'une caisse!. C'est la partie la plus grande qui a été en bas.*
- Q. Et après les avoir enterrés, les deux-là, les voisins n'en ont-ils rien dit? Ne vous ont-ils pas soupçonné de quelque chose dans ces jours-là ?
- R. *Dans ces jour-là, on pouvait nous soupçonner... mais remarquez-qu'en les amenant, même un oiseau ne l'a pas su, encore moins un homme. Personne ne nous a soupçonnés de quoi que ce fût.*
- Q. Là où vous les avez enterrés, y avait-il à ce moment une bananeraie ?
- R. *Oui, il y en avait une. Une très dense d'ailleurs.*
- Q. C'était dans une bananeraie ?
- R. *Oui. Ce n'était pas sur une colline découverte, il y avait une bananeraie.*
- Q. Ah! Il était donc facile d'opérer ?
- R. *C'était dans une bananeraie.*
- Q. Mais, vous m'avez dit que vous les avez enterrés vers minuit, une heure ?
- R. *Oui, oui.*
- Q. Personne ne circulait à cette heure là ?
- R. *On ne circulait pas. Si quelqu'un nous avait vus, il aurait répandu le fait en affirmant qu'il y avait là quelque chose. A ce moment, c'était très important de trouver de telles opérations. Il aurait été voir cette nuit-même.*
- Q. Où alliez-vous quand vous terminiez l'enterrement ?
- R. *Après ? Vous comprenez vous-même, on devait vider les lieux. J'allais chez moi, et leur demandais de rentrer eux aussi. Et chacun allait se coucher.*
- Q. Ne vous réunissiez-vous pas d'abord quelque part pour revoir ?...
- R. *Quand nous avions la chance de les enterrer sans accrochage, on ne faisait rien d'autre, c'était fini.*
- Q. Et avant de les amener là, où vous rencontriez-vous ?
- R. *Avant de les emmener, moi j'étais avec eux parce que j'étais leur employé. Et son beau-frère vivait là lui aussi.*
- Q. Vous vous rencontriez chez GULAM donc ?
- R. *C'est juste là. On aurait dit que nous tous, vivions dans cette famille.*

LA DECOUVERTE DE KALINGA

- Q. Est-ce chez lui que vous vous rencontriez ?
 R. Oui. Celui qui restait à la maison était averti de l'heure à laquelle nous devions arriver.
 Q. C'est donc HALINDINTWALI qui restait à la maison !
 R. Oui. C'est lui qui restait à la maison et nous l'y rejoignons.

OU LA FIN D'UN MYTHE

ANNEXE C

ABREVIATIONS

A.C.	: Adjudant-Chef.
APROBAMI	: Parti National Rwandais de Joseph GITERA HABYARIMANA ou encore Association des Partis Monarchistes Rwandais Hutu-Tutsi et Twa autour d'un Père commun.
APROSOMA	: Association Pour la Promotion Sociale de la Masse.
C.E.R.A.R.	: Centre d'enseignement Rural et Artisanal.
C.S.P.	: Conseil Supérieur du Pays.
E.S.O.	: Ecole des Sous-Officiers.
G.N.	: Garde Nationale.
Heure H.	: Heure convenue.
I.N.R.S.	: Institut National de Recherche Scientifique.
I.P.N.	: Institut Pédagogique National.
Jp	: Jeep.
Lt	: Lieutenant.
MERA	: Manufacture Electronique et Mécanique
Mil	: Militaire.
MDR PARMEHUTU	: Mouvement Démocratique Républicain; Parti du Mouvement de l'Emancipation Hutu.
M.R.N.D.	: Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement.
Offrs	: Officiers.
OCIR	: Office des Cultures Industrielles du Rwanda.
ONU	: Organisation des Nations-Unies.
ORINFOR	: Office Rwandais d'Information.
OUA	: Organisation de l'Unité Africaine.
RADER	: Rassemblement Démocratique Rwandais.
SDN	: Société des Nations.
Sdt	: Soldat.
SEDEC	: Société d'Elevage et d'Entreprise de Commerce.
Slt	: Sous-Lieutenant
SOMIRWA	: Société Minière du Rwanda
SOMUKI	: Société de Muhinga et de Kigali.
S.O.S.	: Sauvez nos âmes (signal de détresse).
UAM - OCAM	: Union Africaine et (Malgache) Mauricienne - Organisation Commune Africaine, (Malgache) et Mauricienne.
UHURU	: Union des Hutu du Rwanda-Urundi (J. Gitera).
UNAR	: Union Nationale Rwandaise.

TRADUCTION FRANÇAISE DE PASSAGES ECRITS EN
KINYARWANDA

- ABAGARARU B'I BWAMI: Valets, Serviteurs de la Cour.
- "Aliko rero mu mihango y'i Bwami, byali biteye ikizere gihagije kubona ingoma isanzwe aho, igumye aho ngaho, byakunda ikaguma mu Rwanda, igakomeza kwima u Rwanda niba Uwami adahali":
"Mais dans les traditions de la cour, c'était un espoir certain que de voir le tambour-emblème (habituel) rester intact, au besoin rester au Rwanda et continuer à régner sur le Rwanda si le roi n'était pas là".
- AMAKARA: Lignite jadis extraite par les forgerons Baberuka dans le marais mouvant du Rugezi pour faire fondre les minerais.
- ABIRU: Dépositaires du code ésotérique.
- ABAMOTSI: Hérauts.
- ABAPAGANI: Paiëns.
- ABAPFUMU: Devins.
- ABASHYIRAHAMWE b'u Rwanda: Traduction Kinyarwanda de l'UNAR; Union Nationale Rwandaise.
- ABATAYE UMURONGO: Ceux qui se sont écartés de la ligne (du chemin). Terme politique adopté par les partisans du PARMEHUTU pour désigner les "Hérétiques".
- ABAZIMU: Esprits des morts.
- ABAZIMYAMULIRO: Famille des devins royaux de Kibungo.
- AKAZI: Travail en général, mais du temps de la tutelle le mot désignait "travail forcé".
- AKAZI KARACIWE: Fini les corvées; le travail forcé ou obligatoire.
- BITUGA: Prébendes.
- "Bazizanye ukubili. Imwe bayizanye imwe, izindi ebyili bazizanira imwe nyine":
"Ils sont venus en deux tranches, un en une fois et les deux autres ensemble en une autre fois".
- "Byali bifite imidende, byali bifite imirunga iboshye naza, babishyiraho bigatendera ku mbavu zayo (...) yali imirunga nk'izi njishi z'inka, byabaga biboshye mu ntuzi...":
"Ils avait des trophées, ils avaient des cordons bien tissés et on les mettait de telle sorte que ça pendait sur (ses) côtés. C'étaient des cordes, comme celles dont on attache les vaches, elles étaient tissées dans...".

- GAHUTU: Le peuple hutu, comme GATUTSI et GATWA pris séparément. Comme on dirait le peuple bantu du Rwanda, le peuple éthiopide et le peuple pygmöide du Rwanda.
- GUSEGURA UMWAMI: Immoler les gens qui doivent accompagner le roi défunt dans le trépas.
- Haguma Umwami ingoma irabazwa: Phrase célèbre de KABARE lorsqu'on lui annonçait que le tambour Kalinga avait consommé dans les flammes de Rucunshu. Elle signifie: Qu'à cela ne tienne on en confectionnera un autre (sous entendu l'important est d'avoir un roi quant au tambour on taillera un autre).
- IBIHUNIKWA: Les redevances.
- IBIMANUKA: Les descendus du ciel.
- IBIMANUKA: Les descendus du ciel.
- IBIBANDA: Familles qui ne pouvaient pas fournir de reine-mère.
- IBIKINGI: Propriétés réservées aux paturages (des vaches).
- IBYIHUTURE: Hutu élevés au rang de Tutsi (noble) par mariage avec des filles tutsi.
- "Ibyo nibyo ntagushidikanya, kuko ubundi mu mihango y'Ubwiru, ku mihango ya Kalinga, ntabwo yashoboraga kujya mu mahanga. Ivyu mu Rwanda rero byaba ari ikintu gitangaje (...) naho ubundi nibwiraga yuko ikili mu Rwanda":
"Cela est vrai, il n'y a pas de doute, puisque normalement dans les cérémonies du code ésotérique, sur les rites du tambour-emblème il (ce tambour) ne pouvait pas aller à l'étranger: quand il quittait le Rwanda, c'était une chose extraordinaire, très grave... Autrement je croyais qu'il était encore au Rwanda".
- "Ibyo twashoboye kugeraho ni uko zavuye i Bwami kandi zikahavira imwe":
"Ce à quoi nous étions parvenus, c'est que ces tambours avaient quitté la cour et cela en même temps" (ensemble).
- "Ibya kabili byaje ari ingoma ebyili narazibonye (...). Kubishyira mu mwobo nabonaga ari ingoma nini (...) byali bigoma binini byali bibili. Babilii bateruraga kimwe abandi bagaterura kimwe":
"Ceux (tambours) qui sont venus en second lieu, c'étaient deux gros tambours, je les ai vus. Au moment de les enterrer, je voyais que c'étaient de gros tambours (...); c'étaient deux gros tambours. Deux hommes soulevaient un, deux autres soulevaient l'autre".
- "Igishobora abahutu ni ukubashuka mubatera ubwoba, abahutu batinya impuha kurusha icumu n'abasilikare, muzi ko nta masasu n'abasilikare dufite dusigaye ku rulimi gusa, ariko kunesha ibifura ntibiturushya (...). Dusigaye ku bagore niba Abahutu batabirayemo, ariko bagira umutima umwe":
"Pour vaincre un Muhutu, il faut le rouler (tromper) en l'intimidant; le muhutu a plus peur des faux bruits qu'il n'en a (à l'égard) pour la lance

LA DECOUVERTE DE KALINGA

- ou les militaires. Vous savez que nous n'avons ni balles (munitions) ni militaires. Il ne nous reste plus que la langue (la parole) mais pour vaincre les imbéciles (idiots) ce n'est pas compliqué (...). Il ne nous reste que les femmes si les bahutu ne nous les ravissent (prennent) mais ils ont un même coeur (raisonnement)".
- **IKONDERA**: Instrument de musique (à vent) taillé habituellement dans des cornes de vaches ou dans des tiges de bambous. Il est propre aux Batwa.
 - **IKORO**: Tribut royal.
 - **IMBEHE**: Ecuelle à repas.
 - **IMISEZERO**: Bouquet d'arbres plantés sur la sépulture d'un monarque. Par extension cimetière royale.
 - **IMPONOKE**: Vaches exigées par un Mututsi de ses clients lorsque ses troupeaux avaient été éprouvés par des mortalités extraordinaires.
 - **INYAMBO**: Vaches royales élevées pour leurs belles longues cornes et leur stature.
 - **INKUKU**: Vaches obtenues par les moyens autres que le servage.
 - **INKOTA**: Epée.
 - **INDABUKIRANO**: Vaches exigées lors de la prise du commendement.
 - **INDAMUTSA**: Tambour des audiences.
 - **INGABE**: Tambour royal.
 - **Inkumi ya naka ni ukurya**: Proverbe qui signifie qu'on est beau et fort physiquement parce qu'on mange.
 - **INYENZI**: "Cancrelats": Nom que les terroristes de l'UNAR se sont donnés.
 - **ISAMBU**: Propriété terrienne.
 - "Iyo these igiye gusobanura ibintu byose byajyaga bivugwa, kuko we (Desmarais) yakoresheje anthropologie physique, akoresha rero ibintu bya scientifique (...). Eh bien c'est un phénomène yavumbuye, ubungubu umunsi byatangajwe bizatangaza (...). Bishingiye kuli caste et intermariage. Mu by'ukuli uwakubwira ati nshakira umututsi udakomoka ku muhutu cyangwa umuhutu udakomoka ku mututsi, ntushobora kubona benshi. Donc ni échange de gènes, (...) niba uli umututsi ukamara inka, ukajya kuba umuhinzi, abana bawe bakajyana le sang d'origine y'abatutsi mu bahutu, abahutu bakazana le sang d'origine y'abahutu mu batutsi (...) bikagira rero n'uko les relations z'abashakanye (...) zibaho". "Ça, c'est la thèse qui va expliquer tout ce que l'on disait puisqu'il (Desmarais) a employé l'anthropologie physique, utilisant ainsi les méthodes scientifiques (...). Eh bien, c'est un phénomène qu'il a découvert, quand ses résultats vont (seront) être publiés, cela vous étonnera (...). Ils se basent sur le caste et l'intermariage. En réalité, si l'on vous disait de chercher un Mututsi (pur) non issu du Muhutu ou un Muhutu non issu du Mututsi, vous n'en trouverez pas beaucoup. Donc, c'est question d'échange de gènes... (...). Si tu es un Mututsi pauvre, (sans plus de vaches) et que tu deviennes cultivateur, tes enfants emportent avec eux le sang d'origine tutsi chez les Bahutu, ces derniers amènent le sang d'origine hutu chez les Batutsi (...) et à cela s'ajoutent les relations (entre) des époux (...).
 - "Izi nkuru? Ndazizi, hali Kalinga na Cyimumugizi, Kiragutse na Mpatsi-bihugu zalimo aliko zali ntoya":

OU LA FIN D'UN MYTHE

- "Ces grands (en importance)? Je les connais: il y a Kalinga, Cyimumugizi, Kiragutse et Mpatsibihugu y'étaient également mais ils étaient petits (en importance)".
- **KUDUHA**: Extraire la lignite.
 - **KUVUMA**: Maudire.
 - **RUKUNGUGU**: Famine qui a été due à une sécheresse prolongée aux environs du 18ème siècle correspondant au règne de Gahindiro.
 - **RUMEZA**: Celui qui fait germer.
 - **Rwanda Rugali rwa Gasabo**: Premier royaume connu de la dynastie Nyiginya sous Ruganzu I. Bwimba. Il s'étendait sur le bourg de Gasabo à la rive sud-ouest du lac Muhazi. Littéralement: "le large Rwanda de Gasabo".
 - **RWANDA NZIZA**: (le bon Rwanda) organe d'expression de l'UNAR.
 - "Mu gikali": Dans l'arrière-cour".
 - "Ndumva ataliko nabyita kubera ko abo bantu babonaga batewe. Kandi rero na kera, umwami wabonaga bimumeraye nabi, yashoboraga kubunga (pour confirmation: NDAHINDURWA s'était exilé). Aho hantu rero bazishyize ubundi sicyo zigenewe, aliko ubanza baremeye icyo kintu n'ubwo ali kibi bwose; kikaba cyabarutira kubona zitwarwa n'uwo badashakala":
- "Je crois que je ne le qualifierais pas comme ça (profanation) puisque ces gens étaient menacés. Et même autrefois, quand un roi se croyait réellement menacé, il pouvait se cacher. L'endroit où ils les ont cachés (ces tambours) n'étaient pas destinés à cela mais je crois qu'ils ont décidé de procéder ainsi même si ce n'était pas convenable - plutôt que de les voir (ces tambours) tombés dans les mains de l'ennemi (de celui que l'on ne voulait pas qu'il les possède).
- **NYARUME**: Maître de la rosée.
 - **NYAMILINGA**: Nom donné à un instrument de musique espèce de fifre urusengo (d'après Kagame).
 - **UBUHAKE**: Vassalité.
 - **UBUTARE**: Minerai de fer.
 - **UBUKONDE**: Statut qui donne droit de gestion exclusive de la terre aux premiers occupants et à leur descendance. Propriété privée.
 - **UBWENGE—TWA**: La manie intellectuelle propre aux Twa, péjorativement considérés par les autres ethnies du Rwanda comme peu intelligents.
 - **UMUGARAGU**: Vassal ou serf.
 - **UMUGOGORO**: Laiterie de colline.
 - **UMUHINZA**: Jadis roi Hutu, spécialement agriculteur.
 - **UMUBAMBUZASHAKWE**: Celui (umuhinzi) en l'honneur de qui, on frappe le tambour.
 - **UNARISTES**: Partisans de l'UNAR.
 - "Uretse ko wanda batashatse kumbwira ko imwe muli ize ngoma yari Kalinga, aliko ukulikije n'ukuntu babihishe igomba kuba ilimo. Sinzi iyo a-liyo, ibintu twagiye dukora, n'ibintu badukoresheje, igomba kuba ilimo. Kuko ali nk'indi Itali Kalinga, ntabwo baba barakoze ibyo bintu byo kugirango bayihishe":
- "A part que peut-être ils n'ont pas voulu me dire que l'un de ces tambours royaux était Kalinga (tambour-emblème) mais si je considère tous

LA DECOUVERTE DE KALINGA

les soins dont on a dû entourer l'histoire, Kalinga devait être parmi eux (ces tambours), puisque si c'était un autre (tambour) que Kalinga, on n'aurait pas procédé comme on a procédé pour le cacher" (on n'aurait pas dû entourer l'histoire de tant de soins).

— Uli umugabo ukuze kandi ufite expérience: Vous êtes un homme suffisamment mûr et vous avez de l'expérience.

— UMUSYETE: Descendant de Busyete (= un mutwa par métissage avec les Tutsi).

— UMOVURE: Cuve pour brassage de bière.

— UMUZUNGU NI RUSANGIZA: Proverbe du Ndorwa qui signifie: c'est grâce au blanc que nous pouvons manger côte à côte (avec les Tutsi).

— Uwizaye kugusumba ahorana amatwara yo kugusumba: "Celui qui a la conviction d'être supérieur à l'autre est toujours animé de la conviction d'être supérieur".

— "Kimwe icyo ngicyo twarebye ahantu nyine bwa mbera hafi hihereye kandi hafi bugufi y'umuhanda, arambwira ati urebe ahantu hegereye umuhanda kuko imodoka yazaga ikagera mu kabande (mu gishanga notre ajoute). Kuzamuka kukaba kuzamuka ahantu hatoya cyane. Aba aliho tugishyira" (notre entretien p. 8). Ni ukwambuka igishanga ahantu bajyaga babumbira amatafali, hafi umuhanda amanuka ukagera mu mulima wanyije umwe. Hakaba bugufi. Hanyuma izindi zagiye imusozi". (Notre entretien p. 4).

"Pour l'un, le plus gros (tambour), nous avons d'abord choisi un endroit discret, mais près de la route. Il (Gulam) m'a demandé de choisir un endroit qui soit près de la route parce que le véhicule arrivait juste dans la vallée. En montant il y avait une petite distance et c'est là que nous l'avons enfoui. Il s'agit de traverser le marais par là où on fabriquait les briques autrefois. Il y avait une route qui descendait et qui menait dans un de mes champs. C'était tout près (de la route). Les autres (tambours) ont été enterrés au flanc de la colline".

— "Icyo kinini twagifatanyaga twese. Izo ntoya zo babili bagendaga baterura imwe, abandi imwe".

"Le gros (tambour), on le soulevait tous ensemble. Quand aux petits, deux soulevaient un, et deux autres un".

— "Twavuye NYAMAKWA mu Bushiru, BATSINDA mu Bunyambiliri wavyugirwaga n'ingoma nk'umwami w'Abatutsi kugeza ku ngoma ya RUDAHIGWA" (1) p. 107:

Nous pourrions citer NYAMAKWA au Bushiru, BATSINDA au Bunyambiliri en l'honneur de qui les tambours étaient battus à l'instar du Mwami des Batutsi jusqu'au règne de RUDAHIGWA.

— "Oya, abyili zali ntoya, imwe yali nini. Oya ntabwo alizo ntoya. Iyo bashyize mw'isanduku nyine igomba kuba aliyo Kalinga. Kuko yo ntabwo nayibonye mu maso. Bayituzaniye mw'isanduka. Tuyana isanduka. Ndayibutse. Ni nayo Kalinga. Twayishyize mu mwobo ukwayo. Donc ngo icyo umuntu ntagomba kuyibona niko bavugaga. Ngo umuntu ntiyabona":

"Non, deux étaient petits et un grand; non ce ne sont pas ces (deux) petits. Celui précisément qu'on a mis dans la caisse doit être Kalinga. Puisque je ne l'ai pas vu de mes yeux. On nous l'a emmené dans la caisse. Je

OU LA FIN D'UN MYTHE

emmené dans la caisse. Je m'en souviens (bien). C'était lui Kalinga. Nous l'avons mis dans sa propre fosse (tombe, trou). Donc, ils disaient que personne ne devait voir celui-là (Kalinga). Personne ne le voyait".

— "Oya, kirazira, hambikwaga ingabe gusa uko ali inye":

"Non, c'était interdit, seuls les quatre tambours-emblème (ingabe, les quatre grands dans le sens de la valeur) devaient être habillés".

— Yilirwa ahandi igataha i Rwanda: Si Imana passe sa journée ailleurs, il n'oublie jamais de rentrer dans sa demeure préférée: le Rwanda.

— "Iguhugu igihe gifite ingabe, gitsindwa iyo abakinesheje bacyatse ingabe yacyo. Igihe bene cyo bacyiyihishe, baba bizeyeke bazabyutsa umutwe".

"Biba byitwa ko igihugu cyabo cyaneshejwe gusa kitaratsindwa".

"Quand le pays a un tambour enseigne, il est vaincu lorsqu'on le lui prend. Autrement lorsqu'il le garde encore caché, c'est signe qu'il a encore l'espoir de se resaisir. Cela signifie qu'on a perdu la bataille et non la guerre".

LA DECOUVERTE DE KALINGA

ANNEXE E

LISTE COMPLETES DE NOMS DES PERSONNES CITÉES

A

AFRIKA : 60, 278, 283
ARISTOTE : 13
AYINKAMIYE : 283

B

BAGANIZI : 280
BAGARAGAZA Th. : 280, 283, 284
BAGILISHYA : 58, 60, 61, 277
BALYINYONZA : 38
BANGAYIKI : 144
BANZI W. : 279
BARAHIRA : 144
BASEBYA : 38, 41, 42
BATSINDA : 107, 264
BAUDOIN : 217
BAZAMBANZA : 148
BENDA : 210, 305
BENDANTUNGUKA : 210
BENGINZAGE alias NYAGAKECURU : 24, 37, 114
BICAMUMPAKA : 61, 62, 66, 67, 72, 280, 283
BIDELI : 115
BIDOUL : 44
BIGIRUMWAMI (Mgr) : 74, 75, 80, 228
BIHUBI : 96, 98, 100
BINIGA : 57, 277
BIRARA J. : 79, 220
BIRASA-D. : 60, 279
BIRESINIGABO : 141
BISALINKUMI : 57, 277
BISERUKA : 282
BISHINGWE : 38
BISMARCK : 39
BITUNGURAME : 143
BIYORO : 22, 38
BIZIMANA : 144
BIZIMANA (Capitaine) : 283
BORGERS : 45
BOUMANN : 35
BOUTAKOFF et Mme : 9, 14
BUBANJI : 144
BUCYANA M. : 284

OU LA FIN D'UN MYTHE

BUHINGA : 23
BUKI : 45
BUREGEYA : 249
BUREGEYA B. : 147, 277
BUSHYAYIJA (Abbé) : 27, 58, 60, 77, 115, 277
BUSUNYU : 279
BUSYETE : 260
BUTERA : 143
BUTERA G. : 143
BUTERA S. : 283
BUTWATWA : 60, 278
BWANAKWELI : 57, 60, 61, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 72, 73
BYUNGURA : 279

C

CLASSE (Mgr) : 45, 46, 47, 74, 111
COUPEZ : 134
CYENGE : 96
CYILIMA I RUGWE : 36, 98, 114
CYILIMA II RUJUGIRA : 37, 114
CYIMANA G. : 51, 72, 79, 281, 283
CYUBAKA : 36

D

DALILA : 204
DAUBLAIN : 143
de LACGER : 9, 10, 12, 14, 15, 18, 19, 21, 23, 26, 30, 31, 35, 46, 105, 106, 131, 132, 135
DELMAS L. : 139
DELEYN : 143
de MAN J. : 283
DEPRIMOZ : 74
DESCHRIJVER : 76
DESMARAIS : 287, 132
de WOOT : 58
d'HERTEFELT M. : 12, 22, 30, 110, 131, 133, 134
DUBOIS : 147

F

FLORQUIN : 147
FONTAINE : 143
FRANCK : 55
FRANCOTTE : 143
FRANS : 147
FURIZONE : 141

G

GACINYA : 57, 60, 277

LA DECOUVERTE DE KALINGA

GAHAYA II MUZORA : 24
 GAHILIMA : 96
 GAHIMANO : 210, 277
 GAKOKO : 60, 278
 GAKURU : 20
 GAKWAYA (de Rutongo) : 143
 GAKWAYA : 159
 GAPFIZI S. : 143
 GASHIRABAKE : 281
 GASHONGA : 282, 283
 GASHUGI : 60, 62, 63, 64, 278
 GASHUMBA : 282
 GASIGWA : 148
 GASINGWA : 280
 GASURERA : 37
 GATABAZI : 284
 GATO : 141
 GATSIMBANYI : 283
 GEENS : 144
 GEENS A. : 144
 GICANDA Rosalie : 123, 130, 218, 220, 229
 GIHANGA : 12, 18, 30, 97, 107, 113
 GITANDURA (l'ancien) : 97
 GITANDURA (le jeune) : 112, 113, 124
 GITEFANO : 57, 277
 GITERA HABYARIMANA J. : 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 72, 73, 79, 80, 82, 83, 84, 155, 259, 282
 GOUROU P. : 26, 16
 GUDUWIUS (Bwana Lazima) : 41
 GUMILIZA : 282

H

HABAMENSHI C. : 281, 283
 HABANABAKIZE : 284
 HABIMANA : 279
 HABIMANA B. : 284
 HABYARIMANA J. (Gén. Maj.) : 86, 87, 161, 162, 194, 197, 200, 201, 209, 210, 277, 283, 284
 HAKIZIMANA J. : 279, 283
 HAKIZUMWAMI A. : 142
 HALINDINTWALI : 223, 224, 228, 230, 238, 244, 245, 252, 253, 258
 HANYURWIMFURA : 148
 HARELIMANA G. : 282, 283
 HARROY J.P. : 59, 72
 HEREMANS : 45, 47, 50
 HIRTH (Mgr) : 74
 HUBERT B. : 283
 HITAYEZU E. : 282, 283
 HITIMANA : 149

OU LA FIN D'UN MYTHE

IYAKAGABA : 279
 IYAMUREMYE : 279
 IYAMUREMYE D. : 284

J

JENI : 24, 112, 113
 JULY R.W. : 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 23, 25, 26

K

KABAGABO : 278
 KABALISA : 146
 KABARE : 46, 111, 130, 183
 KABEGO : 38
 KABEJA : 23, 27, 139
 KABERUKA : 60, 278
 KABILIGI : 282
 KAGABO : 60, 68, 278
 KAGAME A. (Abbé) : 11, 12, 14, 18, 19, 22, 28, 29, 30, 35, 36, 41, 44, 47, 48, 52, 70, 71, 75, 77, 78, 79, 95, 96, 105, 106, 109, 110, 111, 112, 114, 115, 116, 126, 127, 129, 130, 132, 134
 KAGIRANEZA (Abbé) : 60, 278
 KAJANGWE : 144
 KALIMA : 58, 278
 KALINDA : 38
 KALISA : 142
 KALYANGO : 282
 KAMALI S. : 282
 KAMBOGO : 146
 KAMILINDI : 284
 KAMOSO : 282, 283
 KAMUZINZI Sch. : 143
 KANAMUGIRE : 282
 KANDT : 39, 40, 41
 KANJOGERA : 51
 KANYAMAHANGA C. : 282, 283
 KANYANDEKWE : 96, 279
 KANYARENGWE A. : 210, 277, 282
 KANYARWANDA : 144
 KANYARWANDA C. : 284
 KANYEZAMU : 282
 KARAKE : 148
 KAREKEZI A. : 58, 60, 77, 277, 279
 KAREKEZI : 60
 KAREMA : 280
 KATABARWA A. : 254

LA DECOUVERTE DE KALINGA

KATABIRURWA : 38
 KAVARUGANDA : 211
 KAYIBANDA G. : 72, 73, 79, 82, 83, 84, 85, 155, 156, 192, 193, 194, 209, 212, 237,
 244, 247, 253, 283
 KAYIHURA : 60, 65, 66, 69, 80, 278
 KAYITARE J. : 143, 144, 146, 148
 KAYITSINGA : 115
 KAYUMBA : 60
 KIGELI I MUKOBANYA : 36
 KIGELI III NDABARASA : 38
 KIGELI IV RWABUGIRI : 35, 38, 39, 111, 112, 113
 KIGELI V NDAHINDURWA : 78, 80, 81, 82, 83, 85, 111, 115, 118, 124, 134, 141
 142, 146, 151, 152, 161, 231, 232, 247, 251, 252, 256, 263
 KIMENYI I MUSAYA : 24, 36, 41
 KIMONYO : 60, 278
 KINGALI : 98
 KIMBILIMA : 96
 KINIGA : 29
 KOZIVUZE : 279
 KWIGIZE : 281

L

LAVIGERIE (Cardinal) : 42
 LEAKEY L.S.B. : 13
 LEBART G. : 52, 53, 55, 60
 LIBANJE : 218
 LIZINDE : 148, 214, 215, 228, 234, 235, 236, 247, 249, 252
 LOUPIAS : 42
 LYANGOMBE : 32, 37

M

MAFUREBO : 281
 MAJORO : 58, 278
 MAKUZA A. : 72, 77, 280, 283
 MANUE : 205
 MASHIRA : 19, 24, 36, 113, 132
 MAQUET J.J. : 110, 126
 MAUS A. : 43, 72, 78
 MBANDA (Chef) : 57, 60, 61, 62, 277
 MBANDA (terroriste) :
 MBANDIWIMFURA (Abbé) : 60, 278
 MBARAGA (Sdt) : 147
 MBARUBUKEYE : 283
 MBERABAHIZI : 279
 MBONYIMBUGA : 98, 100
 MBONYUMUTWA D. : 80, 84, 212, 217, 281
 MBONYUMUTWA J.M.V. : 284

OU LA FIN D'UN MYTHE

MBUGULIZE : 149
 MBYIRUKIRA : 148
 MESSE X. : 11, 13, 14, 26, 44
 MIBAMBWE I MUTABAZI I. : 36
 MIBAMBWE II MUTABAZI II, SENTABYO : 38
 MINANI : 280, 283
 MINYARUKO : 109, 110
 MISAGO : 281
 MISIGARO : 144
 MORTEHAN : 46
 MPAKANIYE : 281
 MPAKANIYE L. : 291, 281, 283
 MPAMBARA A. : 143, 144
 MPANDAHANDE : 37
 MPIRANYA : 279
 MPYISI : 60, 278
 MUDANDI : 142, 152
 MUDENGE C. : 282
 MUGABO : 58, 278
 MUGABOWAKANIGA : 281
 MUGAMBIRA S. : 284
 MUGINA : 24, 36
 MUHIGIRWA : 36
 MUKAKAYANGE : 281
 MUKAMARUTOKI : 124
 MUKANDUTIYE C. : 98, 99, 100
 MULIHANO : 279
 MULINDA : 58, 60, 277
 MULINDAHABI C. : 61, 62, 65, 67, 68, 70, 72, 280, 283
 MULINDANGABO : 235
 MULINDANGABO A. : 284
 MUNGARULIRE : 57, 59, 61, 62, 63, 65, 66, 68, 69, 143, 277
 MUNYAGASHEKE : 281
 MUNYAKAZI : 60, 277
 MUNYAKAZI (Député) : 279
 MUNYAMBIBI : 148
 MUNYANDEKWE : 210, 277
 MUNYANEZA A. : 193, 282
 MUNYANGAJU A. : 58, 72, 76, 79, 85, 278
 MUNYANSANGA : 149
 MUNYANZIZA : 280
 MUNYASHEMA : 148
 MUNYARUGERERO : 281
 MUNZENZE : 115
 MUPANGU : 55
 MURAMIRA : 24, 36, 113, 152
 MURASHI : 98
 MUSAFILI : 312
 MUSHONGORE : 24, 38
 MUSHOSHELE A. : 147
 MUSILIKARE : 280
 MUSONI : 152
 MUSONI (Abbé) : 58, 60, 277

LA DECOUVERTE DE KALINGA

MUSONI (Abbé) : 58, 60
 MUTARA I SEMUGESHI : 29, 37, 114
 MUTARA II RWOGERA : 38, 111
 MUTARA III RUDAHIGWA : 45, 57, 58, 60, 70, 74, 75, 76, 78, 79, 211, 216, 226,
 236, 237, 264
 MUTEMBEREZI P.C. 284
 MUTERAHEJURU : 59, 278
 MUVUNYI : 96
 MWAMBUTSA : 280
 MWERU : 37

N

NANGILIBI J. : 142
 NCOGOBAHIZI : 59, 278, 283
 NDABUKIRWA : 148
 NDAHAYO : 69, 282
 NDAHIRO : 60, 278
 NDAHIRO I RUYANGE : 110, 130
 NDAHIRO II CYAMATARE : 37, 97, 109, 112, 113
 NDAKEBUKA : 145
 NDAMAGE : 58, 60, 277
 NDAZARO : 58, 278
 NDEKEZI : 279
 NDUHUGIREREHE : 284
 NDUNGUTSE : 40, 41
 NDUTIYE : 280
 NDWANIYE J. : 281, 283
 NDWANYI : 278
 NEMEYABAHIZI : 58, 278
 NGARUKIYINTWALI : 284
 NGEZAHAYO : 149
 NGILIRA : 284
 NGURUMBE : 143
 NGWABIJE : 281
 NIBASEKE : 279, 282
 NIYONZIMA Max. : 61, 67, 72, 280
 NKERAMUGABA : 279
 NKEZABEKA : 281, 283
 NKUBA : 24, 36
 NKUNDIYE : 38
 NKURUNZIZA C. : 284
 NKWAYA : 96
 NSANZIMANA S. : 282, 283
 NSEKALIJE A. : 210, 277, 284
 NSENGIYUMVA : 279
 NSHUNGUYINKA : 283
 NSIBURA I : 24, 37, 109
 113, 124

OU LA FIN D'UN MYTHE

NSIGAYEHE : 148
 NSORO I BIHEMBE : 36, 113, 135
 NSORO IV NYAMUGETA : 23
 NSORO IV NYAMUHESHERA : 38
 NTABOMVURA : 284
 NTERARUBANFO : 282
 NTEZILYAYO S. : 284
 NTIBITURA : 210
 NTIGURA : 283
 NTIRUGILIMBABAZI : 284
 NTIRUGULIRWA : 148
 NTUNGIYIMANA : 142
 NUMA A. : 143, 144
 NYABUJANGWE : 145
 NYAGAHENE : 145
 NYAKABWA C. : 124
 NYAKARASHI : 37
 NYAMAKWA : 24, 44, 107, 264
 NYAMASHAZA : 45
 NYAMIKENKE : 110
 NYAMWENDA alias MUGABOWIBANZE : 96, 98, 100, 101
 NYAMWONDA : 29
 NYANDWI : 147
 NYANGEZI : 57, 277
 NYARUME : 29, 131
 NYARUZI : 24, 37
 NYATANYI : 147
 NYILIBAKWE : 282
 NYILIMBILIMA : 51
 NYIRABAHEMU : 235
 NYIRAGASHIKAZI : 98, 99
 NYIRAMPILIMA : 279
 NYUNDO : 23
 NZABONIMPA : 279
 NZANANA : 282, 283
 NZAMURAMBAHO : 284
 NZAMWITA J. : 145
 NZEYIMANA I. : 84, 281
 NZIRA : 24, 37, 113

P

PAGES : 21, 23, 106
 PERRAUDIN (Mgr) : 74, 80
 PETIT : 145
 PRACTERIUS : 39

R

RAHAMATALI GULAM : 115, 123, 124, 125, 127, 129, 211, 228, 231, 235, 236, 238,
 239, 243, 244, 245, 247, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 256, 257, 263

LA DECOUVERTE DE KALINGA

RAHAMATALI HAHAMALI : 123, 133, 148, 157, 161
 REBERAHO : 77
 REBERO : 280
 ROBWA : 36, 135
 RUBATIYA : 280
 RUBUGA : 24, 37
 RUBUNGA : 12, 18, 29, 106, 109
 RUGAMBA C. : 96, 123, 126, 127
 RUGANZU I BWIMBA : 11, 30, 35, 36, 97, 118, 132, 135, 260
 RUGANZU II NDOLI : 30, 37, 97, 109, 110, 113, 130
 RURENGE : 26, 112, 113
 RUGIRA A : 85, 279
 RUHAMANYA : 98, 99, 100
 RUHARA : 58, 277
 RUHASHYA : 96, 147, 210, 277
 RUKARA : 38, 41, 42
 RUKATSA : 96, 99, 100, 101, 128
 RUKABA : 79, 81, 143, 145, 146, 148, 152
 RUKENA : 280
 RUKURA : 41
 RUMEZA : 22, 29, 131, 262
 RUNUYA : 58, 60, 277
 RUREGEYA : 24
 RURENGE : 24, 112, 113
 RUSAGARA : 57, 277
 RUSATSI : 124, 128, 129, 132, 212, 213, 215, 220, 221, 223,
 228, 229, 230, 235, 238, 244
 RUSATSI Esri : 249
 RUSINGIZANDEKWE : 72, 280, 283
 RUTABAGISHA : 281
 RUTALINDWA : 10, 111, 116
 RUTAMBIKA : 148
 RUTAYISIRE : 58, 278
 RUTEMBESA Th : 144
 RUTSOBE : 96
 RUVUGANYIMIKOBE : 148
 RUVUGIRO : 144
 RUVUZACYUMA : 96
 RUZIBIZA Fr. : 115
 RUZINDANDA : 123, 130, 218, 229, 231
 RWABUKAMBA : 50, 278, 280
 RWABULINDI : 58, 60, 277
 RWAGAFILITA : 284
 RWAGASANA : 61, 67, 69, 277
 RWAMAKUBA : 282
 RWAMPUNGU : 96
 RWANDEKWE : 115
 RWANGEYO : 41
 RWANGOMBWA : 59, 60, 62, 63, 65, 66, 67, 68, 69, 80, 278

OU LA FIN D'UN MYTHE

RWASIBO : 72, 84, 280, 283
 RWIGEMERA : 45, 58, 60, 277
 RWOGERA : 112
 RWUBUSISI : 83

S

SALLEE : 9
 SAMBWE : 36
 SAMSON : 202, 203, 204, 205
 SAMUKENDE : 24, 26, 114
 SANTIO : 124, 215, 223, 225, 228, 238, 244, 245, 252, 253
 SAYINZOGA : 146
 SCHIMITZ : 144
 SEBAHIRE : 279
 SEBAPOLISI : 281
 SEBATWARE : 282, 283
 SEBAZUNGU : 279
 SEBIHIRE : 141
 SEBYEZA : 145, 152
 SEGATWA : 281
 SEKANYAMBO : 45
 SEKARONGORO I GISANURA : 37
 SEKERERE N. : 283
 SEMARASO : 45
 SEMUTAKIRWA : 99
 SENDANYOYE : 58, 278
 SENTAMA : 279
 SENYAKAZANA : 45
 SERUBUGA : 210, 277
 SERUVUMBA : 58, 277
 SEYANGA J.B. : 283
 SEZIBERA : 96
 SEZIRAHIGA : 279
 SHAMUKIGA : 280
 SHINDELAAR : 39
 SHIRAMAKA : 283
 SIMBA : 210, 277
 SIMPALINKA : 149
 SINDIKUBWABO : 283
 SPEARS : 41

TEMAHAGALI : 282

T

U

UBALIJORO : 281
 UGEUX E. : 200
 UTUMABAHUTU : 280

LA DECOUVERTE DE KALINGA

V

VOISIN : 43, 45
VON GOTZEN : 39, 40

Y

YUHI II GAHIMA II : 36
YUHI IV GAHINDIRO : 38, 283
YUHI V MUSINGA : 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 51, 54, 87, 96, 97, 111, 113, 114

Z

ZIGIRANYIRAZO : 282

OU LA FIN D'UN MYTHE

CONSEIL SUPERIEUR DU PAYS — ASSEMBLEE NATIONALE — HAUT COMMANDEMENT
DE L'ARMEE (Camarade de la Révolution)

CONSEIL SUPERIEUR DU PAYS			ASSEMBLEE NATIONALE			HAUT COMMANDEMENT DE L'ARMEE					
N°	1er Conseil 1963	N°	24me Conseil 1966	N°	1ere Assemblée 1961	N°	24me As- semblée 1965	N°	3eme As- semblée 1969	N°	Camarades de la Révolution 05/07/1973
1	RWAGASANA	1	X					1		1	Général-Major HARYARIMANA
2	BWANAKWELI	2	X					2		2	KANYARENGWE Lieutenant Colonel
3	MBANDA	3	X					3		3	NSEKALIE Major
4	GACINYA	4	X					4		4	BENDA Major
5	MUNGARU	5	X					5		5	RUHASHYA Major
6	RWABULINDI	6	X					6		6	GAHIMANO Major
7	KAREKEZI	7	X					7		7	MUNYANDEKWE Major
8	MUNYAKAZI	8	X					8		8	SERUBUGA Major
9	BUSHYAYIJA (abbé)	9	X					9		9	BUREGEYA Major
10	MUSONI (abbé)	10	X					10		10	NTIBITURA Major
11	RUNUYA	11	X					11		11	SIMBA Major
12	NOAMAGE	12	X								
13	MULINDA	13	X								
14	RWIGEMERA	14	X								
15	BAGILISHYA	15	X								
16	GITEFANO										
17	RUSAGARA										
18	NYANGEZI										
19	BINIGA										
20	BISALINKUMI										
21	SERUVUMBWA										
22	RUHARA										

CONSEIL SUPÉRIEUR DU PAYS — ASSEMBLÉE NATIONALE — HAUT COMMANDEMENT
DE L'ARMÉE (Camarade de la Révolution)

CONSEIL SUPÉRIEUR DU PAYS			ASSEMBLÉE NATIONALE				HAUT COMMANDEMENT DE L'ARMÉE			
N°	1er Conseil 1963	2ème Conseil 1966	N°	1er Assemblée 1961	N°	2ème As- semblée 1965	N°	3ème As- semblée 1969	N°	Camarades de la Révolution 05/07/1973
			28	SHAMUKIGA		14	RWAMAKUBA	6		
			29	UTUMABAHUTU		15	MUSILIKARE	7	X	
			30	GASINGWA		16	BAGANIZI	8	X	
			31	KAREMA		17	MULINDA	9	X	
			32	REBERO		18	HABI	10	X	
			33	MURYANZIZA		19	NIYONZIMA	11	X	
			34	NDUTIYE		20	MINANI	12	X	
			35	RUKENA		21	NKEZABERA	13	X	
			36	SEBAPOLISI		22	MAKOZA	14	X	
						23	MWAMUTSA	15	X	
						24	RUBAYITA	16	X	
						25	RUSINGIZA	17	X	
							NDEKWE	18	X	
							BAGARABA			
							GAZA			

CONSEIL SUPÉRIEUR DU PAYS — ASSEMBLÉE NATIONALE — HAUT COMMANDEMENT
DE L'ARMÉE (Camarade de la Révolution)

CONSEIL SUPÉRIEUR DU PAYS			ASSEMBLÉE NATIONALE				HAUT COMMANDEMENT DE L'ARMÉE			
N°	1er Conseil 1963	2ème Conseil 1966	N°	1er Assemblée 1961	N°	2ème As- semblée 1965	N°	3ème As- semblée 1969	N°	Camarades de la Révolution 05/07/1973
			26	GASHIRABAKE	19					
			27	MUNYARUGE	20			X		
			28	KWIGIZE	21			X		
			29	RUTABAGISHA	22			X		
			30	NDWANIYE				X		
			31	BICAMUMPAKA						
			32	MISAGO						
			33	MUKAKAYANGE						
			34	NZEYIMANA						
			35	NGWABUJE						
			36	MAFUREBO						
			37	HABAMENSHI						
			38	SEGATWA						
			39	MELONYUMU						
			40	THA						
			41	RWASIBO						
			42	IMPAKANIYE						
			43	UBALIZORO						
			44	CYIMANA						
			45	MUNYAGASHI						
			46	KE						
			47	MUGABOWAKA						
			48	NIGA						
			49	KANYANDERWE						
			50	IMPAKANIYE						

CONSEIL SUPERIEUR DU PAYS — ASSEMBLEE NATIONALE — HAUT COMMANDEMENT
DE L'ARMEE (Camarade de la Révolution)

LA DECOUVERTE DE KALINGA

CONSEIL SUPERIEUR DU PAYS			ASSEMBLEE NATIONALE			HAUT COMMANDEMENT DE L'ARMEE	
N°	1er Conseil 1963	2ème Conseil 1966	1er Assemblée 1961	2ème As- semblée 1965	3ème As- semblée 1969	N°	Camarades de la Révolution 05/07/1973
1					23		
2					24		
3					25		
4					26		
5					27		
6					28		
7					29		
8					30		
9					31		
					32		
					33		
					34		
					35		
					36		
					37		
					38		
					39		
					40		
					41		
					42		
					43		
					44		
					45		
					46		
					47		
					48		

OU LA FIN D'UN MYTHE

DIFFERENTS GOUVERNEMENTS DU RWANDA
PREMIERE REPUBLIQUE

GOUVERNEMENT PROVISOIRE 2E/10/1960		PREMIERE REPUBLIQUE						2ème Equipe du Gouvernement 1969		3ème Equipe du Gouvernement 1972	
N°	Membres	N°	1ère Equipe du Gouvernement 1961	N°	2ème Equipe du Gouvernement 6/11/1964	N°	3ème Equipe du Gouvernement 1966	N°	4ème Equipe du Gouvernement 1969	N°	5ème Equipe du Gouvernement 1972
1	KAYIBANDA G.	1	X	1	X	1	X	1	X	3	X
2	BICAMUPAKA B.	2	X	2	X	2	X	2	X	4	X
3	UMANA G.	3	X	3	X	3	X	3	X	5	X
4	UMUNYI J.B.	4	X	4	X	4	X	4	X	6	X
5	MAKUSA A.	5	X	5	X	5	X	5	X	7	X
6	HUBERT B.	6	X	6	X	6	X	6	X	8	X
7	SEKERERE N.	7	X	7	X	7	X	7	X	9	X
8	DE MAN Joseph	8	X	8	X	8	X	8	X	10	X
9	GATSIMBANYI Th.	9	X	9	X	9	X	9	X	11	X
		10	RUSINGIZADENKWE	10	NKEZABERA D.	10	KAMORO A.	10	SEBATWARE A.	14	SEVANGA
		11	BAGARAGAZA Th.	11	HARELIMANAG	11	HABYARIMANA J.	11	NSAMANA	15	MUNYIWA
		12	EPALANYE L.	12	MIMANI F.	12	KONYAMAHANGA	12	NSURUGU	16	SHIRAKWA
		13	UMUNYI J.B.	13	NDWANYE J.	13	NYAMAHANGA	13	YINKA	17	NYILAKWE
		14	MURINDAKASHIC.	14	AYINEAMBYE	14	BUYERA S.	14	GASHONGA D.	18	BIZIMANA
		15	MURINDAKASHIC.						HITAYEZU E.		
		16	MURINDAKASHIC.						NSANZIMANAS		
		17	MURINDAKASHIC.						NYIGURA J.		
		18	MURINDAKASHIC.						HABYARIMANA J.		
		19	MURINDAKASHIC.						MBARUBUKERE		

LA DECOUVERTE DE KALINGA

DIFFERENTS GOUVERNEMENTS DU RWANDA (suite)

DEUXIEME REPUBLIQUE							
1ère Equipe du Gouvernement 1973		2ème Equipe du Gouvernement 1975		3ème Equipe du Gouvernement 1977		4ème Equipe du Gouvernement 1979	
N°		N°		N°		N°	
1	HABYARIMANA J.	1	X	1	X	1	X
2	KANYARENGWE A.	2	X	2	X	2	X
3	NGEKALIGE A.	3	X	3	X	3	X
4	RWAGAFILITA P.C.	4	X	4	X		
5	NDUHUNGIREHE	5	X	5	X		
6	KATABARWA A.	6	X	6	X		
7	HABIMANA B.	7	X	7	X		
8	BUYANA M.	8	X	8	X		
9	KAMUNDI	9	X				
10	BAGARAGAZA						
11	MBONYUMUTWAJM						
12	MUGAMBIRA S.						
		10	NZAMURAMBAHO F.	7	X	4	X
		11	NTRIZIYAYO S.	8	X	5	X
		12	NTRUGIEMBABAZI	9	X	6	X
		13	MUTEMBEREZI	10	X	7	X
		14	MUSAFILI.	11	X	8	X
		15	KANYARWANDA	12	X		
				13	NEURUNZIZA	9	X
				14	HABANABAKIZE	10	X
				15	GATABAZI	11	X
						12	IVAMUREMYE
						13	MULINDANGABO
						14	NGARUKYINTWALI
						15	NGILIRA M.
						16	NYABOMYURA

OU LA FIN D'UN MYTHE

BIBLIOGRAPHIE

A. OUVRAGES

- de LACGER L. : RWANDA, Kabgayi, 9 juillet 1959.
- DELMAS L. : Généalogies de la NOBLESSE du RWANDA Kabgayi.
- d'HERTEFELT M. : Histoire de l'Afrique, des origines au XVIIIème siècle, Butare 1970.
- Les Clans du Rwanda Ancien, Elément d'Ethnographie et d'Ethnohistoire, TERVUREN Belgique 1971.
- GOUROU P. : L'Afrique, HACHETTE, 79 Bd Saint-Germain, Paris 6ème, 1970.
- HEREMANS P.R. : Introduction à l'Histoire du Rwanda: Bruxelles 2ème édition; Kigali, 1973.
- JULY R.W. : Histoire des Peuples d'Afrique: Tome I et II Nouveaux horizons E 199, 1977.
- KAGAME Alexis. : - INGAJI KALINGA I. 2ème édition Kabgayi, 1959.
- INGAJI KALINGA II. 2ème édition Kabgayi, 1959.
- Un Abrégé de l'Ethno-Histoire du Rwanda: Tome Premier, Butare, 1972.
- Un Abrégé de l'Histoire du Rwanda de 1853 à 1972: Tome Deuxième, Butare, 1975.
- KAYIBANDA Grégoire. : Toute la vérité sur le Terrorisme "INYENZI" au Rwanda; Kigali 1964.
- KI'ESERBO J. : Histoire Générale de l'Afrique.
- LAVIGERIE Ch. : GRANDS LACS, Louvain 1935.
- LEMARCHAND René : RWANDA AND BURUNDI, Pall Mall Press-Londres
- MAQUET J.J. : RWANDA. Essai photographique sur une société africaine en transition.
- MUREGO Donat. : La Révolution Rwandaise 1959 - 1962. Essai d'interprétation Institut des Sciences Politiques et Sociales. Fluorprint, Laurner-Belgique 1975.
- NKUNDABAGENZI F. : Rwanda Politique 1958 - 1961: Lielens, Belgique 1962
- PREZIDANSI YA REPUBULIKA. : Ingingo z'Ingenzi mu Mateka y'u Rwanda: Kigali, 1972.

B. REVUES, JOURNAUX, DOCUMENTS D'ARCHIVES ET AUTRES

- Archives du Service Central de Renseignements
- Archives de l'Etat-Major de l'Armée Rwandaise
- DECAMPS A., MOSTIN A., RODRIGUEZ: Cours de Géographie du Rwanda, Butare, 1972.
- HABYARIMANA J. : - Discours et Entretiens.
Présidence de la République, Service d'Information et de Documentation. Editions 1975-1976-1977-1978.
- INFOPRESIDENCE. : - Manifeste et Statut du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement.
- : - Journée Historique pour le Rwanda, 26 octobre 1960 Kigali 30 octobre 1960.
- : - Les Elections Communales au Rwanda (26 juin-31 juillet), Kigali, 1960.
- LEBART G. : La Revue Nouvelle 16e année, Bruxelles 15 mai 1960 pp. 469-470.
- LIZINDE Théoneste : Carnet de Campagne : Notes.
- MESSE X. : Rwanda: La Mobilisation, Afrique Presse n° 37 juillet 1978.
- KAYIBANDA G. : Mouvement Démocratique Républicain PARME-HUTU: Manifeste n° 3 et 4.
- NYAMWENDA alias MUGA-BOWIBANZE. : Déclaration au sujet du Tambourin NANGAMA-DUMBU.
- RAHAMATALI G. : Déclarations au sujet des Tambours royaux découverts.
- CONSEIL SUPERIEUR DU PAYS. : Du 1 au 21ème rapport.
- RUGAMBA C. : Propos recueillis par les Journalistes de l'Office Rwandais d'Information à l'occasion de la découverte des Tambours royaux.
- RUKATSA. : Déclaration au sujet du tambourin NANGAMA-DUMBU Kigali, 1978.
- RUSATSI E. : - Déclarations au sujet des tambours royaux découverts.
- : Propos recueillis par les Journalistes de l'Office Rwandais d'Information à l'occasion de la découverte des Tambours royaux.

TABLE DES MATIERES

PRÉFACE	3
AVANT-PROPOS	5
CHAPITRE I : LES HABITANTS DU RWANDA	7
Introduction	9
Section 1 : Les Batwa	13
Section 2 : Les Bahutu	16
Section 3 : Les Barutsi	26
CHAPITRE II : LE RWANDA SOUS UN TRIPLE JOUG	33
Agrandissement du Rwanda et partage de Berlin	35
1. Sous l'occupation allemande	39
a. Occupation	39
b. Réalisations	40
2. Sous l'occupation belge	43
Fidélité à la tradition coloniale allemande	43
a. Politique administrative	44
b. Politique de l'Enseignement Secondaire	48
c. La masse du Peuple	49
A. Création des conseils	52
Historique	52
B. Election des conseils	55
Introduction	55
a. Le Conseil de sous-chefferie	56
b. Le Conseil de chefferie	56
c. Le Conseil de Territoire	56
d. Le Conseil supérieur du pays	56
Réaction Tutsi	70
L'éveil Hutu : 1957 - 1961	71
a. Prise de conscience	71
b. Position de l'Eglise face au problème Hutu-Tutsi	73
c. Réaction tutsi	75
d. Evolution de la crise et radicalisation des partis	76
e. Les années fatidiques 1959 - 1960	79
f. Elections Communales	81
g. L'Autonomie Interne, le Coup d'Etat de Gitarama et enfin l'Indépendance	84
Le Rwanda indépendant	85
Conclusion	87

LA DECOUVERTE DE KALINGA

CHAPITRE III : LES BIRU	93
Les Biru et le Tambourin NANGAMANDUMBU	95
CHAPITRE IV : KALINGA ET LES AUTRES TAMBOURS ROYAUX	103
Exposé sur le Tambour Emblème du Pouvoir au Rwanda:	
KALINGA	105
Introduction	105
1. Définition, classification de Kalinga et des autres	
tambours royaux	109
a. Kalinga	109
b. Les autres tambours	112
2. Découverte de Kalinga	115
Pour les vieux traditionnalistes	115
Pour les intellectuels	115
Pour les tenants de la Monarchie	116
Conclusion	117
3. Parallélisme entre le Drapeau National et le Tam-	
bour royal	119
Introduction	119
I. Le Tambour royal	120
II. Le Drapeau National	121
Conclusion	121
4. Découverte de Kalinga : Historique	123
5. La fin du mythe de Règne Tutsi, sur le Rwanda et	
les conséquences de la Découverte des tambours	
royaux	126
6. Conclusion	130
Les conséquence de la Découverte de Kalinga	135
CHAPITRE V : LA RECONQUETE DU POUVOIR PAR KALINGA	137
Les différentes formes de luttes pour la reconquête du pouvoir.	139
La Monarchie évincée et tentative de la reprise du Pouvoir par	
la force	141
CHAPITRE VI : PROBLEME HUTUT-TUTSI ET APPROCHES DE SOLU-	
TIONS	153
Section 1 : Le Mouvement Démocratique Républicain PAR-	
MEHUTU et le Problème Hutu-Tutsi	155
1. Définition et Historique :	155
2. Le M.D.R. PARMEHUTU face au Problème	
Hutu-Tutsi	156
La Première République ou quinze ans d'effort	
de développement	160
Critique du système judiciaire introduit par la	
Première République	190
Section 2 : Le M.R.N.D. et le Problème Hutu-Tutsi	195
1. Définition	195
2. Le M.R.N.D. face au problème Hutu-Tutsi	195



CONSEIL SUPERIEUR DU PAYS
Quelques membres



PREMIERE REPUBLIQUE
Assemblée Nationale : Quelques membres.



GITERA



SEMASENGE



NDAHAYO



RUTABAGISHA



MISAGO



RUKEBA



NZABONIMPA



ZIGIRANYIRAZO



GUMILIZA



RUGIRA



BANZI



RWANGOMBWA



MUGABOWAKANIGA



KANYAMAHANGA



MUNYARUGERERO



RUBAYITA



BAGANIZI



GASHIRABAKE



SHIRAMAKA



NIYONZIMA



SEBAPOLISI



BUSUNYU



SEGATWA



MUNYAGASHEKE



MULIHANO



NDUTIYE



KWIGIZE



NKIKABAHIZI



MUSILIKARE



IYAKAGABA



KOZIVUZE



MUKAKAYANGE



MBONYUMUTWA



NSHUNGUYINKA



GASINGWA



NKERAMUGABA



MWAMBUTSA

UBALIJORO

NDEKEZI



GASHUMBA

MUNYANGAJU

HABIMANA



KANYANDEKWE

SEZIRAHIGA

NZEYIMANA



MBERABAHIZI

SENTAMA

BYUNGURA



SEBAZUNGU



MUNYAKAZI



HAKIZIMANA



MUDENGE



NTERARUBANGO



KABILIGI



NIBASEKE



SHAMUKIGA



MUNYANZIZA



RWAMAKUBA



UTUMABAHUTU



MAFUREBO



KAREMA



KANAMUGIRE



KALYANGO



HAKIZIMANA



NGWABIJE



TEMAHAGALI



BISERUKA



KANYEZAMU



SEBIHIRE



MPIRANYA

DEUXIEME REPUBLIQUE
Les camarades de la Révolution du 5 Juillet 1973



Gén Maj HABYARIMANA Juvénal



Lt Col NSEKALIYE Aloys



Lt Col KANYARENGWE Alexis



Lt Col BENDA Sabin



Maj GAHIMANO Fabien



Maj MUNYANDEKWE J.Nipomucène



Maj BUREGEYA Bonaventure



Maj RUHASHYA Epimaque



Maj SIMBA Aloys



Maj SERUBUGA Laurent



Maj NTIBITURA Bonaventure

OU LA FIN D'UN MYTHE

ANNEXES		
Annexe A : Déclaration du Cinq juillet 1973 du Haut-Commandement		207
Annexe B : Déclaration des Témoins sur la Découverte de Kalinga		209
1. Déclaration de GULAM RAHAMATALI		211
2. Déclaration de RUSATSI		211
Annexe C : Abréviations		235
Annexe D : Traduction Française des passages écrits en Kinyarwanda		259
Annexe E : Liste de noms des personnes citées		260
BIBLIOGRAPHIES		266
		285

L'impression de ce livre
a été réalisée sur les presses
de l'imprimerie Soméca
à Kigali - Rwanda

Premier tirage : Juillet 1979

Le Peuple Rwandais a dû franchir différentes étapes pour atteindre le stade actuel.

Des anciens royaumes TUTSI à la Première République et à la Deuxième, on remarquera cette volonté de domination de la minorité sur la majorité.

La lecture de ce livre nous laisse noter que les dirigeants actuels aspirent par élévation de sentiment, à la pacification; que le Pays a intérêt à une réconciliation définitive qui éviterait de se priver de la collaboration de certains de ses nationaux riches en compétence et savoir faire; que pour que cette stabilisation puisse s'établir chaque groupe devrait consentir des concessions en toute LOYALTE mais avec la certitude que l'autre groupe ferait montre de la même loyauté; que jusqu'ici rien n'indique que du côté Tutsi à l'intérieur du Pays un courant majoritaire soit gagné à cette attitude de loyauté, majoritaire au point de contraindre peu à peu la minorité nostalgique du passé à le suivre dans cette voie; que le danger reste évidemment de voir toute attitude conciliante du pouvoir actuel être compromise par les pressions et propagande toujours actives du dehors, que plusieurs solutions sont enfin envisagées, dans le but d'arriver à une coexistence pacifique entre toutes les trois ethnies pour un meilleur développement socio-économique du Pays.